COLLECTIONS DE RECHERCHE DES BIBLIOTHÈQUES CANADIENNES

II ÉTUDES PARTICULIÈRES

2 bibliothèques du gouvernement fédéral

rapport de l'équipe des collections
de l'enquête sur les bibliothèques
du gouvernement fédéral

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA • OTTAWA • 1974

©
Droits de la Couronne réservés

En vente chez Information Canada à Ottawa, K1A 0S9
et dans les librairies d'Information Canada:

HALIFAX
1683, rue Barrington

MONTRÉAL
640 ouest, rue Ste-Catherine

OTTAWA
171, rue Slater

TORONTO
221, rue Yonge

WINNIPEG
393, avenue Portage

VANCOUVER
800, rue Granville

ou chez votre libraire.

Prix: $1.50 N° de catalogue SN3-24/1974-2F

Prix sujet à changement sans avis préalable

Information Canada
Ottawa, 1975

ISSN 0316-0327

Available in English under the title:
Research Collections in Canadian Libraries

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE ix

I INTRODUCTION ET HISTORIQUE 1

II MÉTHODOLOGIE 7

A. Examen des collections: Buts et méthodes 7

B. Compilation et organisation des données 12

C. Mesure des collections 14

III FONDS DE BIBLIOTHÈQUES ET DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS 17

Introduction 17

A. Rôle de la bibliothèque 18

B. Normes qualitatives et quantitatives pour les collections 23

C. Le développement des collections à la Bibliothèque nationale et à la Bibliothèque scientifique nationale 26

D. Les collections 31

1. Formes de documents 31

a) Monographies et brochures 31

b) Publications en série 32

c) Publications officielles 38

d) Rapports techniques et rapports ministériels non publiés 55

e) Journaux et coupures 59

f) Microformes 64

g) Autres (Cartes, films, photographies, etc.) 66

2. Collections d'ouvrages de référence 69

3. Collections spécialisées et uniques 71

Bibliothèque du ministère de l'Agriculture, Ottawa 72

Bibliothèque de l'Institut de recherches sur les végétaux, ministère de l'Agriculture, Ottawa 72

Bibliothèque de la Station de recherches, ministère de l'Agriculture, Vancouver 72

Bibliothèque de la Station de recherches, ministère de l'Agriculture, Winnipeg 72

Bibliothèque du Laboratoire nucléaire de Chalk River, L'Énergie atomique du Canada Limitée, Chalk River 73
Bibliothèque de la Banque du Canada, Ottawa 73
Bibliothèque de la Commission canadienne des transports, Ottawa 73
Bibliothèque de la Société centrale d'hypothèques et de logement, Ottawa 73
Bureau des brevets et du droit d'auteur, ministère de la Consommation et des Corporations, Ottawa 73
Bibliothèque de la Direction de la physique du globe, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa 74
Bibliothèque de la Commission géologique du Canada, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa 74
Bibliothèque de la Direction des levés et de la cartographie, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa 74
Bibliothèque du ministère de l'Environnement, Hull 74
Bibliothèque du ministère du Travail, Ottawa 74
Bibliothèque du Royal Military College, ministère de la Défense nationale, Kingston 75
Bibliothèque nationale du Canada 75
Bibliothèque des Musées nationaux du Canada, Ottawa 81
Bibliothèque du Musée de guerre du Canada, Musées nationaux du Canada, Ottawa 81
Bibliothèque du Musée national de la science et de la technologie, Musées nationaux du Canada, Ottawa 81
Bibliothèque scientifique nationale – Conseil national de recherches, Ottawa 82
Bibliothèque de la Division du génie aéronautique et mécanique, Bibliothèque scientifique nationale – Conseil national de recherches, Ottawa 82
Bibliothèque des Archives publiques du Canada, Ottawa 82
Bibliothèque du Secrétariat d'État, Ottawa 82
Bibliothèque du ministère du Solliciteur général, Ottawa 83

4. Documents en langues étrangères 83

E. Coordination et rationalisation des collections 85

1. Collections de ressources spécialisées 87

2. Collections par sujet 93
Études sur l'environnement 94
Transport 95
Océanographie 97
Sciences de la terre 98
Administration publique 100
Économie 101
Géographie 103
Droit 103
Arts d'interprétation 104
Beaux-arts 106

3. Distribution par région et par matière des collections des bibliothèques de l'administration fédérale 108

4. Comités de coordination des matières 110

IV ACCESSIBILITÉ DES COLLECTIONS 113

Introduction 113

A. Organisation des collections 115

B. Accès aux collections 120

C. Emmagasinage de la documentation 122

V ENTRETIEN DES COLLECTIONS 125

VI CONCLUSIONS ET LISTE DES RECOMMANDATIONS 129

BIBLIOGRAPHIE 139

APPENDICES

A. Liste des bibliothèques visitées par l'équipe des collections 145

B. Liste des bibliothèques non visitées par l'équipe des collections 151

C. Résumé des matières 157

D. Bibliothèques visitées par l'équipe des collections et regroupées par matière 159

I Sciences Sociales 159

Administration 161
Anthropologie (comprend l'ethnologie canadienne et le Nord canadien) 161
Art et science militaires 162
Commerce 162
Communications 162
Criminologie 162
Droit 162
Économie 163
Éducation (surtout certains aspects de l'éducation des adultes) 164
Études sur l'environnement 164
Finances 164
Folklore 164
Géographie 164
Gestion 165
Histoire 165
Histoire militaire 165
Musées 166
Planification et développement urbain 166
Psychologie 166

Relations internationales 166
Science politique 166
Sociologie 167
Statistique 167
Transport (voir aussi techniques des transports) 167
Travail 168

II Humanités 168

Archéologie 169
Architecture 169
Arts d'interprétation 169
Beaux-arts 169
Langage et langues 169
Littérature 170
Musique 170
Philosophie 170
Religion 170

III Sciences et Technologie 170

A. Sciences exactes 173
Astronomie 173
Chimie 173
Mathématiques 173
Physique (y compris la physique nucléaire) 174

B. Sciences de la terre 174
Eau (pollution, ressources, approvisionnement, etc.) 174
Géodésie 174
Géographie physique 174
Géologie 175
Hydrologie et limnologie (y compris la biologie d'eau douce) 175
Météorologie 175
Minéralogie 175
Océanographie 176

C. Sciences de l'ingénieur 176
Génie chimique 176
Génie civil et technique de la construction 176
Génie électrique et électronique 177
Génie hydraulique 177
Génie mécanique (y compris les recherches sur les automobiles, les moteurs etc.) 177
Génie militaire et naval (y compris l'architecture navale) 178
Génie minier et métallurgique 178
Génie nucléaire 179
Génie rural 179

Ingéniérie (y compris la mécanique, l'équipement des ingénieurs, la mécanique des sols, etc.) 179
Techniques aérospatiales 179
Techniques des transports 179

D. Technologie 180
Brevets d'invention 180
Industries et produits manufacturés (y compris les matériaux utilisés) 180
Photographie 180
Technologie alimentaire 180
Technologie de la chimie 181

IV Sciences de la vie 181

A. Sciences de la santé (l'homme) 183
Médecine 183
Nutrition 183
Pharmacie 183
Santé publique 183
Sciences médicales de base (comprenent l'anatomie, la bactériologie, la biochimie, la physiologie, la pathologie, la pharmacologie, la toxicologie, l'immunologie, la virologie, la cytologie, etc.) 184

B. Sciences biologiques 184
Biologie 184
Botanique 184
Entomologie 185
Forêts et sylviculture 185
Médecine vétérinaire 186
Pêche commerciale et pisciculture 186
Sciences agricoles 186
Zoologie 187

E. Bibliothèques non visitées par l'équipe des collections et regroupées par matière 189

F. Bibliothèques visitées et non visitées par l'équipe des collections et regroupées par matière et par région 195

G. Collections spécialisées et uniques de publications officielles et de rapports techniques 205

Bibliothèque du ministère de l'Agriculture, Ottawa 205
Bibliothèque du laboratoire nucléaire de Chalk River, L'Énergie atomique du Canada Limitée, Chalk River 205
Bibliothèque de la Commission géologique du Canada, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa 206
Bibliothèque de la Direction des mines, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa 206
Bibliothèque du Service de l'environnement atmosphérique, ministère de l'Environnement, Ottawa 206

Bibliothèque du ministère des Affaires extérieures, Ottawa 206
Bibliothèque des affaires juridiques, ministère des Affaires extérieures, Ottawa 206
Bibliothèque du ministère de l'Industrie et du Commerce, Ottawa 206
Bibliothèque du ministère du Travail, Ottawa 207
Bibliothèque du Parlement, Ottawa 207
Bibliothèque du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, Ottawa 207
Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa 207
Bibliothèque scientifique nationale du Canada – Conseil national de recherches du Canada, Ottawa 208
Bibliothèque de la Division de génie aéronautique et mécanique, Bibliothèque scientifique nationale du Canada–Conseil national de recherches du Canada, Ottawa 209
Bibliothèque du ministère des Postes, Ottawa 209
Bibliothèque des Archives publiques, Ottawa 209
Bibliothèque de Statistique Canada, Ottawa 209
Bibliothèque de la Cour suprême du Canada, Ottawa 209

H. Mesure des collections: formules pour la transmission de données statistiques sur les fonds 211

I. Principes et directives intéressant les publications du gouvernement du Canada, Conseil du Trésor, le 6 avril 1967. 217

J. Dépôt de publications à la Bibliothèque nationale. Directive du Conseil du Trésor, le 18 février 1970, à tous les sous-ministres et chefs de départements et aux directeurs des services de renseignements. 219

K. Exigences concernant les bibliothèques dépositaires, U.S. Code, 1964 edition, Title 44, Paragraph 86. 221

L. Directives à l'intention des bibliothèques dépositaires des documents et publications de l'Organisation des Nations Unies. 223

1. Traitement des documents déposés (le 27 mars 1964, ST/LIB/13) 223

Annexe B: Principes relatifs aux bibliothèques dépositaires de l'Organisation des Nations Unies (13 décembre 1967, ST/PB/4/rév.2) 225

M. Liste des bibliothèques canadiennes dépositaires des documents et publications de l'Organisation des Nations Unies (ST/LIB/12/rév.5) 227

N. Projet de recommandation concernant la normalisation internationale des statistiques relatives aux bibliothèques. UNESCO. Conférence générale, seizième session, Paris, 1970, Point 20 de l'ordre du jour provisoire, 16C/18 229

O. Développement de la collection de la Bibliothèque scientifique nationale: politique d'acquisition 239

P. Principes directeurs en vigueur à la Bibliothèque nationale sur le traitement des documents rares et spéciaux 241

LISTE DE TABLEAUX

TABLE

I Méthodes d'acquisition des publications officielles dans les bibliothèques du gouvernement 45

II Dépôt sélectif de publications officielles, selon le type de publication 48

III Documents en langues étrangères: Nombre de bibliothèques par discipline 84

IV Publications en série de la Bibliothèque scientifique nationale, selon la langue (mars 1972) 85

V Collections de ressources spécialisées actuelles et potentielles 90

PRÉFACE

La présente étude constitue le rapport de l'équipe des collections de l'Enquête sur les bibliothèques du gouvernement fédéral. Il y est fait mention à maintes reprises des autres rapports de l'Enquête, à savoir, les rapports de l'équipe chargée de l'organisation et de l'administration, de l'équipe des services et des systèmes et de l'équipe de la dotation en personnel. Les quatre volumes du rapport ont été dactylographiés et distribués aux bibliothèques concernées ainsi qu'au Centre de documentation sur les bibliothèques de la Bibliothèque nationale.

I INTRODUCTION ET HISTORIQUE

A. INTRODUCTION

L'équipe des collections a été formée en septembre 1972 dans le but d'entreprendre, dans le cadre de l'Enquête sur les bibliothèques du gouvernement fédéral, une étude approfondie sur les collections, et sur les politiques et la pratique concernant les collections des bibliothèques de l'administration fédérale.

Compte tenu des deux grandes catégories (les sciences pures, d'une part, et les sciences sociales et les humanités, d'autre part) qui relèvent respectivement de la Bibliothèque scientifique nationale* et de la Bibliothèque nationale, ainsi que de certains éléments plus spécialisés des collections des bibliothèques du gouvernement fédéral, il a été décidé de retenir les services de plusieurs bibliothécaires ayant de l'expérience dans le développement des collections afin d'étudier les documents des diverses disciplines. Des bibliothécaires spécialisés dans les domaines du génie, des beaux-arts, des publications officielles, des sciences de la santé, des sciences sociales et des humanités se joignirent au personnel de la Division de l'inventaire des ressources de la Direction du développement des collections de la Bibliothèque nationale. Sept bibliothécaires professionnels ont travaillé à cette enquête durant différentes périodes. Les trois employés de bureau de la Division ont fait fonction de personnel de soutien non seulement pour l'équipe des collections, mais aussi pour les trois autres équipes de l'enquête.

L'Équipe des collections était composée de:

M^me^ Ann B. MacNab, *chef d'équipe*	Chef, Division de l'inventaire des ressources, Direction du développement des collections, Bibliothèque nationale	(à temps plein)
M^me^ O. Marion Browne	Anciennement chef, bibliothèque de la Division du génie aéronautique et mécanique, Bibliothèque scientifique nationale, affectée à la Bibliothèque nationale pour la durée de l'enquête	(dix mois)
M^lle^ Audrey M. Kerr	Professeur adjoint et bibliothécaire médicale, University of Manitoba	(sept jours)
M^me^ Monique Légère	Chef, Section des publications officielles étrangères et internationales, Division des publications officielles, Bibliothèque nationale	(à temps plein)

*Maintenant connu sous le nom: Institut canadien de l'information scientifique et technique.

Mme Doris E. Lewis	Bibliothécaire chargé du développement des collections, Bibliothèque de l'University of Waterloo	(cinq mois)
M. W. Norman Murray	Division de l'inventaire des ressources, Direction du développement des collections, Bibliothèque nationale	(six mois)
M. Denis J. Savage	Division de l'inventaire des ressources, Direction du développement des collections, Bibliothèque nationale	(quatre mois)
Mme O. St. C. Wagner	Anciennement chef, Fine Arts Department, Vancouver Public Library	(deux mois)

Mme Jeannette Fedak, M. Larry Smith, Mme Elaine Schacker et Mlle Donna Cull (à titre temporaire) de la Division de l'inventaire des ressources ont fourni les services de bureau à l'équipe.

Les engagements antérieurs de la Division de l'inventaire des ressources ont empêché l'équipe des collections de commencer ses travaux en même temps que les trois autres équipes, soit en octobre 1972. Ce n'est qu'à la fin de novembre de la même année que les membres de l'équipe se réunirent et commencèrent à planifier et à mettre en oeuvre la partie de l'enquête qui leur était confiée.

Les visites des bibliothèques furent effectuées au cours de l'hiver; la plupart des visites dans les diverses régions eurent lieu en janvier 1973 et les visites aux bibliothèques de la région d'Ottawa-Hull entre décembre 1972 et avril 1973. Les membres de l'équipe des collections, qui visitèrent 101 bibliothèques, désirent exprimer leur gratitude pour l'aide que les bibliothécaires du gouvernement fédéral et leur personnel leur ont accordée partout où ils se sont rendus. La compilation de données sur les collections aurait été impossible sans leur généreuse collaboration.

Le deuxième chapitre comprend une explication du mandat de l'équipe des collections et un exposé de la méthodologie qu'elle a utilisée.

B. HISTORIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DANS LES BIBLIOTHÈQUES DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

L'équipe des collections a commencé ses travaux en se posant la question suivante: «Quels renseignements possédons-nous et quels documents pouvons-nous trouver concernant les collections des bibliothèques du gouvernement fédéral? » La documentation n'était guère considérable: quelques rapports annuels, deux répertoires de bibliothèques périmés, quelques articles de nature générale et certains renseignements glanés dans des rapports antérieurs et des enquêtes sur les bibliothèques canadiennes, dont une seulement traitait spécifiquement des collections des bibliothèques de l'administration fédérale.

Le Rapport Ridington[1], publié en 1933, comprend un chapitre sur les bibliothèques du gouvernement fédéral et formule plusieurs observations judicieuses à leur sujet dont certaines sont aussi pertinentes aujourd'hui qu'elles l'étaient à l'époque de l'étude. Beaucoup d'importance est accordée à la Bibliothèque du Parlement et à la nécessité de la création d'une Bibliothèque nationale au Canada; il est aussi fait mention des collections importantes des bibliothèques de la Direction des mines, de la Commission géologique du Canada et du ministère de l'Agriculture et de l'usage étendu qu'en faisaient les spécialistes et les chercheurs. Le rapport mentionne «entre trente et quarante bibliothèques ministérielles à Ottawa» et évalue leurs fonds à environ un demi million de livres.

Le Rapport Glassco[2] publié en 1962-1963 devrait encore être lu avec attention par les bibliothécaires fédéraux. Le chapitre 6 du volume 1, intitulé «Organisation du gouvernement du Canada», décrit les bibliothèques gouvernementales. Bien que le Rapport traite surtout du personnel et de l'administration, il formule quelques observations utiles en ce qui a trait aux collections. Le Rapport fait état de «quelque quarante bibliothèques dans les ministères, agences gouvernementales et sociétés de la Couronne», mais mentionne aussi qu'à «l'extérieur de la capitale, on compte environ 25 bibliothèques de direction et bibliothèques de collèges militaires». Une attention particulière a été accordée à la Bibliothèque nationale, qui était à l'époque la deuxième en importance quant à son personnel, mais la troisième quant à sa collection totale, les bibliothèques du Conseil national de recherches et du ministère de l'Agriculture se classant respectivement première et deuxième. La Bibliothèque du Parlement a été considérée hors du mandat de la Commission.

Le Rapport avait énuméré par catégorie les ressources totales des bibliothèques de l'administration fédérale qui s'établissaient comme suit: 2,250,000 volumes reliés, 30,000 titres de périodiques et plus d'un million de brochures et documents divers. Les collections de cartes qui relèvent maintenant du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et des Archives publiques, ainsi que les dossiers de journaux historiques de la Bibliothèque nationale sont mentionnés. Le Rapport déclare que seules neuf bibliothèques font un usage considérable de microfilms et de microfiches. Les bibliothèques dites remarquables parce qu'«elles possèdent des collections uniques d'intérêt national» sont celles des Archives publiques, des Musées nationaux, de la Galerie nationale et, encore une fois, du ministère de l'Agriculture. Il est aussi

---

[1] Libraries in Canada: A Study of Library Conditions and Needs, par la Commission of Enquiry. John Ridington, Mary J. L. Black and George H. Locke (Toronto: Ryerson Press, 1933).

[2] Canada, Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement [Rapports] (Ottawa: Imprimeur de la Reine, 1962-1963), Vol. 1, Rapport 4, Chapitre 6, Bibliothèques, pp. 556-561.

noter que beaucoup de chercheurs hors des cadres du gouvernement fédéral utilisent les collections gouvernementales, spécialement «dans le domaine de la recherche agricole, des statistiques, des communications, de la santé et du bien-être, des relations de travail, de la forestrie, des sciences et de la technologie». En conclusion, l'étude rend hommage aux bibliothèques de l'administration fédérale pour leurs services «dans la conduite des affaires de l'État».

Les enquêtes sur les bibliothèques faites par Williams,[3] St. John,[4] Bonn,[5] et Downs[6] traitent brièvement des bibliothèques de l'administration fédérale et dans l'ensemble, s'attachent à commenter les services de la Bibliothèque nationale et de la Bibliothèque scientifique nationale du Conseil national de recherches.

Le rapport du Conseil des sciences du Canada, intitulé «L'information scientifique et technique au Canada»,[7] publié en 1969, comprend plusieurs sections intéressantes traitant des bibliothèques, y compris des bibliothèques de l'administration fédérale. Encore une fois, on insiste principalement sur le rôle de la Bibliothèque nationale et de la Bibliothèque scientifique nationale, en apportant des recommandations pour ce qui est de leurs attributions en matière de collections. A l'instar toutefois des autres rapports et enquêtes étudiés par l'équipe des collections, l'analyse des collections et des problèmes s'y rattachant était sommaire et ne faisait pas précisément partie du mandat des enquêteurs.

Le seul rapport qui traitait principalement des fonds de bibliothèques de l'administration fédérale est celui qu'ont rédigé W. Kaye Lamb et Jack E. Brown, intitulé «Bibliothèques du gouvernement fédéral à Ottawa: leur rôle dans l'organisation des collections nationales du Canada». Ce rapport, qui sera cité dorénavant comme le rapport Lamb-Brown, fut publié en Appendice III du Rapport de 1968[8] du

---

[3] Edwin E. Williams, Ressources des bibliothèques des universités canadiennes pour la recherche en humanités et en sciences sociales: rapport d'une enquête menée pour la Conférence nationale des universités et collèges canadiens (Ottawa: Conférence nationale des universités et collèges canadiens, 1962).

[4] St. John, Francis R.—Library Consultants, Inc., Ontario Libraries: A Province-wide Survey and Plan (Toronto: Ontario Library Association, grâce à la coopération de l'Ontario Department of Education, 1965).

[5] George S. Bonn, Science-Technology Literature Resources in Canada: Report of a Survey for the Associate Committee on Scientific Information (Ottawa: Conseil national de recherches, Comité adjoint de l'information scientifique, 1966).

[6] Robert B. Downs, Ressources des bibliothèques d'université et de recherche au Canada (Ottawa: Association des Universités et Collèges du Canada, 1967).

[7] Conseil des sciences du Canada, L'information scientifique et technique au Canada, Partie I. L'étude spéciale no 8 (Ottawa: Imprimeur de la Reine, 1967).

[8] W. Kaye Lamb et Jack E. Brown, «Bibliothèques du gouvernement fédéral à Ottawa: leur rôle dans l'organisation des collections nationales du Canada.» Rapport du bibliothécaire national 1968 (Ottawa: Imprimeur de la Reine, 1968), pp. 29-34.

bibliothécaire national. Les auteurs ont regroupé les bibliothèques en trois catégories et évalué le rôle que chacune d'elle devrait jouer dans le cadre d'un réseau national de bibliothèques. Le rapport donnait un aperçu de leurs richesses et de faiblesses respectives et décrivait les liens entre les bibliothèques du gouvernement au moment où il faut rédigé; certaines de ses conclusions était appuyés par les observations antérieurs et de nature plus générale des rapports Ridington[9] et Glassco.[10]

Il est à propos de mentionner également une thèse particulièrement bien documentée qui a été récemment publiée par la Canadian Library Association. Soeur Francis Dolores Donnelly traite de la Bibliothèque nationale de manière très détaillée et compétente dans sa thèse intitulée *The National Library of Canada: Forces in its Emergence and in the Identification of its Role and Responsibilities*.[11] Tout au cours de l'argumentation, elle apporte des faits nouveaux concernant l'établissement et la croissance d'autres bibliothèques du gouvernement fédéral.

En dépit des assertions de la Commission Glassco,[12] selon lesquelles «les bibliothèques jouent un rôle indispensable en fournissant des documents aux administrateurs publics qui doivent prendre des décisions ou donner des conseils sur les politiques», plusieurs administrateurs ministériels se sont montrés particulièrement indifférents aux besoins de leurs bibliothèques et ne leur ont pas accordé l'appui nécessaire dans la constitution de riches collections et de services efficaces. Par ailleurs, de nombreux bibliothécaires ont trouvé difficile de s'adapter soit à la croissance soudaine et aux responsabilités accrues de leurs ministères, soit à leur démembrement ou à leur fusion avec d'autres. Leur rôle est de plus en plus imprécis dans certains cas, surtout lorsque les employés du ministère n'ont pas compris les problèmes de leur bibliothèque. La question se complique davantage du fait de l'explosion de l'information au cours de cette dernière décennie, et de la multiplication des intérêts interdisciplinaires de nombreux ministères. On comprend mieux alors pourquoi le développement des collections tire parfois de l'arrière ou est mal orienté.

Comme on pouvait s'y attendre, les bibliothèques de l'administration fédérale, qui étaient reconnues par leur ministère et jouissaient d'un appui solide et continu, ont pu constituer d'importantes collections et rationaliser leurs intérêts en ce domaine. La bibliothèque du ministère de l'Agriculture en est un exemple frappant: depuis de nombreuses

---

[9] Libraries in Canada, par la Commission of Enquiry.

[10] Canada. Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement, [Rapports] 1, pp. 556-561.

[11] Francis Dolores Donnelly, The National Library of Canada: Forces in its Emergence and in the Identification of its Role and Responsibilities. Thèse de doctorat, University of Illinois, Campus Urbana-Champaign, 1971. (Microfilm)

[12] Canada. Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement, loc. cit.

années, elle figure dans les rapports annuels du ministère et a acquis une renommée à la fois nationale et internationale pour la qualité de ses collections comme de ses services. Les bibliothèques gouvernementales, qui ont été créées à l'origine par une loi du Parlement, semblent aussi avoir mieux réussi à organiser leur croissance et le développement planifié de leurs collections, bien que dans certains cas, une clientèle plus restreinte n'ait pas favorisé l'utilisation rationnelle des collections.

Outre la planification rationnelle entreprise par certaines bibliothèques, des accords officieux ont été conclus entre bibliothèques visant à éliminer le dédoublement des collections dans certains domaines d'intérêts spécifique; à ce sujet, citons les accords signés entre la Bibliothèque scientifique nationale, la Bibliothèque nationale, la bibliothèque du ministère de l'Agriculture et la bibliothèque de la Commission géologique du Canada et ceux entre la Bibliothèque nationale et la bibliothèque de la Galerie nationale et entre la bibliothèque du ministère de la Défense nationale et la bibliothèque du Royal Military College de Kingston.

La tendance actuelle au développement rationalisé des collections des bibliothèques et à leur utilisation collective, de même que la notion de plus en plus répandue d'un réseau de bibliothèques au sein des bibliothèques du gouvernement fédéral comme à l'extérieur, a obligé l'équipe à examiner sans indulgence les collections des bibliothèques du gouvernement fédéral, tâche que l'on n'avait pas tenté de faire jusqu'à maintenant. Après avoir étudié les données disponibles, les membres de l'équipe des collections ont conclu qu'ils pouvaient faire une trouée en faisant la lumière sur le sujet.

II MÉTHODOLOGIE

A. L'EXAMEN DES COLLECTIONS: BUTS ET MÉTHODES

1. Mandat

Le mandat de l'équipe des collections se définissait comme suit:

(1) Examiner les collections des bibliothèques du gouvernement fédéral; identifier et décrire les principales caractéristiques de ces collections;

(2) déterminer les besoins fondamentaux des fonctionnaires dans le domaine de la documentation;

(3) étudier les politiques et la pratique se rapportant à l'accès du public aux collections des bibliothèques du gouvernement fédéral;

(4) évaluer les collections des bibliothèques fédérales, en relever les richesses et les faiblesses, les dédoublements inutiles, les lacunes importantes, ainsi que tous les autres problèmes;

(5) faire des recommandations quant à l'appui nécessaire au développement des collections dans les bibliothèques et à la rationalisation des collections de l'ensemble des bibliothèques du gouvernement fédéral;

(6) établir une méthode normalisée dans le but de déterminer l'importance et le taux d'accroissement des collections des bibliothèques du gouvernement fédéral.

2. Renseignements déjà disponibles concernant les collections des bibliothèques du gouvernement fédéral

L'équipe des collections s'était fixée pour but primordial de déterminer les caractéristiques générales des collections des bibliothèques du gouvernement fédéral. Une enquête aussi approfondie se rapportant à cette catégorie de bibliothèques n'avait jamais été effectuée auparavant.

L'équipe décida de compiler des données sur divers aspects des collections afin de pouvoir définir la nature des fonds des bibliothèques du gouvernement fédéral. On lui a également demandé de déterminer les besoins des fonctionnaires dans le domaine de l'information. Dans le but d'atteindre ces objectifs, il fut donc décidé d'examiner les

collections selon les disciplines, sans toutefois chercher à faire une évaluation complète et détaillée, ce qui aurait exigé plus de temps et des connaissances plus poussées.

L'équipe a obtenu un certain nombre de renseignements dans des répertoires de collections et des enquêtes précédentes. Elle a, par exemple, utilisé certains rapports de même que des relevés faits sur l'état des collections de bibliothèques particulières, afin d'établir une base à l'étude plus détaillée qu'elle entreprenait.

Deux rapports, qui ont été très utiles, sont le rapport Lamb-Brown[1] concernant les bibliothèques du gouvernement fédéral et l'étude de Mildred Benton sur les collections et les fonds organisés par matière des bibliothèques fédérales américaines.[2] Le premier rapport faisait un premier tri des collections en partageant les bibliothèques en trois catégories selon le genre des collections (les bibliothèques de la catégorie A complètent dans une large mesure les deux bibliothèques nationales; les bibliothèques de la catégorie B ne complètent pratiquement pas les deux bibliothèques nationales; les bibliothèques de la catégorie C renferment des collections de travail). De toute évidence, les membres de l'équipe devaient visiter toutes les collections de la catégorie A et B. Il n'était question d'aucune bibliothèque particulière dans la catégorie C, mais on décida d'inclure quelques collections de travail dans les bibliothèques à visiter.

Le rapport de Mildred Benton indiquait quelques-unes des erreurs les plus communes dans l'examen des collections et a servi de guide dans l'élaboration de la méthodologie. Conformément aux termes du mandat, et après avoir discuté avec Kurt Cylke, alors Secrétaire de direction du U.S. Federal Library Committee, lors d'une visite en janvier 1973, l'équipe des collections décida de s'en tenir à l'occasion de l'enquête à la constatation d'un état de chose plutôt qu'à l'élaboration d'une étude critique. On décida de compiler les données qui donneraient une idée de la nature et de l'importance des collections à un moment donné. Au cas où il faudrait un jour faire une évaluation des collections individuelles et des domaines de spécialisation par sujet, le Conseil des bibliothèques fédérales pourrait discuter avec la bibliothèque nationale concernée de la méthodologie à suivre et des connaissances techniques requises pour faire une telle évaluation.

---

[1] W. Kaye Lamb et Jack E. Brown, «Bibliothèques du gouvernement fédéral à Ottawa; leur rôle dans l'organisation des collections nationales du Canada,» Rapport du bibliothécaire national 1968 (Ottawa: Imprimeur de la Reine, 1968), p. 29.

[2] U.S. Department of Health, Education and Welfare. Office of Education. Educational Resources Information Center, Study of Resources and Major Subject Holdings Available in U.S. Federal Libraries Maintaining Extensive or Unique Collections of Research Materials, by Mildred Benton et al, Parts I-IV (Washington, 1970).

L'équipe des collections disposait d'autres sources de renseignements qui lui ont permis de choisir les bibliothèques à visiter et qui ont servi de documents de base dans l'étude des fonds de bibliothèques. Il s'agit:

(1) d'une liste maîtresse des bibliothèques, dressées à partir des réponses fournies au questionnaire

(2) des questionnaires dûment remplis, à la fois du questionnaire général et du questionnaire concernant la dotation en personnel

(3) des répertoires de bibliothèques qui inscrivent les bibliothèques du gouvernement fédéral canadien.

(4) des manuels sur l'organisation du gouvernement. Au début de l'enquête, aucun manuel à jour n'était disponible; il fallut donc s'en tenir à la cinquième édition de juillet 1972 de *Canadian Government Programmes and Services (CCH).*[3]

(5) de *l'Annuaire du Canada*[4] pour des renseignements sur les programmes des différents ministères

(6) de rapports rédigés à la suite d'enquêtes précédentes effectuées sur les bibliothèques du gouvernement fédéral prises d'une façon individuelle, études qui ont été mises à la disposition des membres de l'équipe. La plupart de ces rapports n'accordaient que très peu d'attention aux collections et étaient plutôt orientés vers des questions d'organisation et d'administration; ils ont tout de même été utiles lorsqu'ils étudiaient le rôle de la bibliothèque au sein du ministère.

(7) des connaissances personnelles des membres de l'équipe sur les bibliothèques gouvernementales. Plusieurs membres avaient acquis de l'expérience dans des bibliothèques du gouvernement fédéral et ont pu ainsi signaler certaines collections importantes à examiner et certaines disciplines à étudier.

3. Critères de sélection des bibliothèques à visiter

Après avoir examiné les documents précités, la première tâche de l'équipe fut de choisir parmi les 199 bibliothèques qui avaient répondu favorablement au questionnaire, celles qu'elle allait visiter, le personnel et le temps disponible ne lui permettant pas de toutes les visiter. Une liste de ces bibliothèques fut établie à partir des critères de sélection suivants:

(1) Les collections des catégories A et B décrites dans le rapport Lamb-Brown[5] figuraient automatiquement sur la liste, comme

---

[3] CCH Canadian Limited, Canadian Government Programmes and Services, 5e éd., juillet 1972 (Don Mills, 1972).

[4] Annuaire du Canada 1972, (Ottawa: Statistique Canada, 1972).

[5] Lamb et Brown, «Bibliothèques du gouvernement fédéral à Ottawa.»

les bibliothèques d'Agriculture Canada, de la Commission géologique du Canada et de la Galerie nationale.

(2) La plupart des bibliothèques centrales des ministères, étant donné qu'elles disposent normalement de collections plus importantes que les succursales et qu'elles s'intéressent à des domaines directement du ressort du gouvernement. La majorité de ces collections se trouvent dans la région d'Ottawa-Hull.

(3) Les succursales, dont les collections portaient sur une discipline non incluse dans la bibliothèque centrale. Le plus grand nombre possible de ces collections spécialisées fut examiné.

(4) Les bibliothèques de certains ministères tel le Ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources, parce qu'il ne se trouve pas de bibliothèque centrale, les collections ayant été rassemblées dans des bibliothèques de direction autonomes. Souvent ces collections portent sur un sujet spécialisé et jusqu'à un certain point, ne se retrouvent dans aucune autre bibliothèque du gouvernement fédéral.

(5) Certaines bibliothèques faisant partie de structures institutionnelles différentes, notamment les sociétés de la Couronne, les agences gouvernementales, les conseils et les commissions. Il était important de considérer l'effet de la structure de l'organisation sur l'utilisation et le développement des collections de la bibliothèque.

(6) Un échantillonnage des collections de succursales afin de déterminer la façon dont ces collections complètent ou dédoublent les collections des bibliothèques centrales.

(7) Les bibliothèques régionales afin d'obtenir un profil des collections situées en dehors de la région d'Ottawa-Hull, et afin d'examiner les collections considérées comme importantes à cause du nombre d'ouvrages dans un domaine précis de spécialisation ou à cause des documents exclusifs qu'elles possèdent.

(8) Un certain nombre de bibliothèques, qui posaient des problèmes sur certains sujets de spécialisation. L'équipe s'est intéressée plus particulièrement (a) aux sujets qui préoccupaient d'une façon courante le gouvernement fédéral, (b) aux domaines qui avaient suscité de la discussion sur l'opportunité d'enrichir les collections et (c) à certains sujets nécessitant un examen plus approfondi soit parce qu'il n'existait pas de collection dans les bibliothèques du gouvernement fédéral, soit parce qu'on ignorait la localisation et l'étendue de ces collections. Lorsqu'on dressa la liste des visites à effectuer, tous ces détails furent pris en considération.

(9) D'autres bibliothèques possédant des documents hautement spécialisés ou une importante collection de documents particuliers, notamment de rapports techniques, de publications officielles.

(10) Certaines bibliothèques ayant un fonds considérable, même s'il avait été difficile d'obtenir des renseignements précis sur les dimensions de la collection.

(11) Dans certains cas, il fut nécessaire de demander l'avis des bibliothécaires de ministère pour être certain d'inclure toutes les collections importantes ou de grande portée. Dans d'autres cas, on consulta les membres des autres équipes afin de vérifier l'utilité de faire une étude sur une collection déterminée.

A partir de ces critères, certaines décisions finales ont été prises et la liste des bibliothèques à visiter a été dressée. Dans les appendices A et B figurent les bibliothèques qui ont été visitées (101) et celles qui n'ont pas été visitées (98) par l'équipe des collections. Nous persistons à croire que les collections les plus importantes et bon nombre de collections de travail ont été visitées par un ou plusieurs membres de l'équipe.

4. Feuilles de renseignements

Afin de recueillir des renseignements de base avant chaque visite de bibliothèque, une feuille de renseignements fut préparée pour chacune des bibliothèques et des données compilées à partir des sources disponibles. Au besoin, ces informations ont été révisées lors de la visite.

5. Guide d'entrevue

Le manque de renseignements sur les collections des bibliothèques du gouvernement fédéral a été évident dès le début de l'enquête, malgré les données très utiles contenues dans les répertoires déjà mentionnés. L'enquête était destinée à découvrir des faits et les termes du mandat ont aidé l'équipe à déterminer le genre d'information à recueillir. Le guide d'entrevue, conçu pour obtenir des informations pertinentes sur divers aspects des collections, était généralement utilisé au cours de l'entrevue afin qu'il y ait cohérence dans les renseignements recueillis sur chaque bibliothèque visitée. Les 21 questions du guide d'entrevue touchaient les secteurs suivants:

(1) le rôle de la bibliothèque vis-à-vis le programme du ministère

(2) la collection; les sujets de spécialisation, les secteurs possibles de dédoublement, la taille de la collection, les types de documents conservés

(3) la disponibilité de la collection grâce aux listes collectives, catalogues, listes d'acquisitions, listes de périodiques

(4) le budget, dans la mesure où il portait sur les acquisitions et le développement des collections

(5) la sélection et la politique d'acquisitions

(6) l'organisation de la collection (soit cataloguée, classifiée, classée par ordre alphabétique, par numéro d'entrée, etc.)

(7) une connaissance des besoins des usagers

(8) la mise à jour de la collection.

En plus du questionnaire portant sur les collections, des formulaires statistiques ont été conçus pour amasser des données sur l'importance des fonds de divers types de documents et sur leur méthode d'organisation, ainsi que pour obtenir un aperçu des principales disciplines représentées, d'après les indications du bibliothécaire. Des données statistiques sur les fonds ont été demandées au cours de l'entrevue et l'équipe a recueilli les éléments disponibles sur l'organisation des collections. Lorsque la chose était possible, et en particulier dans la région d'Ottawa-Hull, on a essayé d'obtenir une mesure en pieds linéaires des collections par sujet. La méthodologie suivie pour mesurer les collections par genre de document a été élaborée au cours de l'enquête et apparaît à l'Appendice H.

B. COMPILATION ET ORGANISATION DES DONNÉES

1. Visite des bibliothèques

Selon les membres de l'équipe, les visites dans les bibliothèques devaient être aussi simples que possible, mais en même temps, couvrir plus ou moins le même domaine dans chaque bibliothèque. Ils visaient ainsi deux buts. Le plus important probablement, mais le moins clairement défini, était d'obtenir par la conversation et l'observation, une impression d'ensemble sur la collection, son étendue, les spécialités représentées et l'utilisation qu'en faisait le personnel du ministère. Le deuxième était d'obtenir des réponses cohérentes à une série de quelque vingt questions sur la collection. Comme les détails du guide d'entrevue ont déjà été expliqués, il suffit donc de dire que même si l'équipe a encouragé les enquêteurs à poser les mêmes questions, elle n'a pas toujours recueilli des réponses consistantes, ni des réponses ayant une certaine signification, une fois compilées. Les renseignements les plus pertinents ont souvent été tirés de documents supplémentaires particulièrement utiles, fournis par les bibliothécaires: données statistiques, rapports annuels de bibliothèque et de ministère, listes d'acquisitions et de périodiques, manuels et guides de bibliothèque.

2. Mise en tableau des données

Les réponses de chaque bibliothèque visitée ont été mises sur fiches pour permettre à l'équipe de se faire une idée d'ensemble sur chacune des questions posées dans le guide d'entrevue à toutes les bibliothèques. Certaines questions comme l'accessibilité et la tenue à jour des collections, ont été facilement mises en tableau et ont fourni des données statistiques utiles. D'autres questions ont mis en évidence certains des problèmes techniques rencontrés par l'équipe dans la mise en tableau des réponses. Avec le recul, il était facile de constater que certaines des questions n'avaient pas été formulées de façon à obtenir une réponse définitive; par contre, il était souvent difficile d'obtenir une réponse explicite probablement parce que l'importance accordée au fonds de bibliothèque et au développement des collections n'avait jamais été énoncée en termes clairs par les bibliothèques du gouvernement fédéral. Les bibliothécaires, particulièrement ceux des petites et moyennes bibliothèques, se voyaient poser certaines de ces questions pour la première fois. Dans de nombreux cas, il ne leur était pas facile de répondre. L'information recueillie a cependant permis à l'équipe de tirer certaines conclusions générales sur l'état des collections dans les bibliothèques visitées.

3. Domaine de spécialisation

Dès le début, les membres de l'équipe ont décidé qu'ils pourraient peut-être obtenir plus de renseignements quantitatifs pertinents sur les collections des bibliothèques du gouvernement fédéral tentant de mesurer les collections selon les domaines de spécialisation par sujet, plutôt que par type de documents. Les disciplines représentées dans les collections étudiées étaient déterminées à partir des informations fournies par les bibliothécaires eux-mêmes. Les données ont été compilées à partir des réponses au questionnaire de l'enquête et à la suite de discussions entre les bibliothécaires et les enquêteurs. Lorsque la chose était possible, et particulièrement dans la région d'Ottawa-Hull, on a cherché à étayer l'importance indiquée des fonds spécialisés par des mesures exactes en pieds linéaires. L'équipe espérait ainsi obtenir un guide quantitatif grâce auquel on pourrait mesurer plus précisément l'étendue des collections dans une discipline donnée au sein du réseau fédéral. Il était également entendu que ce genre d'information figurerait dans le futur répertoire des bibliothèques du gouvernement fédéral. Malheureusement, les différences imprévues dans l'organisation de la documentation dans les bibliothèques du gouvernement fédéral n'ont pas permis de mesurer entièrement les collections par sujet et dans certaines bibliothèques, aucune mesure, même partielle, n'a pu être faite. Les données incomplètes obtenues n'ont pas donné un aperçu définitif, par matière, des ressources des bibliothèques du gouvernement

fédéral mais elles ont néanmoins mis en lumière certaines tendances et orientations intéressantes dans le développement des collections de ces bibliothèques.

A partir d'une étude des domaines de spécialisation par sujet indiqués par les bibliothécaires, l'équipe a établi les catégories générales suivantes, dans lesquelles se rangent les collections gouvernementales:

I Les sciences sociales
II Les humanités
III Sciences et technologie
  (a) Sciences exactes
  (b) Sciences de la terre
  (c) Sciences de l'ingénieur
  (d) Technologie
IV Sciences de la vie
  (a) Sciences de la santé
  (b) Sciences biologiques

La subdivision de chaque catégorie à partir de descripteurs généraux et spécifiques (Appendice C) se fondait sur la terminologie tirée de listes de vedettes-matière normalisées, des grandes lignes des systèmes de classification et d'index et répertoires de collections spécialisées. Il était prévu que les descripteurs spécifiques choisis pourraient servir de base à l'index des matières du répertoire des bibliothèques du gouvernement fédéral* et pourraient indiquer les domaines de spécialisation par sujet et peut-être déterminer les domaines de spécialisation dans le réseau des bibliothèques du gouvernement fédéral.

Pour les bibliothèques qui ont répondu au questionnaire mais qui n'ont pas reçu la visite de l'équipe des collections, des fiches-matière ont été compilées à partir de la question 7 du questionnaire de l'enquête. Dans cette question, on demandait aux bibliothèques d'indiquer par ordre décroissant d'importance, les cinq principales disciplines de leur collection. Les vedettes inscrites sur les fiches ont été adaptées de façon à permettre de classer la bibliothèque dans l'une des catégories susmentionnées. Ainsi, l'équipe a pu obtenir un aperçu général des principales matières représentées dans toutes les biblitothèques étudiées qu'elles aient fait l'objet ou non d'une visite.

C. MESURE DES COLLECTIONS

L'équipe des collections avait pour mandat particulier «de mettre au point une méthode normalisée pour mesurer la taille et le taux d'augmentation des collections dans le réseau des bibliothèques du

*Bibliothèque nationale du Canada. Répertoire des bibliothèques canadiennes. 1 Les Bibliothèques du gouvernement fédéral. Ottawa, 1974.

gouvernement fédéral». Les difficultés inhérentes à toute mesure quantitative de collection étaient particulièrement évidentes dans le réseau des bibliothèques du gouvernement fédéral. Les diverses méthodes d'organisation des collections rendaient impossible la collecte de données statistiques cohérentes. Peu de bibliothèques pouvaient fournir des statistiques sur leurs fonds. L'absence de toute méthode normalisée d'information statistique chez les bibliothèques du gouvernement fédéral était particulièrement manifeste lorsque la question de statistiques sur les fonds était abordée.

Diverses organisations ont étudié le problème des statistiques sur les collections de bibliothèques en vue d'en arriver à une méthodologie normalisée. En 1964, l'American Library Association Statistics Coordinating Project a terminé une enquête dans le domaine des statistiques sur les bibliothèques et publié *Library Statistics: A Handbook of Concepts, Definitions and Terminology* (Chicago: A.L.A., 1966)[6]. La National Conference on Library Statistics, qui s'est tenue du 6 au 8 juin 1966, sous les auspices du U.S. Office of Education's National Centre for Educational Statistics et de l'American Library Association, a donné lieu à la publication du document intitulé *Planning for a Nationwide System of Library Statistics*[7]. Ces publications, et quelques autres, ont engendré une série d'activités de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires (FIAB) et de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) qui ont abouti à l'adoption en novembre 1970 de la première norme internationale en matière de statistiques de bibliothèque par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) lors de la seizième séance de sa conférence générale tenue à Paris. (Appendice N).

Selon cette norme, le compte des titres et/ou des volumes conduit à des données inexactes et incertaines. Il fallait établir une méthode constante qui déterminerait la taille des collections, et qui serait applicable à toutes les bibliothèques fédérales. La seule qui semblait s'adapter aux divers types de documents, exception faite des documents non-imprimés, était la mesure de la longueur des collections en mètres linéaires (en Amérique du Nord, en pieds linéaires).

En 1971, la Bibliothèque nationale du Canada et la Bibliothèque scientifique nationale du Canada ont cherché à normaliser les données statistiques relatives aux bibliothèques qui figuraient dans leurs rapports annuels respectifs. Le rapport Kitchen-Shanks[8] qui a suivi cette étude

---

[6] American Library Association, Library Statistics: A Handbook of Concepts, Definitions, and Terminology (Chicago: American Library Association, 1966).

[7] American Library Association. Library Administration Division, Planning for a Nationwide System of Library Statistics, rédigé par David C. Palmer (Washington: National Center for Education Statistics, 1971).

[8] Paul Kitchen et Robert Shanks, «Report on Standardization of Statistics: National Library and National Science Library,» (manuscrit, mars 1972).

reconnaissait les difficultés rencontrées dans la collecte de données précises et cohérentes sur les collections:

> «The problem of indicating the size of a collection probably caused the most difficulty and certainly generated the greatest amount of discussion. The usual way of describing collection size is in number of volumes, but because the definition of «volume» varies from library to library, . . . it was felt that this type of measurement is not practical. The task of counting items on the shelves would be onerous and even if this were undertaken, an accurate figure would not have a great deal of significance since, for example, bound volumes of periodicals would be counted in with ten-page technical papers. It seemed reasonable, therefore, that since the one thing libraries have in common is shelves filled to varying degrees with printed material, this common ground should be the basis of measuring collections, that is, the length of the collection in metres or feet. The linear foot is recommended with the proviso that conversion to metres be made at the appropriate time. The linear measure of library collections is now internationally preferred; it is recommended by UNESCO and only North America has been a holdout to this method of reporting.»[9]

L'étude mentionnait également les sortes de documents à mesurer (ou à compter), conformément à la norme de l'UNESCO; il s'agit des monographies, publications en série, rapports techniques, publications officielles, microfiches, microphotographies (mesurées en pieds linéaires) et microfilms (les bobines sont comptées).

Dès le début, l'Enquête sur les bibliothèques du gouvernement fédéral s'est fondée sur la norme de l'UNESCO et a suivi la méthode préconisée par la Bibliothèque nationale et la Bibliothèque scientifique nationale. Toutefois, même si l'UNESCO et les deux bibliothèques nationales canadiennes ont établi les définitions, les types de documents et le genre de mesure à effectuer, on n'a pas encore précisé une méthodologie détaillée. Cette méthodologie a été mise au point par l'équipe des collections et figure à l'Appendice H. Les formules A et B ont été conçues pour permettre la compilation de statistiques cohérentes sur les collections des bibliothèques fédérales. Si ces formules sont acceptées, les bibliothécaires sont invités à les utiliser pour contrôler la croissance de leurs collections; ils auront ainsi des données précises pour établir leur budget et leurs besoins en personnel et en espace. L'équipe des collections recommande à cet égard:

1. *Que les formules A et B sur la mesure des collections des bibliothèques du gouvernement fédéral soient adoptées, après échanges de vues, et que les données ainsi recueillies soient envoyées au Bureau de liaison des bibliothèques gouvernementales qui pourra dresser un fichier statistique des collections lequel sera à l'usage de toutes les bibliothèques du gouvernement fédéral et servira à préparer un rapport annuel statistique sur les bibliothèques fédérales publié par Statistique Canada.*

---

[9] Ibid.

III FONDS DE BIBLIOTHÈQUES ET DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS

INTRODUCTION

Comme il a été énoncé au chapitre II, l'équipe des collections avait pour mandat de faire l'inventaire des ressources des bibliothèques du gouvernement fédéral, d'en dégager et décrire les caractéristiques principales, les richesses et les faiblesses, les dédoublements, les lacunes importantes, ainsi que les autres problèmes. En outre, il entrait dans ses attributions de soumettre des recommandations sur l'appui nécessaire au développement et à la rationalisation des collections dans toutes ces bibliothèques.

L'équipe a étudié le développement des collections sous les aspects énumérés plus loin et a fait à ce sujet des constatations et des recommandations dans ce chapitre: le rôle de la bibliothèque face au programme du ministère, les normes qualitatives et quantitatives appliquées aux collections, la façon d'envisager le développement des collections à la Bibliothèque nationale et à la Bibliothèque scientifique nationale, enfin, la coordination et la rationalisation des collections.

L'équipe a examiné les collections selon la forme des documents et selon les sujets de spécialisation. Nous avons accordé plus d'importance à l'examen de certaines formes de documents soit parce qu'ils constituent le noyau de la collection, e.g. les publications en série, soit qu'on n'y ait pas attaché suffisamment d'importance, e.g. les microformes, les publications officielles (sauf dans les grandes bibliothèques) et les journaux. L'analyse des collections par matière est relevée dans les appendices C à F et un examen des résultats de l'enquête figure à la fin du présent chapitre sous la rubrique Coordination et rationalisation des collections.

Jusqu'à tout récemment, on n'avait jamais considéré, de façon positive, le développement des collections des bibliothèques du gouvernement fédéral. On s'en était tenu essentiellement, sauf dans les grandes bibliothèques, à une attitude passive qui se limitait à acquérir les documents demandés par les fonctionnaires du ministère. On ne semble pas s'être préoccupé de prévoir les besoins des usagers, ni de communiquer activement au sujet du développement et de la coordination des collections avec les usagers, voire, avec les autres bibliothécaires du gouvernement.

Il semble y avoir peu de dédoublement de collections par sujet dans les bibliothèques fédérales. Un certain degré de dédoublement est évidemment nécessaire dans les collections de travail pour satisfaire

rapidement les besoins des usagers, et cette situation ne pose aucun problème. Plus grave est le dédoublement de collections coûteuses, eu égard aux sujets spécialisés ou aux formes de documents (e.g. publications officielles). Même si le taux de dédoublement des collections paraît peu élevé à l'heure actuelle, le dédoublement des documents coûteux peut devenir un problème à mesure que les sphères d'activité du gouvernement s'élargissent et englobent des domaines interdisciplinaires comme l'environnement, les sciences de la terre, le transport jusqu'aux nombreuses sphères des sciences sociales, tels l'économie et les aspects sociologiques du droit.

Les ministères du gouvernement achètent cependant beaucoup d'exemplaires d'un même livre pour les bureaux individuels des fonctionnaires. La plupart de ces dépenses ne font pas partie du budget de la bibliothèque qui n'exerce aucun contrôle bibliographique sur ces documents.

Les bibliothèques du gouvernement fédéral dépendent énormément sur le système de prêts entre bibliothèques pour obtenir les documents que ne comprennent pas leurs collections; une telle attitude est justifiée lorsqu'il s'agit de documents marginaux, mais ne l'est pas lorsqu'il s'agit de documents touchant les domaines de spécialisation du ministère que dessert la bibliothèque. Les bibliothécaires devraient jouer un rôle beaucoup plus dynamique dans la sélection et l'évaluation de tous les documents de bibliothèque, et devraient s'efforcer de favoriser une meilleure collaboration avec les fonctionnaires de leur ministère afin d'être mieux en mesure de prévoir leurs besoins.

A. RÔLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il existe de nombreuses définitions de la bibliothèque spécialisée; la définition qui suit place la bibliothèque du gouvernement fédéral dans le cadre de sa fonction spéciale, celle de desservir les ministères de l'État, limitant ainsi de façon générale son domaine de spécialisation et exigeant la communication rapide de renseignements à jour. La bibliothèque spécialisée est «a library maintained by an individual, corporation, association, government agency or any other group for the collection, organization, and dissemination of information and primarily devoted to a special subject and offering specialized service to a specialized clientele.»[1] Il fut évident, dès le début de l'enquête, qu'à l'exception des deux bibliothèques nationales, les bibliothèques du gouvernement fédéral étaient en réalité des bibliothèques spécialisées.

[1] Leonard M. Harrod, The Librarian's Glossary of Terms used in Librarianship and the Book Crafts and Reference Book (London: Deutsch, 1971), pp. 603-604.

L'équipe des collections fut chargée de faire rapport non seulement sur les collections des bibliothèques du gouvernement fédéral, mais aussi sur les besoins fondamentaux des fonctionnaires en fait de documents de bibliothèque, de même que sur les politiques et la pratique concernant l'accès du public aux collections des bibliothèques fédérales. Nous ne discuterons pas à ce point-ci de quelle mesure la bibliothèque gouvernementale doit desservir le public puisque cette question est étroitement rattachée à celle de l'accès aux collections, traitée dans un chapitre ultérieur du rapport.

Les besoins fondamentaux des fonctionnaires en fait de documents de bibliothèque n'ont pas été déterminés dans le cadre de cette enquête. Nous avons en effet constaté, à l'étape de la planification que, compte tenu du temps alloué, il était impossible de faire une enquête sur les usagers, parallèlement à l'enquête déjà entreprise sur les collections. Deux considérations entraient en ligne de compte. L'équipe des services et systèmes devait, afin d'atteindre ses objectifs, interviewer les usagers dans le cadre de son enquête. Il fut convenu que les renseignements ainsi obtenus seraient communiqués à l'équipe des collections, qui, de cette manière, ne serait pas tenue de poser les mêmes questions une seconde fois aux usagers. Les commentaires et les recommandations sur les besoins des fonctionnaires en fait de services de bibliothèque et d'information figurent dans le rapport de l'équipe des services et systèmes et sont endossés par l'équipe des collections.

Il convient aussi de mentionner à cet égard que le Federal Library Committee des États-Unis a récemment approuvé une proposition visant à recueillir des fonds pour une étude intitulée «Capability of Federal Library Resources to Meet the Needs and Requirements of the Subject Areas Indicated by the Nation's Goals and Priorities» (Capacité des collections des bibliothèques fédérales à répondre aux besoins et aux exigences propres dans les domaines de spécialisation par sujet indiqués par les buts et les priorités de la nation)[2]. L'exécution d'un tel projet au sein de l'administration canadienne devrait, à notre avis, être confiée à des enquêteurs distincts. Nous proposons que le Conseil recommandé des bibliothèques du gouvernement fédéral veille à ce qu'une telle étude soit entreprise.

L'équipe a essayé au cours des visites de bibliothèques d'identifier et de décrire brièvement le contenu des collections en plus de recueillir des renseignements sur le soutien financier accordé au développement des collections, sur les politiques d'acquisition et sur le contrôle bibliographique des documents de bibliothèque. Nous nous sommes également intéressés au degré de responsabilité accordé aux bibliothécaires dans le développement des collections.

---

[2] U.S. Library of Congress, Information Bulletin (12 janvier 1973), p. 13.

La première question du guide de l'entrevue, qui traitait du rôle de la bibliothèque, a donné lieu à de longues discussions sur ce rôle vis-à-vis du programme du ministère, des agences gouvernementales, des bibliothèques de direction, etc. La question avait pour objet d'établir aussi clairement que possible la discipline et les autres domaines de spécialisation que devait seconder la collection. Si l'on ne délimite pas clairement cette relation, il est presque impossible pour la bibliothèque d'établir des principes directeurs concernant les acquisitions ou de déterminer les besoins de sa clientèle. Les conclusions de l'équipe dans ce domaine sont moins probantes qu'on ne l'avait espéré. La plupart des bibliothécaires interviewés ont déclaré que le rôle principal de la bibliothèque était «de desservir les fonctionnaires chercheurs», «d'appuyer le programme de recherche», «de répondre aux besoins des employés du ministère et des projets ministériels». Dans certains cas, on a explicitement parlé des responsabilités de la bibliothèque envers les chercheurs en général. Quelques-unes avaient été établies en vue de remplir un rôle unique alors que d'autres en étaient venues à assumer à un certain degré ce rôle à cause du développement de collections importantes et de modifications des priorités du gouvernement.

En général, l'équipe a constaté que les bibliothèques des ministères fédéraux n'avaient pas de rôle défini, pas de politique nette, rédigée par écrit, et ne jouissaient pas de l'appui éclairé de la haute direction. Plusieurs bibliothèques ont été établies officiellement seulement après avoir existé officieusement un bon moment. Une collection de livres et de périodiques s'était accumulée et on avait constaté le besoin d'un plus grand nombre de documents et de services. Les déclarations se rapportant aux objectifs et politiques des bibliothèques étaient rares. Il arrive très souvent que les bibliothèques figurent dans l'organigramme du ministère, parmi les services communs; cette pratique est avantageuse pour la gestion du budget, mais met le bibliothécaire en marge des principaux programmes et activités du ministère. De plus, le bibliothécaire relève souvent d'employés du ministère qui n'utilisent pas la bibliothèque et ne sont pas conscients de son importance. A cet égard, l'équipe croit que le bibliothécaire devrait relever d'un fonctionnaire de niveau suffisamment élevé pour qu'il soit régulièrement mis au courant des programmes et des priorités du ministère. De cette manière, la collection de la bibliothèque pourrait être développée de façon à mieux répondre aux besoins de ses usagers. L'importance d'un comité de bibliothèque bien constitué, agissant à titre consultatif, ne doit pas non plus être négligée. Un tel comité, composé d'usagers et de cadres supérieurs du ministère peut se révéler d'un grand secours en aidant la bibliothèque à définir son rôle exact, en l'assurant d'un appui soutenu et en s'occupant du développement de la collection.

La question de la marge d'autorité et de responsabilité consentie au bibliothécaire touchant la planification, la préparation et l'affectation

des crédits, ainsi que le choix et l'acquisition des documents pour la collection intéressa également l'équipe qui en discuta lors des entrevues avec les bibliothécaires. Il ressort de l'analyse de cette question que l'attitude des administrateurs ministériels quant à la question de la marge et du type d'autorité administrative consentie aux bibliothécaires varie énormément. Moins de la moitié des bibliothécaires interviewés ont indiqué qu'il participaient à la rationalisation des choix budgétaires, c'est-à-dire qu'ils avaient à jouer un certain rôle dans le processus de planification et de préparation du budget de la bibliothèque. Les autres bibliothécaires, ou bien n'avaient pas participé à la préparation du budget, ou bien desservaient des ministères ou des organismes qui n'avaient pas de budget de bibliothèque distinct. Le tiers environ des bibliothécaires interviewés s'occupaient d'au moins une partie du budget de la bibliothèque (en général, la partie du budget qui touche la documentation, mais non les traitements ou le matériel de bibliothèque).

En réponse à une autre question concernant l'autorité qui leur est consentie pour choisir et acheter la documentation, la majorité des bibliothécaires ont dit avoir participé, jusqu'à un certain point, à la constitution de la collection. Ici encore, les pratiques varient considérablement d'une bibliothèque à l'autre; en effet, quelques bibliothécaires ont toute autorité pour choisir les documents et signer les commandes alors que d'autres se voient imposer des limites quant au montant qu'ils peuvent dépenser par article sans obtenir au préalable la signature d'un agent du service des finances. La majorité des bibliothécaires interviewés voient à la sélection, mais un trop petit nombre s'occupe effectivement de constituer la collection. Il est intéressant de noter que, parmi tout les bibliothécaires rencontrés, seulement huit avaient en main une politique d'acquisition rédigée par écrit. Trente-sept ont dit respecter une politique d'acquisition non-écrite, et le reste a déclaré n'en avoir aucune.

Il n'est donc pas étonnant que l'équipe ait conclu, à quelques exceptions près, à une attitude d'indifférence vis-à-vis de la sélection des documents de bibliothèque. Il est recommandé à cet égard:

2. *Que chaque bibliothèque soit dotée d'une politique d'acquisition clairement définie et rédigée par écrit afin que cette politique serve à l'organisation de sa propre collection et à la coordination des collections dans le réseau de bibliothèques du gouvernement fédéral.*

En ce qui concerne l'achat de documents de consultation pour le ministère et sa (ses) bibliothèque(s), et compte tenu du fait que certains types de documents seront nécessairement achetés par d'autres services que la bibliothèque, il semble que les dépenses ministérielles pour ce genre de documents, en regard des déboursés de la bibliothèque, soient dans plusieurs cas anormalement élevées. Par ailleurs, certains budgets de bibliothèque semblent beaucoup trop

restreints pour appuyer suffisamment le programme du ministère. Les déboursés touchant l'achat de documents pour les bureaux personnels devraient être intégrés au budget de la bibliothèque.

Il convient de mentionner que les montants disproportionnés consacrés par les autres services à l'achat de documents de consultation peut avoir des effets néfastes sur la bibliothèque. Non seulement le budget de la bibliothèque ne pourra-t-il suffire à ses besoins, mais l'impossibilité d'exercer un contrôle bibliographique sur les documents achetés par les autres services les rend pratiquement inaccessibles, soit parce qu'ils ne figurent pas dans le catalogue sur fiches de la bibliothèque ou dans d'autres dossiers bibliographiques, ou qu'ils ne sont pas inclus dans les listes des nouvelles acquisitions, ou qu'ils n'apparaissent pas dans le catalogue collectif et les listes collectives de publications en série. Nous croyons qu'à quelques exceptions près, tous les documents de bibliothèque dont le ministère fait l'acquisition, par achat, par échange ou par tout autre moyen, sans consulter sa bibliothèque, devraient être soumis au contrôle bibliographique de la bibliothèque. En d'autres termes, tous les documents de bibliothèque éventuels devraient être préparés par la bibliothèque. La question de l'utilisation correcte du document relève évidemment de la bibliothèque et de la division ou de la direction qui l'achète. Il est recommandé à cet égard:

3. *Que toute la documentation achetée ou autrement acquise par les autres services du ministère soit déposée à la bibliothèque et préparée par celle-ci, pour garantir le contrôle bibliographique complet de ces documents.*

Il est entendu que tous ces documents devraient être préparés rapidement et prêtés promptement à l'usager. Il est aussi à remarquer que le personnel ministériel hésite très souvent à confier à la bibliothèque des documents qui doivent servir aux prêts entre bibliothèques. Il est recommandé à cet égard:

4. *Que la bibliothèque soit dotée de crédits suffisants pour acheter des exemplaires supplémentaires de tous les documents en demande constante, de sorte que ces exemplaires puissent être mis à la disposition des usagers pour des prêts à court terme.*

Les bibliothécaires pourront plus facilement justifier leurs demandes de crédits lorsqu'ils auront formulé par écrit une politique d'acquisition, adopté une pratique constante et régulière concernant l'établissement de relevés statistiques, et déterminé les besoins en documents découlant de l'application des programmes ministériels.

Les recommandations de l'équipe de l'administration et de l'organisation touchant le budget et les statistiques sont endossées par l'équipe des collections.

L'équipe des collections a donc conclu que même si les bibliothèques du gouvernement fédéral sont des bibliothèques spécialisées, plusieurs

d'entre elles ne semblent pas entretenir des relations étroites avec leur ministère ni bénéficier de l'appui de celui-ci. Or c'est là un des éléments distinctifs des bibliothèques spécialisées dans d'autres secteurs, par exemple ceux de l'industrie et du commerce. Le rôle des bibliothèques fédérales n'a pas été bien défini; n'ayant pas établi de liens étroits avec leurs ministères et avec les autres bibliothèques du gouvernement fédéral, elles œuvrent dans le vide. Certaines situations propres à l'administration fédérale, comme les intérêts variés de quelques ministères et la réaffectation des fonctions entre ministères ont créé des difficultés pour les bibliothèques, qui ont dû rapidement adapter leurs collections aux nouveaux besoins. De grands pas pourraient être faits dans cette voie si les ministères facilitaient l'adaptation des bibliothèques en les appuyant fortement, et s'ils favorisaient l'excellence des services en faisant appel à des bibliothécaires spécialisés, en définissant clairement le rôle de la bibliothèque et en lui fournissant le personnel de soutien, l'espace et les crédits voulus. En revanche, les ministères ont le droit de s'attendre au développement continu d'une collection bien équilibrée de documents de bibliothèque qui servent à l'appui de leurs programmes.

B. NORMES QUALITATIVES ET QUANTITATIVES POUR LES COLLECTIONS

Depuis quelques années déjà, les bibliothécaires s'intéressent de plus en plus à la question de l'évaluation tant qualitative que quantitative de leurs collections. A un moment où la plupart des bibliothèques canadiennes constataient des lacunes évidentes dans leurs fonds, la possibilité d'en arriver à des normes quantitatives acceptables a reçu beaucoup d'attention. Les normes américaines pour les bibliothèques des collèges et les normes canadiennes pour les bibliothèques des universités du Canada, publiées en 1959 et en 1965 respectivement, comprenaient quelques principes directeurs se rapportant à l'évaluation quantitative. Verner Clapp et R. T. Jordan ont explicité cette idée de base dans leur article fort controversé «Quantitative Criteria for Adequacy of Academic Library Collections»[3] dans laquelle ils proposaient une formule beaucoup plus détaillée pour juger si la taille d'une collection est suffisante on non.

En vue d'établir un point de départ pour l'évaluation de leurs propres collections, de nombreux bibliothécaires ont appliqué les critères quantitatifs de la formule Clapp-Jordan, ou des modifications de celle-ci, à leurs propres fonds, qu'ils pouvaient dénombrer par type et sujet et comparer aux normes pour les tailles de collections obtenues au

[3] Verner Clapp et R. T. Jordan, «Quantitative Criteria for Adequacy of Academic Library Collections,» College and Research Libraries, n° 26 (1965), pp. 371-380.

moyen de la formule. Les résultats d'un tel exercice pouvaient être avantageux pour autant qu'ils se fondaient sur des données exactes sur la bibliothèque, ainsi que sur un certain degré d'objectivité. Néanmoins, tous s'accordaient pour dire qu'il fallait plus qu'une analyse quantitative pour évaluer à fond la collection d'une bibliothèque.

Les problèmes d'évaluation d'une collection se compliquent lorsqu'on cherche à évaluer qualitativement le fonds d'une bibliothèque. Non seulement la nature intellectuelle de l'entreprise exige-t-elle un certain degré de jugement intuitif et subjectif, fondé sur l'expérience personnelle, mais aussi la seule formule raisonnable mise au point à ce jour exige des vérifications générales et soigneuses des meilleures bibliographies disponibles dans tous les domaines; c'est donc dire qu'il s'agit d'une tâche ennuyeuse exigeant un lourd tribut horaire.

En 1970 et en 1971, un sous-comité du Council of Ontario Universities a mis au point une méthode prometteuse pour mesurer les collections. Le succès d'un test partiel a incité le Conseil à demander des crédits au gouvernement de l'Ontario pour subventionner un test plus approfondi sur la faisabilité et la validité de la méthode, qui est fondée sur l'échantillonnage et les applications de l'informatique. La demande d'appui financier fut rejetée et le projet dut être abandonné. La méthode proposée, si elle avait été acceptée, aurait pu être modifiée et utilisée par les bibliothèques de l'administration fédérale œuvrant dans le secteur de la recherche.

Bien que plusieurs méthodes qualitatives et quantitatives d'évaluation des collections aient été étudiées, il est évident qu'aucune norme reconnue n'existe, et encore moins pour la comparaison objective des bibliothèques entre elles. Il est significatif que dans un article intitulé «Objectives and Standards for Special Libraries»[4] on ait reconnu toutes les variables du problème et émis l'opinion raisonnable qu'une collection ne peut-être constituée et encore moins évaluée sous vide. Les deux entreprises doivent être précisément rattachées aux responsabilités, programmes et buts de l'organisation ou de l'organisme que la bibliothèque dessert, et chaque organisation a ses propres exigences.

La liste des normes des bibliothèques spécialisées énumère toutes les formes et types de documents que peut conserver une bibliothèque spécialisée, et les plus importants sont traités en détail dans les sections suivantes du rapport. Les normes stipulent également que «The subject coverage of the special library's collection is intensive and extensive enough to meet the current and anticipated information requirements of the library's clientele»; que «the size of a special library collection depends upon the amount of material available that is pertinent to the organization's special needs»; et que «the special library administrator

[4] «Objectives and Standards for Special Libraries,» Special Libraries, nº 55 (décembre 1964), pp. 672-680.

continually evaluates the scope and adequacy of the collection in the light of changes in emphasis or new developments in the organization's activities».[5]

Ces énoncés appuient le concept récent d'après lequel l'évaluation d'une bibliothèque découle logiquement de considérations plus fondamentales, tant sur le niveau voulu des collections dans toute bibliothèque donnée que sur la mise au point des politiques touchant les collections et leur constante tenue à jour (y compris les décisions sur la conservation et l'émondage des documents et la correction des lacunes). On insiste également sur la rationalisation du développement des collections, basée sur la coordination des politiques des différentes bibliothèques et sur leur utilisation collective, chaque fois que la chose est possible.

Les définitions des niveaux de collection ont été données par quelques bibliothèques et bibliothécaires, chacun utilisant une terminologie quelque peu différente pour décrire des catégories semblables de niveaux de collection. Mildred Benton utilisait les termes «exhaustive, research, unique» dans l'évaluation des fonds de documents de recherche des bibliothèques du gouvernement américain.[6] Les bibliothécaires médicaux ont choisi de désigner les niveaux de collection comme suit: collection d'information générale, collection de travail (collection de documents utiles), collection de recherches générales, collection générale, collection exhaustive. D'autres bibliothèques ont choisi les termes: limitée, de base, sélective, générale, exhaustive ou de consultation, d'enseignement, de recherches de base, globale, intensive. Puisqu'une définition détaillée est rattachée à chaque niveau, quelle que soit la terminologie, les distinctions entre niveaux sont raisonnablement nettes. Lorsque des facteurs de distinction comme celui des langues de la collection et des restrictions à ce titre, des secteurs géographiques pour lesquels ces documents sont collectionnés, des limites chronologiques, des types de documents collectionnés et exclus, sont appliqués à chaque niveau, on obtient un profil des activités au chapitre des collections de la bibliothèque que l'on peut ensuite traduire en une déclaration de principes touchant le développement des collections pour chaque domaine de spécialisation. Il est recommandé à cet égard:

5. *Que les bibliothécaires du gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du Conseil recommandé des bibliothèques du gouvernement fédéral, œuvrent de concert avec la Direction du développement des collections de la Bibliothèque nationale et les représentants de*

---

[5] Ibid.

[6] U.S. Department of Health, Education and Welfare. Office of Education. Educational Resources Information Centre, Study of Resources and Major Subject Holdings Available in U.S. Federal Libraries Maintaining Extensive or Unique Collections of Research Materials, par Mildred Benton et al, Parties I-IV (Washington, 1970), Pt. I.

la Bibliothèque scientifique nationale en vue d'établir des définitions de niveaux de collection qui soient acceptables et applicables aux bibliothèques de l'administration fédérale, et des méthodes uniformes pour la rédaction de politiques concernant le développement des collections.

Il est en outre recommandé à cet égard:

6. *Que les bibliothécaires du gouvernement fédéral étudient les méthodes possibles d'évaluation quantitative et qualitative des collections, et fassent appel à des experts-conseils, le cas échéant.*

C. LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE ET À LA BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE NATIONALE

1 Bibliothèque nationale

Il est impossible d'étudier le développement de politiques sur les collections de la Bibliothèque nationale sans se heurter constamment aux nombreux facteurs de changement qui ont marqué l'histoire de la Bibliothèque. Cette dernière ne s'est jamais complètement remise de ses débuts trop modestes et de l'effet du transfert, au tout début, de quelque 300,000 documents de la Bibliothèque du Parlement. Aussi longtemps que le contenu de ce premier don, remarquable tant par son importance que par sa richesse ne sera pas entièrement connu, l'établissement de priorités détaillées concernant l'acquisition de documents sera nécessairement entaché d'incertitude et d'indécision; pourtant, ce n'est qu'en 1958 que l'on commença à ouvrir les boîtes et à traiter les documents. A l'heure actuelle, 40,000 volumes ne sont pas encore répertoriés. Si l'espace et le personnel avaient été suffisants à l'origine, on aurait pu empêcher que soit hypothéqué davantage le développement des collections de la Bibliothèque nationale.

Pendant un certain nombre d'années, deux tâches principales, *Canadiana,* la bibliographie nationale canadienne, et le Catalogue collectif, ont pris le pas sur les autres responsabilités de la Bibliothèque nationale alors que les autres bibliothèques l'interrogeaient constamment sur ses intentions touchant le développement des collections et les secteurs prioritaires en matière d'acquisitions. Même si la Bibliothèque nationale était consciente qu'elle devait en savoir davantage sur les collections des bibliothèques du Canada avant d'établir ses propres politiques, son Conseil consultatif approuva en 1957 une politique sur l'achat des livres qui figure dans le Rapport du bibliothécaire national de 1958. En tête de liste des priorités venait un nombre restreint de sujets et de types de documents portant surtout sur les ouvrages canadiens, les ouvrages de bibliographie et de référence et sur les domaines des humanités et des sciences sociales. On déclarait que «bien que la Bibliothèque nationale doive apporter une attention toute spéciale aux écrits relatifs au

Canada, il fut convenu que le but général était de constituer une vaste bibliothèque de référence qui puisse éventuellement soutenir la comparaison avec des collections semblables à l'étranger».[7] Il n'est toutefois pas clair si l'on prenait l'expression bibliothèque de consultation en son sens étroit ou dans le sens plus moderne de bibliothèque de «recherche».

On ajouta ensuite à la liste des priorités, la musique et les livres rares qui seraient collectionnés «suivant une politique à établir», et on énuméra en outre des sujets qui ne devaient pas faire l'objet de collections parce que des fonds importants avaient déjà été constitués dans d'autres bibliothèques du gouvernement fédéral. Ces sujets étaient les suivants:

(1) Anthropologie et ethnologie

(2) Art

(3) Droit

(4) Médecine

(5) Histoire et science militaires

(6) Sciences

(7) Longues suites de documents parlementaires (les exceptions étaient encore à déterminer)

Il semble que le gouvernement ait pris pour acquis que la Bibliothèque nationale coordonnerait le développement des collections dans les autres bibliothèques de l'administration fédérale, mais c'est là la première déclaration positive connue de la Bibliothèque nationale à cet égard.

L'application de la politique limitée et plutôt générale adoptée en 1957 concernant l'achat de livres fut irrégulière et manqua de coordination et de supervision. On était d'avis que la Bibliothèque nationale faisait preuve de passivité touchant le développement des collections, à un moment où la nécessité d'adopter des politiques beaucoup plus dynamiques et détaillées se faisait grandement sentir. Le malaise que cette situation provoqua chez les bibliothécaires amena la Bibliothèque nationale à faire diverses déclarations d'intention. Cependant, lorsqu'en réponse à une demande directe de Carleton University, en 1967, le directeur général de la Bibliothèque nationale exposa la «politique d'acquisition de la Bibliothèque nationale», on s'aperçut qu'elle différait très peu de la déclaration de 1957, même si elle englobait l'expansion de certaines collections spéciales. Ces déclarations générales laissaient beaucoup à désirer tant du point de vue de la Bibliothèque nationale que de celui de la collectivité des bibliothèques canadiennes qui comptaient sur celle-ci pour les aider à constituer leur propre collection.

---

[7] Bibliothèque nationale du Canada, Rapport du bibliothécaire national 1958 (Ottawa: Imprimeur de la Reine, 1958), p. 9.

Dans un rapport interne datant de 1970-1971 et traitant de la politique de sélection des livres à la Bibliothèque nationale, la Division des acquisitions déclarait «qu'en aucun temps a-t-on défini clairement et par écrit les objectifs concernant les collections de la Bibliothèque, les types de documents à acheter, les types de dons à conserver ou la répartition appropriée des attributions en matière de sélection.» Le rapport traitait franchement et en détail de l'historique de la sélection des livres à la Bibliothèque nationale et discutait de la politique de sélection de la Division des acquisitions, ainsi que du programme d'achat actuel de la Bibliothèque. Il semble que plusieurs secteurs de la Bibliothèque aient procédé au développement de leur collection sans coordination systématique de la sélection et de l'acquisition des périodiques, des journaux, des publications officielles et des monographies. En outre, la sélection des dons et autres documents reçus n'était pas faite par des experts en la matière; de plus, on n'avait jamais centralisé le tri et les décisions dans ce domaine. Les résultats d'une telle lacune sont évidents dans le cas de la collection actuelle, qui pourrait être grandement améliorée par émondage systématique. La pénurie de personnel et le manque de temps ont créé le problème et continuent à empêcher à l'heure actuelle toute solution immédiate.

Une autre question d'importance traitée dans le rapport de 1970-1971 se rapportait aux faibles crédits consentis pour l'achat de livres et à la fluctuation des fonds disponibles pour le développement des collections. Il est ironique de constater qu'au cours des dix premières années le fonctionnement, avec un budget fixe de $40,000 par année, le personnel a eu si peu de temps à consacrer à la sélection et à l'acquisition qu'il a toujours été impossible de dépenser tous ces crédits. Heureusement, la Loi sur la Bibliothèque nationale prévoyait la création d'un fonds non annulable pour les livres. Les budgets pour le personnel et l'acquisition de livres ont augmenté après 1965 et l'on a commencé à faire des plans pour le développement plus systématique de la collection, plans que l'on a dû abandonner à cause de nouvelles restrictions budgétaires. Dans la liste des 35 principales bibliothèques canadiennes de recherche, établie d'après les crédits consacrés à l'achat de livres dans les cinq exercices financiers allant de 1967-1968 à 1971-1972, la Bibliothèque nationale s'est classée respectivement 28^{e}, 32^{e}, 35^{e}, 35^{e} et 32^{e}. Au cours de 1971-1972, le budget pour les livres s'élevait à $300,000; en 1972-1973, à $430,000 et en 1973-1974 à $652,000, montants très faibles pour la Bibliothèque nationale du Canada. Le dernier montant comprend de plus une subvention consentie aux fins d'achat d'une collection spéciale. D'ailleurs, dès 1966-1967, R. B. Downs, dans son étude intitulée *Ressources des bibliothèques d'université et de recherche au Canada*[8] recommandait de porter

[8] Robert B. Downs, Ressources des bibliothèques d'université et de recherche au Canada (Ottawa: Association des Universités et Collèges du Canada, 1967), p. 197.

immédiatement le budget des livres à la Bibliothèque nationale à $1,000,000 afin que cette dernière puisse satisfaire à ses obligations en matière de développement des collections à l'échelle nationale.

Ces obligations ont pu changer dans l'intervalle, mais elles ne sont certes pas moindres et les coûts d'acquisition des documents de bibliothèque ne sont pas non plus restés stationnaires. Il semble donc raisonnable de dire que le budget actuel de $662,000 pour l'achat de livres est totalement insuffisant dans le cas de la Bibliothèque nationale et qu'il doit être sensiblement relevé.

On a fait un pas encourageant en ce sens lorsque en janvier 1973, on a officiellement créé à la Bibliothèque nationale la Direction du développement des collections. Cette Direction a entrepris une étude systématique des fonds de sa bibliothèque et l'évaluation des richesses et des faiblesses de sa collection afin d'établir un mode constant et rationnel de développement des collections. Une meilleure coordination s'impose tant au point de vue de la sélection et de l'acquisition des documents que de celui de l'amélioration des communications entre les directions. Il est recommandé à cet égard:

7. *Qu'un Conseil de développement des collections soit créé sous l'autorité du directeur de la Direction du développement des collections, qui représentera toutes les sections de la Bibliothèque nationale appelées à choisir et à acquérir des documents; le Conseil veillerait principalement à coordonner la planification des collections dans les domaines des sciences sociales et des humanités et assurerait un appui solide et justifié aux augmentations budgétaires indispensables à toute orientation nouvelle et utile dans le développement des collections.*

2. Bibliothèque scientifique nationale

La Bibliothèque scientifique nationale est l'une des rares bibliothèques de l'administration fédérale qui ait formulé une politique claire et rédigée par écrit en matière d'acquisition (Appendice 0).

Une des principales attributions de cette bibliothèque est de mettre au point une collection nationale de documents scientifiques et techniques, d'envergure internationale et rédigés dans toutes les langues de la science. Elle est en outre chargée de mettre rapidement à la disposition des savants, des ingénieurs et, en fait, de tous les chercheurs ayant besoin de renseignements scientifiques et techniques au Canada, le contenu de son importante collection. Il est intéressant d'observer que la collection a été développée en collaboration étroite avec les plus grandes bibliothèques ministérielles à Ottawa et avec d'autres bibliothèques spécialisées à travers le pays.

Puisque les bibliothèques du gouvernement fédéral ne bénéficiaient pas de l'influence coordinatrice d'une bibliothèque nationale, avant les années cinquante, certaines d'entre elles ont dû devenir aussi autonomes que possible, n'ayant aucune collection nationale officielle sur laquelle s'appuyer; en outre, dans les domaines des sciences et de la technologie, certaines collections importantes étaient déjà constituées, spécialement en ce qui a trait à l'agriculture, la géologie et, à un moindre degré, aux mines. Toutefois, bien avant qu'elle soit désignée Bibliothèque scientifique nationale, la bibliothèque du Conseil national de recherche avait pour politique de compléter les collections des autres grandes bibliothèques scientifiques de l'administration fédérale. Comme l'acquisition de documents qui touchent à la spécialité d'autres bibliothèques du gouvernement fédéral se fait de façon sélective, la Bibliothèque scientifique nationale a réussi de cette manière à éviter le dédoublement des collections. Il s'est donc établi dans la région d'Ottawa une collection remarquable de documents scientifiques et techniques.

La Bibliothèque scientifique nationale ne conserve pas les publications très répandues et facilement accessibles ailleurs. Elle le fera toutefois si les publications, y compris celles qui sont très répandues, ne sont pas facilement accessibles dans les bibliothèques qui les possèdent. De cette manière, la collection constituée appuie les services d'information de la Bibliothèque scientifique nationale et favorise en même temps l'accessibilité de ces publications à l'échelle nationale.

C'est en 1967 que la Bibliothèque scientifique nationale fut désignée Centre bibliographique des sciences de la santé. L'un des objectifs de ce Centre est de coordonner et d'appuyer l'acquisition de publications sur les sciences de la santé dans les bibliothèques médicales du Canada. Un outil utile dans la rationalisation des collections médicales est la liste des *Périodiques commandés traitant des sciences de la santé dans les bibliothèques canadiennes*, une communication mensuelle des nouveaux abonnements souscrits par les vingt-cinq plus grandes bibliothèques des sciences de la santé au Canada. L'importance accordée à la politique de la bibliothèque dans l'achat de documents chers, rares et peu utilisés est démontrée de façon éclatante dans le cas de la collection des sciences de la santé. La bibliothèque est maintenant propriétaire de fonds considérables de documents uniques en médecine, de comptes rendus de congrès internationaux et de publications en série.

Le succès de la politique clairement définie de la Bibliothèque scientifique nationale en matière de développement des collections a eu un effet bénéfique sur les bibliothèques scientifiques et techniques du pays aussi bien que sur les bibliothèques du réseau fédéral. La Bibliothèque scientifique nationale est le noyau du système national STI (Information scientifique et technique), en pleine expansion, et il est encourageant de savoir que le pays possède une collection de base aussi importante.

Tout programme de coordination des collections des bibliothèques de l'administration fédérale dépendra de la formulation de politique clairement définie et de la disponibilité de fonds suffisants. A titre de collections de ressources nationales, il est important que les deux bibliothèques nationales connaissent les politiques régissant les collections des autres bibliothèques de l'administration fédérale et fassent connaître leurs propres responsabilités touchant la constitution des collections aux bibliothécaires chargés des programmes généraux de bibliothèque dans les ministères.

D. LES COLLECTIONS

1. Formes de documents

(a) Monographies et brochures

Aux fins de la présente enquête, l'équipe des collections a accepté la définition que donne l'American Library Association d'une monographie: «a treatise on a particular subject, usually detailed in treatment but not extensive in scope. It is generally a book, but need not be bibliographically independent.»

Il est possible d'établir des distinctions beaucoup plus subtiles et de faire appel à des définitions plus érudites, selon qu'il s'agit d'un traité, d'un manuel ou d'une monographie. Nous avons toutefois constaté que les bibliothèques fédérales reconnaissaient la définition de l'American Library Association.

Bien que les monographies ne constituent habituellement pas la part la plus considérable de la collection des bibliothèques spécialisées, elles sont toutefois très importantes car elles donnent une vue d'ensemble d'une matière. Dans les domaines des sciences sociales et des humanités, les monographies sont essentielles à la constitution d'une collection complète et équilibrée et peuvent fort bien compter pour une fraction importante de celle-ci, alors que dans le domaine des sciences, on insiste davantage sur les publications en série et sur les documents monographiques les plus récents.

Les collections de monographies figurent en tête de liste des priorités dans toutes les bibliothèques se spécialisant dans les humanités et dans la plupart des bibliothèques des sciences sociales. Comme on pouvait s'y attendre, elles sont d'importance secondaire dans les bibliothèques s'occupant des sciences de la vie, des sciences et de la technologie.

Toutes les bibliothèques possèdent toutefois un nombre plus ou moins important de monographies. Il est probable qu'il s'en trouve

beaucoup dans les bureaux et les laboratoires, à titre de prêts en permanence, puisque certaines bibliothèques semblent n'avoir qu'un nombre peu élevé d'éditions récentes.

Les monographies sont en général complètement cataloguées et classifiées et sont régulièrement inscrites au Catalogue collectif national; il convient toutefois de mentionner que les monographies courantes sont difficiles à localiser et que cette situation est en partie imputable au retard mis dans leur inscription dans le Catalogue collectif de la Bibliothèque nationale. Mentionnons aussi que si l'inscription des monographies à la Bibliothèque nationale permet d'identifier et de localiser des ouvrages particuliers, il est impossible d'établir le contenu ou les richesses des collections au moyen du Catalogue collectif.

Nous avons dans l'ensemble l'impression que la sélection a trop souvent été fondée sur la demande et qu'on a accordé trop peu d'attention à la constitution d'une collection selon une politique clairement définie et suivant les besoins précis de l'organisation et de la clientèle que la bilbiothèque dessert.

Les brochures ne sont en général pas cataloguées et se trouvent habituellement dans les classeurs verticaux, mais elles sont aussi placées avec d'autres types de documents sur les rayons. Certaines collections de brochures, comme celles de la bibliothèque des Archives publiques et de la Bibliothèque du Parlement, sont cataloguées.

Les méthodes de sélection des brochures varient beaucoup d'une bibliothèque à l'autre. Certains bibliothécaires du secteur des sciences sociales vérifient régulièrement les répertoires, notamment le *Public Affairs Information Service* (PAIS) et *Vertical File Index*. Nous sommes d'avis que l'on pourrait faire encore plus pour acquérir ces documents de façon systématique, compte tenu de leur importance comme source de renseignements courants.

En comparant l'état des collections d'après les divers types de documents qu'on y trouve, nous sommes d'avis que le secteur des monographies laisse moins à désirer que ceux qui suivent, à savoir les publications en série, les journaux et les publications officielles (y compris les rapports techniques), sur lesquels nous avons particulièrement insisté en raison des difficultés qu'entraînent leur acquisition, organisation et emmagasinage.

(b) Publications en série

La plupart des bibliothèques de l'administration fédérale dépendent beaucoup des publications en série comme source principale de renseignements courants dans les domaines présentant un intérêt spécial pour le gouvernement. Les publications en série sont traditionnellement la pierre angulaire de presque toutes les bibliothèques spécialisées. Aux fins de rédaction de la présente partie du rapport,

nous avons choisi de laisser de côté la définition détaillée utilisée par le Groupe de travail sur les normes de catalogage au profit de la suivante: «a publication issued in successive parts, usually at regular intervals and, as a rule, intended to be continued indefinitely. Serials include periodicals, newspapers, annuals (reports, yearbooks, etc.), memoirs, proceedings and transactions of societies.»[9] Les journaux forment un groupe à part et sont étudiés dans une autre section.

Même si certaines bibliothèques du gouvernement fédéral suivent des politiques justes, (habituellement tacites mais non rédigées par écrit) au chapitre de l'acquisition des publications en série, d'autres sont, au contraire, assez apathiques et ont tendance à se fier aux recommandations des fonctionnaires de leurs ministères plutôt qu'à leur initiative pour ajouter les titres de périodiques utiles à leurs collections. Chaque bibliothèque fédérale devrait examiner régulièrement les revues courantes et les autres outils de sélection dans leur sujet de spécialisation en plus de se faire inscrire sur les listes d'adresses afin de recevoir les avis de nouvelles publications. La documentation sur les bibliothèques comprend de nombreux renseignements utiles sur le développement des collections et la sélection de documents, y compris les publications en série; ce genre de publications devrait être facilement accessible à tous les bibliothécaires fédéraux et au personnel des bibliothèques, que ce soit dans la bibliothèque même ou par l'intermédiaire d'un centre. Il est recommandé à cet égard:

8. *Que le Conseil recommandé des bibliothèques du gouvernement fédéral œuvre de concert avec le Centre de documentation sur les bibliothèques de la Bibliothèque nationale pour faire connaître aux bibliothécaires de l'administration fédérale les publications concernant le développement des collections et la sélection de documents.*

L'équipe a recueilli peu de détails sur les budgets des bibliothèques visitées et ne pouvait habituellement pas obtenir de renseignements spécifiques sur les dépenses concernant l'achat de publications en série courantes et anciennes et le montant alloué aux reliures. Ces publications sont coûteuses et les crédits totaux consacrés aux documents de consultation semblaient souvent insuffisants pour répondre aux besoins des ministères en fait de publications en série et de tout autre type de publications. On insiste beaucoup sur la mise au courant dans l'utilisation des collections, les numéros les plus récents des périodiques étant mis en étalage, mais les usagers de certaines bibliothèques visitées ont signalé des lacunes graves dans les collections de périodiques. Ce ne sont pas tous les usagers qui se contentent des derniers numéros seulement et lorsqu'une bibliothèque

[9] American Library Association, Library Statistics: A Handbook of Concepts, Definitions, and Terminology (Chicago: American Library Association, 1966), p. 142.

gouvernementale se trouve dans une région éloignée d'Ottawa, l'accès rapide aux documents rétrospectifs des collections de base devient un problème. Les petites bibliothèques ont raison d'accorder la priorité aux dernières années de parution des publications en série; toutefois, lorsqu'une bibliothèque de l'administration fédérale est précisément chargée de concentrer ses efforts sur la mise au courant dans un domaine de spécialisation particulier, elle devrait en même temps s'assurer qu'il existe une collection de soutien dans le même domaine, facilement accessible, de préférence dans la même région, sinon au moins dans l'une des bibliothèques nationales ou dans les principales bibliothèques de recherche à Ottawa. Ses usagers devraient être au courant de l'existence de telles collections et bénéficier de services de renseignement et de prêts entre bibliothèques grandement améliorés.

Grâce à l'information recueillie au cours de l'enquête, il est évident que la plupart des bibliothèques fédérales ne font ni le catalogage, ni la classification complète des publications en série; elles les disposent en général sur leurs rayons par ordre alphabétique des titres; nombre d'entre elles sont intégrées à d'autres types de documents, comme les monographies et les publications officielles. Malheureusement, la diversité des types d'organisation nous a totalement empêché de nous faire une idée exacte de l'envergure par sujet des collections de publications en série des bibliothèques fédérales. Dans plusieurs bibliothèques, il a été également impossible de mesurer la collection totale des publications en série en tant que documents distincts ayant une identité propre, bien que les listes de publications en série établies par certaines bibliothèques donnent une bonne vue d'ensemble de leur envergure et variété. L'équipe n'avait pas prévu qu'il serait impossible d'étudier les fonds de publications en série par sujet dans de nombreuses bibliothèques fédérales; elle est cependant arrivée à la conclusion très générale que les collections étaient pour la majeure partie constituées en vue d'appuyer les sujets de spécialisation et les programmes des ministères desservis.

Même si le plan original de l'équipe des collections de mesurer les collections de publications en série par sujet a été abandonné, les collections complètes de publications en série des trente-cinq bibliothèques visitées ont été mesurées en pieds linéaires. Quinze collections mesuraient entre 1,000 et 30,000 pieds et vingt mesuraient entre 100 et 900 pieds. La collection la plus importante à ce titre est celle de la bibliothèque principale du ministère de l'Agriculture. Il est connu que la Bibliothèque scientifique nationale possède une collection beaucoup plus importante, dont le fonds total compte plus de 15,000 titres de publications en série et les publications officielles étant rangées ensemble sur les rayons. La collection de publications en série de la Bibliothèque nationale s'étend sur environ 23,000 pieds linéaires des rayons et comprend 7,000 périodiques canadiens et de 4,000 à 5,000 périodiques non canadiens. Neuf des collections les plus importantes se trouvent dans les bibliothèques du groupe des sciences,

de la technologie et des sciences de la vie; cinq appartiennent au groupe des sciences sociales et une englobe à la fois les humanités et les sciences sociales. Des vingt petites bibliothèques dont on a mesuré les collections, onze font partie du groupe des sciences, de la technologie et des sciences de la vie, et neuf appartiennent au groupe des sciences sociales.

Nous avons constaté avec intérêt la prédominance dans le groupe des sciences sociales, des bibliothèques ministérielles et d'organismes gouvernementaux, et des bibliothèques de direction dans celui des sciences, de la technologie et des sciences de la vie, car la même répartition se retrouve dans l'échantillon total des bibliothèques visitées.

La mesure de ces collections complètes a en outre permis de déterminer les bibliothèques possédant les fonds les plus considérables de publications en série et de fournir une vue d'ensemble de leur situation géographique. Les plus grandes collections se trouvent à Ottawa, à la Bibliothèque scientifique nationale (non mesurées), à la Bibliothèque nationale et aux bibliothèques d'Agriculture Canada, de la Commission géologique du Canada, d'Environnement Canada, de Santé et Bien-être social Canada, de Statistique Canada, de la Division de recherches sur le bâtiment du Conseil national de recherche, de la Division du génie aéronautique et mécanique du Conseil national de recherches (Bibliothèque scientifique nationale) et du ministère du Travail. Ces importantes collections de publications en série (aucune ne compte moins de 2,000 pieds linéaires et plusieurs d'entre elles sont beaucoup plus importantes) complètent les petites collections dans le réseau de bibliothèques fédérales, comme il a été expliqué précédemment. Les riches collections de la Bibliothèque du Parlement et de la Cour suprême n'ont pas été incluses, car elles ne sont pas d'accès facile.

Les deux bibliothèques nationales doivent jouer un rôle clé dans la rationalisation du développement des collections et dans l'utilisation des publications en série au sein du réseau des bibliothèques fédérales. Elles ne peuvent à l'heure actuelle être également efficaces à ce titre puisque la Bibliothèque scientifique nationale fonctionne depuis beaucoup plus longtemps et qu'elle entretient des relations plus étroites avec la collectivité qu'elle dessert, en plus de mieux connaître leurs besoins. Une politique touchant l'acquisition rationnelle des publications en série a été mise au point dans le cadre de la politique générale d'acquisition de la Bibliothèque scientifique nationale; cette dernière acquiert la plupart des publications en série qui figurent sur les bandes CAN/SDI et les publications en série scientifiques qui ne sont acquises par aucune autre bibliothèque canadienne, soit à cause de leur coût élevé, du peu d'usage qu'on en fait ou de leur rareté. Les publications en série, y compris les publications officielles en série, représentent maintenant les 9/10 de la collection totale de plus de un million de volumes de la Bibliothèque scientifique nationale laquelle

acquiert et catalogue plus de 700 nouveaux titres de publications en série par année. La sélection de périodiques ou de numéros anciens destinée à combler les lacunes du fonds de la nation est maintenant possible grâce au *Catalogue collectif des publications scientifiques dans les bibliothèques canadiennes* publié par la Bibliothèque scientifique nationale et dont la cinquième édition est parue en 1973.

Il n'en va malheureusement pas ainsi à la Bibliothèque nationale pour ce qui est des publications en série. La pénurie de personnel et d'espace au cours des premières années de son existence, l'a empêchée de préparer et de mettre sur rayons les publications en série acquises de la Bibliothèque du Parlement et d'autres sources. Les périodiques canadiens n'étaient pas soumis au dépôt légal avant que la Bibliothèque nationale emménage dans ses nouveaux locaux, mais la collection Canadiana fut toujours placée en tête de liste des priorités de la Bibliothèque nationale. A l'heure actuelle, la collection n'est ni classifiée, ni même rangée par ordre alphabétique sur les rayons. Les rayons ont été numérotés pour faciliter la localisation des documents, qui sont rangés partout où il y a de l'espace. Cette manière peu orthodoxe de procéder influe sérieusement sur l'accessibilité et l'utilisation efficace de la collection. L'existence de trois fichiers de vedettes principales, qui ne comprennent pas tous les fonds, ne permet pas d'établir avec certitude le contenu total de la collection, ou de procéder à une étude par sujet. En réalité, les données bibliographiques sur la collection des publications en série sont très pauvres; de plus, le service est sérieusement entravé par la lenteur et l'incohérence des procédures d'identification, de localisation et d'extraction des publications en série de la collection. Le manque d'espace complique davantage la situation (le personnel estime que les locaux existants seront saturés au mois d'avril 1974). Il faut donc, de toute urgence, trier la collection de publications en série canadiennes et non canadiennes (énumérée dans un fichier contenant plus de 23,000 fiches) afin d'identifier les documents précieux et les ajouter à la collection permanente, et aussi pour dégager des rayons et éliminer les documents inutiles. Il est pénible de constater que le fonds complet de publications en série de la Bibliothèque nationale ne pourrait pas à l'heure actuelle être inclus dans l'édition tant attendue de l'inventaire des périodiques de sciences sociales et d'humanités que possèdent les bibliothèques canadiennes. Cette liste, comprenant tous les fonds canadiens, serait l'outil de base essentielle dans la formulation d'une politique rationnelle concernant la collection des publications en série à la Bibliothèque nationale, vu qu'il tiendrait compte des documents déjà conservés par les bibliothèques du gouvernement fédéral et les bibliothèques du pays. Il est recommandé à cet égard:

9. *Que la Bibliothèque nationale publie dans les plus brefs délais la liste collective des publications en série des bibliothèques canadiennes dans les domaines des humanités et des sciences sociales et que son propre fonds y figure.*

Il est recommandé en outre à cet égard:

10. Qu'en priorité, la Bibliothèque nationale organise sa collection de publications en série afin que les données bibliographiques complètes soient disponibles pour l'entière collection et que cette collection reflète les principaux secteurs de responsabilité de la Bibliothèque nationale, c'est-à-dire Canadiana, les sciences sociales et les humanités.

L'amélioration de l'organisation matérielle et du contrôle bibliographique faciliterait au personnel de la bibliothèque et aux usagers de l'extérieur l'accès et l'utilisation de la collection. Une attention plus particulière devrait être accordée aux besoins des fonctionnaires du gouvernement fédéral et aux exigences propres d'un catalogue collectif complet des publications en série dans les bibliothèques canadiennes dans le domaine des humanités et des sciences sociales. Une telle réorganisation doit permettre le développement d'un système automatisé pour les publications en série, dans le cadre d'un réseau d'information qui devrait englober les fonds d'autres bibliothèques du gouvernement fédéral. On pourrait obtenir un imprimé mécanographique sur les fonds de chaque bibliothèque du gouvernement fédéral ou de toutes les bibliothèques du gouvernement fédéral, ce qui éliminerait la compilation manuelle des listes de publications en série de chaque bibliothèque.

La Bibliothèque nationale est en mesure, à l'heure actuelle, de formuler sur la collection de publications en série, une politique analogue à celle de la Bibliothèque scientifique nationale. Elle reconnaît depuis longtemps qu'elle doit conserver la collection complète de toutes les publications en série canadiennes et combler les lacunes connues. En outre, la Bibliothèque a pris récemment la décision d'appuyer le programme CAN/SDI pour les humanités et les sciences sociales en commençant par l'acquisition des revues indispensables pour les bandes ERIC[10] et pour les résumés analytiques de *Psychological Abstracts*. Nous insistons vivement pour que soit ainsi assuré un service complet de soutien pour le service CAN/SDI à la Bibliothèque nationale, et que ce service soit étendu à d'autres bases de données, au fur et à mesure de leur acquisition. Il est urgent que des crédits supplémentaires soient consentis à cette fin.

La Bibliothèque nationale a récemment formé un comité de sélection des publications en série, dirigé par le directeur de la Direction du développement des collections, dont les membres représentent les divers services de la bibliothèque où sont remplies des fonctions de sélection et d'acquisition. Pour la première fois dans l'histoire de la Bibliothèque, la sélection des publications en série sera coordonnée et décidée en collaboration. Un tel comité peut aussi examiner de près, et espère-t-on,

---

[10] ERIC: Educational Resources Information Centre.

résoudre les problèmes de budget, de personnel et d'espace qu'entraîne inévitablement la mise sur pied de nouveaux programmes comme celui du CAN/SDI. Le comité pourrait faire aussi des recommandations sur les questions suivantes:

(1) le transfert à la Bibliothèque scientifique nationale de toutes les revues canadiennes scientifiques (y compris les revues médicales). L'accord de coopération conclu en 1959 entre les deux bibliothèques, mais qui n'a jamais été entériné, touchant le partage des documents canadiens reçus en dépôt légal souligne la nécessité de la coordination de leurs collections.

(2) pour une meilleure utilisation de l'espace, le transfert de tous les doubles de publications canadiennes en série sur des rayons fermés auxquels la Bibliothèque nationale aurait rapidement accès grâce à un service de navette entre toutes les bibliothèques du gouvernement.

(c) Publications officielles

Introduction

Les publications officielles sont le fidèle reflet des activités et intérêts d'une société ainsi qu'une source principale de consultation pour les recherches, particulièrement en sciences sociales. Dans *United States Government Publications,* Boyd et Rips montrent que les publications officielles sont une source essentielle d'information:

"They are the sources of political, economic and social history of peoples at all times; they contain the authentic accounts of the world's great explorations, discoveries, and inventions in every field of human endeavour; they reveal and explain the phenomenal scientific and technological developments of modern times; they open up great treasuries wherein man has attempted to give expression to his artistic impulses."[11]

Le nombre des publications officielles augmente sans cesse, à mesure que les gouvernements s'engagent dans de nouvelles sphères d'activités. La complexité et l'interdépendance, sur le plan national comme international, de certains problèmes, comme l'environnement, le transport et l'urbanisation, demandent la collaboration des gouvernements et l'intensification des recherches. Les gouvernements offrent au public une grande partie de l'information amassée au moyen des publications officielles, qui vont des rapports statistiques détaillés aux bulletins de recherche sur les pêcheries, des rapports volumineux des commissions royales d'enquête aux feuillets sur des sites historiques.

Outre la communication d'information d'actualité, les publications officielles sont fréquemment la principale source d'information sur

[11] Anne Morris Boyd, United States Government Publications, 3e édition, révisée par Rae Elizabeth Rips (New York: Wilson, 1949), p. 1.

l'histoire et l'évolution des institutions et traditions sociales. Aucune recherche sur l'histoire de l'éducation au Canada, par exemple, ne pourrait faire abstraction des rapports annuels des ministères provinciaux de l'éducation. Il est donc nécessaire d'avoir à la fois des collections courantes et rétrospectives afin de mettre à la disposition des chercheurs des documents de première main.

Le nombre de documents produits et distribués par les gouvernements et organismes intergouvernementaux augmente chaque année. Les frais de personnel, d'espace et de budget en vue d'acquérir et d'organiser de vastes collections de ces publications sont au-delà des moyens de la plupart des bibliothèques; nombreuses sont celles qui préfèrent s'en tenir à des documents précis qui répondent aux besoins particuliers de leurs usagers.

Dans la présente enquête, l'objectif principal de l'équipe était de faire l'examen des collections par matière. En dépit du temps limité, du nombre des bibliothèques visitées, des façons disparates dont les collections des publications officielles sont traitées, de l'absence de toute politique d'acquisition et de données statistiques dans la plupart des bibliothèques, l'enquête a permis d'identifier et de décrire certaines collections importantes et de mettre en lumière les besoins particuliers des bibliothèques gouvernementales en ce qui a trait à l'acquisition et à l'organisation des publications officielles.

Définition

Aux fins de l'enquête, nous avons adopté la définition des publications officielles que donne l'American Library Association dans *Library Statistics: A Handbook of Concepts, Definitions and Terminology.*

"Any publication in book or nonbook form bearing a government imprint, e.g. the publications of federal, state, local and foreign governments and of world organizations such as United Nations, European Common Market, etc."[12]

Les définitions des publications officielles englobent souvent les rapports techniques et rapports de recherche non publiés puisqu'ils sont également produits en grand nombre par les gouvernements. Même si les enquêteurs n'avaient pas l'intention de traiter de ces publications séparément ou en détail, ils ont jugé utile de formuler certains commentaires sur leurs observations (ces conclusions suivent le présent rapport sur les publications officielles). Il est à noter, toutefois, qu'une bonne partie des commentaires concernant les publications officielles s'applique également aux rapports techniques, particulièrement en ce qui concerne les méthodes d'acquisition.

[12] American Library Association, Library Statistics: A Handbook of Concepts, Definitions, and Terminology (Chicago: American Library Association, 1966), p. 134.

Collections de publications officielles

Cette section du rapport expose nos constatations sur la nature et l'étendue de certaines des collections de publications officielles conservées dans les bibliothèques visitées. Il a été beaucoup plus facile, bien sûr, de faire l'examen des collections de publications officielles organisées en collections distinctes, l'étendue des collections intégrées ayant toutefois pu être déterminée par des entrevues et des discussions. On a tenté de déterminer non seulement la discipline prédominante de ces collections, mais encore d'évaluer à quel point elles étaient complètes. Dans le guide d'entrevue figuraient des listes de gouvernements et d'organismes internationaux de qui les bibliothèques reçoivent fréquemment des publications; ces listes ont servi non seulement d'inventaire préliminaire du fonds des publications officielles dans les bibliothèques du gouvernement, mais ont aussi permis de déterminer les modes d'acquisition (achat, don, versement ou échange). Nous avons cherché à connaître les politiques des bibliothèques concernant la mise à jour des collections, à savoir si les bibliothèques gardaient à titre permanent les publications officielles, si elles ne les conservaient que pour un certain temps ou si elles les choisissaient selon les sujets de spécialisation. On a constaté que seulement quelques bibliothèques gardent de façon permanente les publications officielles.

Peu de bibliothèques possèdent des collections complètes de publications officielles, ce qui n'a rien de surprenant étant donné que les bibliothèques spécialisées tendent à faire uniquement l'acquisition de documents choisis; la plupart des bibliothèques visitées ne cherchent pas à compléter leur collection de publications officielles et préfèrent ne recevoir que les publications qui les intéressent particulièrement. Les bibliothèques de ressources spécialisées, soit la Bibliothèque nationale, la Bibliothèque scientifique nationale, les bibliothèques de Statistique Canada, de la Commission géologique du Canada, d'Agriculture Canada et de l'Énergie atomique, etc., cherchent à compléter autant que possible certaines collections de publications officielles ou de publications d'un gouvernement particulier et/ou d'un organisme international. (Voir Appendice G pour plus de détails.) Alors qu'on ne s'attend pas à ce que toutes les bibliothèques du gouvernement fédéral acquièrent ou conservent des collections complètes de publications officielles, il importe qu'elles aient accès, au sein du gouvernement fédéral, à des collections complètes de publications officielles de gouvernements et d'organismes internationaux avec lesquels le Canada entretient des relations importantes.

Dans la majorité des cas, les publications officielles sont intégrées à la collection générale de la bibliothèque. Il s'agit entre autres, des collections d'Agriculture Canada, de la Commission géologique du Canada, de la Bibliothèque scientifique nationale, de la Banque du Canada, de la Direction des Mines, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, du Service de l'environnement atmosphérique et du

ministère de l'Industrie et du Commerce. Les collections de publications officielles de ces bibliothèques sont décrites à l'Appendice G.

Quelques bibliothèques ont monté des collections distinctes de publications officielles. Leur mesure en pieds linéaires figure à l'Appendice G.

Des collections importantes de publications officielles sont conservées à la Bibliothèque nationale, à la Bibliothèque du Parlement et à la Cour suprême. A première vue, ces collections semblent se ressembler, chacune se composant d'un fonds très vaste de documents parlementaires; tel n'est pas le cas, car chacune répond à des besoins différents. La collection de la Cour suprême est avant tout destinée aux juges de la Cour suprême et aux avocats qui sont associés aux procédures de cette Cour, alors que la Bibliothèque du Parlement dessert surtout les députés et les sénateurs, ainsi que les courriéristes parlementaires. Le fonds de la Bibliothèque du Parlement se rapporte avant tout aux activités des corps législatifs du Canada, des provinces, de la Grande-Bretagne et des États-Unis (exception faite des corps législatifs des États). Par contre, la Bibliothèque nationale a une clientèle plus diversifiée; sa collection est à la disposition de chercheurs dans le domaine des humanités et des sciences sociales et doit compléter les collections de publications officielles de toutes les bibliothèques canadiennes.

Les bibliothèques d'Agriculture Canada, de la Commission géologique du Canada, de l'Énergie atomique et du Génie aéronautique et mécanique, possèdent des ressources plus spécialisées que la plupart des bibliothèques déjà mentionnées, et ont monté des collections importantes de publications officielles et rapports techniques dans des disciplines déterminées.

Bien qu'on ait jusqu'à un certain point rationalisé les collections de publications officielles, pour tenir compte des disciplines et responsabilités spécialisées des bibliothèques gouvernementales, on n'a pour ainsi dire jamais coordonné les responsabilités de l'acquisition. La Bibliothèque scientifique nationale et les bibliothèques de la Commission géologique du Canada, d'Agriculture Canada et de la Direction des Mines ont pris des dispositions pour éviter les dédoublements inutiles, mais en général, les bibliothèques gouvernementales ont fait l'acquisition de publications officielles sans tenir compte des ressources existantes. Nombreuses sont les bibliothèques qui n'inscrivent pas leurs fonds de publications officielles au catalogue collectif; de plus, certaines collections sont conservées par les ministères mais non par la bibliothèque ministérielle. Il a donc été difficile d'identifier les ressources existantes, et encore plus de coordonner leur développement. Toutefois, l'équipe des collections croit que malgré ces difficultés, il est nécessaire de coordonner et de rationaliser le développement des collections de publications officielles afin de fournir aux usagers le matériel de recherche qui leur est nécessaire.

Publications officielles du Canada

Les publications officielles du gouvernement fédéral se retrouvent, à des degrés divers, dans toutes les bibliothèques visitées. Deux d'entre elles seulement, la Bibliothèque nationale et la Bibliothèque du Parlement, cherchent à monter des collections aussi complètes que possible. Ces deux bibliothèques sont des bibliothèques dépositaires. Dans toutes les autres bibliothèques visitées, les documents officiels sont acquis de façon sélective, par l'intermédiaire de la *Liste quotidienne des publications fédérales*, par don, achat ou une combinaison de plusieurs autres méthodes.

Les publications officielles provinciales se retrouvent en moins grand nombre dans les bibliothèques du gouvernement fédéral, à l'exception de la Bibliothèque nationale et de la Bibliothèque du Parlement dont les collections sont passablement complètes. D'autres bibliothèques ne font l'acquisition que de documents se rapportant directement à leurs domaines de spécialisation. Puisque peu de provinces publient des guides bibliographiques pour leurs publications, et puisque la Bibliothèque nationale ne peut exiger le dépôt légal de documents provinciaux, il est difficile de les identifier et de les obtenir. Toutefois, la Bibliothèque nationale, qui cherche à acquérir et à conserver une collection complète de Canadiana, continue à développer ses collections de publications officielles provinciales par l'acquisition de documents courants et anciens.

A l'exception des collections, encore à l'état embryonnaire, retrouvées au ministère des Affaires urbaines et à Statistique Canada, les publications officielles municipales ont été grandement négligées par les bibliothèques du gouvernement fédéral. L'intérêt croissant que suscitent les affaires municipales confirme notre opinion qu'il importe de monter au moins une collection complète des publications des gouvernements municipaux et régionaux. En outre, ces documents municipaux font partie de l'édition canadienne et à ce titre intéressent la Bibliothèque nationale. A l'heure actuelle, la Bibliothèque nationale ne collectionne pas de façon systématique les documents municipaux, même si ses collections en comptent beaucoup. Il ne lui sera probablement jamais possible de collectionner toutes les publications officielles municipales, et elle devrait pour cette raison établir des liens aussitôt que possible avec les bibliothèques du pays en vue d'entreprendre un programme coordonné d'acquisition dans ce domaine. On devrait pouvoir utiliser tous ces documents et savoir où ils se trouvent.

Publications officielles étrangères
(publications de tout gouvernement national autre que le Canada).

En 1962 et 1963, la Bibliothèque du Parlement et la Bibliothèque nationale ont convenu de partager la responsabilité du développement

des collections de publications officielles étrangères. La première a assumé la responsabilité des publications officielles venant de Grande-Bretagne, des États-Unis et de certains pays du Commonwealth comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Union sud-africaine et les Antilles, et la Bibliothèque nationale devait s'occuper des publications officielles des autres pays du Commonwealth, de l'Afrique, de certains pays d'Asie, de l'Amérique centrale et du Sud, et de l'Europe. En fait, la Bibliothèque nationale n'a pas encore de politique établie pour les documents de plusieurs de ces régions. Le fonds de documents étrangers de la Bibliothèque nationale est décrit en détail à l'Appendice G.

En règle générale, les bibliothèques acquièrent leurs documents étrangers au moyen d'échanges, la sélection étant limitée à des domaines spécialisés. Les pays d'où viennent les documents sont en grande partie les États-Unis, la Grande-Bretagne et parfois les pays de l'Europe occidentale. Quelques bibliothèques, la plupart possédant des collections de ressources spécialisées, font l'acquisition d'un nombre limité de publications émanant des gouvernements africains, asiatiques et latino-américains.

Ce peu d'intérêt pour les publications officielles de l'étranger est décevant. Seulement 22% des bibliothèques du gouvernement fédéral font l'acquisition de documents étrangers grâce au dépôt sélectif. Il est évident que les bibliothèques ne peuvent pas collectionner tous les documents gouvernementaux. Toutefois, il importe que la documentation nécessaire soit disponible et qu'un système intégré de collection remplace les collections fragmentées actuelles. La coordination des responsabilités en matière de collection semble être la solution la plus efficace.

Un programme coopératif d'acquisition pour le développement des collections de publications officielles étrangères pourrait être mis à exécution par le réseau des bibliothèques du gouvernement fédéral. Les bibliothèques de ressources spécialisées possèdent déjà des collections complètes par pays et par matière. Il est à souhaiter qu'elles continueront à développer et à conserver ces collections et que d'autres bibliothèques commenceront à faire l'acquisition de ces documents importants qui ne sont pas, à l'heure actuelle, convenablement disponibles. Avant de mettre sur pied un tel programme coopératif, il faudrait connaître, de façon plus détaillée, les collections de publications officielles étrangères conservées dans les bibliothèques gouvernementales et dans les principales bibliothèques canadiennes.

Publications internationales
(publications d'organismes intergouvernementaux)

Des bibliothèques, qui ont répondu à la question sur les collections de dépôt de publications internationales, seulement 20% ont indiqué qu'elles acquièrent ces publications grâce au dépôt sélectif. Comme

c'est le cas pour les autres sortes de publications officielles dont on a déjà parlé, seules les bibliothèques de ressources spécialisées cherchent à monter des collections aussi complètes que possible. Toutefois, on a constaté que le dédoublement de collection était plus fréquent pour les publications internationales que pour les publications étrangères, et que de nombreuses bibliothèques ne semblaient pas coordonner leurs politiques et leur pratique de collection. Les bibliothèques, par exemple, de la Banque du Canada, des ministères de l'Industrie et du Commerce, des Finances et des Affaires extérieures reçoivent chacune les publications du Fonds monétaire international et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Après un certain temps, certaines de ces bibliothèques se débarrassent des documents qu'elles jugent désormais inutiles, ce qui explique les lacunes des collections dans certains secteurs importants.

Il faut blâmer ici l'ignorance des politiques de collection et du contenu des collections existantes de publications internationales qui sont, la plupart du temps, reçues à la suite de la participation du gouvernement canadien aux activités d'organismes intergouvernementaux. L'équipe des collections recommande qu'une étude plus détaillée soit effectuée sur les collections de publications officielles et que pareille étude comprenne toutes les collections de publications d'organismes intergouvernementaux dans les services du gouvernement fédéral, que ces collections soient dans des bibliothèques ou non. Il est nécessaire de connaître les ressources de ces documents pour pouvoir établir des politiques coordonnées sur le développement des collections.

Acquisition de publications officielles

La façon dont sont acquises les publications officielles est importante parce qu'elle influe sur la nature et l'étendue de la collection. Les collections de dépôt tendent généralement à être complètes ou presque complètes, les ententes à cet égard stipulant généralement la tenue à jour de la collection à moins que soit accordée la permission d'éliminer certains documents précis. Les autres méthodes d'acquisition donnent généralement des collections plus fragmentaires, mais avec un sujet de spécialisation. Cette différence est importante car peu de bibliothèques ont besoin de toutes les publications d'un gouvernement; ces collections complètes doivent toutefois exister quelque part au pays afin que les chercheurs puissent trouver la documentation nécessaire. La plupart des bibliothèques gouvernementales ne conservent que les ouvrages se rattachant à leurs domaines d'intérêt. Il est possible de coordonner le développement de ces deux genres de collections, comme on le verra plus loin dans ce chapitre.

Les membres de l'équipe des collections ont visité 101 bibliothèques. Cinquante (50) d'entre elles, ont fourni des renseignements sur les

méthodes d'acquisition de publications officielles. La plupart des bibliothèques utilisent plus d'une des méthodes exposées dans le tableau ci-dessous:

TABLEAU I **Méthodes d'acquisition des publications officielles dans les bibliothèques du gouvernement**

Méthode d'acquisition	Nombre total de bibliothèques: 50	Pourcentage
i) Dépôt	12	24%
ii) Échange	25	50%
iii) Sélection au moyen de la liste d'envoi	47	94%
iv) Abonnement*	11	22%
v) Don	3	6%

*Ces chiffres ne comprennent pas les bibliothèques dont la collection de publications officielles est intégrée à la collection générale de périodiques ou de volumes.

(i) Dépôt

Au cours de l'enquête, les membres de l'équipe ont cherché à identifier les collections complètes de publications officielles. Comme les collections de dépôt sont sensées être complètes, c'est à ce genre de collections que les enquêteurs se sont particulièrement intéressés.

Une bibliothèque de dépôt proprement dite reçoît, en vertu d'un accord à cet effet, et gratuitement, les publications des gouvernements et des organisations internationales. Une telle bibliothèque accepte en retour d'organiser et de conserver ces publications et de les rendre facilement accessibles. Peu de bibliothèques du gouvernement fédéral sont des bibliothèques dépositaires. La majorité reçoit des publications officielles du Canada, des États-Unis, de la Grande-Bretagne, des Nations Unies et de quelques organisations internationales comme la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, l'Organisation internationale du travail et l'Organisation de coopération et de développement économique. Seules certaines bibliothèques se voient accorder le privilège de devenir bibliothèque de dépôt, en vertu de certains règlements définis, soit une directive du Conseil du Trésor du Canada (voir Appendice J), soit une loi des États-Unis (voir Appendice K), soit une directive du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (voir Appendice L).

Au sein du gouvernement, la Bibliothèque nationale, les bibliothèques du ministère des Affaires extérieures, du ministère du Travail et du

ministère de l'Agriculture, ainsi que la Bibliothèque du Parlement sont des bibliothèques de dépôt. Toutes ont éprouvé des difficultés à compléter leurs collections de publications reçues en dépôt. Depuis 1950, la Bibliothèque nationale a reçu toutes les publications du gouvernement canadien distribuées par Information Canada. Elle devrait également recevoir les publications des divers ministères du gouvernement fédéral, comme le stipule une décision du Conseil du Trésor (voir Appendice J). Toutefois, ces dernières sont difficiles à identifier et on se demande si tous les ministères déposent leurs publications.

Le statut de bibliothèque dépositaire est aussi automatiquement accordé dans le cadre de la participation du Canada aux activités d'organisations internationales comme le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Les publications sont envoyées aux agents responsables des ministères concernés qui, dans certains cas, les remettent à la bibliothèque ministérielle; celle-ci, cependant, est très souvent oubliée et elle est fréquemment la dernière à apprendre que le ministère dont elle relève jouit du statut de dépôt.

Un certain nombre de ministères possèdent des collections distinctes de publications d'organisations internationales; ce sont le ministère de la Santé et du Bien-être social (Organisation mondiale de la santé), le ministère des Transports (Organisation de l'aviation civile internationale), le ministère des Finances (Fonds monétaire international, Banque internationale pour la reconstruction et le développement) et le ministère des Communications (Union internationale des télécommunications). Dans de nombreux cas, les publications n'atteignent même pas la bibliothèque et le cas échéant, c'est la plupart du temps après que les fonctionnaires les ont consultées et ont choisi les articles qui les intéressent. La bibliothèque n'exerce donc aucun contrôle bibliographique sur ces documents, les collections ne sont pas complètes et l'accès aux collections est limité. La bibliothèque n'a souvent aucune idée de la façon dont le document a été acquis, ni de la personne qui le lui transmet.

L'équipe recommande dans le présent rapport que la bibliothèque exerce un contrôle bibliographique sur toute la documentation que reçoit un ministère. Les publications d'organisations internationales seraient beaucoup plus accessibles si elles étaient préparées par la bibliothèque, de préférence le jour même de leur réception avant d'être distribuées aux usagers.

La Bibliothèque du Parlement reçoit cinq exemplaires des publications officielles du gouvernement canadien et un exemplaire des publications officielles du gouvernement américain et de l'Organisation des Nations Unies. Toutefois, en sa qualité de bibliothèque parlementaire elle n'est pas tenue d'organiser, ni de conserver toutes ces publications. Elle en

distribue donc un bon nombre aux autres ministères, suivant les domaines d'intérêt de chacun. Elle ne conserve pas de données sur ces nouvelles localisations et la bibliothèque réceptrice n'est pas tenue de conserver les documents transférés. Une telle fragmentation des collections est la raison pour laquelle on ne trouve pas, dans l'administration fédérale, une seule collection complète des publications des États-Unis et d'autre part, aucun inventaire n'a jamais été fait du fonds des documents des Nations Unies. En conséquence ces collections sont très difficiles d'accès.

Les collections de dépôt ne sont pas toujours complètes pour une autre raison. Lorsqu'une bibliothèque est désignée comme bibliothèque dépositaire, l'accord conclu comprend souvent des conditions ou des restrictions concernant certaines catégories de documents; par exemple, le ministère des Affaires extérieures est le dépôt officiel des publications de l'Organisation des Nations Unies, mais le centre administratif du ministère, à Ottawa, ne reçoit pas les publications mises en vente. La Bibliothèque nationale devrait passer une commande permanente pour ces publications ou s'assurer qu'une autre bibliothèque gouvernementale les achète toujours.

Nombre de bibliothèques ne désirent pas devenir bibliothèque dépositaire par suite de l'obligation consécutive d'organiser, conserver et rendre accessible de vastes collections de publications. Les bibliothèques qui reçoivent des publications gouvernementales en dépôt devraient en informer la Bibliothèque nationale pour que celle-ci puisse plus facilement localiser les collections de publications officielles pour les prêts entre bibliothèques, et modifier en conséquence ses acquisitions. La Division des publications officielles de la Bibliothèque nationale fait fonction de centre d'information pour l'identification et la localisation des publications officielles; elle est responsable des vastes collections de publications officielles canadiennes, étrangères et internationales et du catalogue collectif des publications officielles. Il est donc recommandé à cet égard:

11. *Que, pour faciliter l'identification et l'accès des collections de publications officielles, les bibliothèques et ministères qui reçoivent des publications officielles en dépôt, en vertu d'une entente officielle, communiquent à la Bibliothèque nationale les détails de cette entente.*

Ces détails devraient comprendre la date où commence le statut de dépôt officiel et expliquer, si d'après les termes de l'entente, il y a obligation de conserver les documents reçus. Tout projet de nouvelle entente devrait être discuté avec la Bibliothèque nationale.

Certaines bibliothèques gouvernementales appliquent un système de dépôt sélectif. Le questionnaire général révèle que de nombreuses bibliothèques ministérielles font l'acquisition de publications officielles par dépôt sélectif, et selon les domaines d'intérêt déterminés par les programmes des ministères.

TABLEAU II **Dépôt sélectif de publications officielles selon le type de publication**

Publications officielles	Nombre de bibliothèques, total: 169*	Pourcentage
Fédérales	61	36%
Provinciales	32	20%
Étrangères	37	22%
Des organisations internationales	31	20%

*Ces chiffres représentent les bibliothèques qui avaient précisé dans le questionnaire général qu'elles possédaient des collections de publications officielles fédérales, provinciales, étrangères et internationales. Nombre de bibliothèques conservent une sélection de publications officielles de divers gouvernements.

Les bibliothèques acquièrent, par dépôt sélectif, surtout les publications officielles du gouvernement fédéral canadien. Par suite d'ententes spéciales entre bibliothèques, seules quelques bibliothèques reçoivent certains documents. En raison des budgets limités de ces bibliothèques et du fait qu'il est très difficile d'acquérir ces documents d'une façon, les ententes concernant le dépôt sélectif prennent une importance particulière. Pour ce qui est des publications officielles du gouvernement fédéral canadien, le dépôt sélectif signifie que la bibliothèque en cause peut choisir dans la *Liste quotidienne des publications fédérales* d'Information Canada, celles qu'elle peut recevoir gratuitement. Le problème que pose la distribution des publications officielles aux bibliothèques jouissant du statut de dépôt sélectif mérite qu'on s'y arrête plus longtemps. Les politiques de distribution d'Information Canada ont été fréquemment critiquées lors de nos visites aux bibliothèques de l'administration fédérale. L'article 67 (f) (voir Appendice I) de la directive du Conseil du Trésor intitulé *Principes et directives intéressant les publications du gouvernement du Canada,*[13] déclare que seules les bibliothèques des ministères de l'administration fédérale peuvent recevoir gratuitement les publications inscrites dans la *Liste quotidienne des publications fédérales,* après en avoir fait la demande dans les trente jours qui suivent la publication de la liste. Cette politique ne s'applique pas aux succursales des bibliothèques ministérielles. Puisque les bibliothèques ministérielles ont droit à un seul exemplaire gratuit des publications répertoriées dans la *Liste quotidienne,* leurs succursales doivent payer pour les exemplaires dont elles ont besoin.

Privées du droit de choisir des documents sur la *Liste quotidienne*, les bibliothèques de direction doivent attendre la liste mensuelle afin d'être renseignées sur les dernières publications officielles de l'administration canadienne. Lorsque ces bibliothèques font leurs demandes, il arrive beaucoup trop souvent qu'Information Canada leur réponde que les stocks de certaines publications sont épuisés, temporairement ou définitivement.

[13] Principes et directives intéressant les publications du gouvernement du Canada (Ottawa: Conseil du Trésor, avril 1967).

Il est donc urgent de réviser la politique de distribution des publications officielles canadiennes. Sur la recommandation du Groupe de travail sur les normes de catalogage, Information Canada a demandé à la Canadian Library Association de préparer un résumé des critiques formulées par les bibliothèques canadiennes à l'égard du système de distribution des publications officielles canadiennes. Dans ce résumé, la Canadian Library Association pressait Information Canada d'accorder le statut de dépôt sélectif aux bibliothèques de direction dans les termes suivants:

> «... We strongly urge that the following types of libraries be granted selective status... 3) All libraries serving government departments and agencies at all levels of government, including all branches of such libraries; ...»[14]

En avril 1973, Information Canada répondait à la Canadian Library Association qu'il ne pouvait donner suite à cette recommandation en raison des frais supplémentaires et des difficultés administratives qu'elle entraînait. Cette attitude tranche avec les déclarations précédentes de cet organisme sur la responsabilité du gouvernement en matière d'information. Le rapport du Groupe de travail sur l'information au gouvernement intitulé *Communiquer* soulignait la nécessité pour le gouvernement de rendre l'information facilement accessible:

> «... le gouvernement ... a le devoir de fournir information ou documentation aux journalistes, aux universitaires ou d'une façon générale, à tous ceux qui savent en faire la demande dans les formes habituelles. Mais cela suffit-il? Nous pensons aussi qu'il a le devoir de renseigner les centaines de milliers de Canadiens qui ne songent jamais à s'informer eux-mêmes et qui, d'ailleurs, lors même qu'ils le voudraient, ne sauraient comment s'y prendre. A notre avis, il incombe à l'État non seulement de rendre l'information accessible mais aussi de la diffuser.»[15]

L'ouvrage intitulé *Canadian Government Programmes and Services* indique, entre autres, qu'Information Canada a la responsabilité suivante: «production and dissemination of information to increase Canadians' knowledge and understanding of the federal government.»[16] C'est également par voie d'échange que les pays étrangers obtiennent les publications canadiennes dont ils ont besoin.

Les bibliothèques de l'administration fédérale sont des sources importantes de renseignements sur les activités du gouvernement canadien. Afin de répondre adéquatement aux besoins de leurs usagers à cet égard, elles doivent être en mesure d'obtenir sur demande toutes les publications fédérales voulues. Il est recommandé à cet égard:

12. *Que les listes des publications officielles canadiennes publiées par Information Canada soient distribuées prioritairement à toutes les*

---

[14] Agathe Dicaire et al., «Brief to Information Canada on Distribution of Government Publications to Libraries» Canadian Library Journal, nº 29 (novembre-décembre 1972), p. 495.

[15] Canada. Groupe de travail sur l'information au gouvernement, Communiquer, vol. 1 (Ottawa: Imprimeur de la Reine, 1969), p. 49.

[16] CCH Canadian Limited, Canadian Government Programmes and Services, 5e édition, juillet 1972 (Don Mills, 1973), p. 204.

bibliothèques ministérielles et aux succursales qui en font la demande. Il est aussi recommandé qu'Information Canada accorde la priorité aux bibliothèques pour ce qui est de la distribution des documents, que ce soit par dépôt ou sur demande.

(ii) Accords d'échanges

Les échanges sont le moyen le plus fréquemment utilisé pour obtenir les types suivants de publications officielles:

(1) Les publications qui ne sont ni vendues ni distribuées par des éditeurs commerciaux (de nombreux rapports techniques font partie de cette catégorie);

(2) les documents publiés par les organisations gouvernementales et intergouvernementales;

(3) les doubles distribués par les bibliothèques.

Une bibliothèque, qui essaie de développer une collection exhaustive afin de satisfaire ses besoins propres aussi bien que les besoins en matière de recherche de tous les pays, doit s'en remettre le plus souvent à l'échange pour obtenir des documents spécialisés.

Les bibliothèques ne sont pas toujours les intermédiaires choisis pour la conclusion d'accords d'échange. La participation du ministère des Affaires extérieures est souvent nécessaire lorsque les échanges sont négociés en vue d'acquérir les publications officielles d'un gouvernement étranger. Le service d'information ministériel est souvent chargé des échanges en vertu desquels les publications du ministère sont offertes aux universités, institutions et organismes des gouvernements étrangers.

De nombreux organismes et ministères du gouvernement s'occupent à un titre ou un autre des affaires internationales et en conséquence reçoivent du gouvernement étranger des publications officielles touchant leurs domaines particuliers d'intérêt. Par exemple, L'Agence canadienne de développement international reçoit les publications des organismes gouvernementaux et internationaux intéressés à l'aide aux pays en voie de développement. Comme l'indique le Tableau I, 50% des bibliothèques ministérielles font l'acquisition systématique, par voie d'échange, de publications officielles ayant trait aux intérêts particuliers de leurs ministères.

Bien que les ministères et leurs bibliothèques concluent depuis plusieurs années des accords d'échange avec des organisations et des gouvernements, il n'y a jamais eu de programme coordonné pour renseigner les autres bibliothèques sur ces ententes ou sur l'envergure des collections constituées grâce à ces accords. L'équipe des collections a éprouvé maintes difficultés à identifier les sources et les sujets des échanges qui ont été établis au sein du réseau des bibliothèques de l'administration fédérale.

Nous avons toutefois constaté que:

(1) les échanges constituent un moyen important de développer les collections de publications officielles étrangères et internationales;

(2) les bibliothèques du gouvernement fédéral jouissent d'une marge considérable d'autonomie dans la formulation de leurs politiques d'échange. Les renseignements sur ces politiques ne sont pas diffusés et les fonds ne sont pas connus.

Il est recommandé à cet égard:

13. *Que soit fait l'inventaire des échanges au sein du réseau des bibliothèques du gouvernement fédéral et que soit ensuite étudiée la possibilité de mettre au point d'autres échanges complémentaires avec la coopération de la Bibliothèque nationale, de la Bibliothèque scientifique nationale ou de toute autre bibliothèque du gouvernement.*

14. *Que les bibliothèques qui doivent se débarrasser de publications reçues par voie d'échange s'entendent avec la Bibliothèque nationale et la Bibliothèque scientifique nationale pour le transfert des documents, afin d'assurer la continuité et la conservation des collections et de préserver les documents uniques au sein du réseau des bibliothèques du gouvernement fédéral.*

15. *Que dans le cadre de son programme d'échange, la Bibliothèque nationale coordonne ses collections avec celles des bibliothèques du gouvernement fédéral et des autres bibliothèques canadiennes afin d'éviter le dédoublement inutile des collections de publications officielles.*

(iii) Achat

Nous n'avons pas pu obtenir des bibliothèques visitées des chiffres exacts sur les montants dépensés pour l'achat de publications officielles. La plupart des bibliothèques affectent certains montants à l'achat de livres, de périodiques et de microformes; les publications officielles font partie de ces catégories.

Comme il a été déclaré précédemment, les bibliothèques du gouvernement fédéral n'essaient pas d'acquérir et de conserver des collections complètes de publications officielles, mais au contraire constituent leurs collections de façon sélective, suivant les priorités et programmes de leurs ministères et comme ceux-ci sont sujets à modification, les collections reflètent ces changements. L'achèvement d'un projet ou son transfert à un autre ministère peut rendre périmée une collection qui sera soit conservée, mais inutilisée, soit éliminée. La fragmentation et la dispersion des collections, à notre avis, sont trop fréquentes. Ces bibliothèques ne peuvent pas et tel n'est pas leur objectif, monter des collections complètes dans tous les domaines. Mais nous croyons que

dans le réseau des bibliothèques du gouvernement fédéral, des collections complètes de publications officielles devraient être développées et conservées.

La Bibliothèque scientifique nationale et la Bibliothèque nationale devraient avoir mandat de développer des collections de recherche répondant non seulement aux besoins immédiats de recherches en cours, mais aussi aux besoins permanents des bibliothèques canadiennes. A titre de bibliothèques nationales, elles peuvent conclure des accords en vue d'obtenir des publications par voie d'échange ou de dépôt légal. Ces deux formes d'acquisition ne sont toutefois pas les seules façons de développer des collections. Il peut en effet y avoir un intervalle important entre la signature d'un accord et la réception des premières publications, et les lacunes qui en résultent dans la collection ne peuvent être comblées que par l'achat de ces publications.

La Bibliothèque scientifique nationale considère les publications officielles comme des publications en série et il a été impossible d'obtenir des chiffres complets concernant les dépenses qu'elle affecte à l'achat des publications officielles. Nous savons toutefois qu'elle dépense plus de $15,000 par année pour développer sa collection de rapports techniques sur microformes et que les publications officielles sont systématiquement achetées au fur et à mesure des besoins.

La Bibliothèque nationale est la seule bibliothèque qui affecte un budget précis à l'achat de publications officielles, tant canadiennes qu'étrangères et internationales. Cette pratique est en vigueur depuis deux ans; on avait affecté $30,000 pour l'année financière 1972-1973 et $31,000 pour 1973-1974. Le budget de la Section des publications officielles étrangères et internationales sert à payer les abonnements en vigueur, à développer la collection de référence des publications officielles et à compléter des éléments de cette collection, comme l'acquisition de la collection *United States Government Publications (Depository)*, publiée par Readex Microprint Corporation. La Section des publications officielles canadiennes consacre son budget à l'achat des publications antérieures à 1950, à l'acquisition d'ouvrages de référence et à l'achat de collections sur microformes comme *Profile: Basic Provincial and Municipal Documents on Microfiche.* L'acquisition des publications officielles postérieures à 1950 relève de la Division des acquisitions de Canadiana.

Même si la collection de publications officielles fédérales et provinciales canadiennes de la Bibliothèque nationale soit considérable, elle est loin d'être complète. Les publications des ministères et des agences qui ne sont pas distribuées par Information Canada doivent être déposées à la Bibliothèque nationale selon une décision du Conseil du Trésor (Appendixe J), mais il semble que seulement quelques ministères en soient au courant, et plusieurs documents ne sont pas envoyés à la Bibliothèque nationale. En outre, il n'existe aucun règlement en vigueur concernant la distribution des rapports ministériels non publiés. La

Bibliothèque nationale n'a pas jusqu'à maintenant de politiques concernant l'acquisition des documents municipaux. Ainsi, un important corpus de publications gouvernementales n'est ni systématiquement collectionné, ni soumis à un contrôle bibliographique. Nous recommandons à cet égard:

16. *Que dans le cadre de son mandat de rassembler, conserver et rendre accessible une collection complète de Canadiana, la Bibliothèque nationale veille, de concert avec les bibliothèques de ressources spécialisées du gouvernement fédéral, à ce qu'existe au moins une collection complète de publications officielles canadiennes au sein du réseau des bibliothèques du gouvernement fédéral. La responsabilité de l'acquisition et de la mise à jour d'une telle collection pourrait être partagée par plusieurs bibliothèques.*

Conclusions

En conclusion, nous avons constaté que plusieurs enquêtes sur les bibliothèques canadiennes font ressortir la nature spécialisée des publications officielles et la nécessité d'un traitement distinct. Nombre de grandes bibliothèques canadiennes classent leurs publications officielles en collections distinctes, par pays et organisation. Cette façon de procéder pourrait être à la base d'un programme d'acquisitions coordonné parmi les bibliothèques du gouvernement fédéral, chaque bibliothèque participante se chargeant de pays ou d'organisations internationales déterminés. Williams,[17] Downs[18] et Macdonald ont discuté des possibilités d'instaurer des programmes rationalisés d'acquisition de publications officielles au sein d'un réseau national de bibliothèques. Dans son rapport institulé *Le gouvernement fédéral et l'aide à la recherche dans les universités canadiennes*, John B. Macdonald s'appuie sur les publications officielles et les publications des organismes internationaux pour formuler une recommandation adressée à la Bibliothèque nationale en ce qui touche ses attributions concernant les collections:

> «Que la Bibliothèque nationale conçoive ses autres attributions en matière de collections dans le cadre du réseau national de bibliothèques de recherche recommandé ci-dessus et après avoir consulté les autres participants, afin d'assumer la première responsabilité dans le cadre de ce système concernant les publications officielles, les publications des organismes internationaux, . . .»[19]

---

[17] Edwin E. Williams, Ressources des bibliothèques des universités canadiennes pour la recherche en humanités et en sciences sociales; rapport d'une enquête menée pour la Conférence nationale des universités et collèges canadiens (Ottawa: Conférence nationale des universités et collèges canadiens, 1962).

[18] Robert B. Downs, Ressources des bibliothèques d'université et de recherche au Canada (Ottawa: Association des universités et collèges du Canada, 1967).

[19] Conseil des sciences du Canada, Le gouvernement fédéral et l'aide à la recherche dans les universités canadiennes, par John B. Macdonald et autres, Étude spéciale n° 7 (Ottawa: Imprimeur de la Reine, 1969), p. 239.

Les rapports susmentionnés traitent de la nécessité de rationaliser les ressources afin de répondre aux besoins des chercheurs à tous les niveaux. Le rapport Pross, intitulé *Government Publishing in the Canadian Provinces*[20], était le premier ouvrage entièrement consacré à l'étude des publications officielles canadiennes. La production, la distribution, l'acquisition, la localisation et l'organisation de ces documents ont été étudiées et les auteurs ont assemblé des renseignements sur les ressources et outils bibliographiques des bibliothèques.

Toutes ces études signalent la nécessité de collaboration dans le développement des collections de publications officielles. Aucune bibliothèque ne peut toutes les acquérir; le nombre de publications est trop élevé et les responsabilités touchant le contrôle bibliographique, l'espace et les services de référence sont très onéreuses et ne peuvent être confiées qu'aux grandes bibliothèques. Par ailleurs, l'importance de ces publications en tant que sources d'information de première main est de plus en plus reconnue et les bibliothèques doivent veiller à les rendre accessibles. Pour ces raisons, l'équipe des collections croit qu'il faudra prendre une série de mesures avant qu'une politique coordonnée touchant le développement des collections se concrétise. Premièrement, il faudrait mener une enquête spéciale sur les collections de publications officielles, plus détaillée, quant aux fonds et aux politiques, qu'ils n'a été possible de le faire dans le cadre de la présente étude générale sur les collections. Deuxièmement, les bibliothèques de ressources spécialisées au sein du réseau des bibliothèques du gouvernement fédéral devraient être encouragées à acquérir, organiser et rendre accessibles les publications officielles qui ont trait à leur domaine de responsabilité.

Le programme d'acquisitions de Canadiana de la Bibliothèque nationale consiste en un effort permanent en vue de collectionner toutes les publications fédérales et provinciales canadiennes. La Bibliothèque nationale devrait aussi essayer de coordonner la collecte de documents municipaux et régionaux canadiens, laquelle ne se fait nulle part de façon systématique au sein du réseau des bibliothèques du gouvernement fédéral. Les bibliothèques de ressources spécialisées (voir chapitre III E) ont déjà mis sur pied des programmes systématiques concernant l'acquisition des publications officielles et des rapports techniques dans leurs domaines de spécialisation. Les bibliothèques qui ont des collections de travail devraient évidemment continuer d'acquérir les publications officielles dont elles ont besoin. Nous avons toutefois constaté que certaines catégories de documents ne sont systématiquement recueillies dans aucune bibliothèque. Afin de faire connaître en

[20] Paul A. Pross, Government Publishing in the Canadian Provinces: A Prescriptive Study, par A. Paul Pross et Catherine A. Pross (Toronto: University of Toronto Press, 1972).

détail l'envergure des collections existantes de publications officielles, il est recommandé:

17. Que la Division de l'inventaire des ressources de la Bibliothèque nationale accorde la priorité à une enquête sur les collections de publications officielles dans les bibliothèques canadiennes.

Une fois cette étude terminée et les données compilées et analysées, il est recommandé à cet égard:

18. Que la Bibliothèque nationale, la Bibliothèque scientifique nationale et les bibliothèques de ressources spécialisées, de concert avec le Conseil recommandé des bibliothèques du gouvernement fédéral, formulent, à partir des données rassemblées lors de l'étude sur les collections de publications officielles, une politique coordonnée de développement des collections de publications officielles dans le réseau des bibliothèques fédérales.

Il sera possible de se faire une idée beaucoup plus précise de l'envergure et de la localisation des collections de publications officielles lorsqu'on utilisera des méthodes de traitement nouvelles. L'uniformité de ces méthodes et la communication régulière et constante de renseignements sur les fonds par les bibliothèques qui utilisent des méthodes automatisées non traditionnelles accroîtront l'accessibilité de ces collections dans tout le réseau des bibliothèques du gouvernement fédéral.

(d) Rapports techniques et rapports ministériels non publiés

(i) Rapports techniques

Il est probablement juste d'affirmer que la majorité des rapports techniques sont le résultat de recherches gouvernementales ou de recherches effectuées avec l'aide du gouvernement. Ces rapports font donc partie intégrante des publications officielles qui ont été traitées dans la section précédente; une grande partie de ce qui a été dit au sujet des publications officielles s'applique également aux rapports techniques, particulièrement en ce qui a trait aux acquisitions. Même si le nombre des bibliothèques dont les collections de rapports techniques ont fait l'objet de l'enquête, est beaucoup moins important (soit 33) que celui des bibliothèques conservant des collections de documents officiels d'intérêt plus général, leurs modes d'acquisition est essentiellement le même. Les premières comptent plus sur les échanges, tant nationaux qu'internationaux pour faire l'acquisition des rapports dans des disciplines particulières.

Aux fins de cette enquête, un rapport technique désigne tout rapport donnant les détails et les résultats d'une investigation particulière sur un problème scientifique ou technique. Un important pourcentage de ces rapports n'est pas publié; de plus, les gouvernements ou compagnies ont apposé une cote de sécurité à nombre

d'entre eux. A cause de cet aspect sécuritaire, les rapports techniques ne se prêtent pas facilement aux méthodes traditionnelles de l'organisation de la documentation. Sauf si la collection entière n'est pas confidentielle, comme la collection principale de la Bibliothèque scientifique nationale, les rapports techniques exigent des méthodes spéciales d'organisation et de traitement et, pour en faciliter l'accès, devraient être séparés du reste du fonds de la bibliothèque.

Fait surprenant, les importantes collections de rapports techniques sont très rares dans les bibliothèques du gouvernement fédéral. L'Appendice G décrit les fonds les plus importants de quelques riches collections de rapports techniques.

Les collections les plus importantes sont les suivantes: celles de la Bibliothèque scientifique nationale et de ses bibliothèques de direction, de l'Énergie atomique du Canada Limitée, du ministère de l'Agriculture, de la Commission géologique du Canada, de la Direction des Mines, et du Service de l'environnement atmosphérique. Bien que le Service d'information scientifique du Conseil de recherches pour la défense (DSIS) possède sans aucun doute la collection la plus vaste et la mieux organisée, celle-ci n'a pas été examinée par l'équipe des collections, l'ensemble de cette collection étant confidentielle et restreinte d'une façon ou d'une autre au personnel de la Défense canadienne. La bibliothèque de l'Énergie atomique du Canada Limitée et deux des bibliothèques de direction de la Bibliothèque scientifique nationale, la bibliothèque aéronautique et mécanique et la bibliothèque de radiotechnique et de génie électrique conservent un grand nombre de rapports confidentiels. Comme les trois bibliothèques ont pour mandat de répondre aux besoins du public, elles ont organisé leurs collections de façon à assurer le contrôle nécessaire des documents confidentiels et à faciliter l'accès des documents non confidentiels. Ces bibliothèques possèdent de vastes collections de rapports non confidentiels et non réservés, qui sont mis à la disposition des autres ministères gouvernementaux et des chercheurs scientifiques et techniques en général.

L'équipe a constaté que le traitement des collections de rapports techniques dans les bibliothèques du gouvernement fédéral était loin d'être uniforme. Il en sera fait mention un peu plus loin dans le texte, lors des commentaires au sujet de la disponibilité des collections. Il est possible que l'absence de catalogues collectifs de rapports techniques et, par conséquent, l'absence de rapport de notices bibliographiques à un organisme central aient écarté toute nécessité, voire besoin, de normaliser les méthodes de traitement et d'emmagasinage des collections de rapports. Chaque bibliothèque a adopté le système qui semblait convenir le mieux à ses propres besoins et à ceux de sa clientèle. Bien qu'il semble préférable de faire une collection distincte de rapports techniques, les méthodes suivantes sont utilisées par les bibliothèques du gouvernement fédéral. Les rapports sont classés avec les monographies, les publications en série, les publications officielles ou en

collections distinctes; sur les rayons, ils sont classifiés soit de façon systématique, soit par numéro d'entrée, soit par numéro de rapport, soit par collectivité-auteur, soit par pays ou même, dans certaines collections moins importantes, sans ordre précis. Les bibliothèques importantes traitent les publications officielles, donc les rapports techniques de façon différente. Voici trois exemples: à la Bibliothèque scientifique nationale, la vaste collection de rapports techniques fait partie de la collection de publications en série classifiées et les rapports individuels sont souvent traités comme des monographies. Malheureusement, cette façon d'agir ne facilite pas l'accès à la collection de rapports et la Bibliothèque scientifique nationale songe actuellement aux moyens d'améliorer cette situation. La bibliothèque principale du ministère de l'Agriculture traite actuellement les publications officielles et les rapports techniques comme des monographies, qu'elle classe selon le système Dewey, mais cette bibliothèque envisage la possibilité d'une collection distincte. L'Énergie atomique du Canada Limitée, qui possède l'une des plus importantes collections, classe ses rapports selon leur usage en collections distinctes, par code et numéro de collection de rapports, et par numéro d'entrée.

Certains des fonds les plus considérables de microformes se trouvent dans les bibliothèques possédant des collections de rapports techniques, dont la diffusion sous forme de microfiches devient de plus en plus répandue. La Bibliothèque scientifique nationale, qui possède une collection de plus de 800,000 microfiches en acquiert 50,000 chaque année et en est actuellement le principal distributeur. La bibliothèque aéronautique et mécanique (BSN/CNR) et la bibliothèque de l'Énergie atomique du Canada Limitée sont également très engagées dans ce genre de service.

De plus en plus, les rapports techniques sont utilisés dans la diffusion de l'information. On a estimé qu'aux États-Unis seulement, plus d'un million de rapports sont produits chaque année et que ce nombre ne cesse de croître. Il n'est donc plus juste de dire que le rapport technique est l'étape intermédiaire qui précède la publication. A l'heure actuelle, c'est l'étape finale dans de nombreux domaines techniques et scientifiques. Tout porte à croire que les bibliothèques les plus importantes du gouvernement fédéral, qui collectionnent les rapports techniques, se rendent compte que l'accès à leurs collections est souvent compliqué. Il n'existe pas, en tant que tel, de listes collectives de rapports techniques et certes, aucun catalogue collectif de rapports techniques. Certaines des collections les plus importantes sont répertoriées dans le *Catalogue collectif des publications scientifiques*, mais elles ne représentent qu'un faible pourcentage du nombre total que possèdent les bibliothèques de l'administration fédérale. Il semblerait que leur inclusion dans la liste collective soit arbitraire et que les bibliothèques se soient contentées de signaler les fonds les plus importants.

Afin que les collections de rapports techniques soient plus accessibles au personnel du gouvernement fédéral et aux chercheurs scientifiques et techniques du pays, il est donc recommandé à cet égard:

19. *Que la Bibliothèque scientifique nationale, en collaboration avec les autres bibliothèques de l'administration fédérale, établisse un centre d'identification, de localisation et de distribution de rapports techniques.*

Les rapports techniques se prêtent à des méthodes d'organisation diverses. Une enquête sommaire sur la documentation des bibliothèques nord-américaines révèle que de nombreuses bibliothèques scientifiques et techniques, à la fois gouvernementales et industrielles, aux États-Unis, ont entièrement automatisé leur collection de rapports. A l'heure actuelle, il semble que seul le DSIS ait dans ce domaine un certain succès parmi les bibliothèques de l'administration fédérale. Pour établir un système automatisé de traitement et de recherche documentaire original pour les publications officielles et les rapports techniques, une collection distincte s'impose. Par conséquent, en vue de l'établissement éventuel d'une base de données automatisée, nous suggérons que les bibliothèques du gouvernement qui possèdent déjà des collections distinctes de publications officielles et de rapports techniques discutent ensemble des moyens à prendre pour normaliser le traitement de ces collections. Pour ce qui est des aspects de l'automatisation et de la possibilité d'entreprendre d'autres projets coopératifs dans ce domaine, il faudra consulter le rapport de l'équipe des services et systèmes.

(ii) Rapports ministériels non publiés

Les rapports techniques étant par définition le fruit de recherches scientifiques ou techniques, nous n'avons traité que des collections de rapports techniques qui se trouvent dans des bibliothèques à tendance scientifique. Toutefois, les rapports de recherche peuvent aussi être le résultat de recherches non techniques, de nature administrative, gestionnelle ou autre. La plupart des ministères gouvernementaux produisent un nombre très élevé de rapports de ce genre et de rapports techniques. Sans aucun doute, cette forme de documentation est l'une des plus indéfinissable, généralement très difficile à identifier et encore plus à localiser. L'équipe des enquêteurs ne s'est pas arrêtée sur la valeur à long terme, ni même sur l'utilité des rapports hors de cadres du ministère qui les prépare. Ces documents ne sont généralement pas centralisés et chose certaine, se trouvent rarement à la bibliothèque principale du ministère. Une multitude de raisons expliquent cette situation: les rapports sont de nature confidentielle ou privée; ils sont d'intérêt interne et s'adressent à un auditoire très limité; ils ne sont ni édités, ni imprimés, ni publiés; ils sont de présentations diverses, etc. Ils représentent cependant un problème pour les bibliothèques, étant donné que les auteurs, qu'il s'agisse d'auteur collectif ou individuel, mentionnent fréquemment leurs travaux aux autres ministères ou à

leurs collègues. Ces rapports sont également cités avec trop peu de détails bibliographiques dans d'autres publications, souvent à fort tirage. Il s'ensuit, bien entendu, que les bibliothèques sont constamment sollicitées pour localiser des exemplaires de ce genre de rapport ou, tout au moins pour les identifier et donner le nom exact de l'organisme d'origine. Le temps consacré au dépistage est souvent considérable et parfois peu productif. Le chercheur est fréquemment déçu, soit parce que le rapport se révèle peu utile à ses recherches, soit qu'on refuse de lui communiquer pour l'une des raisons susmentionnées. Selon les bibliothécaires, les fonctionnaires s'attendent souvent que leur bibliothèque possède des exemplaires de rapports non publiés émanant de leur propre ministère ou d'autres ministères gouvernementaux ou du moins, qu'on puisse les localiser et orienter le chercheur vers la source appropriée. La plupart des bibliothèques préféreraient ne pas avoir à conserver les rapports internes des autres ministères, mais elles apprécieraient pouvoir les identifier. Si ce type de rapport était régulièrement déposé dans les bibliothèques ministérielles ou si les renseignements bibliographiques complets étaient donnés, dans les cas où la direction ne veut pas en déposer un exemplaire à la bibliothèque, nombre de problèmes seraient résolus. Il est donc recommandé à cet égard:

20. *Que les ministères soient incités à établir des collections de consultation de tous les rapports de recherche non publiés, non confidentiels (ou d'accès libre) des ministères, directions ou divisions en déposant un exemplaire de tous ces rapports à leur bibliothèque ministérielle ou de direction. Que dans les cas des rapports confidentiels, privés ou autrement spéciaux qu'on ne peut ainsi déposer en raison de restrictions nécessaires quant à leur circulation, la bibliothèque soit pourvue, aux fins de la consulation, de données bibliographiques suffisantes pour identifier le rapport, et trouver la direction ou la division dont il émane.*

(e) Journaux et coupures

L'importance accordée à l'actualité dans les ministères du gouvernement fédéral se reflète dans la méthode de distribution sans restrictions des journaux à travers les ministères, et dans le nombre d'abonnements aux journaux courants qu'acquièrent leurs bibliothèques. Cet intérêt est des plus évident dans celles qui se spécialisent dans les domaines des sciences sociales; les plus petites peuvent recevoir un ou deux quotidiens; celles dont le ministère a particulièrement besoin d'être au courant de l'actualité en acquièrent de dix à vingt, et la Bibliothèque nationale et la Bibliothèque du Parlement reçoivent actuellement des centaines de quotidiens et hebdomadaires canadiens, y compris tous ceux des groupes ethniques, ainsi qu'un nombre représentatif de

journaux étrangers. Cinquante-huit de ces journaux étrangers sont disponibles sur microfilms à la Bibliothèque nationale et quarante-deux, à la Bibliothèque du Parlement.

Il est intéressant de noter que la Bibliothèque du Parlement reçoit approximativement 640 quotidiens et hebdomadaires canadiens réservés à l'usage exclusif des députés et sénateurs, des juges de la Cour suprême et des courriéristes parlementaires. Ces publications sont conservées pendant une période de temps déterminée, dans la salle de lecture parlementaire, avant d'aller au service des coupures et d'être éliminées. Même si elle est presque complète en ce qui concerne les quotidiens et hebdomadaires canadiens, la collection de journaux est donc soumise à un émondage constant des numéros reçus après une période variant de trois à six mois. Cette collection n'est pas au sens strict du mot, une collection publique, mais son utilisation par une clientèle très spécialisée peut certainement influer indirectement sur le public à cause des discussions et décisions qui s'en suivent pour les députés, les tribunaux et la presse.

Peu de bibliothèques du gouvernement fédéral conservent ou utilisent fréquemment les numéros anciens de journaux, exception faite des grandes bibliothèques. La bibliothèque du ministère du Travail, qui a sur microfilm environ 215 journaux canadiens, est probablement unique à cet égard.

Certaines bibliothèques conservent quelques journaux sur microfilm. Elles pourraient probablement éliminer ces abonnements et épargner de l'argent si la Direction de la référence de la Bibliothèque nationale et sa section des journaux s'entendaient pour rendre disponibles, aussi rapidement que possible, les éditions microfilmées des journaux les plus en demande, en autant d'exemplaires qu'il faut, pour assurer un bon service. Un réseau efficace de navette entre les bibliothèques du gouvernement fédéral est nécessaire dans la mise en œuvre d'un tel service.

L'intérêt croissant pour les études canadiennes, au cours des dernières années, aura pour effet de rendre les anciens numéros de tous les journaux canadiens une source de consultation de plus en plus importante, tant dans les secteurs gouvernementaux qu'universitaires; il est donc essentiel que ces journaux soient d'accès facile dans les bibliothèques. A l'heure actuelle, les fonds rétrospectifs de journaux se trouvent en grande partie à la Bibliothèque nationale et à la Bibliothèque du Parlement, chacune d'elles ayant environ 17,000 bobines de journaux sur microfilms. Ces fonds considérables représentent plusieurs milliers de journaux d'intérêt historique et des centaines d'autres dont on garde les numéros autant anciens que courants. En plus des éditions sur microfilm, la Bibliothèque nationale conserve sous leur forme originale les journaux canadiens ayant une valeur historique. Même si ce fonds est le plus important du genre au Canada, de nombreuses collections sont malheureusement incomplètes et certains

journaux n'y figurent même pas. Il devient donc de plus en plus difficile et dispendieux de combler les lacunes.

Afin de prévenir ce genre de perte, il est d'une urgence nationale que tous les quotidiens et hebdomadaires canadiens soient recueillis et microfilmés. Au moyen d'un questionnaire et d'une correspondance complémentaire, entre 1969 et 1971, la Bibliothèque nationale a constaté que les provinces de l'Ouest et le Québec collectionnent et microfilment régulièrement la majorité des journaux publiés dans leurs provinces respectives. Au Manitoba, les publications des groupes ethniques sont également comprises dans ce programme. Les provinces Maritimes et Terre-Neuve ont beaucoup moins fait en ce sens et l'Ontario moins que toute autre province en ce qui concerne l'acquisition et l'organisation de collections de journaux, exception faite des journaux antérieurs à 1900. Les journaux du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest sont conservés par la Bibliothèque nationale. Les universités, bibliothèques publiques et sociétés historiques conservent les journaux ayant un intérêt particulier pour elles, dans l'édition originale et sous forme de microfilms. De plus, des sociétés commerciales ont pris l'initiative de microfilmer les principaux journaux. Les journaux publiés par les groupes ethniques de l'Ontario ont été microfilmés grâce à un projet coopératif récemment mis sur pied par les universités ontariennes et la Bibliothèque nationale.

Il est impérieux que la Bibliothèque nationale prenne des mesures pour que des ententes coopératives soient conclues à l'échelle nationale, comprenant, au besoin, l'exercice du droit au dépôt légal, afin que chaque journal canadien soit conservé sur microforme pour répondre aux besoins croissants de la recherche sociale, économique, politique et historique. Afin de faciliter ce genre de recherche dans le système gouvernemental, la Bibliothèque nationale devrait être désignée comme bibliothèque centrale de dépôt chargée de conserver sur microforme un exemplaire de chaque journal canadien. Il est donc recommandé à cet égard:

21. *Que la Bibliothèque nationale prenne des mesures en vue d'une entente coopérative nationale assurant la conservation de tous les journaux canadiens sur microformes.*

Il est de plus recommandé:

22. *Que la Bibliothèque nationale soit désignée comme bibliothèque centrale de dépôt chargée de recueillir un exemplaire de chaque journal canadien sur microforme.*

De plus, comme la durée de conservation des microformes est encore incertaine, il est nécessaire de prendre des précautions raisonnables et de conserver un exemplaire original de chaque journal canadien d'importance jusqu'à ce qu'on soit fixé sur ce point. A cette fin, les meilleures conditions d'emmagasinage doivent être garanties, dans un endroit central ou dans un certain nombre de locaux régionaux, y

compris la région d'Ottawa-Hull. Nombreux sont ceux qui estiment qu'à certains égards rien ne remplace les originaux, mais pareille attitude est de moins en moins justifiée quand on songe à la détérioration inévitable du papier journal et aux frais d'emmagasinage et d'utilisation qu'entraînent les besoins croissants en espace, en personnel et en temps.

Même s'il s'agit d'un projet coopératif, il appartient à la Bibliothèque nationale d'organiser le travail et de voir à l'acquisition et à l'entreposage d'un grand nombre des publications demandées. Il faudra beaucoup plus d'espace, un personnel supplémentaire pour exécuter le travail et des fonds importants pour acquérir tout le matériel nécessaire à l'exécution d'un tel projet. A l'heure actuelle, la section de la reprographie aux Archives publiques peut à peine faire face aux demandes de microfilms qui ne sont pas du domaine des Archives fédérales; cette section peut encore moins entreprendre un projet permanent d'envergure. Le travail est très lent et l'utilisation des collections et des ressources s'en ressent.

Il est essentiel que la Bibliothèque nationale bénéficie d'un service de microfilmage rapide et efficace pour répondre à ses besoins permanents et spécialisés en microformes et que les autres bibliothèques de l'administration fédérale puissent également bénéficier de ce genre de service. Il est, donc, recommandé à cet égard:

23. *Que les installations de microfilmage des Archives publiques soient accrues en fait du matériel, personnel et espace, afin de fournir un service spécial qui réponde aux besoins en microfilms et microfiches de la Bibliothèque nationale et des autres bibliothèques de l'administration fédérale, particulièrement en ce qui concerne les journaux canadiens.*

Il est de plus recommandé:

24. *Que, s'il est impossible d'agrandir les installations du service de microphoto des Archives publiques, la Bibliothèque nationale établisse le plus tôt possible son propre service de microphotographie.*

Il est évident que toutes les bibliothèques canadiennes doivent communiquer à la Bibliothèque nationale des renseignements complets et à jour sur leurs collections de journaux pour que cette importante source nationale d'information soit facilement accessible à tous. La publication, en 1968, par la Bibliothèque nationale de *Liste collective des journaux non-canadiens dans les bibliothèques du Canada*[21] par Stephan Rush a eu un accueil chaleureux, mais elle est maintenant épuisée et doit être révisée. La Bibliothèque nationale conserve un fichier de mise à jour pour les besoins de la révision, mais accorde à

[21] Stephan Rush, Liste collective des journaux non-canadiens dans les bibliothèques du Canada (Ottawa: Service de la référence, Bibliothèque nationale du Canada, 1968).

juste titre la priorité à la production d'une liste collective des journaux canadiens conservés dans les bibliothèques canadiennes. A l'heure actuelle, 1,672 entrées ont été inscrites sur fiches par ordre alphabétique, dont 785 ont été vérifiées et mises au point. La liste comprendra probablement 2,000 entrées et portera tant sur les originaux que les microfilms. Peu de bibliothèques du gouvernement fédéral ont répondu à la première demande d'information sur leur fonds. Il est important qu'à l'avenir, elles fournissent des renseignements sur tous leurs fonds de journaux, y compris ceux dont elles conservent les numéros pendant un certain temps seulement.

L'équipe des collections a peine à croire que l'on pourra publier cet important instrument de recherche en 1975. Le travail étant long et astreignant, il devrait être considéré comme un projet spécial et doté d'un nombre approprié d'employés pour que puisse être respectée la date d'achèvement prévue. Il est recommandé à cet égard:

25. *Qu'un personnel supplémentaire soit affecté à la préparation de la liste collective des journaux conservés dans les bibliothèques canadiennes pour que ce projet soit complété le plus tôt possible et que la mise à jour de cette liste et de la Liste collective des journaux non-canadiens dans les bibliothèques du Canada soit coordonnée de façon à assurer régulièrement des suppléments et une édition révisée.*

L'accès à l'information que renferment les journaux canadiens a toujours été gêné par l'absence de tout index propre à ces journaux. Les événements sont reliés aux dates par un index comme celui du New York Times, mais de nombreux événements et sujets d'intérêt canadien particulièrement de nature régionale ou locale, n'y figurent pas. L'utilisation des fichiers rétrospectifs serait considérablement facilitée par un index de ce genre.

Les perspectives dans ce domaine ne sont toutefois pas souriantes. La Colombie-Britannique, la Saskatchewan et l'Île-du-Prince-Édouard font déjà un certain travail en ce sens; la bibliothèque des Archives publiques possède un index rétrospectif sur fiches très utile pour certains journaux historiques canadiens, mais elle a dû abandonner le projet en 1950 pour entreprendre des travaux plus pressants. L'University of Saskatchewan, à Regina, avait conçu en 1966 l'ambitieux projet qui a été abandonné avant d'être mis sur pied, d'indexer les actualités canadiennes de quinze quotidiens canadiens. L'index du journal Le Devoir, produit par le Centre de documentation de la Bibliothèque de l'Université Laval, est devenu, le 1er janvier 1972, l'index de l'Actualité et englobe maintenant Le Devoir, La Presse et Le Soleil. Les premiers volumes de l'index du journal Le Devoir (1966-1969) sont disponibles sur microfilm. Il est dommage que l'indexation complète et coordonnée des nouvelles canadiennes n'ait pas été possible à cause, en grande partie, du coût élevé, de la dispersion des collections, et d'un manque de direction.

Le Centre d'information de l'Université d'Ottawa vient tout juste de mettre sur pied un système aussi prometteur qu'intéressant d'indexation automatisée d'une liste choisie de journaux canadiens et étrangers afin de fournir aux étudiants et professeurs de cette université des informations à jour sur des questions portant sur la région d'Ottawa, le pays dans son ensemble et les affaires internationales. Le système analyse les journaux d'Ottawa, ainsi que le Globe and Mail, Le Devoir, le London Times, le New York Times, le Christian Science Monitor, l'hebdomadaire Guardian et Le Monde. Fondé sur le système «Miracode», le travail est effectué de façon très sélective en fonction des besoins spécialisés des programmes d'études de l'Université d'Ottawa. Il est donc recommandé:

26. *Que la Bibliothèque nationale effectue une étude approfondie de tous les besoins en vue d'un système d'indexation et de recherche documentaire automatisé, efficace et rapide, afin d'assurer aux bibliothèques canadiennes, y compris les bibliothèques de l'administration fédérale, un accès rapide aux renseignements rétrospectifs et courants, d'intérêt national et régional, contenus dans les journaux canadiens.*

Il est de plus recommandé:

27. *Que les fonds nécessaires soient mis à la disposition de la Bibliothèque nationale aux fins de l'organisation d'un système automatisé d'indexation des journaux dès qu'elle aura fait face aux priorités actuelles. Qu'un tel système soit développé avec la coopération des bibliothèques canadiennes.*

Entretemps, les vastes collections de coupures de nombreuses bibliothèques fédérales sont loin d'égaler en rapidité et en efficacité un bon système d'indexation et de recouvrement d'informations journalistiques. Les services de coupure quotidiens servent bien sûr à tenir les employés au courant des derniers faits et sont bien organisés dans de nombreux ministères et bibliothèques du gouvernement. Ils sont particulièrement remarquables dans les bibliothèques du ministère des Finances, de la Banque du Canada, du Conseil économique du Canada et surtout dans la Bibliothèque du Parlement qui tient une collection de coupures permanente et extrêmement détaillée.

(f) Microformes

Les bibliothèques du gouvernement fédéral, comme la plupart des autres genres de bibliothèques, manquent d'espace et de fonds, mais le problème principal vient de la résistance de plus en plus prononcée de la gestion en ce qui concerne l'octroi de locaux suffisants pour développer le type traditionnel de bibliothèque. L'équipe des collections s'est rendu compte que même les collections de dimension moyenne, de monographies, de publications en série et de documents originaux ne

pouvaient continuer à s'accumuler dans tous les ministères fédéraux, particulièrement dans la région d'Ottawa-Hull. Devant ces faits, l'équipe a observé, non sans surprise, qu'un très petit nombre des bibliothèques visitées tiraient suffisamment avantage des microformes, d'autant plus que nombre des documents les plus fréquemment utilisés dans les bibliothèques spécialisées, tels les publications en série, les publications officielles, les rapports de recherche et les journaux, se prêtent facilement à la reproduction et à l'utilisation sous forme de microforme.

La Bibliothèque nationale a reconnu très tôt les avantages des microformes, par suite de sa participation au projet de microfilmage de journaux canadiens. La Bibliothèque scientifique nationale, qui conserve de vastes collections complètes de journaux et de rapports techniques, n'a pas tardé à en arriver à la même conclusion. A la Bibliothèque du Parlement, l'exiguité des locaux ne permettait pas de conserver sur les rayons, dans leur format original, tous les périodiques, documents et journaux essentiels, de sorte que les microformes constituent une solution heureuse.

La moitié environ des 101 bibliothèques visitées par l'équipe des collections possèdent des fonds de microformes. Près des deux tiers de celles-ci se trouvent dans la région d'Ottawa-Hull. La plupart de ces fonds sont négligeables, à l'exception cependant des deux bibliothèques nationales, de la Bibliothèque du Parlement et de la bibliothèque de l'Énergie atomique du Canada Limitée, et de quelques bibliothèques de moyenne importance. Pour ce qui est du genre de documents reproduit sur microforme, nos conclusions rejoignent celles de l'équipe des services et systèmes. Ces collections comprennent surtout des thèses universitaires, des numéros anciens de périodiques, des journaux, des publications officielles, des rapports de recherche et des monographies rares portant en particulier sur les sciences de la vie et sur l'histoire de la science.

L'équipe d'enquête a constaté que les bibliothèques fédérales collectionnent les microformes non seulement pour des motifs d'espace, mais aussi pour les raisons suivantes:

(a) afin de fournir aux usagers les documents dont ils ont besoin sous une forme facile à lire et à consulter; par exemple, les journaux microfilmés;

(b) afin d'obtenir les publications nécessaires, qui ne sont souvent disponibles que sur microformes;

(c) afin de protéger les documents anciens et fragiles, tels que les journaux et les documents rares et uniques;

(d) afin de diffuser l'information, comme par exemple les rapports techniques que la Bibliothèque scientifique nationale fournit sous forme de microfiche en réponse à des demandes de renseignement.

L'équipe a constaté que la plupart des bibliothécaires et des usagers acceptaient à contrecoeur les microformes. Toutefois, en dépit du nombre restreint de collections importantes de microformes, il semble évident que l'on commence à se rendre compte des avantages des microfilms (en particulier sous forme de cartouche) et des microfiches, avantages qui sont loin de se limiter à ceux de la conservation et de la protection de la documentation. Les bibliothèques qui doivent offrir à leur clientèle un service de mise au courant, songent à utiliser les microfilms et les microfiches afin de rendre leurs collections plus accessibles à leurs usagers, pour qui, estiment-elles, les avantages d'un tel procédé l'emportent sur les inconvénients.

Certaines bibliothèques du gouvernement fédéral non seulement font l'acquisition de microformes, mais encore effectuent leur propre microfilmage et vendent ainsi à d'autres bibliothèques des microfilms de documents importants de leurs collections. Le projet le mieux connu et le plus ancien est celui de la Bibliothèque nationale qui consiste à filmer les journaux et les thèses d'origine canadienne. La Bibliothèque des Archives publiques continue de mettre sur microfiche sa vaste collection de brochures et la bibliothèque de Statistique Canada, qui possède une série complète de toutes les publications du Bureau fédéral des statistiques, se propose d'en faire une édition sur microfiche.

Un projet exceptionnel mis sur pied tout récemment par la bibliothèque du Centre de recherche pour le développement international consistera à fournir des copies sur microfiche de cinquante périodiques canadiens sélectionnés avec soin, à des centres d'étude et de recherche des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique du Sud. Le programme appuiera également l'échange d'éditions sur microfiche des principaux périodiques de ces divers pays. Voilà quelques exemples des avantages de mettre en commun d'importantes ressources, exemples qui vont certainement se multiplier dans les bibliothèques du gouvernement fédéral.

(g) Autres (Cartes, films, photographies, etc.)

Au cours des visites aux bibliothèques, l'équipe des collections a demandé aux bibliothécaires d'identifier et de décrire les divers types de documents de leurs collections et, si possible, de fournir des statistiques sur la taille des collections, par type de document.

Nous avons déjà traité des types de documents que conservent la majorité des bibliothèques visitées et nous nous bornerons ici à parler brièvement des cartes, films, photographies et autres documents peu courants.

Cartes

L'équipe des collections n'a pas été chargée selon son mandat, d'examiner les collections de documents conservées ailleurs que dans les

bibliothèques. Elles a toutefois constaté que plusieurs ministères et organismes gouvernementaux acquièrent et conservent des collections de cartes, films, photographies etc., qui souvent ne relèvent pas de leur bibliothèque. Dans le cas des cartes, entre autres, une seule bibliothèque, celle de la Commission géologique du Canada, compte une importante collection, soit 40,000 cartes. Les plus vastes et les plus importantes collections de cartes au sein du gouvernement fédéral se trouvent à la Division des cartes et plans des Archives publiques et à la cartothèque du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, mais ni l'une ni l'autre ne relèvent d'une bibliothèque.

Les Archives publiques possèdent la plus grande collection de cartes de tout le réseau gouvernemental, soit quelque 450,000 feuilles. La Division des cartes et plans, en effet, cherche à réunir une collection complète de toutes les cartes du Canada en faisant l'acquisition de cartes anciennes et courantes de toutes sortes, et, en outre, à monter une collection relativement complète de cartes étrangères, atlas nationaux et atlas mondiaux courants. La Division veille également à se procurer tous les documents de référence connexes. Le catalogue collectif des cartes conservées dans les bibliothèques canadiennes est l'une des responsabilités de la Division des cartes et plans.

La cartothèque du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources compte quelque 150,000 feuilles. Elle fait l'acquisition non seulement de toutes les cartes canadiennes récemment produites au Canada et à l'étranger, mais aussi des principaux atlas mondiaux et nationaux, de nombreuses cartes thématiques et des collections topographiques étrangères.

Quatre autres collections de cartes relevant d'un ministère ou d'une agence gouvernementale mais ne tombant pas sous la juridiction d'une bibliothèque, sont répertoriées dans *Directory of Canadian Map Collections,*[22] publié en 1969 par l'Association des cartothèques canadiennes qui annonce une édition révisée.

L'équipe des collections ne possède aucun renseignement sur les autres collections de cartes dans le réseau gouvernemental puisque les bibliothécaires ne les ont pas mentionnés à l'époque des entrevues et qu'elles n'apparaissent pas dans les répertoires de collections de cartes. Puisque la Division des cartes et plans des Archives publiques est responsable de la collection nationale de cartes et du catalogue collectif des cartes, l'équipe propose que cette dernière entreprenne un relevé des collections de cartes en vue d'en favoriser la coordination et la rationalisation. A cet égard, il est à remarquer que le personnel de la Division des cartes et plans met actuellement au point un format MARC pour les cartes.

---

[22] Association des cartothèques canadiennes, Directory of Canadian Map Collections 1969, compilé par Joan Winearls et Yves Tessier (Ottawa, 1969).

Films, films fixes et photographies[33]

Un point important ressort de l'enquête sur les collections dans les bibliothèques du gouvernement fédéral dans les domaines des arts d'interprétation et des beaux-arts à l'effet que beaucoup de documents et de services sont contrôlés par certaines sections des ministères ou agences gouvernementales, qui n'ont aucun lien avec leurs bibliothèques et souvent ces sections ne relèvent pas du même ministère ou fonctionnaire que la bibliothèque.

Les collections de photos, films, diapositives, bandes, etc., souvent appelée «photothèque», «bibliothèque de diapositives», «archives du programme», etc., ne font pas partie et ne sont pas une succursale de la bibliothèque principale des ministères ou organismes respectifs. Ainsi, dans la région d'Ottawa, la Galerie nationale possède une collection de diapositives et de photographies, qui ne fait pas partie de la bibliothèque, pas plus que le Centre canadien du film sur l'art.

Phototec est une collection de photographies que l'Office national du film a cédée à Information Canada et qui forme la base du *Répertoire des photos* en quatre volumes.[34] Phototec comprend également une collection de diapositives en couleurs.

Un très petit nombre des bibliothèques visitées conservent des films, films fixes et enregistrements sonores; une collection digne de mention, toutefois, est celle de la Cinémathèque nationale scientifique, une division de l'Institut canadien du film (organisme non gouvernemental). La bibliothèque travaille à contrat pour la Bibliothèque scientifique nationale et reçoit une subvention annuelle pour l'achat de films. La collection compte 3,800 films dont les sujets touchent à tous les principaux domaines, des sciences pures à l'ingénierie. Une bonne partie des documents a trait aux sciences de la vie et, en particulier, à la médecine. Cinquante pour cent des films ont été faits après 1965.

A l'extérieur de la région d'Ottawa-Hull, le fonds de la Société Radio-Canada à Toronto et à Montréal et celui de l'Office national du film à Montréal, comprennent des collections d'archives, dossiers, films, partitions, disques et manuscrits qui ne font pas partie des bibliothèques de ces organismes.

Quatre collections de dessins et estampes ne relèvent d'aucune bibliothèque. Elles se trouvent à la Galerie nationale, au Musée de guerre du Canada, au Musée national de l'homme et à la Division des gravures et photos des Archives publiques. La collection de cette dernière Division contient aussi des peintures, aquarelles, gravures,

---

[33] On trouvera des renseignements sur ces collections dans: Heather McCallum, Collections de recherche des bibliothèques canadiennes, 2e partie, Études particulières, nº 1: Le théâtre dans les collections canadiennes (Ottawa: Bibliothèque nationale du Canada, 1973).

[34] Office national du film, Canadian Picture Index: Répertoire des photos, 4 vols (Ottawa: Information Canada, 1965-1967).

lithographies, armoiries et photographies. Les Archives publiques possèdent également une collection nationale du film et une collection d'enregistrements sonores.

L'enquête a démontré que particulièrement dans le domaine des beaux-arts, des arts mineurs et des arts d'interprétation, l'évaluation précise des ressources culturelles au sein du gouvernement fédéral ne sera possible que si l'on inclut dans le cadre de l'enquête non seulement les collections des bibliothèques des ministères et organismes gouvernementaux, mais aussi toutes les collections de ressources culturelles, abstraction faite de leur lieu de conservation au gouvernement fédéral.

2. Collections d'ouvrages de référence

Bien que bibliothécaires et usagers de bibliothèques peuvent considérer qu'au sens large du mot, toute collection sert à la consultation, l'équipe des collections définit la section de consultation de la bibliothèque comme la collection de dictionnaires, encyclopédies, répertoires, annuaires, index, résumés analytiques, bibliographies, atlas, dictionnaires géographiques et autres documents du même genre qui est conservée dans un même endroit pour faciliter l'accès à toutes sortes de renseignements et qui doit être consultée sur place.

La qualité des ouvrages de référence varie énormément d'une bibliothèque du gouvernement fédéral à l'autre. On semble manquer d'imagination lorsqu'il s'agit de trouver les meilleurs outils de référence touchant divers domaines ou d'explorer les nouvelles sources d'information, en particulier pour compléter les programmes de mise au courant. De nombreuses bibliothèques possèdent des éditions récentes d'ouvrages pratiques, mais il est surprenant de constater le nombre élevé de celles qui se contentent d'éditions anciennes et d'ouvrages en général sans intérêt.

En ce qui a trait au développement des collections, on s'accorde pour dire que les petites bibliothèques ou les bibliothèques très spécialisées doivent s'efforcer de monter de solides collections de livres de référence et d'ouvrages bibliographiques à l'appui de leur collection globale. Cette façon de procéder se reflète dans les collections d'ouvrages de référence en pleine expansion des bibliothèques de certains nouveaux ministères du gouvernement fédéral ou de certains ministères récemment réorganisés, tels les ministères de l'Environnement (bureau régional des Maritimes) et de l'Industrie et du Commerce, l'Institut de géologie sédimentaire et pétrolière du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le Centre de recherches pour le développement international, le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et le ministère de l'Expansion économique régionale dont la bibliothèque, à sa création, reçut un octroi de $25,000 par année pour une durée de trois ans afin d'accélérer la constitution de son fonds.

Les collections d'ouvrages de référence d'un grand nombre de grandes et anciennes bibliothèques, comme on s'y attendait, sont fort convenables; mais il s'y trouve malheureusement de nombreuses faiblesses et

lacunes même parmi les collections les plus importantes. Afin de fournir un service efficace au ministère qu'elles desservent, les bibliothèques du gouvernement fédéral doivent monter une collection de consultation bien choisie et à jour, et posséder aussi des ouvrages plus spécialisés dans le cas des collections plus importantes. Pareille mesure n'est pas extravagante; de nombreux ouvrages de base seront dédoublés sans aucun doute dans toutes les bibliothèques, et à juste titre, mais les collections spécialisées et habituellement uniques des bibliothèques des ministères reflètent les domaines de spécialisation et vont la plupart du temps rendre inutile l'achat d'ouvrages de référence très dispendieux et rarement consultés.

Le concept des réseaux de bibliothèques permet aussi de rationaliser les collections d'ouvrages de référence. Un certain nombre de bibliothécaires, particulièrement ceux dont le budget est réduit et les collections limitées, ont fait savoir qu'ils désiraient et apprécieraient que la Bibliothèque nationale, la Bibliothèque scientifique nationale et les principales bibliothèques spécialisées du gouvernement complètent leurs propres services de référence. Certains ont déjà essayé d'obtenir un tel service qui s'est révélé plus ou moins satisfaisant. Tous ont exprimé le besoin de pouvoir communiquer directement et rapidement par téléphone avec un bibliographe expérimenté pour pouvoir répondre aux besoins de leurs ministères.

Dans ces circonstances, et compte tenu d'autres exigences, il est indispensable que la Bibliothèque nationale et la Bibliothèque scientifique nationale continuent de développer leurs collections d'ouvrages de référence dans des domaines particuliers jusqu'à ce qu'elles soient suffisamment complètes pour répondre efficacement non seulement aux besoins des bibliothèques fédérales, mais à ceux de tout le pays. La Bibliothèque nationale a vite compris l'importance des usuels et des collections bibliographiques, particulièrement en ce qui concerne la bibliographie nationale, mais une fois ces collections solidement établies, elle a eu tendance à les développer en fonction de ses propres intérêts, limités et mal définis. Une collection d'approximativement 9,000 ouvrages de référence répartis dans trois salles (la salle de consultation et de bibliographie, la salle de lecture et la Section des journaux), secondée par 16,000 volumes bibliographiques, est loin d'être aussi complète qu'elle devrait l'être dans une bibliothèque nationale axée sur les humanités et les sciences sociales.

Les fonds affectés aux ouvrages de référence devraient être considérablement augmentés de façon à permettre un meilleur développement de cette collection, en particulier le fonds d'ouvrages écrits en langues étrangères et celui touchant tous les domaines des sciences sociales, compte tenu de la popularité croissante de ces disciplines au gouvernement et ailleurs. Selon une analyse sommaire des demandes de localisation et des questions de consultation reçues récemment à la Bibliothèque nationale, les demandes de renseignement ayant trait aux

sciences sociales sont deux fois plus nombreuses que toutes les autres et les questions se rapportant aux affaires, à l'industrie et à des données statistiques ont considérablement augmenté.

La Bibliothèque scientifique nationale développe sa collection d'ouvrages de référence depuis plus longtemps et procède à cet égard de façon plus suivie, son propre rôle étant d'autre part mieux défini. Elle a entrepris dès le début de renforcer et de compléter, mais non pas nécessairement de dédoubler, sauf dans les cas justifiés, les ouvrages de référence trouvés dans les bibliothèques de ressources spécialisées des secteurs de la science et de la technologie, telles que celles de l'Agriculture, de la Commission géologique et de l'Énergie atomique. La Bibliothèque scientifique nationale continue à enrichir et à compléter sa propre collection d'usuels et accélérera le processus dès qu'elle emménagera dans ses nouveaux locaux en janvier 1974.

La Bibliothèque nationale et la Bibliothèque scientifique nationale ne devraient pas compter sur les autres bibliothèques du gouvernement fédéral pour fournir des ouvrages et des services de référence importants dans des domaines spécialisés, sauf en ce qui concerne les bibliothèques faisant partie du groupe des bibliothèques de ressources spécialisées dont on discutera plus loin.

Certains ouvrages de référence, dans bien des bibliothèques du gouvernement fédéral, pourraient intéresser et aider d'autres bibliothèques de l'administration fédérale, notamment les microfiches du CRDI sur les «plans de développement social et économique» d'intérêt mondial et assorties d'un index imprimé. Le Conseil des bibliothèques fédérales dont la création a été recommandée dans le rapport du groupe d'étude sur l'organisation et l'administration devrait publier un bulletin signalant les principales acquisitions d'ouvrages de référence dans toutes les bibliothèques du gouvernement fédéral.

3. Collections spécialisées et uniques

L'équipe des collections a tenté de trouver et de décrire les collections spécialisées et uniques, et elle souhaite que la Division de l'inventaire des ressources de la Bibliothèque nationale recueille à l'avenir des données supplémentaires qui seront incluses dans un rapport qui portera sur les collections de recherche dans les bibliothèques de l'administration fédérale. Au début de l'enquête l'équipe avait l'intention de rédiger un tel rapport, mais il a fallu étudier un échantillonnage assez vaste de bibliothèques avant de savoir combien de collections pouvaient être considérées comme des collections de recherche. Maintenant que ce travail d'ensemble a été accompli, il sera possible d'analyser plus attentivement certaines collections afin de compléter les renseignements recueillis au cours des trois mois qu'ont duré les visites aux bibliothèques par l'équipe des collections.

Les bibliothécaires ont décrit les collections suivantes en réponse à une question du guide d'entrevue sur la présence de documentation spécialisée ou unique dans leur collection. On trouvera à l'Appendice G des renseignements sur les collections importantes de publications officielles et de rapports techniques.

La grande variété des collections spécialisées que l'on trouve à la Bibliothèque nationale reflète bien le rôle que doit jouer cette bibliothèque. On s'attendait à y trouver une concentration de documents, en particulier de Canadiana, pouvant répondre aux besoins des chercheurs. Ces collections sont décrites en détail à l'intention de ceux qui ne sont pas familiers avec les collections de la Bibliothèque nationale et afin de fournir la base d'un répertoire des collections.

Bibliothèque du ministère de l'Agriculture, Ottawa, Ontario.

La collection Chapais, d'approximativement 1,000 volumes (monographies et publications en série), renferme la collection de celui qui fut le premier ministre de l'Agriculture (1867-1869), Jean-Charles Chapais et celle de son fils, qui fut commissaire adjoint aux produits laitiers de 1890 à 1924. La collection comprend des documents sur l'histoire des méthodes agricoles, particulièrement celles qui étaient employées au Canada au siècle dernier.

Bibliothèque de l'Institut de recherches sur les végétaux, ministère de l'Agriculture, Ottawa, Ontario.

La collection Linnean est une collection complète et maintenant rare des travaux de Karl von Linné, botaniste suédois (1707-1778). La bibliothèque possède d'anciennes éditions imprimées et des éditions sur microfiches des ouvrages de ce remarquable homme de science. La collection générale compte aussi d'anciens et précieux volumes et publications en série de botanique.

Bibliothèque de la Station de recherches, ministère de l'Agriculture, Vancouver, Colombie-Britannique.

La collection de l'Entomological Society of British Columbia, conservée à cet endroit, contient des documents uniques en entomologie.

Bibliothèque de la Station de recherches, ministère de l'Agriculture, Winnipeg, Manitoba.

La collection Buller a été léguée à la bibliothèque par Robert Buller, professeur de botanique à l'University of Manitoba. La section de la

collection portant sur la botanique insiste en particulier sur les champignons; des travaux de nature générale et personnelle y figurent également. Un catalogue a été publié en 1965.[25]

Bibliothèque du Laboratoire nucléaire de Chalk River, L'Énergie atomique du Canada Limitée, Chalk River, Ontario.

La bibliothèque contient de nombreux documents d'archives sur l'évolution des applications de l'énergie atomique au Canada. De plus, on y trouve une collection d'articles non publiés sur la physique nucléaire, reproduits sur microfiches par Zentralstelle fuer Atomenergie Dokumentation (ZAEI).

Bibliothèque de la Banque du Canada, Ottawa, Ontario.

La bibliothèque possède une collection unique de documents sur l'histoire des institutions bancaires au Canada.

Bibliothèque de la Commission canadienne des transports, Ottawa, Ontario.

La bibliothèque renferme une collection partiellement cataloguée d'approximativement 200 à 250 volumes des publications de la Commission des chemins de fer portant sur la période qui s'étend d'environ 1875 à 1920.

Bibliothèque de la Société centrale d'hypothèques et de logement, Ottawa, Ontario.

La collection de la bibliothèque comprend des études sur la rénovation urbaine; des études et rapports de tous genres, des rapports de recherches subventionnées par la SCHL, de même que des études et des rapports effectués à titre privé par le personnel de la SCHL. La diffusion de ces documents est restreinte. On trouve également une collection complète des bibliographies du Council of Planning Librarians.

Bureau des brevets et du droit d'auteur, ministère de la Consommation et des Corporations, Ottawa, Ontario.

Une importante collection de brevets canadiens et étrangers, de gazettes et revues sur les brevets peut être consultée et des exemplaires de

---

[25] Buller Memorial Library, Catalogue, compilé par Kent D. Oliver (Ottawa: Ministère de l'Agriculture, Direction des recherches, 1965).

Les bibliothécaires ont décrit les collections suivantes en réponse à une question du guide d'entrevue sur la présence de documentation spécialisée ou unique dans leur collection. On trouvera à l'Appendice G des renseignements sur les collections importantes de publications officielles et de rapports techniques.

La grande variété des collections spécialisées que l'on trouve à la Bibliothèque nationale reflète bien le rôle que doit jouer cette bibliothèque. On s'attendait à y trouver une concentration de documents, en particulier de Canadiana, pouvant répondre aux besoins des chercheurs. Ces collections sont décrites en détail à l'intention de ceux qui ne sont pas familiers avec les collections de la Bibliothèque nationale et afin de fournir la base d'un répertoire des collections.

Bibliothèque du ministère de l'Agriculture, Ottawa, Ontario.

La collection Chapais, d'approximativement 1,000 volumes (monographies et publications en série), renferme la collection de celui qui fut le premier ministre de l'Agriculture (1867-1869), Jean-Charles Chapais et celle de son fils, qui fut commissaire adjoint aux produits laitiers de 1890 à 1924. La collection comprend des documents sur l'histoire des méthodes agricoles, particulièrement celles qui étaient employées au Canada au siècle dernier.

Bibliothèque de l'Institut de recherches sur les végétaux, ministère de l'Agriculture, Ottawa, Ontario.

La collection Linnean est une collection complète et maintenant rare des travaux de Karl von Linné, botaniste suédois (1707-1778). La bibliothèque possède d'anciennes éditions imprimées et des éditions sur microfiches des ouvrages de ce remarquable homme de science. La collection générale compte aussi d'anciens et précieux volumes et publications en série de botanique.

Bibliothèque de la Station de recherches, ministère de l'Agriculture, Vancouver, Colombie-Britannique.

La collection de l'Entomological Society of British Columbia, conservée à cet endroit, contient des documents uniques en entomologie.

Bibliothèque de la Station de recherches, ministère de l'Agriculture, Winnipeg, Manitoba.

La collection Buller a été léguée à la bibliothèque par Robert Buller, professeur de botanique à l'University of Manitoba. La section de la

collection portant sur la botanique insiste en particulier sur les champignons; des travaux de nature générale et personnelle y figurent également. Un catalogue a été publié en 1965.[25]

Bibliothèque du Laboratoire nucléaire de Chalk River, L'Énergie atomique du Canada Limitée, Chalk River, Ontario.

La bibliothèque contient de nombreux documents d'archives sur l'évolution des applications de l'énergie atomique au Canada. De plus, on y trouve une collection d'articles non publiés sur la physique nucléaire, reproduits sur microfiches par Zentralstelle fuer Atomenergie Dokumentation (ZAEI).

Bibliothèque de la Banque du Canada, Ottawa, Ontario.

La bibliothèque possède une collection unique de documents sur l'histoire des institutions bancaires au Canada.

Bibliothèque de la Commission canadienne des transports, Ottawa, Ontario.

La bibliothèque renferme une collection partiellement cataloguée d'approximativement 200 à 250 volumes des publications de la Commission des chemins de fer portant sur la période qui s'étend d'environ 1875 à 1920.

Bibliothèque de la Société centrale d'hypothèques et de logement, Ottawa, Ontario.

La collection de la bibliothèque comprend des études sur la rénovation urbaine; des études et rapports de tous genres, des rapports de recherches subventionnées par la SCHL, de même que des études et des rapports effectués à titre privé par le personnel de la SCHL. La diffusion de ces documents est restreinte. On trouve également une collection complète des bibliographies du Council of Planning Librarians.

Bureau des brevets et du droit d'auteur, ministère de la Consommation et des Corporations, Ottawa, Ontario.

Une importante collection de brevets canadiens et étrangers, de gazettes et revues sur les brevets peut être consultée et des exemplaires de

---

[25] Buller Memorial Library, Catalogue, compilé par Kent D. Oliver (Ottawa: Ministère de l'Agriculture, Direction des recherches, 1965).

brevets peuvent être achetés. La salle publique permet l'accès aux brevets des pays suivants: Australie, Autriche, Belgique, Canada, Finlande, France, République fédérale d'Allemagne, Italie, Hollande, Pakistan, Suède, Suisse, Royaume-Uni, États-Unis. La collection de brevets de l'Australie, du Canada, du Royaume-Uni et des États-Unis est complète.

Bibliothèque de la Direction de la physique du globe, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa, Ontario.

Une collection de dépliants sur la séismologie offre de la documentation qui remonte au milieu du dix-neuvième siècle.

Bibliothèque de la Commission géologique du Canada, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa, Ontario.

La bibliothèque contient une précieuse collection de travaux sur les premières explorations particulièrement dans le domaine de la géologie. La bibliothèque conserve des ouvrages sur l'exploration de l'Arctique et une collection de cartes géologiques de tous les pays.

Le dossier des rapports de recherches non publiés du domaine public peut être consulté, mais la distribution de ces rapports est restreinte à certains usagers.

Bibliothèque de la Direction des levés et de la cartographie, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa, Ontario.

La bibliothèque possède une collection de quelque 2,000 ouvrages portant sur la toponymie. Il s'y trouve aussi une petite collection de livres rares se rapportant à l'Arctique, ainsi qu'aux voyages et à l'exploration au Canada.

Bibliothèque du ministère de l'Environnement, Hull, Québec.

La bibliothèque possède une collection historique qui remonte au dix-neuvième siècle et qui porte sur la foresterie, particulièrement dans la région d'Ottawa. Cette collection a maintenant une valeur archivistique, et la plupart des documents sont uniques.

Bibliothèque du ministère du Travail, Ottawa, Ontario.

La bibliothèque compte approximativement 215 exemplaires sur microfilms de journaux syndicaux canadiens. La collection est particulièrement riche dans le domaine des publications sur le syndicalisme.

Bibliothèque du Royal Military College, ministère de la Défense nationale, Kingston, Ontario.

Une vaste collection sur l'histoire militaire et des études de guerre regroupe environ 2,000 volumes de documents rares sur l'histoire, l'art et la science militaires, datant du début du dix-septième siècle. La bibliothèque compte également une collection unique de quelque 13,000 volumes rédigés en allemand sur l'histoire, l'art et la science militaires. On retrouve également une collection de 3,000 volumes sur le parti nazi, sa philosophie, ses entreprises et son organisation et une collection très solide sur l'histoire des régiments canadiens et l'histoire de tous les régiments dans lesquels ont servi des Canadiens.

Bibliothèque nationale du Canada.

La collection de Canadiana, courante et rétrospective, regroupe à elle seule la plus grande partie de la collection de la Bibliothèque nationale. Tous les domaines et formats y sont représentés et des collections particulièrement riches ont été développées en littérature canadienne et en histoire du Canada.

La collection de journaux canadiens est l'une des plus complètes au Canada et renferme le plus important dossier d'originaux de journaux au pays. A partir de la collection existante, la section des journaux a entrepris, dans le cadre du programme multiculturel lancé en 1971, de monter une collection définitive des journaux publiés par les divers groupes ethniques du Canada, c'est-à-dire de la presse ethnique au Canada.

La collection des publications officielles du Canada est probablement la plus riche au Canada. Fondée à partir du don d'une collection de base par la Bibliothèque du Parlement au début des années cinquante, cette collection comprend des suites excellentes quoique incomplètes des textes législatifs et ministériels de tous les gouvernements provinciaux et territoriaux et du gouvernement fédéral. Le fonds de documents municipaux canadiens est limité.

A l'instar de la collection de publications officielles du Canada, la collection des périodiques canadiens a été bâtie à partir de dons de la Bibliothèque du Parlement et s'est depuis considérablement développée, particulièrement dans le domaine de la bibliothéconomie. La loi du dépôt légal, qui s'applique depuis 1969 aux périodiques, prévoit le dépôt de deux exemplaires de tous les numéros de chaque périodique canadien, et assure ainsi le développement de la collection courante.

En 1965, la Bibliothèque nationale a commencé à monter une collection de thèses canadiennes qui se chiffrent maintenant à plus de 15,000 ouvrages touchant à toutes les disciplines, y compris les sciences. Vingt-quatre universités canadiennes font microfilmer des

thèses; vingt-deux déposent des thèses de doctorat et dix-huit des thèses de maîtrise. Seize universités déposent les deux catégories de thèse.

La division de la musique, formée en avril 1970, a fait l'acquisition de nombreuses collections très précieuses dont les plus importantes sont celles de Percy Scholes, Healey Willan, Leo Smith, Alexis Contant, Hector Gratton et Claude Champagne. Récemment, le professeur Murray Adaskin a présenté à la Bibliothèque nationale une partie de ses papiers personnels.

Le fonds de la Bibliothèque nationale renferme aussi des collections importantes de partitions, dont, en particulier, la collection de partitions canadiennes de Helmut Kallmann, la collection Gougeon et la collection de chansons françaises du dix-neuvième siècle.

On retrouve également une collection de quelques 9,000 programmes de concerts. La bibliothèque conserve aussi une collection assez importante d'enregistrements sonores qui comprend maintenant quelque 16,000 pièces. En 1967, la Commission du Centenaire a permis à Edward Moogk de réunir un fonds d'enregistrements canadiens et de le déposer à la Bibliothèque nationale; ce fonds s'est considérablement développé depuis lors. Le dépôt légal des enregistrements a été établi en 1969 et un programme d'acquisition rétrospective a été entrepris. La collection des enregistrements canadiens-français est particulièrement riche.

Collections importantes de la Division de la musique

Alexis Contant, 1858-1918
Organiste, professeur, compositeur
Période concernée: 1871-1933

J.J. Hector Gratton, 1900-1971
Compositeur, arrangeur
Période concernée: 1919-1970

Orchestre symphonique d'Ottawa, établi en 1944
Période concernée: 1949-1971

Alfred Percy Scholes, 1877-1958
Compositeur de musique, lexicographe
Période concernée: 1920-1950

James Healey Willan, 1880-1968
Musicien d'église, compositeur, professeur
Période concernée: 1897-1970

Leo Smith, 1881-1952
Violoncelliste, compositeur, professeur

Claude Champagne, 1891-1965
Compositeur, professeur

Murray Adaskin, 1906-
Compositeur, violoniste, professeur

Collections de partitions

Helmut Kallmann. Collection de partitions canadiennes.
Contenu: environ 1,000 partitions, ainsi que des programmes, brochures, coupures, périodiques, etc.

Collection Gougeon
Contenu: 8,000 pièces en grande partie étrangères

Chansons françaises du dix-neuvième siècle
Contenu: 20,000 pièces

Collections d'enregistrements sonores

Edward Moogk—Collection de la Commission du Centenaire
Contenu: 2,000 pièces

Collection James Kidd
Contenu: 400 pièces

Collection Leslie Brown
Contenu: 41 transcriptions de concerts de la Société Radio-Canada à l'Expo '67

Collection Spencer Caldwell
Contenu: 200 transcriptions et enregistrements publicitaires

Collection belge
Contenu: 65 enregistrements de musique belge

Collection Trump Davidson
Contenu: 14 heures d'enregistrements tirés des spectacles du plus célèbre trompettiste de Dixieland au Canada

Collection Sophie-Carmen Eckhardt-Gramatté
Contenu: 10 heures de documents tirés des bandes de ses compositions

Collection Compo
Contenu: 2,000 pièces entièrement canadiennes, en grande partie des disques originaux et des disques d'essais en prêt permanent

La Bibliothèque nationale conserve une collection de bibliographies préparées par son personnel et se rapportant à un grand nombre de disciplines des humanités et des sciences sociales. Les bibliographies préparées dans d'autres bibliothèques sont également conservées; des exemplaires de toutes les bibliographies, qui se chiffrent actuellement à 1,250, sont disponibles à la Section de la bibliographie, Service de la référence.

Une vaste collection de documentation éphémère portant sur les auteurs et éditeurs canadiens et sur le livre canadien en général, est conservée, depuis le début des années cinquante, par la Division des acquisitions Canadiana. Cette collection compte des coupures de journaux, de la correspondance, des photographies, des jaquettes de livres, etc. et constitue une source précieuse d'information sur les événements plus ou moins importants dans ce domaine.

Collection Daviault

Montée par feu Georges Alphonse Daviault, de Berthierville (Québec), cette collection de Canadiana groupe quelque 4,000 monographies, publications en série, plaquettes, brochures et journaux. Parmi plus de 500 documents rares se trouvent dix-sept Relations des Jésuites, (publiées au XVII[e] siècle). Alors que la collection porte surtout sur l'exploration, le peuplement et la politique du pays, d'autres aspects du développement culturel et social du Canada y sont également représentés. Une grande partie de la documentation a été publiée au Québec ou s'y rattache. Chaque pièce est identifiée par un ex-libris de conception spéciale.

Collection du Centre de documentation sur les bibliothèques

Depuis 1971, le Centre cherche à enrichir sa collection en bibliothéconomie et en sciences de l'information. Son programme de sélection, d'envergure internationale, vise l'acquisition de documents tant publiés que non publiés de tout format, y compris des discours non publiés, des éditions pré-originales d'articles, des études et des rapports de recherche, des rapports annuels de bibliothèques canadiennes et de certaines bibliothèques de l'étranger, des procès-verbaux de réunions, séminaires et ateliers de travail, des procès-verbaux et des délibérations d'associations de bibliothèques et de spécialistes en sciences de l'information, des systèmes et graphiques d'acheminement et d'autres documents ayant trait à l'automatisation dans les bibliothèques, des plans de construction de bibliothèques, des rapports sur la technologie de bibliothèque, des catalogues de matériel de bibliothèque et d'autres articles pertinents. Les documents, qui ne se prêtent pas au catalogage traditionnel, sont conservés dans un classeur vertical. De portée générale, cette documentation éphémère porte surtout sur les bibliothèques, associations et bibliothécaires canadiens.

Collections de manuscrits littéraires

La Bibliothèque nationale a fait l'acquisition des papiers d'un certain nombre d'auteurs canadiens (voir la liste ci-dessous). Les fonds

importants sont ceux de Arthur S. Bourinot, Marie-Claire Daveluy et Laura Goodman Salverson; quelques collections plus petites sont également conservées.

Arthur S. Bourinot, 1893-1969
poète, critique, historien littéraire
Période concernée: 1915-1969

Philip Child, 1898-
poète, romancier
Période concernée: 1929-1964

Marie-Claire Daveluy, 1880-1968
écrivain, historienne
Période concernée: vers 1890-1968.

Gerhard Richard Lomer, 1882-1920
spécialiste de l'éducation
Période concernée: assez courte

Louvigny de Montigny, 1875-1955
romancier
Période concernée: 1925-1955, correspondance seulement.

Arthur St-Pierre, 1885-1959
Sociologue
Période concernée: 1910-1950

Laura Goodman Salverson, 1890-1970
romancière
Période concernée: 1922-1970

Philatélie

Le développement de la collection philatélique date de 1971 et est fondée sur deux dons: la collection privée de Harry Sutherland, président de la Royal Philatelic Society of Canada, comprend 1,770 articles répartis en volumes, brochures et périodiques rédigés dans toutes les langues, ainsi que la collection de 1,538 volumes offerts par d'autres membres de cette Société et par des sociétés philatéliques de l'étranger. La Royal Philatelic Society a également fourni des fonds pour l'achat de documents philatéliques. Récemment, Henry P. Stockwell d'Ottawa a gracieusement remis des périodiques philatéliques à la Bibliothèque nationale.

Arts d'interprétation

Établie pour constituer une collection centrale de recherche dans les arts d'interprétation et pour étayer les activités du Centre national des Arts, la collection a été présentée en 1967 à la Bibliothèque nationale

par la Beta Sigma Phi Sorority. De portée générale, le fonds est surtout axé sur le théâtre et sur tous les aspects de la production dramatique et des arts connexes. Le Dominion Drama Festival a fait don de 250 pièces non publiées, soumises à des concours. Les collections de programmes sont en voie de développement et la Bibliothèque reçoit courammment toutes les publications du Centre national des Arts (programmes, feuillets et brochures).

Collection de volumes rares

Cette collection, d'orientation plutôt canadienne, a été enrichie par un nombre considérable de documents de la collection Daviault et continue à se développer grâce au programme systématique d'acquisition d'œuvres canadiennes du passé. Même si la collection compte, à l'heure actuelle, près de 2,000 volumes, sa portée est plus générale que semble indiquer son intérêt pour les œuvres canadiennes. Dans le cadre du développement d'une collection sur l'histoire du livre et grâce, entre autres, à la générosité du gouvernement britannique, la collection compte des ouvrages sur l'histoire de l'imprimerie en Occident, quelques incunables, des échantillons des grandes imprimeries de l'Europe, des œuvres rarissimes illustrées et des premières éditions. La collection est organisée et accessible au moyen du catalogue sur fiches de la Bibliothèque nationale. Il existe, à l'heure actuelle, une Division des livres et manuscrits rares dont le chef a été nommé en juin 1973. Les directives concernant le traitement des documents rares et spéciaux à la Bibliothèque nationale figurent à l'Appendice P.

Collection de manuels

Cette collection compte plus de 1,500 manuels scolaires utilisés au Canada lesquels portent des adresses bibliographiques américaine, britannique et canadienne. Certains de ces documents pourraient être considérés comme étant très rares, particulièrement ceux qui datent d'avant la Confédération. Comme la collection n'est pas catalogués, elle est classée par discipline; cette collection est accessible aux chercheurs et fait l'objet de prêts entre bibliothèques. La collection générale comprend également de nombreux manuels catalogués.

Collection Vanier

L'Institut Vanier de la famille a fait un don de $15,000 en trois versements, à la Bibliothèque nationale pour le développement d'une collection portant sur tous les aspects de la famille dans la société. Cette collection comprend à la fois des documents rétrospectifs et courants,

rédigés dans plusieurs langues et touchant l'anthropologie, la psychologie, le droit, l'économie, la religion et, en particulier, la sociologie.

On trouvera dans les rapports annuels (de 1970-1971, 1971-1972) du directeur général de la Bibliothèque nationale et dans les *Nouvelles de la Bibliothèque nationale* des renseignements supplémentaires sur le contenu des collections spécialisées de la Bibliothèque nationale.

Bibliothèque de Musées nationaux du Canada, Ottawa, Ontario.

La collection Anderson est formée de la collection personnelle de R.M. Anderson, regretté conservateur émérite de la Division de la zoologie et chef du Southern Party, de l'expédition dans l'Arctique canadien de 1913 à 1918. La collection compte des volumes sur la zoologie (surtout sur l'ornithologie et la mammalogie), sur des expéditions (certains documents anciens et rares), plusieurs collections de revues d'ornithologie et de nombreuses réimpressions. On évalue la taille de la collection à 1,200 monographies, brochures et réimpressions, à 800 titres de revues et à 100 cartes.

La Collection Steinberg présentée par C.S. Steinberg, compte environ 6,000 réimpressions d'ouvrages sur la paléontologie des vertébrés. Elle regroupe de nombreux articles anciens et constitue une base solide de données particulièrement en ce qui concerne le Canada. On procède actuellement à la reliure de la collection dont les lacunes sont comblées au moyen de la photocopie.

Bibliothèque du Musée de guerre du Canada, Musées nationaux du Canada, Ottawa, Ontario.

Une publication du British War Office, «List of Changes in Military Material, 1883-1945», quoique incomplète, est conservée par cette bibliothèque seulement et sert à l'identification des ouvrages et aux travaux de restauration. La collection de coupures de journaux traitant des guerres auxquelles a prix part le Canada, et conservée dans vingt classeurs est probablement unique en son genre.

Bibliothèque du Musée national de la science et de la technologie, Musées nationaux du Canada, Ottawa, Ontario.

Une précieuse collection de monographies et de publications en série sur l'histoire de l'aviation étaie la «Collection nationale d'aéronautique» qui comprend quelque 80 aéronefs illustrant l'évolution de l'aviation au Canada.

Bibliothèque scientifique nationale — Conseil national de recherches, Ottawa, Ontario.

La collection Torrey sur l'histoire de la science, anciennement collection privée du premier président du Conseil, fait maintenant partie de la collection principale de la Bibliothèque scientifique nationale.

La Bibliothèque possède une importante collection de thèses européennes, remontant à 1880 et une collection aussi considérable de publications de sociétés savantes et d'académies de la plupart des pays.

La collection des publications en série sur la science et la technologie, rédigées en langues slaves (surtout en russe), est sûrement l'une des plus importantes en Amérique du Nord et certainement la plus complète au Canada.

Bibliothèque de la Division du génie aéronautique et mécanique, Bibliothèque scientifique nationale — Conseil national de recherches, Ottawa, Ontario.

La Bibliothèque possède la collection privée de W. Robert Turnbull, de Rothesay (Nouveau-Brunswick), un des premiers chercheurs dans le domaine de la recherche aéronautique au Canada et concepteur de l'hélice à pas variable. La collection comprend les carnets de ses expériences entre 1902 et 1929, des lettres, photographies, coupures de journaux, diapositives de premiers vols, etc. en plus d'une collection appréciable de monographies sur les premières esquisses d'aéronefs, moteurs, carlingues et sur l'art de voler.

Le travail de la Aerial Experiment Association, dirigé par Alexander Graham Bell de Baddeck (Nouvelle-Écosse) est très bien représenté et la bibliothèque possède les exemplaires de J.A.D. McCurdy du Bulletin de l'Association où est expliqué et décrit le vol du «Silver Dart» (premier vol effectué par un Canadien au Canada).

Bibliothèque des Archives publiques du Canada, Ottawa, Ontario.

La bibliothèque possède quelque 1,500 brochures américaines, britanniques et canadiennes-françaises se rapportant aux fonds d'archives sur l'histoire du Canada et recueille, depuis 1872, les documents sur les archives historiques au Canada.

Bibliothèque du Secrétariat d'État, Ottawa, Ontario

On y trouve une collection complète de rapports, textes publicitaires et comptes rendus d'activités et de projets de la Commission du Centenaire.

Bibliothèque du ministère du Solliciteur général, Ottawa, Ontario

La Bibliothèque offre un excellent service de mise au courant en rédigeant des résumés analytiques de volumes, périodiques, brochures, etc., de tous les pays sur la criminologie. Les résumés sont conservés dans un classeur vertical, distribués aux fonctionnaires et mis à la disposition des étudiants et des chercheurs.

4. Documents en langues étrangères

Les membres de l'équipe des collections ont demandé aux bibliothécaires s'ils se procuraient des documents en langues étrangères et, si tel était le cas, en quelles langues. Sur 88 bibliothèques, 28 répondirent qu'elles ne s'intéressaient qu'aux documents rédigés en français et en anglais. Sur les 60 autres qui répondirent affirmativement, 42 faisaient partie du secteur de la science et de la technologie, 24 s'intéressaient aux sciences sociales, 11 aux humanités ou à la fois aux humanités et aux sciences sociales.

Le tableau ci-inclus indique graphiquement le nombre et la diversité des langues étrangères représentées dans les fonds des bibliothèques du gouvernement fédéral. Quelques-unes des quatre-vingt-huit bibliothèques déclarèrent s'intéresser vivement à certains groupes de langues, notamment à celles utilisées par les différents groupes ethniques du Canada et par les pays de l'Europe de l'ouest. La bibliothèque de Statistique Canada a précisé qu'elle faisait cas des langues de tous les pays où sont publiés des rapports statistiques de toutes sortes. Ces groupes de langues figurent sous la rubrique «autres».

Il est évident que les bibliothèques se spécialisant en science et en technologie prennent davantage intérêt aux langues étrangères, suivies par les bibliothèques s'intéressant aux sciences sociales et en troisième lieu par celles dont les fonds portent sur les humanités. L'équipe des collections a constaté que la majorité des collections comportant un nombre élevé d'ouvrages en langues étrangères se retrouvaient dans les secteurs de la science et de la technologie. Même si l'anglais devient de plus en plus la langue de la science, il ne faut pas oublier que les recherches scientifiques ne connaissent pas de frontières linguistiques. Les grandes et petites bibliothèques du gouvernement fédéral, de St. John's à Victoria, conservent des publications en langues étrangères qui, dans l'ensemble, revêtent un grand intérêt. Les langues les plus souvent signalées sont l'allemand et le russe, suivies du japonais et de l'espagnol. (Voir le tableau III).

TABLEAU III **Documents en Langues étrangères**
Nombre de bibliothèques par discipline

Langues	Sciences et technologie	Humanités	Sciences	Nombre total d'ouvrages en langues étrangères signalés
Allemand	30	5	5	40
Chinois	2			2
Espagnol	9		5	14
Hollandais	2		1	3
Hongrois	1		1	2
Italien	3	4	2	9
Japonais	13			13
Polonais	4	1		5
Portugais	1		1	2
Russe	29	1	4	34
Scandinaves	9	1	2	12
Tchèque	3			3
Ukrainien		1	1	2
Yougoslave	1			1
Autres (4)		4	3	7
18 langues et groupes	107	17	25	149

La Bibliothèque scientifique nationale possède de nombreux documents en langues étrangères. Plus de onze pour cent des publications en série qu'elle reçoit sont en allemand et en russe et plus de vingt langues sont représentées à divers degrés. Le tableau suivant, établi par la Bibliothèque scientifique nationale en 1972, répartit selon la langue, son fonds de publications en série.

La plupart des ministères du gouvernement fédéral ne semblent utiliser que l'anglais et le français comme langue de travail et de recherche dans les domaines des sciences sociales et des humanités. A cause de l'intérêt que suscitent actuellement les cultures des groupes ethniques et à cause de la montée des études canadiennes, la Bibliothèque nationale et la bibliothèque des Archives publiques acquièrent un nombre croissant d'ouvrages écrits dans les diverses langues de ces groupes. La Bibliothèque nationale reçoit couramment tous les journaux et périodiques publiés par les groupes ethniques. Les monographies sont assujetties au dépôt légal.

Pour ce qui est des autres documents en langues étrangères, la Bibliothèque nationale devrait s'efforcer d'appuyer les domaines d'intérêt des bibliothèques du gouvernement fédéral, en se procurant les ouvrages importants et érudits en sciences sociales, dans les langues de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Sud. La Bibliothèque nationale devrait également se procurer les plus importantes publications en langues étrangères dans les domaines des arts, de la littérature, de la philosophie et autres humanités. Abstraction faite des

TABLEAU IV **Publications en série de la Bibliothèque scientifique nationale selon la langue, mars 1972**

Langue	Nombre des titres	%
1. Anglais	10,034	65.4
2. Allemand	1,161	7.6
3. Français	1,098	7.2
4. Russe	601	3.9
5. Italien	354	2.3
6. Espagnol	246	1.6
7. Polonais	152	1.0
8. Japonais	144	.9
9. Suédois	107	.7
10. Tchèque ou Slovaque	104	.7
11. Hollandais	95	.6
12. Roumain	95	.6
13. Portugais	52	.3
14. Norvégien	45	.3
15. Finlandais	43	.3
16. Danois	40	.3
17. Hongrois	32	.2
18. Chinois	31	.2
19. Bulgare	19	.1
20. Ukrainien	14	.1
21. Grec	10	.1
22. Multilingue	662	4.3
23. Autres langues	196	1.3
Total	15,336	100.0

fonds des autres bibliothèques canadiennes, la Bibliothèque nationale se doit de conserver un choix des meilleures oeuvres de la culture mondiale.

E. COORDINATION ET RATIONALISATION DES COLLECTIONS

Introduction

Dans le cadre de son mandat, l'équipe des collections était chargée de faire des recommandations sur le soutien à apporter au développement des collections de bibliothèque et sur la rationalisation des collections à l'échelle de l'administration fédérale. Une étude portant sur la coordination et la rationalisation des collections fait ressortir le manque de coordination dans les collections comme dans leur développement au sein des bibliothèques fédérales. Comme on l'a déjà signalé, une certaine rationalisation a cours dans les grandes bibliothèques; on constate d'ailleurs une rationalisation de base importante qui s'explique par l'orientation des bibliothèques suivant les intérêts de leurs ministères,

par exemple à Travail Canada et à la Banque du Canada. Les collections de ces bibliothèques sont généralement axées sur les programmes des ministères qu'elles desservent et il ne leur est pas nécessaire de développer de grandes collections dans des domaines connexes. D'autres bibliothèques, en revanche, reflètent les intérêts beaucoup plus variés et généraux de leurs usagers; il en va ainsi pour la Bibliothèque du Parlement, la bibliothèque du ministère des Finances, ainsi que la Bibliothèque nationale et la Bibliothèque scientifique nationale, dont la portée des collections est beaucoup plus étendue.

La coordination des collections, à l'échelle du gouvernement fédéral, repose sur une définition claire et précise des attributions en matière de collection, sur des politiques d'acquisition clairement définies et sur l'acceptation, de la part de chaque bibliothèque participante, de collectionner d'une façon systématique, des ouvrages touchant à des sujets précis de spécialisation, à des aspects de ces sujets, ou à des types de documents particuliers et de mettre ces ouvrages à la disposition des usagers. L'équipe des collections a en conséquence tenté de déceler les bibliothèques déjà bien pourvues. Nous avons identifié les collections de ressources spécialisées par sujet et, dans une certaine mesure, par type de documents. Il nous restait ensuite à identifier les collections qui, à notre avis, pourraient au besoin devenir des collections de ressources spécialisées. Nos conclusions sont donc basées sur la situation telle qu'elle était au début de l'hiver 1972-1973.

L'équipe a décidé de procéder, pour examiner les collections, à partir de quatre disciplines générales dans lesquelles entreraient les principaux domaines d'intérêt de toutes les collections comprises dans l'enquête. Dans le cadre de ces quatre grandes divisions, à savoir les humanités, les sciences sociales, les sciences de la vie et les sciences et la technologie, certaines collections de ressources spécialisées ont été identifiées, en plus de celles déjà bien connues des bibliothèques nationales. Aux fins de la présente enquête, une collection de ressources spécialisées existait lorsque la bibliothèque assumait la responsabilité de maintenir une collection relativement complète dans un domaine particulier, en comptant le moins possible sur les prêts entre bibliothèques ou sur des ressources extérieures pour la compléter. Nous croyons que de telles collections ont pour but, comme le déclare Mildred Benton «to serve the needs and support the resources of other Government agencies as well as the pursuit of advanced research by academic scholars and others».[26]

Nous cherchions également à déterminer, s'il n'existait pas, en fait, des collections, sinon supérieures, du moins adéquates dans tous les

[26] U.S. Department of Health, Education and Welfare. Office of Education. Educational Resources Information Centre. Study of Resources and Major Subject Holdings Available in U.S. Federal Libraries Maintaining Extensive or Unique Collections of Research Materials by Mildred Benton et al (Washington, 1970), Pt. IV, p. 812.

principaux domaines d'intérêt du gouvernement fédéral. Les ministères et départements du gouvernement actuel ont de nombreux champs d'intérêt, qui vont de l'agriculture, de l'énergie et de l'environnement, aux sciences et à la technologie, aux transports et aux affaires urbaines. Nous avons subdivisé chaque catégorie générale en fonction non seulement des sujets déclarés par les bibliothécaires au cours des visites et dans le questionnaire général comme principal sujet d'intérêt, mais aussi des sujets particuliers qui à notre avis devraient intéresser le gouvernement fédéral. Nombre de ces sujets, comme l'océanographie, la pollution, les relations de travail, la nutrition et l'inflation, sont débattus et discutés tous les jours au Parlement et dans les journaux. L'équipe des collections a essayé de trouver et d'examiner des collections dans ces domaines aussi bien que dans les domaines plus généraux de préoccupation des ministères.[27]

Les collections de la plupart des bibliothèques du gouvernement fédéral devraient être considérées comme des collections de travail plutôt que comme des collections de ressources spécialisées. On a pu constater que quelques bibliothèques possédaient des fonds assez considérables de documents d'importance secondaire et d'ouvrages de référence pour les premiers stades de la recherche; d'autres renfermaient des documents dans des domaines spécifiques qui devaient servir aux recherches spécialisées et très avancées. Ces collections méritent que les chercheurs s'y arrêtent; elles pourraient au besoin constituer la base de collections plus générales.

1. Collections de ressources spécialisées

Dans le secteur des humanités, seulement deux bibliothèques ont droit au titre de collection de ressources spécialisées, ce sont la Bibliothèque nationale du Canada, dans les domaines de la littérature canadienne et de la musique canadienne, et la Galerie nationale du Canada, dans le domaine des beaux-arts. Ces collections renferment des documents sur des aspects spécialisés des humanités. Signalons que parmi les ministères du gouvernement fédéral, seul le Secrétariat d'État est appelé «to assist in the continuing development of federal cultural policy and programmes; to encourage and support artistic and cultural projects of national significance . . . .»[28]

Les membres de l'équipe ont observé une tendance très nette vers l'établissement de collections dans le domaine des sciences sociales,

---

[27] Des listes par matière figurent aux Appendices C à F. Toutes les bibliothèques qui ont répondu au questionnaire et certaines qui n'y ont pas répondu, mais ont été visitées, sont comprises dans l'une ou l'autre des listes.

[28] CCH Canadian Limited, Canadian Government Programmes and Services, 6e éd., mars 1973 (Don Mills, 1973), p. 384.

tendance qui se traduit par le fait que des quelque 24 bibliothèques récemment créées ou réorganisées, 21 étaient principalement axées sur un aspect des sciences sociales. Tout comme pour les humanités, il existe peu de collections de ressources spécialisées dans ce domaine et elles traitent en général de sujets spécialisés. Les collections suivantes sont considérées comme des collections de ressources spécialisées:

—les collections d'anthropologie de la bibliothèque des Musées nationaux du Canada;

—la collection sur l'histoire des institutions bancaires au Canada de la bibliothèque de la Banque du Canada;

—la collection sur l'histoire militaire, à la bibliothèque du ministère de la Défense nationale;

—la collection sur l'art et la science militaires du Royal Military College de Kingston;

—la collection sur les statistiques de la bibliothèque de Statistique Canada.

Les bibliothèques de l'administration fédérale ne possèdent pas de collections d'importance dans un certain nombre d'autres sujets, notamment en économie et en administration publique.

Dans le domaine général des sciences et de la technologie, les collections de ressources spécialisées sont souvent de plus vaste envergure que dans les domaines des humanités et des sciences sociales. La Bibliothèque scientifique nationale et ses succursales possèdent des collections de ressources spécialisées traitant de presque tous les éléments des sciences, de la technologie et des sciences de la vie; elles sont tout spécialement bien dotées dans les disciplines de la physique, de la chimie, de la biologie, du génie (spécialement aéronautique, civil, électrique et mécanique) et des sciences de la santé. Cette bibliothèque a tenté au cours des années, de compléter plutôt que de dédoubler les fonds des quelques bibliothèques scientifiques du gouvernement, plus anciennes et plus riches. Nous avons repéré des collections de ressources spécialisées dans les domaines des sciences, de la technologie et des sciences de la vie dans les ministères suivants:

—sur les sciences de la vie, et en particulier les sciences agricoles, à la bibliothèque du ministère de l'Agriculture;

—en géologie, à la bibliothèque de la Commission géologique du Canada, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources;

—en météorologie, à la bibliothèque du Service de l'environnement atmosphérique du ministère de l'Environnement;

—en science et génie nucléaires, à la bibliothèque du Laboratoire nucléaire de Chalk River de l'Énergie atomique du Canada Limitée.

Signalons également que le Bureau des brevets possède la collection de brevets canadiens et étrangers la plus complète au pays.

La Bibliothèque du Parlement, qui possède de vastes collections traitant de science politique, d'histoire et du droit, la bibliothèque de la Cour suprême, et sa collection d'ouvrages de droit, et la collection de rapports techniques du Service d'information scientifique de la Défense (DSIS) du Conseil de recherches pour la défense sont considérés comme des cas spéciaux. Bien que ces bibliothèques aient des collections étendues dans ces domaines, leur accès est limité en raison de leurs obligations particulières envers une clientèle spéciale, définie par la loi. L'équipe des collections ne croit pas que ces trois bibliothèques importantes devraient être considérées comme des collections de ressources spécialisées en raison de ces restrictions d'accès; dans le cas de la Bibliothèque du Parlement et de la bibliothèque de la Cour suprême, il serait bon de constituer ailleurs au sein du réseau des bibliothèques du gouvernement fédéral des collections analogues, afin de faciliter l'accès aux collections dans les domaines aussi importants que le droit, la science politique et l'histoire. Pour ce qui est du DSIS, la portion de la collection composée de rapports non confidentiels et ne comportant aucune restriction d'accès est dédoublée et accessible à la Bibliothèque scientifique nationale dans la collection de microfiches (National Technical Information Service (NTIS) et National Aeronautics and Space Administration (NASA) des États-Unis).

En dernière analyse, on doit reconnaître qu'il existe peu de collections de ressources spécialisées, exception faite des collections des deux bibliothèques nationales. Dans les domaines des humanités et des sciences sociales, la Galerie nationale et les bibliothèques de Statistique Canada et de la Banque du Canada possèdent des collections importantes, en ce qui concerne principalement leur contenu canadien. Les collections les plus riches dans les domaines des sciences, de la technologie et des sciences de la vie autres que celles de la Bibliothèque scientifique nationale sont sans contredit celles du ministère de l'Agriculture et de la Commission géologique du Canada.

Les deux bibliothèques nationales, tout en offrant de vastes collections couvrant des domaines généraux, ainsi que des collections spécialisées comme la musique canadienne et le génie aéronautique, ne peuvent pas à ce moment-ci, développer des collections étendues dans tous les champs de la connaissance. Il serait plus rationnel d'appuyer le développement des collections de ressources spécialisées dans les domaines qui comptent déjà d'importantes collections.

Ces collections sont identifiées par bibliothèque et par sujet au Tableau V. Les collections de ressources spécialisées existantes sont marquées d'un «A». Les sujets qui, à notre avis, devraient faire l'objet de collections de ressources spécialisées sont également énumérés.

Afin de réaliser la coordination du développement des collections au sein du réseau des bibliothèques du gouvernement fédéral, les bibliothèques devront avant tout oeuvrer ensemble à l'identification des sujets qui exigent la création de collections de ressources et trouver le soutien

nécessaire. L'équipe des collections a pu déterminer les sujets qui font l'objet de collections de ressources spécialisées, ainsi que les collections suffisamment riches pour devenir des collections de ressources spécialisées. Nous espérons qu'avec l'aide du Conseil recommandé des bibliothèques du gouvernement fédéral, les bibliothécaires participants pourront assigner des priorités au développement d'autres collections de ressources spécialisées. Ces bibliothèques, dont les collections compléteraient celles des deux bibliothèques nationales, s'engageraient à poursuivre le développement de leurs collections dans certains domaines précis et à offrir des services de consultation et d'autres services dans tout le pays; elles serviraient aussi à élargir et renforcer la gamme des documents qui sont maintenant accessibles dans les collections des bibliothèques du gouvernement fédéral.

Les bibliothèques nationales devraient développer des fonds dans les domaines où il n'existe pas de collections de ressources spécialisées et où le besoin d'en avoir se fait sentir; elles devraient en outre continuer d'appuyer, par ses collections, l'ensemble du réseau des bibliothèques fédérales.

TABLEAU V **Collections de ressources spécialisées actuelles et potentielles**

A = une collection de ressources spécialisées (dite actuelle lorsque la bibliothèque assume la responsabilité de monter une collection assez complète dans un sujet donné de façon à se fier le moins possible aux prêts entre bibliothèques et à d'autres sources extérieures pour la compléter).
P = une collection de ressources spécialisées potentielles

Sujet	Bibliothèque(s)	Catégorie
1. Anthropologie	Musées nationaux du Canada	A
2. Architecture	Division des recherches sur le bâtiment (CNR/BSN)	P
	Galerie nationale	P
3. Art et science militaires	Ministère de la Défense nationale	P
	Royal Military College (Défense nationale), Kingston	A
4. Arts d'interprétation	Bibliothèque nationale	P
5. Beaux-arts	Galerie nationale	A
6. Biologie	Bibliothèque scientifique nationale	A
7. Botanique	Ministère de l'Agriculture	P
8. Brevets d'invention	Bureau des brevets et du droit d'auteur	A
9. Chimie	Bibliothèque scientifique nationale	A
10. Commerce	Bibliothèque nationale	P
11. Criminologie	Ministère du Solliciteur général	P

Sujet	Bibliothèque(s)	Catégorie
12. Droit	Ministère de la Justice	P
	Bibliothèque des affaires juridiques, Ministère des Affaires extérieures	P
13. Eaux	Ministère de l'Environnement	P
14. Économie	Statistique Canada	P
15. Éducation	Bibliothèque nationale	P
16. Entomologie	Statistique Canada	P
	Institut de recherches entomologiques	P
17. Études sur l'environnement	Ministère de l'Environnement	P
	Bibliothèque scientifique nationale	P
18. Finance	Banque du Canada	P
19. Forêts et sylviculture	Ministère des Finances	P
20. Génie civil et technique de la construction	Ministère de l'Environnement	P
	Division des recherches sur le bâtiment (CNR/BSN)	A
	Bibliothèque scientifique nationale	P
21. Génie mécanique	Division du génie aéronautique et mécanique (CNR/BSN)	A
22. Génie minier et métallurgique	Direction des Mines	P
	Bibliothèque scientifique nationale	P
23. Génie rural et sciences agricoles	Ministère de l'Agriculture	A
24. Géologie	Commission géologique du Canada	A
25. Histoire	Bibliothèque nationale	P
	Archives publiques	P
26. Histoire des institutions bancaires au Canada	Banque du Canada	A
27. Histoire militaire	Ministère de la Défense nationale	A
	Royal Military College (Défense nationale), Kingston	P
28. Hydrologie et limnologie	Centre canadien des eaux intérieures	P
29. Industries et produits manufacturés	Bibliothèque scientifique nationale	P
30. Ingéniérie	Bibliothèque scientifique nationale	A
31. Langage et langues	Bibliothèque nationale	P
32. Littérature	Bibliothèque nationale	P
	Royal Military College (Défense nationale), Kingston	P
33. Littérature canadienne	Bibliothèque nationale	A
34. Mathématiques	Bibliothèque scientifique nationale	P
35. Médecine vétérinaire	Institut de recherches vétérinaires	P
36. Météorologie	Service de l'environnement atmosphérique	A

Sujet	Bibliothèque(s)	Catégorie
37. Musique	Bibliothèque nationale	P
38. Musique canadienne	Bibliothèque nationale	A
39. Nutrition	Ministère de l'Agriculture	P
40. Pêche commerciale et pisciculture	Ministère de l'Environnement	P
41. Philosophie	Bibliothèque nationale	P
42. Physique	Laboratoire nucléaire de Chalk River, Énergie atomique du Canada Limitée	P
	Bibliothèque scientifique nationale	A
43. Prestation de soins médicaux	Santé nationale et Bien-être Canada	P
44. Relations internationales	Ministère des Affaires extérieures	P
	Fort Frontenac (Défense nationale), Kingston	P
45. Religion	Bibliothèque nationale	P
46. Santé et bien-être public	Santé nationale et Bien-être Canada	P
47. Science et génie nucléaires	Laboratoire nucléaire de Chalk River, Énergie atomique du Canada Limitée	A
	Bibliothèque scientifique nationale	P
48. Sciences de la santé	Bibliothèque scientifique nationale	A
49. Sciences de la vie	Ministère de l'Agriculture	A
50. Sociologie	Bibliothèque nationale	P
51. Statistique	Statistique Canada	A
52. Techniques aérospatiales	Division du génie aéronautique et mécanique (CNR/BSN)	A
53. Technologie de la chimie	Direction des Mines	P
	Bibliothèque scientifique nationale	P
54. Travail	Travail Canada	P
55. Zoologie	Musées nationaux du Canada	P

Lors de discussions futures sur le développement et le soutien de collections de ressources spécialisées complémentaires aux collections des bibliothèques nationales, l'équipe de collections est d'avis que l'on devrait appliquer les critères suivants; les bibliothèques qui posséderont de tels fonds devraient répondre à ces objectifs avant de devenir une bibliothèque de ressources spécialisées:

(1) richesse et étendue de la collection;

(2) des fonds suffisants pour s'acquitter de responsabilités supplémentaires;

(3) un personnel hautement qualifié et en nombre suffisant;

(4) l'espace adéquat pour les documents, le personnel et la clientèle;

(5) l'accessibilité tant du point de vue des heures de service que du contrôle bibliographique;

(6) la capacité de fournir des services à l'extérieur du ministère;

(7) une solide collection d'ouvrages de référence;

(8) la capacité de répondre aux besoins courants et futurs des usagers;

(9) l'acception d'un rôle de planification dans la création et le soutien d'un réseau national d'information;

(10) la rédaction d'une politique clairement définie en matière de développement des collections.

2. Collections par sujet

Quelques-uns des sujets énumérés à l'Appendice C ont été étudiés de façon particulière par l'équipe des collections pour les raisons suivantes:

(1) ce sont des sujets reconnus comme étant d'intérêt primordial pour le gouvernement fédéral;

(2) ils ont été portés à l'attention de l'équipe comme étant des secteurs où il y aurait lieu de développer une collection de ressources spécialisées.

L'équipe a fait ressortir dans ses conclusions que quelques-unes des collections mentionnées plus haut pouvaient être considérées comme d'éventuelles collections de ressources spécialisées. Elles répondent déjà à certains des critères propres à ces types de collection et elles ont été constituées dans des domaines d'intérêt primordial pour le gouvernement fédéral; de plus, les ministères qu'elles desservent semblent pour la plupart être prêts à appuyer leur développement.

Nous avons toutefois constaté qu'il n'existe pas de collections portant sur certains sujets dont le gouvernement devrait encourager le développement de vastes collections. Cet état de choses est particulièrement évident dans le cas des domaines interdisciplinaires comme les études sur l'environnement, le transport, l'océanographie et les sciences de la terre.

Signalons en dernier lieu que la plupart des sujets énumérés à l'Appendice C ont été reconnus lors de l'enquête comme étant d'intérêt particulier pour le gouvernement. La plupart d'entre eux font l'objet de collections de travail qui semblent répondre adéquatement aux besoins quotidiens d'information de leurs ministères respectifs.

Après un examen détaillé des données recueillies sur l'étendue des sujets traités dans les collections des bibliothèques de l'administration fédérale, l'équipe des collections a conclu qu'il existait des domaines où le développement de ces collections devrait être fortement accéléré. Dans la présente section nous discuterons d'un nombre de sujets d'intérêt primordial pour le gouvernement fédéral et pour lesquels il n'existe aucune collection importante. Nous nous sommes aperçus que des problèmes particuliers existaient dans plusieurs domaines, notamment ceux des études sur l'environnement, des sciences de la terre, de l'océanographie, du transport, de l'administration publique, de l'économie, de la géographie et du droit.

Il va de soi que certains sujets d'intérêt primordial pour le gouvernement fédéral se rattachent à plus d'une discipline. L'un des domaines les plus difficiles à évaluer est celui des *ÉTUDES SUR L'ENVIRONNEMENT*. Le monde est sans contredit en pleine crise écologique. Quelque 2,000 publications en série traitent directement ou indirectement de tous les aspects de l'environnement et des dangers que la civilisation moderne recèle. L'équipe a essayé de se faire une idée générale de la manière dont les bibliothèques fédérales traitent ce vaste sujet aux ramifications si nombreuses. Sans aucun doute, c'est la Bibliothèque scientifique nationale qui possède la collection la plus complète. En 1970, cette Bibliothèque a commencé à collectionner de manière exhaustive les ouvrages traitant d'écologie afin de fournir au Secrétariat de l'environnement du Comité associé sur les critères scientifiques de qualité de l'environnement, un service adéquat. Ayant constitué une collection de base importante, spécialement pour ce qui est des publications en série, elle a modifié sa politique d'acquisition à cet égard et veut maintenant être plus sélective, axant ses acquisitions sur l'écologie dans les sciences biologiques. La Bibliothèque scientifique nationale a toutefois pris une autre mesure importante qui correspond bien à l'attitude positive qu'elle a adopté concernant l'accès rapide et facile à la documentation scientifique. En 1971, elle a coopéré avec les savants de la Division de biologie du Conseil national de recherches afin d'établir au Conseil un «Centre d'emmagasinage de l'information et de recherche documentaire sur la pollution». Le Programme d'information sur la pollution ou «PIP» consiste en une base automatisée de données sur l'environnement d'environ 50,000 renvois aux plus importants articles sur la pollution publiés depuis 1968. On a utilisé pleinement le matériel de recherche documentaire sur ordinateur du Conseil national de recherches, avec le résultat qu'en 1972, le PIP a été ajouté à la liste des services sur bandes offerts par le Service CAN/SDI.

Il va de soi que la plupart des bibliothèques visitées, qui avaient manifesté un intérêt particulier pour les sciences de l'environnement, étaient rattachées au ministère de l'Environnement; elles comprenaient la bibliothèque ministérielle à Hull et les bibliothèques de direction

réparties dans tout le pays. Ces bibliothèques desservent la plupart des directions générales et des services du Ministère, mais plus spécialement la Direction générale des eaux intérieures, le Service des pêches, la Direction générale des sciences de la mer et le Service de l'environnement atmosphérique. Il nous semble qu'en général les bibliothèques régionales ont des collections relativement plus étoffées, à l'appui des recherches entreprises sur l'environnement, que la bibliothèque ministérielle à Hull. Malheureusement, les réorganisations fréquentes du Ministère depuis sa création en 1971 ont empêché cette dernière de mettre en œuvre un programme constant et progressif de développement des collections. Nous croyons que dans ce ministère, il existe peu de rationalisation de collections mais que chaque centre, station ou laboratoire collectionne un très grand nombre de publications sur l'environnement. Il ne semble pas exister de politique d'acquisition générale, et l'on a fait que peu d'efforts pour constituer une collection centrale de soutien qui permette des recherches rétrospectives au sein du Ministère.

Comme le déclare l'*Annuaire du Canada,* tous les ministères et organismes du gouvernement fédéral sont intéressés par les questions d'environnement et un grand nombre ont des attributions législatives ayant trait à l'environnement et aux ressources renouvelables. Il est particulièrement important, en conséquence, que les bibliothèques concernées des ministères et directions coopèrent avec la Bibliothèque scientifique nationale et la bibliothèque principale du ministère de l'Environnement en vue de coordonner le développement et la rationalisation des collections traitant des études sur l'environnement. Il est recommandé à cet égard:

28. *Que la Bibliothèque scientifique nationale et la bibliothèque centrale du ministère de l'Environnement prennent l'initiative d'élaborer des principes directeurs pour le développement de collections courantes et rétrospectives dans le domaine des études sur l'environnement, de façon à constituer une collection de ressources spécialisées sur ce sujet au sein du réseau des bibliothèques du gouvernement fédéral.*

LE TRANSPORT fait partie intégrante de l'histoire économique et sociale du Canada depuis les premiers jours de la colonisation. Depuis la Confédération, le gouvernement fédéral a assumé un double rôle dans l'expansion des services de transport. Il adopte des lois qui assurent la croissance et l'expansion des installations de transport appropriées et décide des règlements économiques et techniques concernant les taux, les services et les exigences en matière de sécurité.

La question du transport est un sujet vaste, qui couvre plusieurs disciplines et qui touche autant aux sciences sociales qu'au génie et à la technologie. Au sein du réseau des bibliothèques fédérales, on compte cinq collections qui, ensemble, couvrent adéquatement selon nous les divers aspects des transports. Les transports par air et par chemin de fer

sont évidemment les sujets d'intérêt des bibliothèques d'Air Canada (filiale en propriété exclusive du Canadien National) et des Chemins de fer nationaux du Canada. L'équipe n'a pu visiter ces bibliothèques, le Canadien national préférant qu'elle soient exclues de l'enquête. Puisque le Canadien national est en grande partie financé par les fonds public et que ses collections sont particulièrement riches en documents sur le transport, il est très malheureux que cette compagnie ne considère pas sa bibliothèque comme un élément du réseau des bibliothèques du gouvernement fédéral. Sa participation à un système coopératif serait extrêmement profitable. Les trois autres petites bibliothèques se spécialisant dans le transport, soit celles du ministère des Transports, du Centre de développement des transports et de la Commission canadienne des transports ont, par contre, été comprises dans l'enquête.

La bibliothèque centrale du Ministère des Transports, dont la création remonte à 1925, est l'une des plus anciennes bibliothèques ministérielles et devrait à ce jour avoir une collection complète et étoffée, spécialement pour ce qui est des publications en série, des publications officielles et des rapports techniques. Le ministère n'a pas fait l'objet d'autant de fusionnements et de réorganisations internes que certains autres organes du gouvernement, mais il a, ces dernières années, décentralisé en grande partie ses opérations. La bibliothèque centrale a été dépecée au point où elle n'est plus à l'heure actuelle qu'une collection de travail de base. La multiplicité des petites bibliothèques techniques, des centres d'information, des collections de bureau ou des collections personnelles de certains fonctionnaires constituent sans doute une importante collection de documentation sur le transport. Le ministère débourse environ $60,000 par année au titre de la documentation, mais seulement 25% de cette somme est dépensée par la bibliothèque centrale. En outre, il n'y a aucun contrôle bibliographique centralisé de tous les documents dispersés dans le ministère. La collection de la bibliothèque centrale est donc insuffisante à cause de la décentralisation et ne peut desservir les besoins généraux du ministère. D'autres ministères et organismes fédéraux auraient également constaté que cette collection ne répondait pas à leurs besoins de renseignements de base dans le domaine du transport.

L'équipe des collections n'a pu trouver une seule collection axée sur l'aspect social du transport. La Bibliothèque nationale s'est fiée aux fonds du ministère des Transports pour desservir les besoins de l'administration fédérale à cet égard. D'ailleurs, elle ne possède elle-même qu'une faible collection dans ce domaine, si l'on tient compte de l'importance du sujet pour l'ensemble du pays. La Bibliothèque scientifique nationale a adopté une attitude plus pratique et positive à ce sujet. L'utilisation fréquente de la Bibliothèque ministérielle et celle de la Division du génie aéronautique et mécanique l'ont poussée à acquérir en abondance les documents ayant trait aux techniques des transports et aux domaines connexes. A l'exception des

collections complètes des bibliothèques des Chemins de fer nationaux et d'Air Canada, la collection de la Bibliothèque scientifique nationale est probablement à l'heure actuelle la plus complète de l'administration fédérale. A notre avis, il existe un besoin certain pour une collection étoffée, pouvant répondre aux besoins nationaux tant pour la recherche courante que rétrospective. A cet égard, nous suggérons que la Bibliothèque scientifique nationale, de concert avec la Bibliothèque nationale et le ministère des Transports, décident quelle bibliothèque abritera une telle collection et dans quelle mesure chacune devrait contribuer à son developpement. Il est recommandé à cet égard:

29. *Qu'une collection de ressources spécialisées dans le domaine du transport soit développée au sein du réseau des bibliothèques du gouvernement fédéral.*

Il est certain qu'il faudrait également établir un service d'information dans ce domaine. Nous suggérons par conséquent que le gouvernement fédéral étudie la possibilité de mettre en œuvre le «Service d'information et de recherche sur le transport au Canada» (Canadian Transportation Research Information Service) (CTRIS)[29] recommandé par l'Association des routes et transports du Canada (parrainé par le Centre de développement des transports). Il est évident qu'un tel projet de service d'information touchant le transport doit inclure tous les domaines de cette matière soit les transports de surface, aériens, de la marine, en plus des aspects économiques du transport et des techniques des transports. S'il était prouvé que le ministère des Transports, pourrait, dans un avenir rapproché être intéressé et capable d'administrer effectivement un tel service d'information pour le compte de la collectivité canadienne des transports, nous croyons que l'emplacement le plus logique pour un tel service serait ce ministère. Le fonctionnement efficace de tout système moderne d'information repose sur deux exigences principales, soit des ressources complètes de documentation et un système automatisé compatible avec d'autres programmes de diffusion de l'information. La bibliothèque du Ministère des Transports ne rencontre pas présentement ces exigences même si elle étudie la situation. La Bibliothèque scientifique nationale, par contre, possède probablement, au sein du gouvernement fédéral, la collection générale la plus importante sur le transport, et ses installations excellentes permettent sans contredit l'automatisation d'un service d'information; ainsi cette bibliothèque constituerait un autre choix valable.

L'OCÉANOGRAPHIE est récemment passée au premier plan des programmes de recherche du gouvernement fédéral qui s'efforce de promouvoir une collaboration étroite en technologie marine et en science de l'océan avec d'autres pays, tel que la République fédérale

[29] Association des routes et transports du Canada, A Canadian Transportation Research Information Service. Final Report: A Study Conducted by the Roads and Transportation Association of Canada for the Transportation Development Agency (mars 1973).

d'Allemagne. Le gouvernement fédéral a aussi approuvé les éléments de base visant à l'élaboration d'une politique nationale canadienne sur les océans. Les sciences de la mer, en particulier l'océanographie et l'écologie marine prennent de plus en plus d'importance. En 1962, le gouvernement a créé l'Institut océanographique de Bedford, à Darmouth, en Nouvelle-Écosse. Depuis, les recherches océanographiques canadiennes n'ont cessé de se développer et le Canada occupe actuellement le sixième rang parmi les pays intéressés à l'exploration et à la recherche marines. L'Institut s'intéresse surtout à la qualité de l'environnement, au contrôle de la pollution, à la défense maritime et à l'exploitation des ressources sous-marines.

Malgré l'étendue de ces domaines et malgré l'importance que leur accorde le gouvernement, il est intéressant de noter qu'il n'existe aucune collection sur le sujet. Le ministère de l'Environnement est, bien sûr, le plus concerné dans ce domaine de recherche, mais comme nous l'avons mentionné plus tôt, sa bibliothèque centrale n'a pas encore développé sa collection au point d'en faire une collection de base dans le domaine de l'océanographie. La bibliothèque de la Commission géologique du Canada porte un intérêt général au sujet, particulièrement au forage maritime, et est en mesure de fournir un certain appui à la recherche dans ce domaine. Nous croyons, cependant, qu'il faut absolument créer une solide collection spécialisée en océanographie.

La bibliothèque de l'Institut Bedford conserve une collection de travail dont l'unique but est de fournir un service de mise au courant aux trois laboratoires qu'elle dessert. Elle développe sa collection en fonction des besoins immédiats des scientifiques et des programmes de recherche en cours. Cette approche ne favorise pas la collection et les recherches rétrospectives. Nous estimons que le ministère de l'Environnement et surtout l'Institut Bedford devraient développer de façon plus progressive leurs fonds en océanographie, étant donné qu'il s'agit d'une discipline insuffisamment représentée dans les autres bibliothèques du gouvernement fédéral. Une collection de ressources spécialisées dans les sciences de la mer, portant surtout sur l'océanographie, est un outil indispensable à la poursuite des recherches du gouvernement dans ce domaine. Dans ces conditions, il est recommandé à cet égard:

30. *Que la bibliothèque centrale du ministère de l'Environnement, de concert avec l'un ou l'autre des instituts océanographiques du gouvernement, prenne immédiatement des dispositions pour que soient établis une bibliothèque océanographique et un centre d'information en mesure de monter une collection de ressources spécialisées et d'apporter une contribution valable au réseau national d'information scientifique.*

Aucune bibliothèque ministérielle de l'administration fédérale n'est chargée de monter une collection spécialisée complète dans le vaste domaine des *SCIENCES DE LA TERRE.* Il nous semble que le gouvernement fédéral et, en particulier, le ministère de l'Énergie, des

Mines et des Ressources, se soient montrés indifférents aux besoins tant de l'industrie que du gouvernement en ne prévoyant pas un solide réseau unifié de bibliothèques, capable de constituer dans ce domaine une collection spécialisée. Étant donné l'importance croissante que revêtent pour le gouvernement fédéral, la recherche et le développement concernant les ressources non-renouvelables, surtout les ressources énergétiques et minérales, il est étonnant que les hauts fonctionnaires aient systématiquement fermé les yeux sur le besoin évident d'une telle collection, besoin qui leur a d'ailleurs été souvent signalé. Cette imprévoyance est d'autant moins excusable que les éléments requis pour l'établissement d'une telle collection sont déjà disponibles au sein du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui compte en effet sept bibliothèques différentes, aussi distinctes du point de vue de l'administration que des directions dont elles relèvent. Le ministère actuel, dont la création remonte à 1966, regroupe huit directions autonomes qui partagent les services généraux uniquement dans les domaines de l'administration, des finances, du personnel, des relations publiques et de l'information. Les bibliothèques n'ont jamais été réunies sous l'autorité des Services de l'information comme il arrive parfois; et malheureusement, ni les collections, ni les services de bibliothèques ne sont coordonnées à l'heure actuelle. Par conséquent, lorsqu'il s'agit de préparer des politiques, les bibliothèques ne présentent pas un front commun. Un système aussi morcelé, quelle que soit la richesse de chaque unité, n'est pas en mesure de jouer auprès de son ministère le rôle qui lui revient dans la formation d'un réseau d'information scientifique et technologique, d'abord au service du gouvernement et, plus tard, du pays entier.

Les bibliothèques de la Commission géologique du Canada, de la direction des Mines et de la direction de la Physique du globe possèdent respectivement une solide collection de ressources spécialisées en géologie, une collection qui promet en génie minier et métallurgique, ainsi qu'une collection restreinte mais certainement utile en physique du globe. Ces collections, ajoutées à celles des directions des Levés et de la Cartographie et de l'Énergie et des Ressources minérales, représentent une base convenable pour l'établissement d'une collection de ressources spécialisées sur les sciences de la terre. Cependant, aucune de ces collections prise individuellement ne peut satisfaire les besoins du gouvernement et de l'industrie en documentation sur les sciences de la terre et aucune ne répond aux critères relatifs aux collections de ressources spécialisées énumérés aux pages 92-93.

Dans ces conditions, il est fortement recommandé à cet égard:

31. *Que le Conseil recommandé des bibliothèques fédérales encourage et appuie la formation, au sein du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, d'une collection de ressources spécialisées unique et unifiée, portant sur tous les aspects des sciences de la terre.*

Les bibliothèques de l'administration fédérale négligent énormément le domaine de l'*ADMINISTRATION PUBLIQUE*. L'équipe a été étonnée de ne trouver aucune collection importante dans ce domaine qui, pour nous, inclut la psychologie non médicale. Seulement deux bibliothèques, la bibliothèque sur la gestion du Bureau des conseillers en gestion et celle de la Commission de la Fonction publique, en reconnaissent l'importance; plusieurs autres ne conservent que quelques ouvrages sur le sujet. On trouve dans les bibliothèques du gouvernement fédéral une grande quantité de documents sur la «gestion par objectifs» ce qui reflète la popularité du sujet, mais cette documentation est très dispersée et consiste surtout en plusieurs exemplaires d'un petit nombre d'ouvrages courants. Nous avons constaté que la documentation en administration et en gestion constitue une fraction infime des collections de la plupart des bibliothèques. Nous n'allons pas jusqu'à dire que les cadres supérieurs n'ont pas besoin de cette documentation, mais plutôt qu'ils n'ont pas suffisamment insisté sur leurs propres besoins, et ainsi, ont une collection de consultation moins complète que le personnel des autres niveaux d'emploi. L'équipe a également constaté qu'il est nécessaire de mieux informer les cadres intermédiaires et de mettre à leur disposition une collection solide pouvant servir de collection de soutien au sein du gouvernement fédéral.

La Bibliothèque nationale est la seule à posséder une collection d'une certaine importance dans le domaine de la psychologie. Les collections réduites des bibliothèques de la Commission de la Fonction publique, du ministère du Travail et du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, entre autres, ne peuvent étayer aucun programme de recherche. Étant donné l'intérêt que suscitent actuellement la planification des carrières, ainsi que l'utilisation et le perfectionnement rationnel et efficace de la main-d'œuvre au sein du gouvernement, le réseau des bibliothèques du gouvernement fédéral devrait posséder une collection en psychologie suffisamment complète pour répondre aux besoins des usagers, sans avoir à dépendre des bibliothèques universitaires locales autant pour les documents de base que pour les documents spécialisés. La Bibliothèque nationale et la Bibliothèque scientifique nationale collaborent déjà à la mise au point d'une collection de périodiques à l'appui du programme CAN/SDI. La Bibliothèque nationale a fait l'acquisition de périodiques pouvant appuyer le programme des bandes ERIC[30] et, de concert avec la Bibliothèque scientifique nationale, est à établir la liste des périodiques indexés dans *Psychological Abstracts*. Il serait avantageux que la Bibliothèque nationale conserve également les principales monographies reconnues dans ce domaine et, qu'au besoin, les bibliothèques ministérielles ajoutent à leurs collections les ouvrages se rapportant

[30] Educational Resources Information Centre.

aux aspects de la psychologie rattachés à leurs spécialisations. Il est donc recommandé à cet égard:

32. Que la Bibliothèque nationale établisse une collection de ressources spécialisées dans le domaine général de l'administration publique laquelle englobera les domaines de la gestion, tous les aspects de l'administration et les aspects non médicaux de la psychologie.

La collection devrait être facile d'accès et comprendre des volumes, des brochures, des périodiques et des ouvrages de référence. Tous les ouvrages devraient être rapidement inscrits au Catalogue collectif national de façon à être à la disposition de tous les fonctionnaires par voie de prêts entre bibliothèques.

Il existe, dans la région d'Ottawa, mais à l'extérieur du réseau gouvernemental, une collection d'ouvrages sur l'administration publique. Il s'agit de la collection de Carleton University développée en fonction du programme d'enseignement de l'École d'administration publique. La Bibliothèque nationale devrait tenir compte de cette collection en bâtissant la sienne et s'entendre avec cette bibliothèque universitaire sur le développement, dans chaque bibliothèque, de certains aspects particuliers de l'administration publique, afin d'en arriver dans cette discipline, à une politique coordonnée de développement de collection pour la région d'Ottawa.

L'analyse par sujet des collections a révélé que 17 bibliothèques possèdent des collections en *ÉCONOMIE*, jugées dignes de mention par les bibliothécaires. Parmi celles-ci, deux seulement sont passablement importantes: la bibliothèque de Statistique Canada possède une vaste collection sur la statistique et celle de la Banque du Canada porte en particulier sur l'histoire des institutions bancaires au Canada. Toutefois, aucune collection n'est suffisamment étendue pour former une collection de grande importance. On trouve plutôt une multiplicité de petites collections à l'appui des programmes particuliers de divers ministères et organismes. Bien que ces bibliothèques dépendent de la bibliothèque de Statistique Canada pour ce qui est des ouvrages de statistiques, le fonds de celle-ci n'est pas encore en mesure de satisfaire à tous les besoins de documents de statistique, de démographie et d'économie. Il y a lieu de croire toutefois que cette bibliothèque est prête à développer ses collections dans les domaines susmentionnés et à devenir un jour la principale bibliothèque de ressources spécialisées du réseau gouvernemental, voire du pays, dans le domaine de l'économie. La bibliothèque du ministère de l'Industrie et du Commerce accorde plus d'importance au service de mise au courant et au développement de son excellente collection de consultation et ne compte pas développer une collection de recherche en économie.

A cet égard, il est intéressant d'examiner les ressources de la bibliothèque du ministère britannique de l'Industrie et du Commerce.

La principale bibliothèque ministérielle possède 400,000 volumes, dont 4,000 publications en série et 7,000 publications annuelles; le budget réservé aux publications est de $700,000 par année. Dotée d'un personnel de 146 employés, cette bibliothèque ministérielle est la plus importante du réseau de bibliothèques du gouvernement britannique. La bibliothèque de statistique et de renseignements commerciaux (Statistics and Market Intelligence Library) du ministère britannique de l'Industrie et du Commerce possède l'une des plus importantes collections au monde en statistiques commerciales, de vastes collections en économie et en statistique générale, des centaines de plans de développement, une collection sur le commerce international et étranger et des annuaires téléphoniques de 170 pays. Cette bibliothèque, distincte de la bibliothèque du Trésor et de la bibliothèque du Bureau Central de statistique est dotée d'un personnel de 30 employés et abrite plus de 100,000 articles dont 85,000 volumes de statistique et 4,600 publications en série portant sur la statistique. Le public a accès à la bibliothèque et s'en sert beaucoup. La bibliothèque sera désignée comme la collection gouvernementale d'accès libre pour toutes les données statistiques du Royaume-Uni et pour toutes les statistiques commerciales et sera subventionnée de façon à pouvoir étendre sa portée de façon à obtenir toutes les données statistiques du Royaume-Uni.

Deux bibliothèques américaines la U.S. Social and Economic Statistics Administration Library (auparavant bibliothèque du Bureau du recensement) et la U.S. Department of Commerce Library possèdent des collections importantes ayant trait à l'économie, au commerce étranger et à la statistique. Avec leurs 220,000 volumes et les 21 employés de cette dernière bibliothèque, elles forment ensemble une très vaste collection de recherche au sein du réseau de bibliothèques du gouvernement américain. Il est peut-être malvenu de faire des comparaisons, mais si l'on compare les collections actuelles de Statistique Canada et du ministère de l'Industrie et du Commerce à celles du Royaume-Uni et des États-Unis, il faut reconnaître que les paramètres laissent songeur.

Il est particulièrement encourageant de constater que la bibliothèque de Statistique Canada a récemment été désignée comme bibliothèque de référence statistique et qu'elle demande des fonds pour agrandir et étendre sa collection. L'équipe des collections conclut que tout l'appui financier possible doit être accordé au développement de la collection de cette bibliothèque.

Le gouvernement canadien s'intéresse ouvertement à tout ce qui touche à l'économie, et il importe que les fonctionnaires aient accès à une collection complète dans ce domaine. Il est donc recommandé à cet égard:

33. *Que Statistique Canada crée, au sein de la bibliothèque actuelle de référence statistique, une collection de ressources spécialisées en économie.*

L'équipe des collections a été étonnée de ne pas trouver de bibliothèque possédant une collection remarquable en *GÉOGRAPHIE* et de découvrir un seul ministère s'intéressant particulièrement à ce domaine. Selon les données obtenues, la collection la plus importante à cet égard appartient à la bibliothèque de la Commission géologique du Canada. Deux autres bibliothèques relevant du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, celle de la Direction des levés et de la cartographie et la Cartothèque en la même direction, s'intéressent à cette discipline et leurs collections portent surtout sur la géographie, la cartographie et la toponymie canadiennes. A notre avis, il est nécessaire d'avoir en ce domaine une collection complète et nous nous proposons de recommander l'étude de cette question aux Comités de coordination des matières.

Aucune collection de recherche, en dépit du besoin qui s'en fait sentir, n'existe dans le domaine du *DROIT*. Quatre collections de documents juridiques méritent une certaine attention. On ne tient pas compte ici des collections de statuts et d'ouvrages de référence trouvés dans les bureaux; seule la collection de la bibliothèque de la Cour suprême est suffisamment complète pour qu'on la considère comme une source importante de recherche en droit et, comme on l'a déjà mentionné, son accès est limité aux juges de la Cour suprême et aux avocats qui doivent plaider devant cette Cour. Bien que d'autres groupes, entre autres celui des étudiants en droit, peuvent utiliser la bibliothèque, les documents doivent être consultés sur place et aucun service de référence n'est fourni. Par ailleurs, la Cour suprême désire maintenant limiter encore plus l'utilisation de la bibliothèque.

Les trois autres collections sont des collections de travail et aucune de ces quatres bibliothèques ne prétend avoir des collections didactiques de recherche en droit. Toutefois, les bibliothécaires juridiques estiment qu'il devrait exister dans ce domaine, une solide collection de recherche, de préférence à Ottawa, réunissant une documentation de première qualité en droit commun, droit civil et droit international, en plus des ouvrages juridiques courants et de toute la documentation de soutien nécessaire aux sciences sociales.

En février 1973, l'Association canadienne des bibliothèques de droit s'est réunie à la Bibliothèque nationale pour étudier la possibilité d'établir une collection nationale de droit au Canada et il fut proposé qu'une enquête sur les collections de droit dans les bibliothèques canadiennes soit entreprise par la Bibliothèque nationale de concert avec l'Association afin d'analyser ces collections et de faire les recommandations nécessaires.

Si l'on songe à établir une bibliothèque de recherche en droit au niveau national, l'équipe des collections estime qu'il sera nécessaire d'examiner

soigneusement, outre les critères sur le développement des collections spécialisées déjà exposés, les exigences suivantes:

(1) la portée et le degré de spécialisation des collections au-delà du niveau déjà atteint par les collections de droit au gouvernement fédéral.

(2) la facilité d'accès des collections pour les usagers et la réunion dans un même endroit des diverses formes de documents. Les restrictions concernant l'accès aux documents et leur utilisation imposées par les bibliothèques existantes ne devraient pas s'appliquer à une collection nationale.

Les difficultés auxquelles devrait faire face la Bibliothèque nationale pour satisfaire aux exigences susmentionnées et la longue liste de ses priorités actuelles ne favorisent pas l'établissement de cette collection nationale à la Bibliothèque nationale. Toutefois, celle-ci pourrait aider la bibliothèque du ministère de la Justice à devenir éventuellement une bibliothèque de ressources spécialisées en droit. Il est recommandé à cet égard:

34. Qu'une collection de ressources spécialisées de droit soit établie au sein du réseau des bibliothèques du gouvernement fédéral.

Cinq des bibliothèques gouvernementales visitées possèdent des collections dans le domaine des *ARTS D'INTERPRÉTATION:* les bibliothèques de la Société Radio-Canada à Montréal, Toronto et Ottawa, la bibliothèque de l'Office national du film à Montréal (qui porte en particulier sur le cinéma) et la Bibliothèque nationale.

Les collections des bibliothèques visitées de la Société Radio-Canada portent sur des domaines semblables; elles comprennent des volumes, périodiques et publications officielles sur la diffusion, les arts d'interprétation, la musicologie, le cinéma et les télécommunications. Divers fichiers spécialisés, entre autres des fichiers de rapports de recherche, ont été établis pour répondre rapidement et correctement aux demandes de renseignements. Cependant, une somme considérable de documentation n'est pas conservée dans les trois bibliothèques en question, mais répartie entre un grand nombre de collections, souvent appelées bibliothèques, qui ne relèvent d'aucune des trois bibliothèques visitées de la Société Radio-Canada. Les documents archivistiques, films, scénarios, photographies, bandes sonores, disques de production, partitions et disques, en général, ne relèvent pas des bibliothèques de la Société mais d'une autre division.

Parmi les bibliothèques de la Société Radio-Canada, celle du réseau français reçoit beaucoup plus d'ouvrages courants, à la fois en français et en anglais, et a une portée beaucoup plus internationale. Elle égale ou surpasse probablement la collection cinématographique internationale de la bibliothèque de l'Office national du film, bien qu'elle soit d'accès difficile, les acquisitions courantes n'étant plus catalogées et une grande proportion de la collection n'ayant pas encore été classée au moment de notre visite.

La bibliothèque de Toronto possède une excellente collection très en demande de volumes, publications en série et fichiers de coupures organisée et conservée convenablement. L'équipe a appris que 90% des demandes sont satisfaites à partir de la collection dont le fonds ne figure pas au catalogue collectif.

La bibliothèque d'Ottawa, la plus petite des trois, fait partie du département de la recherche du siège social de la Société Radio-Canada. Sa collection porte en particulier sur la diffusion et les télécommunications.

La collection de quelque 20,000 volumes de la bibliothèque de l'Office national du film à Montréal porte surtout sur les films, la cinématographie et la photographie. Une collection de travail bien choisie appuie tous les programmes du service, y compris leurs aspects scientifiques et techniques. Les questions et documents canadiens y ont une place de choix. Cette bibliothèque a la collection la plus importante d'ouvrages sur le cinéma et des sujets connexes des bibliothèques gouvernementales. En plus du fonds conservé à Montréal, la bibliothèque de la division de la photographie à Ottawa possède une collection unique de photographies pouvant aider à la recherche cinématographique.

Des détails supplémentaires sur les fonds de ces bibliothèques sont donnés dans le rapport McCallum, mentionné à la page 68 et dans notre bibliographie. Il est à noter que ce rapport décrit également de façon détaillée le fonds de l'Institut canadien du film. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un organisme gouvernemental, de nombreux ministères sont membres de cet Institut et peuvent se servir de sa bibliothèque.

La collection des arts d'interprétation de la Bibliothèque nationale a déjà été décrite dans ce rapport sous la rubrique «Collections spécialisées et uniques» (pages 79-80).

En résumé, nous avons constaté que les bibliothèques de la Société Radio-Canada (des réseaux français et anglais) et celle de l'Office national du film, en soi d'excellentes bibliothèques, sont avant tout des bibliothèques de travail réunies en fonction des activités et des changements d'orientation de leurs organismes gouvernementaux respectifs et dont les collections sont dispersées dans toutes les sous-sections de production et autres services.

La cinématographie semble toutefois bien représentée dans les collections décrites ci-dessus au sein du réseau gouvernemental et à l'Institut canadien du film. Nous admettons que ce dernier n'est pas un organisme gouvernemental, mais nous croyons que sa collection pourrait à plus d'un égard servir de collection de ressources spécialisées dans le cinéma. Nous proposons donc que la Bibliothèque nationale étudie la possibilité de conclure une entente avec l'Institut de façon à ce que la bibliothèque de l'Institut soit accessible aux fonctionnaires et aux personnes non rattachées au gouvernement désireuses d'y faire des recherches approuvées par la Bibliothèque nationale.

Il a été impossible de trouver, dans le réseau de bibliothèques de l'administration fédérale, des collections de ressources spécialisées sur la diffusion et sur les aspects connexes des arts d'interprétation, en dépit du fait que la Société Radio-Canada possède, en puissance, une collection de ressources spécialisées sur tous les aspects de la diffusion, dont la majeure partie ne se trouve toutefois pas dans ses bibliothèques. Cette collection comprend surtout des scénarios des émissions de radio et de télévision, de la documentation sur film, des bandes magnétoscopiques, kinescopiques et sonores des émissions de la Société. La valeur documentaire et historique de ces collections est manifeste; malheureusement, la Société n'a prévu ni le personnel, ni les fonds, ni l'espace voulus pour les conserver et les organiser convenablement et systématiquement. La Société Radio-Canada a créé cette vaste documentation qui, faute de politiques cohérentes, se perd et se détruit. Une bonne partie de la documentation qui subsiste, en particulier celle conservée par les Archives des programmes et le Dépôt central des archives, n'est soumise à aucun contrôle bibliographique et est difficile d'accès. Le rapport McCallum (rubriques 131 à 139, et page 94) fournit d'autres détails à ce sujet.

De plus, il ne semble exister aucune politique générale de sélection, aucune unité d'objectif ni aucune collaboration entre les bibliothèques des réseaux français et anglais de la Société Radio-Canada. La fragmentation des collections qui en résulte en limite sérieusement l'accès.

Afin de préserver la documentation importante que conserve la Société Radio-Canada, et pour en faciliter l'accès, il est recommandé à cet égard:

35. *Que la Bibliothèque nationale incite la Société Radio-Canada à établir et à appliquer des politiques convenables en matière de conservation, qu'elle mette sur pied aussitôt que possible un contrôle bibliographique de toutes ses ressources, quel que soit leur lieu de conservation, et qu'elle en facilite l'accès aux chercheurs, qu'ils soient fonctionnaires ou non.*

La Bibliothèque nationale ne devrait pas essayer de multiplier ses collections spécialisées en arts d'interprétation, mais devrait plutôt continuer de monter une collection sélective qui tienne compte des besoins du Centre national des arts. De plus, la Bibliothèque nationale devrait encourager la Société Radio-Canada à envoyer la documentation excédentaire à une institution fédérale appropriée afin d'assurer sa préservation au sein du réseau des bibliothèques du gouvernement.

Parmi les bibliothèques visitées par l'équipe des collections, six possèdent des collections touchant à certains aspects des *BEAUX-ARTS*. Quatre collections ont une portée plutôt limitée: l'Institut canadien de la conservation s'intéresse uniquement à la préservation des œuvres d'art; le Musée de guerre du Canada possède une petite

collection sur la guerre dans l'art; la Société Radio-Canada de Montréal compte une petite collection sur les beaux-arts en général et la bibliothèque des dessins et estampes de la Galerie nationale conserve des estampes, gravures et dessins. Seules la bibliothèque principale de la Galerie nationale et la Bibliothèque nationale ont des collections d'intérêt général sur ce sujet.

La Bibliothèque nationale possède une petite collection de choix sur les beaux-arts dans différents pays (en particulier occidentaux), sur les diverses périodes de l'histoire de l'art et sur les mouvements artistiques. Une collection d'ouvrages sur l'architecture, un aspect des beaux-arts sur lequel la bibliothèque de la Galerie nationale ne se spécialise pas, est sur le point de se développer.

La bibliothèque de la Galerie nationale possède une collection de ressources spécialisées dans le domaine des beaux-arts. Cette collection reflète la politique d'acquisition de la Galerie qui collectionne les œuvres d'art canadiennes et du monde occidental depuis la fin du Moyen Âge. La Bibliothèque fait l'acquisition de nombreux ouvrages ayant trait à l'histoire de l'art, en particulier aux œuvres et artistes représentés dans la collection permanente de la Galerie. Elle conserve des collections spécialisées de jaquettes de livres conçues par des artistes canadiens, de catalogues de vente aux enchères et de catalogues d'exposition. Il s'y trouve également une importante collection de documents à la fois d'intérêt archivistique et passager, notamment des coupures de journaux, articles, catalogues, lettres et papiers personnels. Cette bibliothèque s'efforce de rendre aussi complète que possible sa documentation canadienne.

Une certaine entente a déjà été conclut entre les deux bibliothèques pour la rationalisation de leurs responsabilités respectives en matière de collection. Le bibliothécaire de la Galerie nationale souhaite que la Bibliothèque nationale supplée aux lacunes des collections d'ouvrages sur l'art à la Galerie afin d'assurer le développement d'une collection de ressources spécialisées solide et bien équilibrée dans les bibliothèques du gouvernement fédéral. L'un de ces domaines de spécialisation pourrait être l'histoire de l'art hors du monde chrétien occidental et avant la Renaissance, époque que ne couvre pas à fond la collection de la Galerie nationale.

La Bibliothèque nationale ne conserve pas d'ouvrages sur l'art oriental entre autres de la Chine et du Japon mais fait l'acquisition d'ouvrages sur l'art indien en vertu d'un programme déjà en vigueur. La Bibliothèque devrait peut-être revenir sur sa décision d'exclure des ouvrages sur l'art oriental, en particulier en ce qui a trait à la Chine et au Japon, pourvu que ces ouvrages soient disponibles en anglais ou en français. L'acquisition de documents sur l'art oriental, rédigés en chinois et en japonais, pourrait relever d'une bibliothèque qui ne fait pas partie du réseau des bibliothèques du gouvernement fédéral et qui se spécialise dans l'art oriental.

Il importe que les deux bibliothèques collaborent étroitement pour éviter le dédoublement inutile de leurs collections et pour favoriser le développement d'une collection de ressources spécialisées bien équilibrée.

Il ne semble pas y avoir conflit d'intérêt entre le rôle d'une collection restreinte mais solide, dans le domaine des beaux-arts à la Bibliothèque nationale et celui d'une collection spécialisée à la bibliothèque de la Galerie nationale, à la disposition de tous ceux qui désirent effectuer des recherches approfondies dans le domaine des beaux-arts. Il est donc recommandé à cet égard:

36. Que la Bibliothèque nationale et la bibliothèque de la Galerie nationale coordonnent leurs responsabilités en matière de collection dans le domaine des beaux-arts afin que tous les aspects pertinents de ce sujet soient représentés.

3. Distribution par région et par matière des collections des bibliothèques de l'administration fédérale

La coordination et la rationalisation des collections gouvernementales à l'échelle régionale[31] a eu tendance à s'établir entre la bibliothèque du gouvernement municipal, celle de l'université et d'autres bibliothèques spécialisées plutôt que parmi un groupe de bibliothèques de l'administration fédérale.

L'équipe des collections a visité 36 bibliothèques situées à l'extérieur de la région d'Ottawa-Hull. Il lui a été nécessaire de visiter les bibliothèques de ministères et d'organismes situées à l'extérieur de la région de la capitale, entre autres celles de l'Office national du film, de l'Énergie atomique, et de la Société Radio-Canada. L'équipe a également tenu compte des importantes collections spécialisées dans les bibliothèques de direction et autres bibliothèques ministérielles autonomes afin d'obtenir une vue d'ensemble des disciplines. Elle a aussi cherché à connaître les effets de la distribution géographique sur le développement des collections et à savoir si les petites bibliothèques du gouvernement recevaient suffisamment de soutien.

Nos données concernant la répartition géographique des bibliothèques du gouvernement se trouvent à l'Appendice F. Les bibliothèques ont été regroupées par région et aussi conformément à leurs principaux sujets de spécialisation.

Il était généralement reconnu que dans les secteurs scientifiques et techniques on comptait plus de bibliothèques fédérales que dans les

[31] Provinces de l'Atlantique, Québec, Ontario, provinces des Prairies, Colombie-Britannique.

domaines des humanités et des sciences sociales. Cependant, ce n'est pas tout à fait ce que l'équipe des collections a constaté. Toutefois, compte tenu de toutes les bibliothèques de direction, le nombre total des bibliothèques scientifiques et technologiques est plus grand.

L'équipe a visité les 16 bibliothèques fédérales dont les disciplines principales se rattachent aux humanités; la plupart se trouvent dans la région d'Ottawa-Hull et relèvent du Secrétariat d'État. Les domaines des humanités auxquels s'intéressent le plus ces bibliothèques sont: les arts, l'archéologie et l'ethnologie, les arts d'interprétation, les langues et la littérature.

Les bibliothèques se spécialisant dans les sciences de la vie, les sciences et la technologie sont réparties presque également entre Ottawa-Hull (54 bibliothèques), et les cinq autres régions (56 bibliothèques dont 36 relèvent des ministères de l'Agriculture et de l'Environnement). En raison de leur communauté d'intérêt, bon nombre de ces bibliothèques ont déjà commencé à collaborer au développement rationnel de leurs collections. Ceci devrait faciliter la coopération au niveau régional pour le développement et la rationalisation des collections.

Les sciences sociales sont assez bien représentées au sein du gouvernement fédéral, même dans toutes les régions du pays, mais la plus grande concentration se trouve en Ontario et au Québec. Des 81 bibliothèques se spécialisant dans les sciences sociales, 56 d'entre elles se trouvent dans la région d'Ottawa-Hull et 14 au Québec et en Ontario. Il ne faut pas oublier que, pour les besoins de la présente enquête, font partie des sciences sociales tous les aspects de l'histoire, exception faite de l'histoire de certains domaines particuliers. Le grand nombre de bibliothèques spécialisées en sciences sociales reflètent l'intérêt croissant du gouvernement pour cette discipline. Plus du quart de ces bibliothèques ont été, soit établies, soit réorganisées depuis 1965 environ. En ce qui concerne le développement des collections en sciences sociales, la disparité des sujets de spécialisation parmi les bibliothèques régionales semble favoriser l'établissement de rapports plus étroits avec les bibliothèques de la région d'Ottawa-Hull plutôt qu'avec les autres bibliothèques de l'administration fédérale de leur région.

Il nous a paru évident que les bibliothèques régionales ayant des relations stables avec leur bibliothèque ministérielle possèdent généralement des collections plus riches et plus solides que celles qui n'ont pas de rapports ou, comme c'est parfois le cas, qui sont en désaccord avec la bibliothèque ministérielle.

Au cours de ses visites dans les bibliothèques régionales, l'équipe des collections a constaté que le responsable a généralement une bonne connaissance pratique de la collection mais qu'il a parfois besoin de

connaissances supplémentaires et de conseils en matière de politiques et de procédures d'acquisition. Il est donc recommandé à cet égard:

37. Que les responsables de chaque collection du réseau des bibliothèques fédérales soit représentés, par roulement, au besoin, au sein d'au moins un comité de coordination des matières du Conseil recommandé des bibliothèques fédérales, et que le responsable de la bibliothèque, qu'il ait une formation professionnelle ou non, soit encouragé à assister aux réunions et à prendre part au travail des comités.

Les ministères devraient être prêts à assumer les frais de déplacement afin de permettre à leurs employés d'assister aux réunions de ces comités au moins une fois l'an. Ces réunions pourraient être accompagnées d'ateliers de travail et de séminaires parrainés par le futur Conseil des bibliothèques fédérales.

4. Comités de coordination des matières

L'équipe des collections croit que tout plan coordonné de rationalisation des collections est subordonné aux connaissances et à l'appui des bibliothécaires chargés du développement des collections individuelles dans une grande variété de sujets de spécialisation. Alors que d'une part, il est nécessaire d'amasser la documentation dont la clientèle de la bibliothèque a un besoin immédiat, d'autre part, il est essentiel d'éviter le dédoublement des collections, de déterminer les besoins en documentation de tous les fonctionnaires, de conserver les collections aux endroits les plus avantageux pour la majorité des usagers et d'utiliser les fonds et l'espace disponibles de la façon la plus efficace. Les problèmes sont complexes et les solutions doivent reposer sur des considérations d'ordre pratique. Maintenant qu'elle a une idée générale des sujets de spécialisations de toutes les bibliothèques ayant répondu au questionnaire, et qu'elle a obtenu des renseignements plus détaillés à cet égard des bibliothèques qu'elle a visitées, l'équipe des collections estime qu'il faut procéder à un examen qualitatif du contenu des collections dans chaque matière, pour améliorer le développement des collections spécialisées et pour appuyer les efforts des autres bibliothèques désireuses d'enrichir leurs fonds dans des domaines où il n'existe, à l'heure actuelle, aucune collection importante. Il est donc recommandé à cet égard:

38. Que le Conseil recommandé des bibliothèques fédérales forme quatre comités de coordination des matières pour les humanités, les sciences sociales, les sciences de la vie et les sciences et la technologie, dont les membres compteront un représentant de chacune des bibliothèques inscrites sous ces quatre groupes à l'Appendice D.

Ces quatre comités principaux voudront peut-être former des sous-comités pour étudier les matières de chaque discipline, à partir de la liste des matières donnée à l'Appendice C.

Voici quelques points que chaque comité pourrait discuter et étudier:

(1) l'analyse qualitative des collections portant sur des matières particulières dans le but de déterminer si les collections existantes répondent aux besoins des usagers, particulièrement en ce qui concerne la recherche en cours et les programmes à court terme.

(2) l'aide à apporter à l'extension d'autres collections comme collections de ressources spécialisées, en utilisant les directives déjà mentionnées aux pages 92-93.

(3) les collections dans les régions, leur étendue et utilisation et les besoins particuliers des bibliothèques qui sont géographiquement éloignées des collections de soutien à Ottawa.

Le Bureau de liaison des bibliothèques gouvernementales à la Bibliothèque nationale peut jouer un rôle important à cet égard et devrait être plus étroitement lié qu'il ne l'est à l'heure actuelle, aux fonctions et au personnel de la Bibliothèque nationale et de la Bibliothèque scientifique nationale. En améliorant la consultation sur le développement des collections, dans les deux bibliothèques nationales et au sein du réseau des bibliothèques du gouvernement fédéral, on permettrait à toutes les bibliothèques fédérales de se tenir au courant des politiques d'acquisition et de l'état des collections.

Afin de promouvoir une coordination plus étroite des activités des bibliothèques du gouvernement fédéral dans le domaine du développement des collections:

Il est donc recommandé à cet égard:

39. Que le Bureau de liaison des bibliothèques gouvernementales publie à l'intention des employés de toutes les bibliothèques du gouvernement, un Bulletin qui les renseignera sur les décisions de principe concernant les collections dans tout le réseau, les acquisitions importantes des bibliothèques individuelles et d'autres activités semblables.

La Direction du développement des collections à la Bibliothèque nationale, les divisions appropriées de la Bibliothèque scientifique nationale et, s'il y a lieu, d'autres divisions et directions des deux bibliothèques nationales, doivent coordonner leurs activités et se consulter plus souvent. Les bibliothèques du gouvernement fédéral ne doivent plus fonctionner seul et le Bureau de liaison des bibliothèques gouvernementales devrait chercher à promouvoir cette coopération et cette coordination, en particulier par l'intermédiaire du futur Conseil des bibliothèques fédérales et de ses comités.

IV ACCESSIBILITÉ DES COLLECTIONS

INTRODUCTION

Dans «Objectives and Standards for Special Libraries» publiés par Special Libraries Association en 1964, certains objectifs sont décrits de la façon suivante: «The special library is a major source of information in the organization it serves... (It) acquires, organizes, maintains, utilizes and disseminates informational materials germane to the organization's activities... (It) serves all who have appropriate need of its services.»[1]

L'état des collections dans les bibliothèques fédérales, au point de vue de l'organisation des documents et de leur accessibilité, est parfois un sujet de préoccupation. Outre l'absence de normes de catalogage et de classification pour la documentation, une bonne partie des documents sont perdus, en ce sens qu'ils ne sont pas inscrits au Catalogue collectif national, qu'ils ne figurent pas dans les répertoires et les listes collectives ou qu'ils ne sont pas organisés de façon à être facilement consultés sur place. L'équipe a découvert que la plupart des bibliothécaires se sentait frustrer lorsqu'ils ne pouvaient pas fournir rapidement la documentation courante demandée.

En général, l'équipe a constaté que, présentement, il est rarement possible de fournir rapidement aux usagers des bibliothèques du gouvernement fédéral les documents dont ils ont besoin lorsque ces documents ne se trouvent pas, comme c'est souvent le cas, dans les bibliothèques respectives des usagers. Les ressources et les ouvrages bibliographiques ne suffisent pas, et l'on prend trop de temps à trouver les ouvrages demandés, quand on les trouve.

Le manque d'uniformité dans l'organisation des collections complique l'accès aux collections d'une bibliothèque à l'autre et entrave la compilation de statistiques permettant une comparaison entre les collections. A cause du manque de communication entre les bibliothèques elles-mêmes et avec les bibliothèques nationales, il est difficile de connaître le contenu et le lieu de conservation des collections. Pour remédier à cette situation, il est nécessaire d'établir des répertoires et des catalogues collectifs et d'encourager les bibliothèques à communiquer des renseignements plus complets sur leur fonds de publications officielles, par exemple, au Catalogue collectif national.

[1] «Objectives and Standards for Special Libraries,» Special Libraries, nº 55 (décembre 1964), p. 672.

De nombreuses bibliothèques ne désirent pas développer leurs propres collections, et veulent savoir où trouver la documentation. De plus, l'absence de politique et de directives encourage la dispersion et la détérioration des collections.

Un réseau peut se passer d'automatisation, mais il ne peut pas se passer de la collaboration des bibliothèques qui en font partie. Si les bibliothèques du gouvernement ne respectent pas des normes reconnues pour organiser leurs collections et si elles n'inscrivent pas fidèlement tout leur fonds à un catalogue collectif national, il ne sera jamais possible d'établir un réseau unifié d'information à l'échelle du gouvernement fédéral.

Le réseau d'information proposé par le Conseil du Trésor[2] devrait être mis en service dans les plus brefs délais pour favoriser la rationalisation des fonds des bibliothèques du gouvernement grâce à une meilleure utilisation de la documentation conservée dans tout le réseau des bibliothèques.

L'équipe des collections s'est renseignée sur les conditions d'accès aux collections des bibliothèques du gouvernement fédéral pour les fonctionnaires, les bibliothèques qui ne font pas partie du réseau et le public en général. Des 174 bibliothèques qui ont répondu, dans le questionnaire, à la question «La bibliothèque est-elle ouverte au public? », 45 (29 bibliothèques ministérielles et 16 succursales) ont déclaré qu'elles n'étaient pas accessibles au public. La plupart des bibliothèques autorisent l'utilisation de leur collection par voie de prêts entre bibliothèques. Certaines des grandes bibliothèques dont les collections sont particulièrement développées mettent leur fonds à la disposition de toute personne ayant des besoins justifiés.

Les discussions sur l'accessibilité aux collections des bibliothèques du gouvernement fédéral ont généralement porté sur la question de savoir si la bibliothèque gouvernementale dessert les fonctionnaires seulement ou si elle est au service de tous les citoyens, étant subventionnée par des fonds publics. Certaines bibliothèques fédérales, qui possèdent une petite collection de travail, ont peu à offrir au public tandis que d'autres ont un fonds limité en raison des documents confidentiels que renferment leurs collections. Toutefois, à cause de l'importance de leur collection et de la documentation spécialisée et parfois unique qu'elles conservent, certaines bibliothèques jouent un rôle très important dans la recherche; ainsi la consultation sur place par le public (c'est-à-dire par des personnes qui ne sont pas fonctionnaires) ne devrait pas être restreinte. Les prêts peuvent à juste titre être limités et être laissés à la discrétion de chaque bibliothèque.

---

[2] Canada. Conseil du Trésor. Direction de la politique administrative. Plan directeur de l'informatique; plan d'action pour la mise en œuvre de la politique informatique du gouvernement fédéral. (Ottawa, 1972).

Par conséquent, l'équipe des collections appuie les recommandations de l'équipe de l'organisation et de l'administration en ce qui a trait à l'accès du public aux bibliothèques fédérales.

A. ORGANISATION DES COLLECTIONS

L'équipe des collections a rapidement constaté qu'il existait une diversité étonnante des méthodes d'organisation des collections dans les bibliothèques de l'administration fédérale. Nous avons visité la moitié (101) environ des 199 bibliothèques étudiées dans le cadre du questionnaire général et quoique plusieurs de ces visites furent obligatoirement brèves, nous avons quand même pu obtenir une vue d'ensemble de la situation. Historiquement, les bibliothèques de l'administration fédérale ont axé leurs services sur l'acquisition des documents et la diffusion des renseignements demandés, et non sur l'organisation des documents; c'est pourquoi nous croyons que ce groupe de bibliothèques devrait maintenant s'efforcer de traiter les collections de manière plus constante et uniforme.

Nous sommes à la veille de voir naître un nouveau type de bibliothèque. Il est manifeste que la bibliothèque apporte déjà sa contribution propre à l'univers de l'automatisation. A cet égard, l'avance prise par les plus grandes bibliothèques, telle que la Bibliothèque scientifique nationale, commence à porter fruit. Cette ambiance de changement, si évidente dans toute l'administration fédérale, nous pousse à insister auprès des bibliothécaires sur l'importance d'envisager leurs collections à la lumière des nouvelles techniques. L'organisation des collections devrait être simplifiée quand cela est possible, en conformité avec les normes mises au point à l'heure actuelle par divers groupes de travail à la Bibliothèque nationale et à la Bibliothèque scientifique nationale. L'une des tâches importantes du futur Conseil des bibliothèques fédérales sera d'éclaircir les applications de ces normes dans les bibliothèques de l'administration fédérale afin de faciliter l'adoption de systèmes automatisés.

Nous avons observé que certains ministères ont de plus en plus tendance à offrir à leurs usagers, habituellement par le truchement d'une bibliothèque de direction, ce que l'on peut appeler «une collection de mise au courant». Il convient de la distinguer du service de mise au courant offert par de nombreuses bibliothèques, au moyen de méthodes conventionnelles ou automatisées comme le CAN/SDI. Pour chacune des collections constituées en vue de fournir l'information courante, nous avons constaté que le bibliothécaire l'avait organisée de manière à ce qu'elle réponde parfaitement à la plupart des demandes de documents courants (et de documents récents), mais qu'il était habituellement impossible de s'en servir pour faire des

recherches rétrospectives. Ce type de collection se retrouve spécialement dans les bibliothèques axées sur les sciences sociales dans des ministères et organismes comme l'ACDI, le ministère des Communications, le Secrétariat d'État et la Commission de la Fonction publique. La collection des sciences de la santé de la bibliothèque de la Direction de la protection de la santé, de Santé nationale et Bien-être Canada, est axée uniquement en vue de fournir un service automatisé de mise au courant. Il existe à l'heure actuelle peu de bibliothèques qui comptent, dans leurs attributions officielles, celle de tenir leurs collections à jour. Leur nombre croît constamment toutefois et l'on a de plus en plus tendance dans certaines bibliothèques à conserver les numéros de périodiques pour une période limitée, variant habituellement entre trois et dix ans. Cette façon de procéder s'explique, par le besoin d'information courante et par le manque d'espace. La rationalisation des collections, envisagée ainsi, est valable en autant que l'on tient compte des dangers inhérents à de telles politiques et que l'on prend certaines précautions évidentes à cet égard. Il est facile de fragmenter les fonds d'une bibliothèque mais trop souvent c'est le personnel du gouvernement qui fait les frais des lacunes de ces collections. Il est donc important que, dans les cas où il est établi qu'une collection de mise au courant doit être constituée, le bibliothécaire veille à ce qu'il existe à proximité une collection de ressources spécialisées à laquelle il aura recours pour obtenir des documents plus anciens.

Bien que l'on n'ait pas précisément étudié la question des arriérés, il est évident pour l'équipe que de nombreuses bibliothèques de l'administration fédérale ont de sérieux problèmes touchant l'accumulation des fonds de bibliothèques. L'équipe des collections prend acte de ces problèmes et espère que, si elles sont mises en œuvre, les recommandations concernant l'emmagasinage des documents peu utilisés, le dédoublement des documents et le transfert de documents et de collections serviront de principes directeurs au futur Conseil des bibliothèques du gouvernement fédéral.

On ne saurait trop insister sur la nécessité d'une plus grande uniformité dans l'organisation des collections. Le manque d'uniformité à l'heure actuelle dans l'organisation matérielle des publications en série, des publications officielles et, à un moindre degré, des monographies, empêche l'accès aux collections. Ces trois types de documents représentent ceux que l'on retrouve le plus facilement dans une bibliothèque et comptent pour au moins le trois quarts de la plupart des collections. L'organisation des autres documents imprimés et des non-livres ne pose pas de problème particulier.

Monographies

De tous les documents, les monographies sont organisées de la façon la plus systématique. Nous avons constaté à l'occasion qu'ils étaient

disposés par auteur, dans l'ordre alphabétique (pour répondre à un besoin particulier), mais qu'on employait généralement la classification de la Bibliothèque du Congrès ou la classification Dewey et qu'elles constituaient une collection distincte. Les problèmes concernant l'accès à ces monographies sont le plus souvent imputables au manque de contrôle bibliographique des collections de bureau ou de laboratoire. En outre, on doit tenir compte d'une pratique fort répandue dans les bibliothèques gouvernementales, soit celle du prêt permanent de documents au personnel ministériel, sans qu'il y ait d'autres exemplaires pour faciliter le prêt à court terme. Par conséquent, même une bonne collection est parfois inaccessible aux gens de l'extérieur qui désirent faire appel aux services de consultation ou de prêts de la bibliothèque. Cette situation devient particulièrement grave lorsque l'ensemble de la collection de la bibliothèque constitue une éventuelle collection de ressources spécialisées dans une discipline particulière. particulière.

Publications en série

Les publications en série, qui forment souvent le noyau des collections d'une bibliothèque spécialisée sont, avec les publications officielles, les documents dont l'organisation est la plus négligée. Nous les avons trouvés classés par sujet, classés alphabétiquement par titre ou dans un ordre tout à fait arbitraire par numéro de rayon. Les publications en série forment en général des collections distinctes, mais elles sont souvent intercalées avec des monographies, des publications officielles ou des rapports techniques. Toute tentative de notre part d'obtenir des mesures systématiques, par domaine d'intérêt, a été entravée par le fait que nous n'avons pu, dans la plupart des cas, obtenir une liste par sujet des publications en série et encore moins des types de classement mesurables sur les rayons. Les bibliothèques gouvernementales ne conservent généralement pas de statistiques par sujet sur les acquisitions, et nous avons constaté souvent que les publications en série ne sont pas entièrement cataloguées. Dans les bibliothèques, qui ne cataloguent ni ne classifient leurs collections de publications en série, un contrôle bibliographique suffisant s'effectue en général par l'établissement d'une liste, par ordre alphabétique des titres, qui est soit tapée à la machine ou présentée sous forme d'imprimé d'ordinateur. L'accès par sujet au contenu des numéros de périodiques est rendu possible uniquement par les index de périodiques que l'on trouve dans le commerce.

Publications officielles (y compris les rapports techniques)

Le traitement des publications officielles manque aussi beaucoup d'uniformité. Dans leurs réponses au questionnaire général, 170

bibliothèques ont dit qu'elles possédaient une collection de publications officielles. De ce nombre, 20% organisaient leur fonds de publications officielles en collection distincte, 30% les intercalaient dans le reste de leur fonds et 50% les intégraient partiellement.

Bien qu'il existe des motifs valables pour intégrer le tout ou une partie d'une collection, l'équipe est particulièrement intéressée par l'organisation des publications officielles en une collection complètement distincte. Il semble qu'un nombre relativement faible de bibliothèques reconnaisse la valeur des collections distinctes pour les publications officielles et les rapports techniques.

Nous présentons ici une liste des avantages les plus évidents propres à la collection distincte, en regard de la collection intégrée, spécialement dans les plus grandes bibliothèques:

(1) des dossiers bibliographiques détaillés sont conservés avec la collection en cause et peuvent être consultés facilement par l'usager;

(2) les systèmes de classification existants (par exemple, le système des Nations Unies, et U.S. Superintendent of Documents) permettent le classement facile sur les rayons;

(3) la possibilité d'utiliser des méthodes de traitement non traditionnelles qui assurent un meilleur contrôle des brochures et des documents d'intérêt passager, une économie des coûts de traitement et l'utilisation des documents presque immédiatement après leur réception;

(4) des index imprimés donnant accès aux collections peuvent être placés sur les rayons mêmes;

(5) puisque la plupart des publications officielles et des rapports techniques sont des publications en série, il est plus facile d'évaluer les besoins en espace;

(6) la possibilité de participer au système coopératif de traitement des publications officielles et des rapports techniques proposée pour la Bibliothèque nationale par le Groupe de travail sur les normes de catalogage et par l'équipe des services et systèmes de l'Enquête sur les bibliothèques du gouvernement fédéral.

Aucune bibliothèque n'est auto-suffisante; en vue de l'adoption imminente de systèmes automatisés, les collections des publications officielles devraient être organisées de façon uniforme dans tout le réseau des bibliothèques de l'administration fédérale. La Bibliothèque nationale a accepté les recommandations 30 et 31 du Groupe de travail sur les normes de catalogage[3] ayant trait à la mise au point et

[3] Bibliothèque nationale du Canada. Groupe de travail canadien sur la normalisation du catalogage, Normalisation du catalogage: le rapport du groupe de travail canadien sur la normalisation du catalogage (Ottawa, 1972).

à l'utilisation d'un système de traitement non traditionnel des publications officielles. La mise en œuvre de ce système au sein du réseau des bibliothèques de l'administration fédérale sera rendue possible si des principes d'uniformité sont respectés, spécialement dans le cas des collections spécialisées. La formation de collections distinctes aiderait grandement à la formation d'un tel réseau. Il est recommandé à cet égard:

40. Que les bibliothèques qui désirent participer au futur système non traditionnel de traitement des publications officielles organisent et traitent leurs publications officielles comme une collection distincte.

La Bibliothèque nationale possède la plus importante collection de publications officielles de toute l'administration fédérale. Elle possède déjà une collection distincte et des dossiers bibliographiques distincts. A titre de bibliothèque spécialisée dans ce domaine, elle doit fournir un accès efficace et rapide à ses propres collections afin de satisfaire les besoins urgents des bibliothèques de l'administration fédérale.

A l'heure actuelle, l'accès raisonnable aux collections de publications officielles est entravé par les lacunes des dossiers bibliographiques et la fragmentation des collections. Les publications officielles sont acquises, préparées et tenues à jour par plusieurs divisions de la bibliothèque. Les dossiers bibliographiques sont également conservés sous plusieurs rubriques dans des classeurs différents. Le personnel et les usagers sont donc aux prises avec des problèmes d'identification et de localisation des publications officielles à la Bibliothèque nationale. En outre, les possibilités de coordination des attributions en matière de collection avec d'autres bibliothèques de l'administration fédérale seront faibles aussi longtemps que la Bibliothèque nationale n'aura pas de contrôle suffisant sur sa propre collection.

Cependant, si la Division des publications officielles devenait une entité autonome de la Bibliothèque, il serait possible d'offrir un meilleur service et de réduire les exigences imposées au bibliothécaire chargé de la consultation. La Division devrait être chargée de l'acquisition, de la préparation et du service de référence pour les collections de publications officielles. Si elles pouvaient communiquer directement avec le personnel qui connaisse mieux tous les aspects de ces documents spécialisés et difficiles à traiter, les autres bibliothèques de l'administration fédérale seraient mieux desservies lorsqu'elles font appel, pour ces publications, aux services de consultation et de prêts entre bibliothèques. En facilitant leur identification et leur accès, on réduirait le dédoublement inutile des collections, tant pour ce qui est des documents eux-mêmes que pour les outils de référence souvent coûteux auxquels il faut avoir recours. Il est recommandé à cet égard:

41. Que la Division des publications officielles de la Bibliothèque nationale soit chargée de l'achat, de la préparation et de la mise à

jour des publications officielles, ainsi que des services de référence. La Direction du développement des collections devrait, quant à elle, être chargée des questions budgétaires et des principes directeurs généraux concernant le développement des collections.

B. ACCÈS AUX COLLECTIONS

La Bibliothèque nationale et la Bibliothèque scientifique nationale offrent divers services qui permettent aux bibliothèques canadiennes d'avoir accès aux collections conservées dans tout le pays. Elles diffusent l'information au moyen de services, tels que le Catalogue collectif national, le *Catalogue collectif des publications scientifiques dans les bibliothèques canadiennes* et le CAN/SDI. Il est fait état de ces services dans le rapport de l'équipe de services et systèmes et on n'en fait mention ici que dans la mesure où l'accès aux collections est en cause.

Catalogue collectif national

Le catalogue collectif est loin de contenir tous les fonds importants des bibliothèques du gouvernement fédéral. Les renseignements que reçoit la Bibliothèque nationale ne sont pas inscrits assez rapidement; ceci ralentit considérablement la localisation des documents et limite par le fait même l'accès aux collections et en particulier aux ouvrages courants. Il est à souhaiter que le groupe d'étude sur les catalogues collectifs fasse des recommandations sur la façon d'accélérer l'inscription des notices bibliographiques reçues au catalogue collectif. L'accès aux ouvrages courants serait beaucoup plus facile si la Bibliothèque nationale encourageait toutes les bibliothèques gouvernementales à faire inscrire leurs fonds au catalogue collectif. Nous suggérons que les bibliothécaires consultent la Direction du développement des collections de la Bibliothèque nationale quand ils étudient la possibilité de faire inscrire des collections au catalogue collectif.

Documentation courante

Le catalogue collectif est un outil indispensable à la localisation de documents anciens et peu utilisés, mais il est moins utile lorsqu'il s'agit des ouvrages courants. Les bibliothèques se procurent, bien sûr, des documents d'usage courant, mais les bibliothécaires qui ne prévoient pas toujours les besoins, découvrent souvent que les ouvrages demandés ne se trouvent pas dans leurs propres collections et qu'ils ne sont pas

rapidement accessibles par l'entremise du catalogue collectif et du prêt entre bibliothèques. On ne peut pas s'attendre non plus que les bibliothécaires chargés de domaines spécialisés fournissent tous les documents demandés par leurs clients; à cet égard, les bibliothèques nationales ont une certaine responsabilité à assumer. Elles devraient conserver des collections d'ouvrages courants dans leurs domaines respectifs et les préparer assez rapidement pour répondre aux besoins du personnel du gouvernement fédéral en matière d'ouvrages récents et érudits, notamment dans les domaines des sciences et des sciences sociales. Alors que la Bibliothèque scientifique nationale a toujours réussi à monter des collections courantes à l'appui des collections des bibliothèques scientifiques, la Bibliothèque nationale n'a pas encore réussi à acquérir et à mettre à jour une collection importante dans les sciences sociales. Il conviendrait que la Direction du développement des collections instaure un programme coordonné sur les collections de concert avec les bibliothèques gouvernementales dont le principal intérêt se situe dans le domaine des sciences sociales.

Listes collectives de publications en série

Lors de ses visites aux bibliothèques, l'équipe des collections a constaté que les bibliothèques du gouvernement fédéral ne font pas toutes état de leurs publications en série à la Bibliothèque nationale ou à la Bibliothèque scientifique nationale. En outre, certaines bibliothèques font état de leurs fonds de publications scientifiques à la Bibliothèque nationale, et une année peut s'écouler avant que ces renseignements soient transmis à la Bibliothèque scientifique nationale. De plus, le fonds complet de publications en série de la Bibliothèque nationale n'est pas inscrit sur la Liste collective canadienne de publications en série qui se présente actuellement sous forme d'un catalogue sur fiches. Plusieurs publications en série sont encore classées dans le catalogue collectif de livres de la Bibliothèque nationale. Nous avons déjà discuté du besoin urgent d'établir une liste collective de publications en série dans les domaines des humanités et des sciences sociales. Nous nous bornerons à rappeler ici qu'une telle liste collective serait d'une grande utilité aux bibliothèques spécialisées du gouvernement fédéral dont les fonds de publications en série constituent la partie la plus importante de leurs collections.

La plupart des bibliothèques visitées établissent des listes de leurs publications en série et des listes d'acquisitions où figurent les titres de ces publications. Un certain nombre de bibliothécaires ont fait remarquer qu'en raison du temps consacré à ces listes, ils ne peuvent faire état de leurs acquisitions aux bibliothèques nationales. S'il était possible de fournir aux bibliothèques qui font état de leur fonds, des listes individuelles de publications en série à partir d'une base de données centrale, on épargnerait beaucoup de temps et d'effort aux

bibliothèques du gouvernement fédéral. On faciliterait ainsi l'accès aux collections de publications en série des bibliothèques et on éviterait tout dédoublement inutile des collections.

CAN/SDI

Quatre bibliothèques du gouvernement fédéral font actuellement partie du CAN/SDI: la Bibliothèque scientifique nationale, la Bibliothèque nationale, la bibliothèque du ministère de l'Agriculture et la bibliothèque de la Commission géologique du Canada. Chacune de ces bibliothèques se spécialise dans un domaine et les collections ont été ou devraient être développés en fonction de cette spécialisation. Il semble que ce soient les collections en sciences sociales qui aient le plus besoin d'être améliorés, notamment en ce qui a trait aux fonds de journaux et de rapports de recherche. L'expansion des fonds dans ce domaine permettrait d'étendre les services du CAN/SDI aux bibliothèques fédérales dont les bibliothécaires et les usagers ignorent pour la plupart l'existence de la diffusion sélective de l'information.[4] Par conséquent, l'équipe des collections appuie la recommandation de l'équipe des services et systèmes sur le développement des services du CAN/SDI dans les domaines des humanités et des sciences sociales.

Nous en sommes venus à la conclusion qu'à cause de la lenteur avec laquelle on obtient la documentation courante au moyen du prêt entre bibliothèques, les quatre bibliothèques faisant partie du service du CAN/SDI devraient compter uniquement sur leurs propres collections. Les usagers du CAN/SDI devraient pouvoir obtenir rapidement les ouvrages dont ils ont besoin aux quatre bibliothèques de ressources spécialisées s'ils ne peuvent se les procurer dans leurs propres bibliothèques.

C. EMMAGASINAGE DE LA DOCUMENTATION

L'un des points les plus fréquemment discutés lors de nos visites aux bibliothèques a été le manque d'espace pour l'emmagasinage des collections, tout spécialement dans la région d'Ottawa-Hull, où le coût des loyers est élevé et les restrictions au chapitre de l'espace affecté aux divers services de plus en plus sévères. Il semble y avoir peu d'espoir de trouver de l'espace supplémentaire pour les collections actuelles et l'avenir est loin d'être prometteur.

Les modifications de plus en plus fréquentes dans l'administration et dans les programmes des ministères ont eu des effets néfastes sur les

[4] Enquête sur les bibliothèques du gouvernement fédéral, Rapport de l'équipe des services et des systèmes (Ottawa: Bibliothèque nationale, 1974), p. 41.

collections des bibliothèques du gouvernement fédéral. Des parties de collection, et même des collections entières, ont été fragmentées, et à cause de l'achèvement de programmes à court terme et de la réaffectation des attributions ministérielles, il en est résulté de sérieuses lacunes. De toute évidence, les bibliothèques ne peuvent ni prévoir ni empêcher de tels changements, mais les bibliothécaires ministériels devraient assumer une plus grande part de responsabilité dans l'utilisation appropriée des collections.

Il faudra rédiger certains principes directeurs qui aideront les bibliothèques qui veulent se débarrasser de certains documents, lesquels comprennent en général des fonds qui n'ont plus trait aux fonctions du ministère ou de l'organisme et des documents rétrospectifs, comme d'anciens périodiques et publications en série, que l'on doit emmagasiner ailleurs à cause du manque d'espace.

Ce n'est que par des discussions entre bibliothécaires que l'on pourra trouver un moyen collectif de régler ce problème à l'échelle du gouvernement. En raison des intérêts spéciaux de nombreuses bibliothèques, certaines collections renferment des documents importants et parfois uniques. On pourrait remédier en partie au problème d'espace en organisant un dépôt central pour des documents de valeur, mais dont on a rarement besoin. L'emmagasinage centralisé permettrait en outre aux bibliothèques gouvernementales qui veulent avant tout offrir un service de mise au courant de contrôler l'expansion de leurs collections. De nombreux bibliothécaires affirment que les documents ayant plus de dix ans d'âge servent à peine et admettent en général qu'il faut conserver les documents anciens en un lieu quelconque, d'accès facile et rapide.

Il appert que l'on fera appel au dépôt central surtout pour la conservation des numéros anciens de périodiques. Les publications officielles peu utilisées et les éditions anciennes de livres ou de publications en série font partie des documents que l'on pourrait très bien transférer à un dépôt central. Plus de la moitié des bibliothécaires interrogés ont déclaré qu'ils ne conservent pas les collections complètes de publications en série. Jack Brown et W. Kaye Lamb concluaient dans leur rapport de 1968 que: «les collections des ministères devraient dans la plupart des cas aspirer à devenir des collections de travail, mettant en valeur les ouvrages courants. Peu d'entre elles ont besoin tous les jours des ouvrages plus anciens, y compris les ouvrages en série et les périodiques anciens, et elles feraient des économies d'espace et autres si ces ouvrages étaient déposés à la Bibliothèque nationale ou la Bibliothèque scientifique nationale, à celle des deux qui serait la mieux appropriée.»[5] Or les deux bibliothèques nationales sont touchées par

[5] W. Kaye Lamb et Jack E. Brown, «Bibliothèques du gouvernement fédéral à Ottawa: leur rôle dans l'organisation des collections nationales du Canada», Rapport du bibliothécaire nationale 1968 (Ottawa: Imprimeur de la Reine, 1968), p. 32.

les mêmes restrictions d'espace que les autres ministères du gouvernement; pour cette raison, elles devraient établir un service conjoint d'emmagasinage centralisé dans un édifice distinct.

Les bibliothèques gouvernementales doivent obtenir rapidement tout document que leur réclament leur usagers. Il est donc important que ce service d'emmagasinage centralisé puisse retrouver ces documents dès qu'on les lui demande. Ce service devrait offrir des services de reproduction et de photocopie, et en outre être en mesure de dire immédiatement si un document fait oui ou non partie de la collection.

Le service de prêts entre bibliothèques est à l'heure actuelle le seul moyen par lequel les bibliothèques peuvent obtenir les documents qu'elles ne possèdent pas. Les conclusions de l'enquête indiquent que le service est loin d'être jugé satisfaisant car il n'assure pas efficacement l'accès immédiat au document demandé. Le système de navette recommandé par l'équipe des systèmes et services et également par l'équipe des collections, faciliterait l'accès rapide aux documents emmagasinés. Il est recommandé à cet égard:

42. *Que la Bibliothèque nationale et la Bibliothèque scientifique nationale établissent conjointement un magasin central afin d'assurer la conservation de documents d'intérêt unique et rétrospectif grâce à des principes directeurs bien définis, des méthodes rationelles et un contrôle bibliographique approprié; et que l'accès rapide à ces documents soit assuré par un système de navette entre tous les services du gouvernement fédéral.*

V ENTRETIEN DES COLLECTIONS

La bibliothèque spécialisée doit refléter dans sa propre collection les exigences permanentes de sa clientèle. L'émondage régulier de la collection est l'un des moyens qu'elle utilise pour développer une collection adaptée à ses besoins propres. Eugene Jackson insiste sur la valeur de l'émondage dans une bibliothèque spécialisée lorsqu'il déclare: «Typically the special library collects exhaustively in its specific field and with increasing casualness as one retreats from the prime area of interest. The desirability of keeping collections up to date is so great that every volume weeded should be counted as two in comparing special libraries.»[1]

Nous avons constaté au cours de nos visites que certaines bibliothèques n'émondent jamais leurs collections, que plus de la moitié d'entre elles procèdent à un émondage irrégulier et seulement dix-sept d'entre elles à un émondage régulier. Nous avons demandé aux bibliothèques si elles faisaient l'inventaire de leur fonds; la moitié ne le fait jamais, certaines le font de temps à autre et seulement huit d'entre elles le font régulièrement. Dans certains cas, ce n'est que lorsque le manque d'espace devient un problème grave que des bibliothèques essaient d'émonder leur collection. D'autres émondent régulièrement les collections anciennes de périodiques afin de conserver à la collection son actualité. La majorité des bibliothécaires reconnaissent en principe les avantages pour leurs collections d'un émondage et d'un inventaire réguliers. Ils croient toutefois qu'ils n'ont ni le temps, ni le personnel à consacrer à ces activités, quels qu'en soient les avantages. Cependant, il est à propos de mentionner que les collections des quelques bibliothèques, qui s'efforcent réellement d'éliminer les documents périmés, semblent être plus à jour et mieux adaptées au programme du ministère desservi.

Les bibliothèques de l'administration fédérale se débarrassent de leurs doubles et des autres documents à éliminer de plus d'une façon. Ceux-ci sont offerts directement aux autres bibliothèques au moyen d'une liste de doubles, envoyée à l'une des bibliothèques nationales ou, malheureusement, ils sont tout simplement jetés au panier. L'emmagasinage des documents dont on n'a plus besoin pose sans contredit des problèmes, et nous en faisons état ici:

(1) On a constaté que de nombreuses bibliothèques conservaient des documents de recherche rétrospective non seulement parce

[1] «Measurement and evaluation in special libraries», Research Methods in Librarianship: Measurement and Evaluation, édité par Herbert Goldhor (Urbana: University of Illinois Graduate School of Library Science, 1968), p. 76.

qu'elles n'ont pas de personnel à affecter à l'émondage de la collection, mais aussi parce qu'elles craignent, non sans raison, que les documents qu'elles enverront à la Bibliothèque nationale ne seront pas toujours disponibles lorsqu'elles en auront besoin à une date ultérieure.

(2) A l'heure actuelle, lorsque les collections des bibliothèques gouvernementales sont émondées, les documents ne peuvent pas être envoyés à un service d'emmagasinage, puisqu'un tel système centralisé n'existe pas encore à l'échelle de l'administration fédérale.

(3) Toutes sortes de documents de bibliothèque sont envoyés à la Division des échanges de doubles[2] de la Bibliothèque nationale. Jusqu'à ce jour, tant les bibliothèques des ministères ou des organismes que la Bibliothèque nationale, ont fait peu d'efforts en vue de décider si une partie de ces documents devrait être conservée au sein du réseau des bibliothèques de l'administration fédérale. La Bibliothèque nationale conserve certains documents pour ses propres collections et distribue le reste, habituellement sans consulter les autres bibliothèques gouvernementales. Il arrive souvent, par conséquent, que les documents que l'on aurait dû conserver au sein du réseau soient distribués à l'extérieur ou détruits.

(4) Les diverses interprétations que l'on peut donner à certains articles de la Loi sur la Bibliothèque nationale créent des problèmes supplémentaires. L'article 10 de la Loi stipule que:

(a) Le gouverneur en conseil peut ordonner que les livres confiés au soin ou à la garde de quelque ministère, département, direction ou organisme du gouvernement du Canada soient transférés et confiés aux soins et à la garde du directeur général de la Bibliothèque nationale.

(b) Nonobstant la Loi sur les biens de surplus de la Couronne, tous les livres qui ne sont plus nécessaires à quelque ministère, département, direction ou organisme du gouvernement du Canada peuvent être confiés aux soins et à la garde du directeur général de la Bibliothèque nationale.

(c) La Loi sur les biens de surplus de la Couronne ne s'applique à aucun livre confié aux soins et à la garde du directeur général de la Bibliothèque nationale, ou à lui livré ou par lui autrement acquis en conformité de la présente Loi. 1968, c. 47, art. 10.

On doit donc établir une distinction claire entre les documents «qui ne sont plus nécessaires», mais dont il n'existe pas de double dans la

[2] Maintenant connu sous le nom de: Centre canadien d'échange du livre. Le Centre a déménagé à son nouveau locale, 85 avenue Bentley, Ottawa, en août 1974.

collection de la bibliothèque, et les doubles. Les bibliothèques qui désirent transférer les documents, qui ne sont pas des doubles, devraient consulter la Bibliothèque nationale ou la Bibliothèque scientifique nationale sur la meilleure façon de procéder. Des documents de cette sorte pourraient fort bien être transférés au dépôt central dont nous recommandons la création. Jusqu'à ce que soit chose faite et que l'on ait rédigé des principes directeurs, les bibliothécaires devraient veiller à ce que les documents que l'on devrait conserver dans le réseau des bibliothèques de l'administration fédérale ne soint pas mêlés avec les doubles; ils devraient l'indiquer sur les documents envoyés à la Bibliothèque nationale et cette dernière devrait être avisée qu'ils ne lui sont pas envoyés pour être redistribués en tant que doubles. Signalons aussi que la Loi, comme l'interprète la Bibliothèque nationale, exige des bibliothèques de l'administration fédérale qu'elles consultent celle-ci avant de transférer des documents de bibliothèque à l'extérieur du gouvernement.

La Division des échanges de doubles devra disposer de crédits et d'un personnel plus nombreux pour pouvoir s'acquitter de ses obligations touchant à ce type de document. Le nombre de documents de surplus envoyés à la Bibliothèque nationale par les bibliothèques de tout le pays augmente tous les jours et les documents non traités s'accumulent. L'espace réservé au traitement de ces documents est extrêmement restreint, car aucun entrepôt n'est libre à l'heure actuelle, et le personnel disponible est insuffisant. Cette situation a retardé de beaucoup l'établissement d'un système qui, avec le soutien approprié, pourrait fournir un service efficace et remplir un besoin évident. Il est recommandé, en conséquence, à cet égard:

43. *Que, pour permettre à la Bibliothèque nationale de remplir ses obligations envers les bibliothèques de l'administration fédérale, suivant l'article 10 de la Loi sur la Bibliothèque nationale, le Conseil du Trésor et la direction de la Bibliothèque nationale accordent plus d'appui à la Division des échanges de doubles, pour lui permettre d'instaurer un système efficace et adéquat de traitement du nombre considérable de documents déjà accumulés aussi bien que des documents reçus couramment, et pour lui fournir l'espace, le personnel et le budget dont elle a besoin à cette fin.*

VI CONCLUSIONS ET LISTE DES RECOMMANDATIONS

Maurice Line, dans sa monographie intitulée *Library Surveys*, a écrit: «Surveys will rarely provide answers. They can only reduce the area of darkness surrounding any problem or make it less dark.»[1] Ces paroles décrivent bien l'attitude de l'équipe des collections au terme de l'enquête. Nous sommes conscients des pièges qui attendent ceux qui essaient de trouver des réponses aux nombreux problèmes que met à jour une enquête. C'est pour cette raison que nous préférons nous en tenir à des commentaires sur nos constatations et à des suggestions pour l'avenir. Nous avons été encouragés par ce que nous avons vu et bien que nous reconnaissions les difficultés que présente la solution des problèmes, nous sommes convaincus que la tâche n'est pas impossible. Nous souhaitons que les constatations, les suggestions et les recommandations contenues dans ce rapport favoriseront la discussion et, par voie de conséquence, une approche plus dynamique et collective vis-à-vis du développement des collections au sein du gouvernement fédéral.

Nous reconnaissons que le nombre de bibliothèques visitées par l'équipe des collections était élevé comparativement au nombre total de bibliothèques gouvernementales et aux restrictions de temps et de personnel. Plus de la moitié des bibliothèques à qui fut envoyé le questionnaire d'enquête ont été visitées (101 sur 191). Cependant, nous avons pensé et pensons encore que l'objectif principal de cette première enquête générale était surtout de tracer un tableau d'ensemble des collections. Le besoin se fait de plus en plus sentir de coordonner et de rationaliser le développement des collections à cause de facteurs tels que l'explosion de l'information, l'augmentation du coût d'acquisition et de préparation des documents de bibliothèque, ainsi que la nature souvent interdisciplinaire des programmes du gouvernement. Sans coordination et sans rationalisation, certaines disciplines importantes risquent d'être négligées, un dédoublement de collection dispendieux et inutile peut en résulter et l'accès rapide à l'information en être entravé. Bien que l'information acquise à la suite de cette enquête soit manifestement incomplète, elle saura, nous l'espérons, fournir les éléments de base d'une future politique du gouvernement sur le développement des collections. Nos constatations peuvent se résumer comme suit:

Des changements de plus en plus fréquents dans l'administration et les programmes des ministères ont nui aux collections des bibliothèques du

[1] Maurice B. Line, Library Surveys: An Introduction to their Use, Planning, Procedure and Presentation (Hamden, Connecticut: Archon Books & Clive Bindley, 1969), p. 131.

gouvernement fédéral. Des collections entières ou des parties de collections ont été morcelées et des lacunes sérieuses se sont manifestées à la suite de l'achèvement de programmes à court terme et d'une nouvelle répartition des responsabilités des ministères. Ce problème est aggravé par le fait que la plupart des bibliothèques n'ont pas de politique d'acquisition écrite et qu'un grand nombre d'entre elles ne jouent qu'un rôle vaguement défini au sein du ministère.

Peu de bibliothèques compilent des statistiques uniformes et détaillées sur les divers aspects de leurs activités, qui seraient utiles à l'analyse du développement des collections. On ne disposait pas en général de données précises sur l'importance des collections (globale, par forme de document, ou par matière) ni sur les dépenses budgétaires et affectations (par forme de documents, par matière, par projet de recherche ou par succursales). De telles statistiques sont indispensables au contrôle efficace du développement et du contenu de la collection lorsqu'elles sont considérées dans la contexte du rôle défini de la bibliothèque et de sa politique d'acquisition. On peut dégager de rapports statistiques fondés sur les matières, par exemple, des tendances justifiant une augmentation des dépenses dans certains domaines èt des réductions dans d'autres. Des comparaisons très utiles peuvent être faites à partir de relevés statistiques réguliers. De nombreux bibliothécaires n'aiment pas tenir de statistiques. Cependant, nous croyons que les bibliothécaires faisant partie d'un service gouvernemental devraient être en mesure de justifier de façon plus précise ce qu'ils dépensent pour les collections et de fournir des statistiques détaillées sur l'importance de leurs collections.

Un des termes du mandat de l'équipe des collections était d'établir une méthode normalisée pour mesurer la taille et le taux d'expansion des collections de bibliothèques. Des formules sont incluses à l'appendice H de ce rapport. L'équipe estime qu'avant que soit utilisée la formule avec succès, les bibliothèques fédérales devraient s'entendre sur des normes acceptables d'organisation des collections. Ils devront de toute façon en venir à un accord sur les normes, afin de pouvoir répondre aux exigences d'un réseau national d'information. A cet égard, il conviendrait de s'entendre sur des méthodes originales de classer certaines formes de documents, telles les publications officielles.

L'équipe a examiné de façon particulière le contenu des collections parce qu'elle essayait de déterminer s'il existait ou non des collections de ressources spécialisées dans tous les domaines qui relèvent du gouvernement, tel qu'il est indiqué dans le manuel sur l'organisation du gouvernement. A cette fin, l'équipe des collections tenta de mesurer par pieds linéaires les collections de ressources spécialisées des bibliothèques surtout dans la région d'Ottawa-Hull, conformément à la norme recommandée sur les statistiques relatives aux bibliothèques (UNESCO). La norme de l'UNESCO est basée sur la mesure linéaire des diverses formes de documents. La mesure linéaire par matière ne s'est

pas avérée une réussite totale à cause de la grande diversité dans l'organisation des collections. Nos constatations sur les ressources des bibliothèques par matière sont, par le fait même, peu probantes. Il faudra effectuer des études sur le contenu des collections et des sondages auprès des usagers avant de prendre des décisions sur la politique à adopter quant au besoin de monter des collections complètes dans des domaines particuliers. Nos commentaires découlent de constatations préliminaires et nous espérons qu'ils serviront à mettre en lumière les secteurs qu'il convient d'approfondir.

Il semble qu'il n'y ait pas de dédoublement important des collections spécialisées dans les bibliothèques fédérales et s'il en existe, c'est pour des raisons historiques et à cause de restrictions imposées à l'utilisation de certaines collections, par exemple, des collections réservées à une clientèle définie par une loi du Parlement, comme celles de la bibliothèque de la Cour suprême et de la bibliothèque du Parlement. Par contre, un nombre considérable d'ouvrages identiques sont achetés par les ministères du gouvernement fédéral pour les bureaux particuliers. La plupart de ces dépenses n'entrent pas dans le budget de la bibliothèque qui n'exerce aucun contrôle bibliographique sur les documents acquis. Si l'administration ministérielle pouvait s'intéresser davantage à la formation de comités de bibliothèque regroupant le personnel ministériel, qui serait ainsi en mesure de travailler en étroite collaboration avec les bibliothécaires, une bonne partie du dédoublement inutile serait évitée, la répartition appropriée dans les différents bureaux des ouvrages requis, des manuels, des périodiques courants, etc., serait assurée et surtout la bibliothèque pourrait exercer un contrôle bibliographique convenable sur tous les documents achetés par les ministères. Il importe donc que ces derniers établissent une politique énergique dans ce domaine.

L'équipe des collections a constaté que la planification du développement des collections dans les bibliothèques du réseau fédéral n'était pas suffisant. En général, nous n'avons pu nous faire aucune idée d'ensemble sur la ligne de conduite des bibliothèques fédérales. La création et le changement constants des responsabilités des ministères empêchent toute planification et entravent la coordination et la rationalisation des activités des bibliothèques. On a en général attaché trop peu d'importance au développement rationnel des collections dont le but est de pourvoir aux besoins de tout le personnel d'un service donné. On a souvent tendance à accéder aux demandes des plus entreprenants, au détriment des besoins fondés des moins exigeants ou des usagers éventuels. De fait, les besoins de ces derniers, notamment des administrateurs et gestionnaires supérieurs, sont trop souvent méconnus. En toute justice pour les bibliothèques, il faut dire que certains responsables ministériels ont paralysé les bibliothèques en réduisant leur personnel, les budgets réservés aux livres et l'espace à tel point que des collections solides ne peuvent être montées et encore moins tenues à jour. Le gouvernement doit déterminer les besoins en

information de son personnel, ainsi que les genres de collections susceptibles de répondre à ces besoins.

L'équipe a constaté qu'elle obtenait une vue d'ensemble beaucoup plus nette sur la bibliothèque et en particulier sur son histoire, son développement et sa situation actuelle, lorsqu'elle interrogeait tant les gestionnaires et les usagers que le personnel de la bibliothèque. Nous suggérons de tenir compte de ces facteurs lors des enquêtes futures, notamment lors des enquêtes concernant un petit groupe de bibliothèques se spécialisant dans le même domaine ou dans des domaines connexes. Nous ne nous sommes pas suffisamment attardés au cours de cette enquête à étudier la capacité d'une collection à répondre aux besoins de ses usagers, qu'ils soient réels ou potentiels.

On prétend souvent qu'une enquête valable soulève autant de questions qu'elle n'en règle. Nous nous félicitons d'avoir mis suffisamment en lumière l'état actuel des collections et leur développement dans les bibliothèques du gouvernement fédéral qu'on se posera sûrement d'autres questions sur leur organisation actuelle et sur leur développement futur. Une grande partie de nos constatations sont décevantes mais certaines sont encourageantes. Bien que nous déplorions l'existence d'un grand nombre de bibliothèques créées au fur et à mesure des besoins dans le gouvernement, et les effets négatifs de cette situation sur les collections, nous avons été favorablement impressionnés par nombre de collections bien choisies qui peuvent appuyer solidement un réseau gouvernemental d'information appelé à devenir à son tour un élément important du réseau national d'information. Les bibliothécaires fédéraux doivent attacher une importance primordiale au rôle que les collections des bibliothèques fédérales devront jouer dans ce réseau national.

Bien que de nombreux bibliothécaires du gouvernement travaillent en étroite collaboration avec d'autres bibliothèques ministérielles et de direction, jusqu'ici, aucun accord officiel n'a été conclu au sein du réseau des bibliothèques du gouvernement fédéral pour la coordination des collections. Nous souhaitons que leur participation active au Conseil des bibliothèques fédérales favorise la communication qui, selon nous, est actuellement insuffisante, mais indispensable à la coordination et rationalisation des collections. Des banques de données centralisées, un meilleur contrôle bibliographique et des échanges plus fréquents entre les bibliothèques et les ministères permettront également d'utiliser avec plus d'efficacité les ressources disponibles.

Il est à souhaiter également que les bibliothèques nationales sauront assumer la responsabilité de direction que nous croyons être la leur dans le présent rapport. Leurs services, et en particulier le Bureau de liaison des bibliothèques gouvernementales, doivent collaborer de façon étroite et pratique avec le Conseil des bibliothèques fédérales pour que toutes les bibliothèques du réseau fédéral soient en mesure d'étudier conjointement les questions d'intérêt commun concernant leurs collections.

LISTE DE RECOMMANDATIONS

		Page
1.	Que les formules A et B sur la mesure des collections des bibliothèques du gouvernement fédéral soient adoptées, après échanges de vues, et que les données ainsi recueillies soient envoyées au Bureau de liaison des bibliothèques gouvernementales qui pourra dresser un fichier statistique des collections lequel sera à l'usage de toutes les bibliothèques du gouvernement fédéral et servira à préparer un rapport annuel statistique sur les bibliothèques fédérales publié par Statistique Canada.	16
2.	Que chaque bibliothèque soit dotée d'une politique d'acquisition clairement définie et rédigée par écrit afin que cette politique serve à l'organisation de sa propre collection et à la coordination des collections dans le réseau de bibliothèques du gouvernement fédéral.	21
3.	Que toute la documentation achetée ou autrement acquise par les autres services du ministère soit déposée à la bibliothèque et préparée par celle-ci, pour garantir le contrôle bibliographique complet de ces documents.	22
4.	Que la bibliothèque soit dotée de crédits suffisants pour acheter des exemplaires supplémentaires de tous les documents en demande constante, de sorte que ces exemplaires puissent être mis à la disposition des usagers pour des prêts à court terme.	22
5.	Que les bibliothécaires du gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du Conseil recommandé des bibliothèques du gouvernement fédéral, œuvrent de concert avec la Direction du développement des collections de la Bibliothèque nationale et les représentants de la Bibliothèque scientifique nationale en vue d'établir des définitions de niveaux de collection qui soient acceptables et applicables aux bibliothèques de l'administration fédérale, et des méthodes uniformes pour la rédaction de politiques concernant le développement des collections.	25
6.	Que les bibliothécaires du gouvernement fédéral étudient les méthodes possibles d'évaluation quantitative et qualitative des collections, et fassent appel à des expert-conseils, le cas échéant.	26
7.	Qu'un conseil de développement des collections soit créé sous l'autorité du directeur de la Direction du développement des collections, qui représentera toutes les sections de la Bibliothèque nationale appelées à choisir et à acquérir des documents; le Conseil veillerait principalement à coordonner la planification des collections dans les domaines des sciences sociales et des humanités et assurerait un appui solide et justifié aux augmentations budgétaires indispensables à toute orientation nouvelle et utile dans le développement des collections.	29
8.	Que le Conseil recommandé des bibliothèques du gouvernement fédéral œuvre de concert avec le Centre de documentation sur les bibliothèques de	33

la Bibliothèque nationale pour faire connaître aux bibliothécaires de l'administration fédérale les publications concernant le développement des collections et la sélection de documents.

9. Que la Bibliothèque nationale publie dans les plus brefs délais la liste collective des publications en série des bibliothèques canadiennes dans les domaines des humanités et des sciences sociales et que son propre fonds y figure. 36

10. Qu'en priorité, la Bibliothèque nationale organise sa collection de publications en série afin que les données bibliographiques complètes soient disponibles pour l'entière collection et que cette collection reflète les principaux secteurs de responsabilité de la Bibliothèque nationale, c'est-à-dire Canadiana, les sciences sociales et les humanités. 37

11. Que, pour faciliter l'identification et l'accès des collections de publications officielles, les bibliothèques et ministères qui reçoivent des publications officielles en dépôt, en vertu d'une entente officielle, communiquent à la Bibliothèque nationale les détails de cette entente. 47

12. Que les listes des publications officielles canadiennes publiées par Information Canada soient distribuées prioritairement à toutes les bibliothèques ministérielles et aux succursales qui en font la demande. Il est aussi recommandé qu'Information Canada accorde la priorité aux bibliothèques pour ce qui est de la distribution des documents, que ce soit par dépôt ou sur demande. 49

13. Que soit fait l'inventaire des échanges au sein du réseau des bibliothèques du gouvernement fédéral et que soit ensuite étudiée la possibilité de mettre au point d'autres échanges complémentaires avec la coopération de la Bibliothèque nationale, de la Bibliothèque scientifique nationale ou de toute autre bibliothèque du gouvernement. 51

14. Que les bibliothèques qui doivent se débarrasser de publications reçues par voie d'échange s'entendent avec la Bibliothèque nationale et la Bibliothèque scientifique nationale pour le transfert des documents, afin d'assurer la continuité et la conservation des collections et de préserver les documents uniques au sein du réseau des bibliothèques du gouvernement fédéral. 51

15. Que dans le cadre de son programme d'échange, la Bibliothèque nationale coordonne ses collections avec celles des bibliothèques du gouvernement fédéral et des autres bibliothèques canadiennes afin d'éviter le dédoublement inutile des collections de publications officielles. 51

16. Que dans le cadre de son mandat de rassembler, conserver et rendre accessible une collection complète de Canadiana, la Bibliothèque nationale veille, de concert avec les bibliothèques de ressources spécialisées du gouvernement fédéral, à ce qu'existe au moins une collection complète de publications officielles canadiennes au sein du réseau des bibliothèques du gouvernement fédéral. La responsabilité de l'acquisition et de la mise à jour d'une telle collection pourrait être partagée par plusieurs bibliothèques. 53

Page

17. Que la Division de l'inventaire des ressources de la Bibliothèque nationale accorde la priorité à une enquête sur les collections de publications officielles dans les bibliothèques canadiennes. 55

18. Que la Bibliothèque nationale, la Bibliothèque scientifique nationale et les bibliothèques de ressources spécialisées, de concert avec le Conseil recommandé des bibliothèques du gouvernement fédéral, formulent, à partir des données rassemblées lors de l'étude sur les collections de publications officielles, une politique coordonnée de développement des collections de publications officielles dans le réseau des bibliothèques fédérales. 55

19. Que la Bibliothèque scientifique nationale, en collaboration avec les autres bibliothèques de l'administration fédérale, établisse un centre d'identification, de localisation et de distribution de rapports techniques. 58

20. Que les ministères soient incités à établir des collections de consultation de tous les rapports de recherche non publiés, non confidentiels (ou d'accès libre) des ministères, directions ou divisions, en déposant un exemplaire de tous ces rapports à leur bibliothèque ministérielle ou de direction. Que dans les cas des rapports confidentiels, privés ou autrement spéciaux qu'on ne peut ainsi déposer en raison de restrictions nécessaires quant à leur circulation, la bibliothèque soit pourvue, aux fins de la consultation, de données bibliographiques suffisantes pour identifier le rapport, et trouver la direction ou la division dont il émane. 59

21. Que la Bibliothèque nationale prenne des mesures en vue d'une entente coopérative nationale assurant la conservation de tous les journaux canadiens sur microformes. 61

22. Que la Bibliothèque nationale soit désignée comme bibliothèque centrale de dépôt chargée de recueillir un exemplaire de chaque journal canadien sur microforme. 61

23. Que les installations de microfilmage des Archives publiques soient accrues en fait de matériel, personnel et espace, afin de fournir un service spécial qui réponde aux besoins en microfilms et microfiches de la Bibliothèque nationale et des autres bibliothèques de l'administration fédérale, particulièrement en ce qui concerne les journaux canadiens. 62

24. Que, s'il est impossible d'agrandir les installations du service de microphoto des Archives publiques, la Bibliothèque nationale établisse le plus tôt possible son propre service de microphotographie. 62

25. Qu'un personnel supplémentaire soit affecté à la préparation de la liste collective des journaux conservés dans les bibliothèques canadiennes pour que ce projet soit complété le plus tôt possible et que la mise à jour de cette liste et de la *Liste collective des journaux non-canadiens dans les bibliothèques du Canada* soit coordonnée de façon à assurer régulièrement des suppléments et une édition révisée. 63

26. Que la Bibliothèque nationale effectue une étude approfondie de tous les besoins en vue d'un système d'indexation et de recherche documentaire 64

automatisé, efficace et rapide, afin d'assurer aux bibliothèques canadiennes, y compris les bibliothèques de l'administration fédérale, un accès rapide aux renseignements rétrospectifs et courants, d'intérêt national et régional, contenus dans les journaux canadiens.

27. Que les fonds nécessaires soient mis à la disposition de la Bibliothèque nationale aux fins de l'organisation d'un système automatisé d'indexation des journaux, dès qu'elle aura fait face aux priorités actuelles. Qu'un tel système soit développé avec la coopération des bibliothèques canadiennes. 64

28. Que la Bibliothèque scientifique nationale et la bibliothèque centrale du ministère de l'Environnement prennent l'initiative d'élaborer des principes directeurs pour le développement de collections courantes et rétrospectives dans le domaine des études sur l'environnement de façon à constituer une collection de ressources spécialisées sur ce sujet au sein du réseau des bibliothèques du gouvernement fédéral. 95

29. Qu'une collection de ressources spécialisées dans le domaine du transport soit développée au sein du réseau des bibliothèques du gouvernement fédéral. 97

30. Que la bibliothèque centrale du ministère de l'Environnement, de concert avec l'un ou l'autre des instituts océanographiques du gouvernement, prenne immédiatement des dispositions pour que soient établis une bibliothèque océanographique et un centre d'information en mesure de monter une collection de ressources spécialisées et d'apporter une contribution valable au réseau national d'information scientifique. 98

31. Que le Conseil recommandé des bibliothèques fédérales encourage et appuie la formation, au sein du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, d'une collection de ressources spécialisées unique et unifiée, portant sur tous les aspects des sciences de la terre. 99

32. Que la Bibliothèque nationale établisse une collection de ressources spécialisées dans le domaine général de l'administration publique laquelle englobera les domaines de la gestion, tous les aspects de l'administration et les aspects non médicaux de la psychologie. 101

33. Que Statistique Canada crée, au sein de la bibliothèque actuelle de référence statistique, une collection de ressources spécialisées en économie. 102

34. Qu'une collection de ressources spécialisées de droit soit établie au sein du réseau des bibliothèques du gouvernement fédéral. 104

35. Que la Bibliothèque nationale incite la Société Radio-Canada à établir et à appliquer des politiques convenables en matière de conservation, qu'elle mette sur pied aussitôt que possible un contrôle bibliographique de toutes ses ressources, quel que soit leur lieu de conservation, et qu'elle en facilite l'accès aux chercheurs, qu'ils soient fonctionnaires ou non. 106

36. Que la Bibliothèque nationale et la Bibliothèque de la Galerie nationale coordonnent leurs responsabilités en matière de collection dans le domaine 108

des beaux-arts afin que tous les aspects pertinents de ce sujet soient représentés.

37. Que les responsables de chaque collection du réseau des bibliothèques fédérales soient représentés, par roulement, au besoin, au sein d'au moins un comité de coordination des matières du Conseil recommandé des bibliothèques fédérales, et que le responsable de la bibliothèque, qu'il ait une formation professionnelle ou non, soit encouragé à assister aux réunions et à prendre part au travail des comités. 110

38. Que le Conseil recommandé des bibliothèques fédérales forme quatre comités de coordination des matières pour les humanités, les sciences sociales, les sciences de la vie et les sciences et la technologie, dont les membres compteront un représentant de chacune des bibliothèques inscrites sous ces quatre groupes à l'Appendice D. 110

39. Que le Bureau de liaison des bibliothèques gouvernementales publie à l'intention des employés de toutes les bibliothèques du gouvernement, un Bulletin qui les renseignera sur les décisions de principe concernant les collections dans tout le réseau, les acquisitions importantes des bibliothèques individuelles et d'autres activités semblables. 111

40. Que les bibliothèques qui désirent participer au futur système non traditionnel de traitement des publications officielles organisent et traitent leurs publications officielles comme une collection distincte. 119

41. Que la Division des publications officielles de la Bibliothèque nationale soit chargée de l'achat, de la préparation et de la mise à jour des publications officielles, ainsi que des services de référence. La Direction du développement des collections devrait, quant à elle, être chargée des questions budgétaires et des principes directeurs généraux concernant le développement des collections. 119

42. Que la Bibliothèque nationale et la Bibliothèque scientifique nationale établissent conjointement un magasin central afin d'assurer la conservation de documents d'intérêt unique et rétrospectif, grâce à des principes directeurs bien définis, des méthodes rationnelles et un contrôle bibliographique approprié; et que l'accès rapide à ces documents soit assuré par un système de navette entre tous les services du gouvernement fédéral. 124

43. Que, pour permettre à la Bibliothèque nationale de remplir ses obligations envers les bibliothèques de l'administration fédérale, suivant l'article 10 de la Loi sur la Bibliothèque nationale, le Conseil du Trésor et la direction de la Bibliothèque nationale accordent plus d'appui à la Division des échanges de doubles, pour lui permettre d'instaurer un système efficace et adéquat de traitement du nombre considérable de documents déjà accumulés aussi bien que des documents reçus couramment, et pour lui fournir l'espace, le personnel et le budget dont elle a besoin à cette fin. 127

BIBLIOGRAPHIE

American Library Association. Library Administration Division. *Planning for a Nationwide System of Library Statistics.* Édité par David C. Palmer. Washington, D.C.: National Centre for Educational Statistics, 1971.

American Library Association. *Library Statistics: A Handbook of Concepts, Definitions, and Terminology.* Chicago: American Library Association, 1966.

Anderson, Beryl L. *Special Libraries and Information Centres in Canada: A Directory.* Ottawa: Canadian Library Association, 1970.

———. *Special Libraries in Canada: A Statistical Analysis and Commentary.* Canadian Library Association, Occasional paper, nº 76. Ottawa: Canadian Library Association, 1969.

Annuaire du Canada 1972. Ottawa: Statistique Canada, 1972.

Ash, Lee, comp. *Subject Collections: A Guide to Special Book Collections and Subject Emphases as Reported by University, College, Public, and Special Libraries in the United States and Canada.* Compilé par Lee Ash et Denis Lorenz. 3e éd. New York: R. R. Bowker Company, 1967.

Association des cartothèques canadiennes. *Directory of Canadian Map Collections 1969.* Compilé par Joan Winearls et Yves Tessier. Ottawa, 1969.

Association des routes et transports du Canada. *A Canadian Transportation Research Information Service. Final Report: A Study Conducted by the Roads and Transportation Association of Canada for the Transportation Development Agency.* mars 1973.

Bibliothèque nationale du Canada. *Mémoire soumis par le directeur général au Comité sénatorial sur la politique scientifique,* juin 1969. Ottawa: Canadian Library Association, 1970.

Bibliothèque nationale du Canada. *Rapport du bibliothécaire national 1958.* Ottawa: Imprimeur de la Reine, 1958.

Bibliothèque nationale du Canada. *Répertoire des bibliothèques à Ottawa.* Ottawa, 1970.

Bibliothèque nationale du Canada, Direction de la recherche et de la planification. *Enquête sur les demandes de localisation dans le catalogue collectif canadien.* Ottawa, 1972. (dactylographié).

Bibliothèque nationale du Canada. Groupe de travail canadien sur la normalisation du catalogage. *Normalisation du catalogage: le rapport du groupe de travail canadien sur la normalisation du catalogage.* Ottawa, 1972.

Bibliothèque scientifique nationale. *Rapport annuel 1970-1971.* Ottawa: Conseil national de recherches du Canada, 1971.

Bibliothèques nationales: leurs problèmes et leurs perspectives. Symposium sur les bibliothèques nationales en Europe, Vienne, septembre 1958. Paris: UNESCO, 1960.

Bonn, George S. *Science-Technology Literature Resources in Canada: Report of a Survey for the Associate Committee on Scientific Information.* Ottawa: Conseil national de recherches, Comité adjoint de l'information scientifique, 1966.

The Bowker Annual. New York: R. R. Bowker, 1970.

The Bowker Annual. New York: R. R. Bowker, 1971.

Boyd, Anne Morris. *United States Government Publications.* 3e éd. New York: Wilson, 1949.

«Brief to Information Canada on Distribution of Government Publications to Libraries: Responses and Reactions.» *Canadian Library Journal,* nº 30, (1973), pp. 106-108.

British Standards Institution. *Guide to the Universal Decimal Classification (UDC).* Fédération internationale de documentation, nº 345. Londres, 1963.

Buller Memorial Library. *Catalogue.* Compilé par Kent D. Oliver. Ottawa: Ministère de l'Agriculture, Direction de la recherche, 1965.

CCH Canadian Limited. *Canadian Government Programmes and Services.* 5e éd., juillet 1972. Don Mills, 1973.

CCH Canadian Limited. *Canadian Government Programmes and Services.* 6e éd., mars 1973. Don Mills, 1973.

Canada. Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement. [Rapports], vol. I, rapport 4, chapitre 6: Bibliothèques. Ottawa: Imprimeur de la Reine, 1962-1963.

Canada. Groupe de travail sur l'information au gouvernement. *Communiquer.* Ottawa: Imprimeur de la Reine, 1969.

Clapp, Verner et R. T. Jordan. «Quantitative Criteria for Adequacy of Academic Library Collections.» *College and Research Libraries,* nº 26, (1965), pp. 371-380.

Columbia University. School of Library Service. *The Subject Analysis of Library Materials.* Documents présentés à des journées d'étude, du 24 au 28 juin 1952, sous l'égide du School of Library Service, Columbia University et de la A.L.A. Division of Cataloguing and Classification. Édité, avec une introduction, par Maurice F. Tauber. New York, 1953.

Comité international pour la documentation des sciences sociales. *Étude des bibliographies courantes des publications officielles nationales: guide sommaire et inventaire. A Study of Current Bibliographies of National Official Publications: A Short Guide and Inventory.* Édité par Jean Meyriat. UNESCO bibliographical handbooks. Manuels bibliographiques de l'UNESCO, nº 7. Paris, 1958.

Conseil des sciences du Canada. *Le gouvernement fédéral et l'aide à la recherche dans les universités canadiennes,* par John B. Macdonald et al. Étude spéciale nº 7. Ottawa: Imprimeur de la Reine, 1969.

Conseil des sciences du Canada. *L'information scientifique et technique au Canada,* Partie I. Étude spéciale nº 8. Ottawa: Imprimeur de la Reine, 1969.

Darbon, Ginette. *Politiques d'acquisition: principes et applications.* Montréal: Association canadienne des bibliothécaires de langue française, 1970.

Dicaire, Agathe et al. «Brief to Information Canada on Distribution of Government Publications to Libraries» *Canadian Library Journal,* nº 29, (1972), pp. 494-497.

Donnelly, Francis Dolores. *The National Library of Canada.* Ottawa: Canadian Library Association, 1973.

Downs, Robert B. *Ressources des bibliothèques d'université et de recherche au Canada.* Traduit de l'anglais par J.-M. Arbic. Ottawa: Association des universités et collèges du Canada, 1967.

Encyclopaedia of Library and Information Science. New York: M. Dekker, 1968.

Evans, Luther H. et al. *Federal Departmental Libraries: A Summary Report of a Survey and a Conference.* Washington: The Brookings Institution, 1963.

Federal Library Committee. *FLC Newsletter,* mai 1971.

Fédération internationale de documentation. *Universal Decimal Classification.* Édition anglaise abrégée. Londres: British Standards Institution, 1948.

Fyfe, Janet et Raymond H. Deutsch. *Directory of Special Collections in Canadian Libraries.* Canadian Library Association, Occasional paper, nº 58. Ottawa: Canadian Library Association, 1968.

Harrod, Leonard M. *The Librarian's Glossary of Terms used in Librarianship and the Book Crafts and Reference Book.* André Deutsch, 1971.

Jackson, Eugene B. «Measurement and Evaluation in Special Libraries,» *Research Methods in Librarianship: Measurement and Evaluation.* Édité par Herbert Goldhor. Urbana: University of Illinois Graduate School of Library Science, 1968, pp. 70-87.

Kitchen, Paul et Robert Shanks. *Report on Standardization of Statistics: National Library and National Science Library.* Ottawa, 1972. (dactylographié).

Lamb, W. Kaye et Jack E. Brown. «Bibliothèques du gouvernement fédéral à Ottawa: leur rôle dans l'organisation des collections nationales du Canada.» *Rapport du bibliothécaire national 1968.* Ottawa: Imprimeur de la Reine, 1968, pp. 29-34.

Libraries in Canada: A Study of Library Conditions and Needs, par la Commission of Enquiry. John Ridington, Mary J. L. Black and George H. Locke. (Toronto: Ryerson Press, 1933).

Line, Maurice B. *Library Surveys: An Introduction to their Use, Planning, Procedure and Presentation.* Hamden, Connecticut: Archon Books & Clive Bindley, 1969.

Loi concernant la Bibliothèque nationale, *Statuts revisés du Canada, 1970,* Chapitre N-11. Ottawa: Imprimeur de la Reine, 1970.

McCallum, Heather. *Collections de recherche des bibliothèques canadiennes*, 2e partie, Études particulières, nº 1: Le théâtre dans les collections canadiennes. Ottawa: Bibliothèque nationale du Canada, 1973.

Melcher, Daniel. *Melcher on Acquisition*. Chicago: American Library Association, 1971.

National Academy of Sciences. *Libraries and Information Technology: A National System Challenge*. Rapport au Council on Library Resources Inc. présenté par le Information Systems Panel Computer Science and Engineering Board. Washington, 1972.

«Objectives and Standards for Special Libraries.» *Special Libraries*, nº 55, (1964), pp. 672-680.

Office national du film. *Canadian Picture Index. Répertoire des photos*. Ottawa: Information Canada, 1963-1967.

Ontario Government Librarians' Council. Editorial Committee. *Library Services in the Ontario Government: To-day and Tomorrow*, 6 février 1973. (dactylographié).

Osborn, Andrew D. *Serial Publications: Their Place and Treatment in Libraries*. Chicago: American Library Association, 1973.

Painter, Ann F. *The Role of the Library in Relation to Other Information Activities: A State-of-the-Art Review*. TISA Project Report nº 23. Washington: Prepared for Office of the Chief of Engineers, Department of the Army, 1968.

Principes et directives intéressant les publications du gouvernement du Canada. Ottawa: Conseil du Trésor, 1967.

Press, A. Paul et Catherine A. Press. *Government Publishing in the Canadian Provinces: A Prescriptive Study*. Toronto: University of Toronto Press, 1972.

Riddell, W. A. et al. *Library Coordination in Canada: A Report by the AUCC Task Force on Library Rationalization*. s.d. (dactylographié).

Rolland-Thomas, Paule et al. *Vocabulaire technique de la bibliothéconomie et de la bibliographie, suivi d'un lexique anglais-français*. Montréal: Association canadienne des bibliothécaires de langue française, 1969.

Rush, Stephan. *Liste collective des journaux non-canadiens dans les bibliothèques du Canada*. Ottawa: Service de la référence, Bibliothèque nationale du Canada, 1968.

St. John, Francis R. Library Consultants, Inc. *Ontario Libraries: A Province-wide Survey and Plan*. Toronto: Ontario Library Association, grâce à la coopération de l'Ontario Department of Education, 1965.

Silva, Manil, éd. *Special Libraries*. Londres: André Deutsch, 1970.

Simon, Beatrice V. *Library Support of Medical Education and Research in Canada: Report of a Survey of the Medical College Libraries of Canada, Together with Suggestions for Improving and Extending Medical Library Service at the Local, Regional and National Levels*. Ottawa: Association des facultés de médecine du Canada, 1964.

Special Libraries Association. Illinois Chapter. *Special Libraries: A Guide for Management*. Édité par Edward G. Strable. New York: Special Libraries Association, 1966.

Special Libraries Association. Washington D.C. Chapter. Geography and Map Group. *Federal Government Map Collecting: A Brief History*. Édité par Richard W. Stephenson. Washington, 1969.

Strauss, Lucille J. et al. *Scientific and Technical Libraries: Their Organization and Administration*. New York: Becker and Hayes, Inc., 1964.

Subject Retrieval in the Seventies: New Directions. Édité par Hans (Hanan) Wellisch et Thomas D. Wilson. Contributions in Librarianship and Information Science, nº 3. Publié de concert avec la School of Library and Information Services, University of Maryland. Westport: Greenwood Publishing Company, 1972.

Tauber, Maurice F. et al. *Technical Services in Libraries: Acquisitions, Cataloguing, Classification, Binding, Photographic Reproduction, and Circulation Operations*. New York et Londres: Columbia University Press, 1967.

Tauber, Maurice F. et Irlene Roemer Stephens, éds. *Library Surveys*. New York et Londres: Columbia University Press, 1968.

U.S. Department of Health, Education and Welfare. Office of Education. Educational Resources Information Center. *Study of Resources and Major Subject Holdings Available in U.S. Federal*

Libraries Maintaining Extensive or Unique Collections of Research Materials, par Mildred Benton et al. Parties I-IV. Washington, 1970.

U.S. Library of Congress. *Information Bulletin*, 12 janvier 1973.

United States Code, éd. de 1964. Washington: U.S. Government Printing Office, 1965.

University of British Columbia Library. *Report of the University Librarian to the Senate*. 57e année, septembre 1971 à août 1972. Vancouver, 1973.

Weiner, Betty H. *Special Libraries: Planning and Operation: Preliminary Draft*. Washington: ERIC Clearinghouse on Library and Information Sciences, 1971.

Williams, Edwin E., *Ressources des bibliothèques des universités canadiennes pour la recherche en humanités et en sciences sociales; rapport d'une enquête menée pour la Conférence nationale des universités et collèges canadiens*. Traduit de l'anglais par Albert Beaudet. Ottawa: Conférence nationale des universités et collèges canadiens, 1962.

APPENDICES

Appendice A

LISTE DES BIBLIOTHÈQUES VISITÉES PAR L'ÉQUIPE DES COLLECTIONS

1. Bibliothèque du ministère des Affaires extérieures
   Ottawa, Ontario
2. Bibliothèque des affaires juridiques
   Ottawa, Ontario
3. Bibliothèque du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
   Ottawa, Ontario
4. Bibliothèque de l'Agence canadienne de développement international
   Ottawa, Ontario
5. Bibliothèque du ministère de l'Agriculture
   Ottawa, Ontario
6. Bibliothèque de la Station de recherches
   Ste-Foy, Québec
7. Bibliothèque de la Station de recherches
   Vancouver, Colombie-Britannique
8. Bibliothèque de la Station de recherches
   Winnipeg, Manitoba
9. Bibliothèque de l'Institut de recherches entomologiques
   Ottawa, Ontario
10. Bibliothèque de l'Institut de recherches sur les végétaux
    Ottawa, Ontario
11. Bibliothèque de l'Institut de recherches vétérinaires
    Hull, Québec
12. Bibliothèque du ministère des Anciens combattants
    Ottawa, Ontario
13. Bibliothèque du ministère des Approvisionnements et Services
    Ottawa, Ontario
14. Bibliothèque sur la gestion
    Bureau des conseillers en gestion
    Ministère des Approvisionnements et Services
    Ottawa, Ontario
15. Bibliothèque des Archives publiques du Canada
    Ottawa, Ontario
16. Bibliothèque de la Banque du Canada
    Ottawa, Ontario
17. Bibliothèque du Parlement
    Ottawa, Ontario
18. Bibliothèque nationale du Canada
    Ottawa, Ontario
19. Bibliothèque scientifique nationale du Canada -- Conseil national de recherches du Canada
    Ottawa, Ontario
20. Bibliothèque de la Division du génie aéronautique et mécanique
    Ottawa, Ontario

21. Bibliothèque de la Division des recherches sur le bâtiment
Ottawa, Ontario

22. Bibliothèque du Centre de recherches pour le développement international
Ottawa, Ontario

23. Bibliothèque de la Commission canadienne des transports
Ottawa, Ontario

24. Bibliothèque de la Commission de la capitale nationale
Ottawa, Ontario

25. Bibliothèque de la Commission de la Fonction publique
Ottawa, Ontario

26. Bibliothèque du Centre de recherches sur les communications
Ministère des Communications
Ottawa, Ontario

27. Bibliothèque de la Direction des services de recherche documentaire
Ministère des Communications
Ottawa, Ontario

28. Bibliothèque du Conseil économique du Canada
Ottawa, Ontario

29. Bibliothèque du laboratoire régional de l'Atlantique
Conseil national de recherches du Canada
Halifax, Nouvelle-Écosse

30. Bibliothèque du ministère de la Consommation et des Corporations
Ottawa, Ontario

31. Bibliothèque du Bureau des brevets et du droit d'auteur
Ottawa, Ontario

32. Bibliothèque de la Cour suprême du Canada
Ottawa, Ontario

33. Bibliothèque du ministère de la Défense nationale
Ottawa, Ontario

34. Conseil de recherches pour la défense
Bibliothèque du Centre de recherches pour la défense Atlantique
Ministère de la Défense nationale
Halifax, Nouvelle-Écosse

35. Conseil de recherches pour la défense
Bibliothèque du Centre de recherches pour la défense Pacifique
Ministère de la Défense nationale
Victoria, Colombie-Britannique

36. Conseil de recherches pour la défense
Bibliothèque du Centre de recherches pour la défense Valcartier
Ministère de la Défense nationale
Courcelette, Québec

37. Conseil de recherches pour la défense
Section de l'information scientifique et technique du Services d'information scientifique pour la défense
Ministère de la Défense nationale
Ottawa, Ontario

38. Conseil de recherches pour la défense
Bibliothèque du Services d'information scientifique pour la défense
Ministère de la Défense nationale
Ottawa, Ontario

39. Bibliothèque Massey. Royal Military College of Canada
Ministère de la Défense nationale
Kingston, Ontario

40. Bibliothèque Fort Frontenac
Ministère de la Défense nationale
Kingston, Ontario

41. Bibliothèque du Laboratoire nucléaire de Chalk River
L'Énergie atomique du Canada Limitée
Chalk River, Ontario

42. Bibliothèque de la Commission géologique du Canada
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa, Ontario

43. Bibliothèque de la Direction de la physique du globe
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa, Ontario

44. Bibliothèque de la Direction des levés et de la cartographie
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa, Ontario

45. Bibliothèque de la Direction des mines
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa, Ontario

46. Bibliothèque de la Direction des ressources minérales
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa, Ontario

47. Bibliothèque de l'Institut de géologie sédimentaire et pétrolière
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa, Ontario

48. Cartothèque
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa, Ontario

49. Bibliothèque du ministère de l'Environnement
Hull, Québec

50. Bibliothèque du Bureau régional de l'Ouest du Service canadien de la faune
Edmonton, Alberta

51. Bibliothèque du Centre canadien des eaux intérieures
Burlington, Ontario

52. Bibliothèque du Laboratoire des produits forestiers de l'Ouest
Vancouver, Colombie-Britannique

53. Bibliothèque du Centre de recherches forestières des Laurentides
Ste-Foy, Québec

54. Bibliothèque du Centre de recherches forestières de Terre-Neuve
St. John's, Terre-Neuve

55. Bibliothèque du Centre de recherches forestières du Nord
Edmonton, Alberta

56. Bibliothèque du Centre de recherches forestières du Pacifique
Victoria, Colombie-Britannique

57. *Bibliothèque du Service de la régie des eaux
Ottawa, Ontario

58. Bibliothèque du Service de l'environnement atmosphérique
Downsview, Ontario

59. Service des pêches
Bibliothèque régionale de Terre-Neuve
St. John's, Terre-Neuve

*Cette bibliothèque a été intégrée à la bibliothèque du ministère de l'Environnement.

60. Service des pêches
Bibliothèque régionale des Maritimes
Halifax, Nouvelle-Écosse

61. Service des pêches
Bibliothèque régionale du Pacifique
Vancouver, Colombie-Britannique

62. Bibliothèque de l'Institut océanographique de Bedford
Dartmouth, Nouvelle-Écosse

63. Office des recherches sur les pêcheries
Bibliothèque du Laboratoire de recherches technologiques
Halifax, Nouvelle-Écosse

64. Office des recherches sur les pêcheries
Bibliothèque de la Station biologique
St. John's, Terre-Neuve

65. Office des recherches sur les pêcheries
Bibliothèque du Laboratoire de recherches technologiques
Vancouver, Colombie-Britannique

66. Office des recherches sur les pêcheries
Bibliothèque de l'Institut des eaux douces
Winnipeg, Manitoba

67. Bibliothèque du ministère de l'Expansion économique régionale
Ottawa, Ontario

68. Bibliothèque du ministère des Finances
Ottawa, Ontario

69. Bibliothèque du ministère de l'Industrie et du Commerce
Ottawa, Ontario

70. Bibliothèque d'Information Canada
Hull, Québec

71. Bibliothèque du ministère de la Justice
Ottawa, Ontario

72. Bibliothèque du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration
Ottawa, Ontario

73. Bibliothèque du Bureau régional de l'Atlantique
Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration
Halifax, Nouvelle-Écosse

74. Bibliothèque du Bureau régional du Québec
Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration
Montréal, Québec

75. Bibliothèque du Bureau régional des Prairies
Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration
Winnipeg, Manitoba

76. Bibliothèque des Musées nationaux du Canada
Ottawa, Ontario

77. Bibliothèque de la Galerie nationale du Canada
Musées nationaux du Canada
Ottawa, Ontario

78. Bibliothèque de dessins et estampes
Ottawa, Ontario

79. Bibliothèque de l'Institut canadien de conservation
Musées nationaux du Canada
Ottawa, Ontario

80. Bibliothèque du Musée de guerre du Canada
Musées nationaux du Canada
Ottawa, Ontario

81. Bibliothèque du Musée national des sciences et de la technologie
Musées nationaux du Canada
Ottawa, Ontario

82. Bibliothèque de référence de l'Office national du film
Montréal, Québec

83. Bibliothèque du ministère des Postes
Ottawa, Ontario

84. Bibliothèque du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Ottawa, Ontario

85. Bibliothèque de la Direction générale de la protection de la santé
Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Ottawa, Ontario

86. *Bibliothèque de la Direction de l'hygiène du milieu
Direction générale de la protection de la santé
Ottawa, Ontario

87. Bibliothèque régionale de la Direction générale de la protection de la santé
Vancouver, Colombie-Britannique

88. Bibliothèque du Secrétariat d'État
Ottawa, Ontario

89. Bibliothèque de la Société centrale d'hypothèques et de logement
Ottawa, Ontario

90. Bibliothèque de la Société Radio-Canada
Ottawa, Ontario

91. Bibliothèque de consultation de la Société Radio-Canada
Toronto, Ontario

92. Bibliothèque de recherche de la Société Radio-Canada
Ottawa, Ontario

93. Bibliothèque du ministère du Solliciteur général
Ottawa, Ontario

94. Bibliothèque de Statistique Canada
Ottawa, Ontario

95. Bibliothèque du recensement
Ottawa, Ontario

96. Bibliothèque de la Division de l'éducation
Ottawa, Ontario

97. Bibliothèque du ministère des Transports
Ottawa, Ontario

98. Bibliothèque de la Voie navigable du Saint-Laurent
Ministère des Transports
Montréal, Québec

99. Bibliothèque du Centre de développement des transports
Ministère des Transports
Montréal, Québec

100. Bibliothèque du ministère du Travail
Ottawa, Ontario

101. Bibliothèque du ministère des Travaux publics
Ottawa, Ontario

---

*Cette bibliothèque a été intégrée à la bibliothèque du ministère de l'Environnement

Appendice B

LISTE DES BIBLIOTHÈQUES NON VISITÉES PAR L'ÉQUIPE DES COLLECTIONS

Ministère des Affaires extérieures. Bibliothèques:

1. Bibliothèque de l'ambassade du Canada
   Mexico, D.F.
2. Bibliothèque de l'ambassade du Canada
   Washington, D.C.
3. Bibliothèque du Centre culturel canadien
   Paris, France
4. Bibliothèque du Consulat général du Canada
   New York, N.Y.
5. Bibliothèque de la Maison du Canada
   Londres, Angleterre

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Bibliothèques:

6. Direction des lieux et des parcs historiques nationaux
   Bibliothèque Campbell Innes Memorial
   Battleford, Saskatchewan
7. Direction des lieux et des parcs historiques nationaux
   Bibliothèque du bureau régional de l'Ouest
   Calgary, Alberta
8. Direction des lieux et des parcs historiques nationaux
   Bibliothèque de la Forteresse de Louisbourg
   Louisbourg, Nouvelle-Écosse
9. Bibliothèque du Laboratoire de recherches d'Inuvik
   Inuvik, Territoires du Nord-Ouest
10. Direction des lieux et des parcs historiques nationaux
    Bibliothèque du Parc national Point Pelée
    Leamington, Ontario
11. Bibliothèque du Service des sources d'information
    Ministère d'État aux Affaires urbaines
    Ottawa, Ontario

Ministère de l'Agriculture. Bibliothèques:

12. Bibliothèque Neatby
    Ottawa, Ontario
13. Bibliothèque de l'Institut de recherches
    London, Ontario
14. Bibliothèque de la Station de recherches
    Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard
15. Bibliothèque de la Station de recherches
    Fredericton, Nouveau-Brunswick
16. Bibliothèque de la Station de recherches
    Harrow, Ontario
17. Bibliothèque de la Station de recherches
    Kentville, Nouvelle-Écosse

18. Bibliothèque de la Station de recherches
Lethbridge, Alberta

19. Bibliothèque de la Station de recherches
Ottawa, Ontario

20. Bibliothèque de la Station de recherches
Saskatoon, Saskatchewan

21. Bibliothèque de la Station de recherches
Sidney, Colombie-Britannique

22. Bibliothèque de la Station de recherches
Summerland, Colombie-Britannique

23. Bibliothèque de la Station de recherches
Swift Current, Saskatchewan

24. Bibliothèque de la Station de recherches
Vineland Station, Ontario

25. Bibliothèque du Commissaire aux langues officielles
Ottawa, Ontario

26. Bibliothèque de la Commission d'assurance-chômage
Ottawa, Ontario

27. Bibliothèque du Centre linguistique d'Ottawa
Commission de la Fonction publique
Ottawa, Ontario

28. Bibliothèque de la Commission des relations de travail de la
Fonction publique
Ottawa, Ontario

Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada

29. Bibliothèque de la Division de chimie
Ottawa, Ontario

30. Bibliothèque de la Division de physique
Ottawa, Ontario

31. Bibliothèque de la Division des sciences biologiques
Ottawa, Ontario

32. Bibliothèque de l'administration centrale
Ottawa, Ontario

33. Bibliothèque de la Division de radiotechnique et de génie électrique
Ottawa, Ontario

34. Bibliothèque d'Uplands
Ottawa, Ontario

35. Bibliothèque du Laboratoire régional des Prairies
Conseil national de recherches du Canada
Saskatoon, Saskatchewan

36. Bibliothèque de l'Observatoire fédéral d'astrophysique
Direction de l'astrophysique
Conseil national de recherches du Canada
Victoria, Colombie-Britannique

37. Bibliothèque du Conseil de la radio-télévision canadienne
Ottawa, Ontario

38. Bibliothèque du Conseil des sciences du Canada
Ottawa, Ontario

39. Bibliothèque du Conseil privé
Ottawa, Ontario

40. Bibliothèque de la Corporation Polymer Limitée
Sarnia, Ontario

41. Bibliothèque sur le commerce et la commercialisation
Sarnia, Ontario

Ministère de la Défense nationale. Bibliothèques:

42. Bibliothèque de l'Agence de traitement de l'information
Ottawa, Ontario

43. Bibliothèque du bureau du Service historique
Ottawa, Ontario

44. Bibliothèque des services techniques
Ottawa, Ontario

45. Bibliothèque technique, Chef construction et immeubles
Ottawa, Ontario

46. Bibliothèque technique, Chef génie et maintenance
Ottawa, Ontario

47. Collège des Forces canadiennes
Bibliothèque Keith Hodson Memorial
Ministère de la Défense nationale
Toronto, Ontario

48. Bibliothèque du Collège d'état-major des Forces canadiennes
Keith Hodson Memorial
Toronto, Ontario

49. Bibliothèque du Collège militaire royal de Saint-Jean
Ministère de la Défense nationale
Saint-Jean, Québec

50. Bibliothèque de Royal Roads Military College
Ministère de la Défense nationale
Victoria, Colombie-Britannique

51. Conseil de recherches pour la défense
Bibliothèque de l'Institut militaire et civil de médecine de l'environnement
Centre d'information scientifique
Ministère de la Défense nationale
Downsview, Ontario

52. Direction de l'habillement, l'équipement général et maintenance
Bibliothèque
Ottawa, Ontario

53. Conseil de recherches pour la défense
Bibliothèque du Centre de recherches pour la défense Ottawa
Ministère de la Défense nationale
Ottawa, Ontario

54. Conseil de recherches pour la défense
Bibliothèque du Centre de recherches pour la défense Suffield
Ministère de la Défense nationale
Ralston, Alberta

55. Bibliothèque de référence des Services d'information
Ottawa, Ontario

56. Bibliothèque du Bureau du Juge-avocat général
Ottawa, Ontario

57. Bibliothèque du Service de la cartographie
Ottawa, Ontario

58. Bibliothèque du Département des assurances
Ottawa, Ontario

59. Bibliothèque de l'Eldorado nucléaire Limitée
Ottawa, Ontario

L'Énergie atomique du Canada Limitée. Bibliothèques:

60. Bibliothèque des produits commerciaux de l'Énergie atomique du Canada Limitée
Ottawa, Ontario

61. Bibliothèque du programme électro-nucléaire de l'Énergie atomique du Canada Limitée
Sheridan Park, Ontario

62. Établissement de recherche nucléaire Whiteshell
Bibliothèque
Pinawa, Manitoba

63. Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Bibliothèque de la Division de la métallurgie physique
Direction des mines
Ottawa, Ontario

Ministère de l'Environnement. Bibliothèques:

64. Bibliothèque du Bureau régional de l'Est du Service canadien de la faune
Ottawa, Ontario

65. Bibliothèque du Centre de contrôle des lamproies de mer
Service des pêches
Sault-Sainte-Marie, Ontario

66. Bibliothèque du Centre de recherches forestières des Grands Lacs
Sault-Sainte-Marie, Ontario

67. Bibliothèque du Centre de recherches forestières des Maritimes
Fredericton, Nouveau-Brunswick

68. Bibliothèque du Centre de recherches sur les oiseaux migrateurs des Prairies
Service canadien de la faune
Saskatoon, Saskatchewan

69. Bibliothèque de l'Institut de l'environnement du Pacifique
West Vancouver, Colombie-Britannique

70. Bibliothèque du Laboratoire des produits forestiers de l'Est
Ottawa, Ontario

71. Bibliothèque de la Station biologique de l'Arctique
Office des recherches sur les pêcheries
Ste-Anne-de-Bellevue, Québec

72. Bibliothèque de la Station biologique du Pacifique
Office des recherches sur les pêcheries
Nanaïmo, Colombie-Britannique

73. Bibliothèque de la Station biologique de St-Andrews
Office des recherches sur les pêcheries
St-Andrews, Nouveau-Brunswick

74. Bibliothèque de la Station de foresterie expérimentale de Petawawa
Service canadien des forêts
Chalk River, Ontario

75. Ministère de l'Expansion économique régionale
Bibliothèque de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies
Regina, Saskatchewan

76. Bibliothèque de la Gendarmerie royale du Canada
Ottawa, Ontario

Ministère de la Justice. Bibliothèques:

77. Bibliothèque du Bureau régional de l'Atlantique
Halifax, Nouvelle-Écosse

78. Bibliothèque du Bureau régional de Montréal
Montréal, Québec

79. Bibliothèque du Bureau régional de Toronto
Toronto, Ontario

80. Bibliothèque du Bureau régional de Vancouver
Vancouver, Colombie-Britannique

81. Bibliothèque du Bureau régional de Winnipeg
Winnipeg, Manitoba

Ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration. Bibliothèques:

82. Bibliothèque du Bureau régional de l'Ontario
Toronto, Ontario

83. Bibliothèque du Bureau régional du Pacifique
Vancouver, Colombie-Britannique

84. Bibliothèque du Musée national de l'homme
Musées nationaux du Canada
Ottawa, Ontario

85. Bibliothèque de l'Office national de l'énergie
Ottawa, Ontario

86. Ministère du Revenu national
Bibliothèque des douanes et accise
Ottawa, Ontario

87. Ministère du Revenu national
Bibliothèque de l'impôt
Ottawa, Ontario

Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Bibliothèques:

88. Bibliothèque régionale
Direction générale de la protection de la santé
Toronto, Ontario

89. Bibliothèque régionale
Direction générale de la protection de la santé
Montréal, Québec

90. Laboratoire de lutte contre la maladie
Direction générale de la protection de la santé
Ottawa, Ontario

91. Bibliothèque du Ministère d'État aux Sciences et à la Technologie
Ottawa, Ontario

92. Bibliothèque de la Division des services multilingues
Bureau des traductions
Secrétariat d'État
Ottawa, Ontario

93. Bibliothèque de la Société pour l'expansion des exportations
Ottawa, Ontario

94. Bibliothèque de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent
Ministère des Transports
Montréal, Québec

95. Bibliothèque du Collège de la Garde côtière du Canada
Ministère des Transports
Sydney, Nouvelle-Écosse

96. Ministère du Travail
Bibliothèque de la Direction de la prévention des accidents et de l'indemnisation
Ottawa, Ontario

Ministère des Travaux publics. Bibliothèques:

97. Commissaire fédéral des incendies, Centre de Consultation
Ottawa, Ontario

98. Bibliothèque des Laboratoires de recherche et de développement
Ottawa, Ontario

Appendice C

RÉSUMÉ DES MATIÈRES

MATIÈRES

I SCIENCES SOCIALES

Administration
Anthropologie (comprend l'ethnologie canadienne et le Nord canadien)
Art et science militaires
Commerce
Communications
Criminologie
Droit
Économie
Éducation (surtout certains aspects de l'éducation des adultes)
Études sur l'environnement
Finances
Folklore
Géographie
Gestion
Histoire
Histoire militaire
Musées
Planification et développement urbains
Psychologie
Relations internationales
Science politique
Sociologie
Statistique
Transport (voir aussi Techniques des transports)
Travail

II HUMANITÉS

Archéologie
Architecture
Arts d'interprétation
Beaux-arts
Langage et langues
Littérature
Musique
Philosophie
Religion

III SCIENCES ET TECHNOLOGIE

A. Sciences exactes

Astronomie
Chimie
Mathématiques
Physique (y compris la physique nucléaire)

B. Sciences de la terre

Eau (pollution, ressources, approvisionnement, etc.)
Géodésie
Géographie physique
Géologie
Hydrologie et limnologie (y compris la biologie d'eau douce)
Météorologie
Minéralogie
Océanographie

C. Sciences de l'ingénieur

Génie chimique
Génie civil et technique de la construction
Génie électrique et électronique
Génie hydraulique
Génie mécanique (y compris les recherches sur les automobiles, les moteurs, etc.)
Génie militaire et naval (y compris l'architecture navale)
Génie minier et métallurgique
Génie nucléaire
Génie rural
Ingéniérie (y compris la mécanique, l'équipement des ingénieurs, la mécanique des sols, etc.)
Techniques aérospatiales
Techniques des transports

D. Technologie

Brevets d'invention
Industries et produits manufacturés (y compris les matériaux utilisés)
Photographie
Technologie alimentaire
Technologie de la chimie

IV SCIENCES DE LA VIE

A. Sciences de la santé (l'homme)

Médecine
Nutrition
Pharmacie
Santé publique
Sciences médicales de base (comprenant l'anatomie, la bactériologie, la biochimie, la physiologie, la pathologie, la pharmacologie, la toxicologie, l'immunologie, la virologie, la cytologie, etc.)

B. Sciences biologiques

Biologie
Botanique
Entomologie
Forêts et sylviculture
Médecine vétérinaire
Pêche commerciale et pisciculture
Sciences agricoles
Zoologie

Appendice D

BIBLIOTHÈQUES VISITÉES PAR L'ÉQUIPE DES COLLECTIONS ET REGROUPÉES PAR MATIÈRE

Pour déterminer les principaux sujets de spécialisation des bibliothèques, l'équipe se fonde sur la mesure en pieds linéaires des collections groupées par matière, sur le questionnaire général de l'enquête et sur les renseignements fournis au cours des entrevues.

Deux types de listes ont été établies: les unes regroupent les bibliothèques par sujet général, les autres, par sujet plus particulier. Toutes les bibliothèques du gouvernement fédéral sont incluses dans les listes plus générales. Les bibliothèques qui entrent dans les catégories suivantes, ne figurent pas dans les listes par sujet spécifique:

a) si la mesure en pieds linéaires communiquée par la bibliothèque ou déterminée par l'équipe des collections est inférieure à 50 pieds linéaires dans quelque matière que ce soit, ou à défaut de ce genre de mesure,
b) si la capacité totale des étagères inscrite par la bibliothèque dans le questionnaire d'enquête est inférieure à 1,500 pieds linéaires.

Il est à noter que la collection DRB/DSIS (Conseil de recherches pour la défense/Service d'information scientifique pour la défense) de rapports techniques n'apparaît pas dans les tableaux des sujets particuliers puisque la collection est surtout accessible à ceux qui travaillent dans le domaine de la défense.

I SCIENCES SOCIALES

Bibliothèque de la Banque du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du bureau régional du Québec
Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration
Montréal, Québec

Bibliothèque de la Société Radio-Canada
Montréal, Québec

Bibliothèque de consultation de la Société Radio-Canada
Toronto, Ontario

Bibliothèque de recherche de la Société Radio-Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de l'Agence canadienne de développement international
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Commission canadienne des transports
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du Musée de la guerre du Canada
Musée nationaux du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Société centrale d'hypothèques et de logement
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère de l'Agriculture
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère de la Consommation et des Corporations
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère des Finances
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère de l'Industrie et du Commerce
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère de la Justice
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère du Travail
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère de la Défense nationale
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère de l'Expansion économique régionale
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère des Approvisionnements et Services
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère de l'Environnement
Hull, Québec

Bibliothèque du Secrétariat d'État
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Division des recherches sur le bâtiment
Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du Conseil économique du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque Fort Frontenac
Ministère de la Défense nationale
Kingston, Ontario

Bibliothèque de la Commission géologique du Canada
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa, Ontario

Bibliothèque d'Information Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Direction des services de recherche documentaire
Ministère des Communications
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du Centre de recherches pour le développement international
Ottawa, Ontario

Bibliothèque des affaires juridiques
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du Parlement
Ottawa, Ontario

Bibliothèque sur la gestion
Bureau des conseillers en gestion
Ministère des Approvisionnements et Services
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Direction des ressources minérales
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère du Solliciteur général
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Commission de la capitale nationale
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de référence de l'Office national du film
Montréal, Québec

Bibliothèque nationale du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque des Musées nationaux du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère des Postes
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du Bureau régional des Prairies
Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration
Winnipeg, Manitoba

Bibliothèque des Archives publiques du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Commission de la Fonction publique
Ottawa, Ontario

Bibliothèque Massey. Royal Military College of Canada
Ministère de la Défense nationale
Kingston, Ontario

Bibliothèque de Statistique Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Cour suprême du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Direction des levés et de la cartographie
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du Centre de développement des transports
Ministère des Transports
Montréal, Québec

Administration

Bibliothèque sur la gestion
Bureau des conseillers en gestion
Ministère des Approvisionnements et Services
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Commission de la Fonction publique
Ottawa, Ontario

Anthropologie **(comprend l'ethnologie canadienne et le Nord canadien)**

Bibliothèque de l'Agence canadienne de développement international
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du Secrétariat d'État
Ottawa, Ontario

Bibliothèque des Musées nationaux du Canada
Ottawa, Ontario

Art et science militaires

Bibliothèque du Musée de guerre du Canada
Musées nationaux du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère de la Défense nationale
Ottawa, Ontario

Bibliothèque Fort Frontenac
Ministère de la Défense nationale
Kingston, Ontario

Bibliothèque nationale du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque Massey, Royal Military College of Canada
Ministère de la Défense nationale
Kingston, Ontario

Commerce

Bibliothèque du ministère de l'Industrie et du Commerce
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Direction des ressources minérales
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa, Ontario
(surtout la recherche dans l'industrie minière)

Bibliothèque nationale du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de Statistique Canada
Ottawa, Ontario

Communications

Bibliothèque de recherche de la Société Radio-Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Direction des services de recherche documentaire
Ministère des Communications
Ottawa, Ontario

Bibliothèque nationale du Canada
Ottawa, Ontario

Criminologie

Bibliothèque du ministère de la Justice
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère du Solliciteur général
Ottawa, Ontario

Bibliothèque nationale du Canada
Ottawa, Ontario

Droit

Bibliothèque de la Commission canadienne des transports
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère de la Consommation et des Corporations
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère de la Justice
Ottawa, Ontario

Bibliothèque des affaires juridiques (droit international, y compris le droit maritime
Ministère des Affaires extérieures et le droit aérien)
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du Parlement
Ottawa, Ontario

Bibliothèque nationale du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Cour suprême du Canada
Ottawa, Ontario

Économie

Bibliothèque de la Banque du Canada (particulièrement l'histoire des institutions
Ottawa, Ontario bancaires au Canada)

Bibliothèque du bureau régional du Québec
Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration
Montréal, Québec

Bibliothèque de l'Agence canadienne de développement international
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère de l'Agriculture
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère de la Consommation et des Corporations
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère des Finances
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de l'Industrie et du Commerce
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère du Travail (surtout l'histoire économique)
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère de l'Expansion économique régionale
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du Conseil économique du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque Fort Frontenac
Ministère de la Défense nationale
Kingston, Ontario

Bibliothèque du Parlement
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Direction des ressources minérales
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa, Ontario

Bibliothèque nationale du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de Statistique Canada
Ottawa, Ontario

Éducation (surtout certains aspects de l'éducation des adultes)

Bibliothèque de l'Agence canadienne de développement international
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère du Travail
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du Secrétariat d'État
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du Conseil économique du Canada (Comprend les annuaires des universités)
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de consultation de l'Office national du film
Montréal, Québec

Bibliothèque nationale du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de Statistique Canada
Ottawa, Ontario

Études sur l'environnement

Bibliothèque du ministère de l'Environnement
Hull, Québec

Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario

Finances

Bibliothèque de la Banque du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère des Finances
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère de l'Industrie et du Commerce
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère du Travail
Ottawa, Ontario

Bibliothèque nationale du Canada
Ottawa, Ontario

Folklore

Bibliothèque des Musées nationaux du Canada
Ottawa, Ontario

Géographie

Bibliothèque de l'Agence canadienne de développement international (particulièrement en ce qui concerne les pays en voie de développement)
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Division des recherches sur le bâtiment (en particulier les rapports techniques sur les régions polaires et arctiques)
Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Commission géologique du Canada
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa, Ontario

Bibliothèque nationale du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque des Musées nationaux du Canada (explorations, régions arctiques, etc.)
Ottawa, Ontario

Bibliothèque des Archives publiques du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Direction des levés et de la cartographie (cartographie)
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa, Ontario

Gestion

Bibliothèque sur la gestion
Bureau des conseillers en gestion
Ministère des Approvisionnements et Services
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Commission de la Fonction publique
Ottawa, Ontario

Histoire

Bibliothèque de la Société Radio-Canada (l'actualité surtout)
Montréal, Québec

Bibliothèque de consultation de la Société Radio-Canada (l'histoire du Canada et l'actualité)
Toronto, Ontario

Bibliothèque de l'Agence canadienne de développement international (particulièrement en ce qui concerne les pays en voie de développement)
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
Ottawa, Ontario

Bibliothèque des affaires juridiques
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du Parlement
Ottawa, Ontario

Bibliothèque nationale du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque des Archives publiques du Canada (surtout l'histoire du Canada)
Ottawa, Ontario

Bibliothèque Massey, Royal Military College of Canada
Ministère de la Défense nationale
Kingston, Ontario

Histoire militaire

Bibliothèque du Musée de guerre du Canada
Musées nationaux du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère de la Défense nationale
Ottawa, Ontario

Bibliothèque Fort Frontenac
Ministère de la Défense nationale
Ottawa, Ontario

Bibliothèque Massey. Royal Military College of Canada
Ministère de la Défense nationale
Kingston, Ontario

Musées

Bibliothèque des Musées nationaux du Canada
Ottawa, Ontario

Planification et développement urbains

Bibliothèque de la Société centrale d'hypothèques et de logement
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Division des recherches sur le bâtiment
Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Commission de la capitale nationale
Ottawa, Ontario

Psychologie

Bibliothèque nationale du Canada
Ottawa, Ontario

Relations internationales

Bibliothèque de la Banque du Canada (surtout les relations économiques)
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère de la Défense nationale
Ottawa, Ontario

Bibliothèque Fort Frontenac
Ministère de la Défense nationale
Kingston, Ontario

Bibliothèque du Centre de recherches pour le développement international (les aspects économiques des pays en voie de développement)
Ottawa, Ontario

Bibliothèque nationale du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque Massey. Royal Military College of Canada
Ministère de la Défense nationale
Kingston, Ontario

Science politique

Bibliothèque du ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère des Finances
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère du Travail (surtout les activités politiques des syndicats ouvriers)
Ottawa, Ontario

Bibliothèque Fort Frontenac
Ministère de la Défense nationale
Kingston, Ontario

Bibliothèque du Parlement
Ottawa, Ontario

Bibliothèque nationale du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque des Archives publiques du Canada
Ottawa, Ontario

Sociologie

Bibliothèque du ministère de l'Agriculture (en particulier la sociologie rurale)
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère du Travail (toute la collection est axée sur le travail; on trouve également une collection d'ouvrages sur la femme)
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (surtout les groupes défavorisés, la pauvreté et la femme)
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Santé nationale et du Bien-être social
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère de l'Expansion économique régionale
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du Secrétariat d'État
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du Centre de recherches pour le développement international
Ottawa, Ontario

Bibliothèque nationale du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de Statistique Canada
Ottawa, Ontario

Statistique

Bibliothèque du ministère de l'Agriculture
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère de la Consommation et des Corporations
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère des Finances
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère de l'Industrie et du Commerce
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère du Travail
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du Conseil économique du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de Statistique Canada
Ottawa, Ontario

Transport (voir aussi techniques des transports)

Bibliothèque de la Commission canadienne des transports
Ottawa, Ontario

Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du Centre de développement des transports
Ministère des Transports
Montréal, Québec

Travail

Bibliothèque du ministère du Travail
Ottawa, Ontario

Bibliothèque nationale du Canada
Ottawa, Ontario

II HUMANITÉS

Bibliothèque de consultation de la Société Radio-Canada
Toronto, Ontario

Bibliothèque de référence de l'Office national du film
Montréal, Québec

Bibliothèque de dessins et estampes
Galerie nationale du Canada
Musées nationaux du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Commission de la capitale nationale
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Division des recherches sur le bâtiment
Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Galerie nationale du Canada
Musées nationaux du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de l'Institut canadien de conservation
Musées nationaux du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de recherche de la Société Radio-Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque des Musées nationaux du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque Massey. Royal Military College of Canada
Ministère de la Défense nationale
Kingston, Ontario

Bibliothèque du ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère des Travaux publics
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du Musée de guerre du Canada
Musées nationaux du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du Parlement
Ottawa, Ontario

Bibliothèque nationale du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Société Radio-Canada
Montréal, Québec

Archéologie

Bibliothèque des Musées nationaux du Canada
Ottawa, Ontario

Architecture

Bibliothèque de la Commission de la capitale nationale
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Division des recherches sur le bâtiment
Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Galerie nationale du Canada
Musées nationaux du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère des Travaux publics (surtout les techniques architecturales)
Ottawa, Ontario

Bibliothèque nationale du Canada
Ottawa, Ontario

Arts d'interprétation

Bibliothèque de consultation de la Société Radio-Canada
Toronto, Ontario

Bibliothèque de référence de l'Office national du film (surtout les travaux sur le cinéma)
Montréal, Québec

Bibliothèque de recherche de la Société Radio-Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque nationale du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Société Radio-Canada
Montréal, Québec

Beaux-arts

Bibliothèque de la Galerie nationale du Canada
Musées nationaux du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de l'Institut canadien de conservation (conservation)
Musées nationaux du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de dessins et estampes
Galerie nationale du Canada
Musées nationaux du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du Musée de guerre du Canada
Musées nationaux du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque nationale du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Société Radio-Canada
Montréal, Québec

Langage et langues

Bibliothèque des Musées nationaux du Canada (surtout les langues d'Amérique du Nord)
Ottawa, Ontario

Bibliothèque nationale du Canada
Ottawa, Ontario

Littérature

Bibliothèque Massey. Royal Military College of Canada
Ministère de la Défense nationale
Kingston, Ontario

Bibliothèque du Parlement
Ottawa, Ontario

Bibliothèque nationale du Canada
Ottawa, Ontario

Musique

Bibliothèque des Musées nationaux du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque nationale du Canada
Ottawa, Ontario

Philosophie

Bibliothèque du ministère des Affaires extérieures (surtout les cultures autochtones)
Ottawa, Ontario

Bibliothèque nationale du Canada
Ottawa, Ontario

Religion

Bibliothèque du ministère des Affaires extérieures (les études se rapportant aux antécédents culturels)
Ottawa, Ontario

Bibliothèque nationale du Canada
Ottawa, Ontario

III SCIENCES ET TECHNOLOGIE

Bibliothèque de référence de l'Office national du film
Montréal, Québec

Bibliothèque de la Commission canadienne des transports
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Commission géologique du Canada
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Direction de la physique du globe
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Direction générale de la protection de la santé
Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Direction des levés et de la cartographie
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Direction des mines
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Direction des ressources minérales
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Division du génie aéronautique et mécanique
Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la division des recherches sur le bâtiment
Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Voie navigable du St-Laurent
Ministère des Transports
Montréal, Québec

Bibliothèque de la Station biologique
Office des recherches sur les pêcheries
Ministère de l'Environnement
St. John's, Terre-Neuve

Bibliothèque du Centre de recherches pour la défense Atlantique
Conseil de recherches pour la défense
Ministère de la Défense nationale
Halifax, Nouvelle-Écosse

Bibliothèque du Centre de recherches pour la défense Pacifique
Conseil de recherches pour la défense
Ministère de la Défense nationale
Victoria, Colombie-Britannique

Bibliothèque du Centre de recherches pour la défense Valcartier
Conseil de recherches pour la défense
Ministère de la Défense nationale
Courcelette, Québec

Bibliothèque de l'Institut de géologie sédimentaire et pétrolière
Commission géologique du Canada
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Calgary, Alberta

Bibliothèque de l'Institut des eaux douces
Office des recherches sur les pêcheries
Ministère de l'Environnement
Winnipeg, Manitoba

Bibliothèque des Musées nationaux du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du service d'information scientifique pour la défense
Conseil de recherches pour la défense
Ministère de la Défense nationale
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du Bureau des brevets et du droit d'auteur
Ministère de la Consommation et des Corporations
Ottawa, Ontario

Bibliothèque régionale des Maritimes
Service des pêches
Ministère de l'Environnement
Halifax, Nouvelle-Écosse

Bibliothèque du Centre canadien des eaux intérieures
Ministère de l'Environnement
Burlington, Ontario

Bibliothèque du Centre de recherches forestières du Nord
Ministère de l'Environnement
Edmonton, Alberta

Bibliothèque du Centre de recherches forestières de Terre-Neuve
Ministère de l'Environnement
St. John's, Terre-Neuve

Bibliothèque du Centre de recherches sur les communications
Ministère des Communications
Ottawa, Ontario

Bibliothèque Massey. Royal Military College of Canada
Ministère de la Défense nationale
Kingston, Ontario

Bibliothèque du laboratoire régional de l'Atlantique
Conseil national de recherches du Canada
Halifax, Nouvelle-Écosse

Bibliothèque du laboratoire nucléaire de Chalk River
L'Énergie atomique du Canada Limitée
Chalk River, Ontario

Bibliothèque du laboratoire de recherches technologiques
Office des recherches sur les pêcheries
Ministère de l'Environnement
Vancouver, Colombie-Britannique

Bibliothèque du ministère de l'Agriculture
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère de la Défense nationale
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère de l'Environnement
Hull, Québec

Bibliothèque du ministère des Transports
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère des Travaux publics
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du Musée de guerre du Canada
Musées nationaux du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du Musée national des sciences et de la technologie
Musées nationaux du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du Service de l'environnement atmosphérique
Ministère de l'Environnement
Downsview, Ontario

Bibliothèque de l'Institut océanographique de Bedford
Ministère de l'Environnement
Dartmouth, Nouvelle-Écosse

Bibliothèque régionale
Direction générale de la protection de la santé
Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Vancouver, Colombie-Britannique

Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario

Cartothèque
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa, Ontario

Centre de recherches pour le développement international
Ottawa, Ontario

Section de l'information scientifique et technique
Service d'information scientifique pour la défense
Conseil de recherches pour la défense
Ministère de la défense nationale
Ottawa, Ontario

A. Sciences exactes

Astronomie

Bibliothèque de la Direction de la physique du globe
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa, Ontario

(cette collection sera transférée à la Bibliothèque scientifique nationale une fois le nouvel édifice terminé)

Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario

Chimie

Bibliothèque du Centre de recherches pour la défense Pacifique
Conseil de recherches pour la défense
Ministère de la Défense nationale
Victoria, Colombie-Britannique

Bibliothèque du Centre de recherches pour la défense Valcartier
Conseil de recherches pour la défense
Ministère de la Défense nationale
Courcelette, Québec

Bibliothèque du laboratoire de l'Atlantique
Conseil national de recherches du Canada
Halifax, Nouvelle-Écosse

Bibliothèque du laboratoire nucléaire de Chalk River
L'Énergie atomique du Canada Limitée
Chalk River, Ontario

Bibliothèque du laboratoire de recherches technologiques
Office des recherches sur les pêcheries
Ministère de l'Environnement
Vancouver, Colombie-Britannique

Bibliothèque du ministère de l'Agriculture
Ottawa, Ontario

Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario

Mathématiques

Bibliothèque de la Direction de la physique du globe
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du Centre de recherches pour la défense Pacifique
Conseil de recherches pour la défense
Ministère de la Défense nationale
Victoria, Colombie-Britannique

Bibliothèque du Centre de recherches pour la défense Valcartier
Conseil de recherches pour la défense
Ministère de la Défense nationale
Courcelette, Québec

Bibliothèque Massey. Royal Military College of Canada
Ministère de la Défense nationale
Kingston, Ontario

Bibliothèque du laboratoire nucléaire de Chalk River
Énergie atomique du Canada Limitée
Chalk River, Ontario

Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario

Physique (y compris la physique nucléaire)

Bibliothèque du centre de recherches pour la défense Pacifique
Conseil de recherches pour la défense
Ministère de la Défense nationale
Victoria, Colombie-Britannique

Bibliothèque du Centre de recherches pour la défense Valcartier
Conseil de recherches pour la défense
Ministère de la Défense nationale
Courcelette, Québec

Bibliothèque du Centre de recherches sur les communications
Ministère des Communications
Ottawa, Ontario

Bibliothèque Massey. Royal Military College of Canada
Ministère de la Défense nationale
Kingston, Ontario

Bibliothèque du laboratoire de l'Atlantique
Conseil national de recherches du Canada
Halifax, Nouvelle-Écosse

Bibliothèque du laboratoire nucléaire de Chalk River
L'Énergie atomique du Canada Limitée
Chalk River, Ontario

Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario

B. Sciences de la terre

Eau (pollution, ressources, approvisionnement, etc.)

Bibliothèque de l'Institut des eaux douces
Office des recherches sur les pêcheries
Ministère de l'Environnement
Winnipeg, Manitoba

Bibliothèque régionale des Maritimes
Service des pêches
Ministère de l'Environnement
Halifax, Nouvelle-Écosse

Bibliothèque du Centre canadien des eaux intérieures (tous les aspects de la recherche sur les eaux)
Ministère de l'Environnement
Burlington, Ontario

Bibliothèque du ministère de l'Environnement (comprend la bibliothèque de la régie des eaux)
Hull, Québec

Géodésie

Bibliothèque de la Direction des levés et de la cartographie
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Direction de la physique du globe
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa, Ontario

Géographie physique

Cartothèque
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Commission géologique du Canada
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Direction des levés et de la cartographie (cartographie et toponymie)
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa, Ontario

Géologie

Bibliothèque de la Commission géologique du Canada
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Direction de la physique du globe (en particulier la géodésie,
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources la géophysique et le
Ottawa, Ontario magnétisme terrestre)

Bibliothèque de la Direction des levés et de la cartographie
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de l'Institut de géologie sédimentaire et pétrolière
Commission géologique du Canada
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Calgary, Alberta

Bibliothèque des Musées nationaux du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du Centre de recherches forestières de Terre-Neuve
Ministère de l'Environnement
St. John's, Terre-Neuve

Hydrologie et limnologie (y compris la biologie d'eau douce)

Bibliothèque de la Direction des levés et de la cartographie
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de l'Institut des eaux douces
Office des recherches sur les pêcheries
Ministère de l'Environnement
Winnipeg, Manitoba

Bibliothèque du Centre canadien des eaux intérieures
Ministère de l'Environnement
Burlington, Ontario

Bibliothèque du ministère de l'Environnement
Hull, Québec

Météorologie

Bibliothèque du Centre de recherches forestières du Nord
Ministère de l'Environnement
Edmonton, Alberta

Bibliothèque du Service de l'environnement atmosphérique (y compris climatologie,
Ministère de l'Environnement hydrométéorologie)
Downsview, Ontario

Minéralogie

Bibliothèque de la Commission géologique du Canada
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Direction des mines
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Direction des ressources minérales
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa, Ontario

Océanographie

Bibliothèque de la Commission géologique du Canada
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Direction des levés et de la cartographie
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de l'Institut des eaux douces
Office des recherches sur les pêcheries
Ministère de l'Environnement
Winnipeg, Manitoba

Bibliothèque du ministère de l'Environnement (comprend la bibliothèque de la
Hull, Québec régie des eaux)

Bibliothèque du Service de l'environnement atmosphérique
Ministère de l'Environnement
Downsview, Ontario

Bibliothèque de l'Institut océanographique de Bedford
Ministère de l'Environnement
Dartmouth, Nouvelle-Écosse

C. Sciences de l'ingénieur

Génie chimique

Bibliothèque de la Division du génie aéronautique et mécanique
Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du Centre de recherches pour la défense Pacifique
Conseil de recherches pour la défense
Ministère de la Défense nationale
Victoria, Colombie-Britannique

Bibliothèque du Centre de recherches pour la défense Valcartier
Conseil de recherches pour la défense
Ministère de la Défense nationale
Courcelette, Québec

Bibliothèque du laboratoire nucléaire de Chalk River
L'Énergie atomique du Canada Limitée
Chalk River, Ontario

Bibliothèque du laboratoire de recherches technologiques
Office de recherches sur les pêcheries
Ministère de l'Environnement
Vancouver, Colombie-Britannique

Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario

Génie civil et technique de la construction

Bibliothèque de la Direction des levés et de la cartographie (en particulier l'arpentage)
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Direction du génie aéronautique et mécanique
Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Division des recherches sur le bâtiment
Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque Massey. Royal Military College of Canada
Ministère de la Défense nationale
Kingston, Ontario

Bibliothèque du laboratoire nucléaire de Chalk River
L'Énergie atomique du Canada Limitée
Chalk River, Ontario

Bibliothèque du ministère des Travaux publics
Ottawa, Ontario

Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario

Génie électrique et électronique

Bibliothèque du Centre de recherches pour la défense Pacifique
Conseil de recherches pour la défense
Ministère de la Défense nationale
Victoria, Colombie-Britannique

Bibliothèque du Centre de recherches pour la défense Valcartier
Conseil de recherches pour la défense
Ministère de la Défense nationale
Courcelette, Québec

Bibliothèque du Centre de recherches sur les communications
Ministère des Communications
Ottawa, Ontario

Bibliothèque Massey. Royal Military College of Canada
Ministère de la Défense nationale
Kingston, Ontario

Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario

Génie hydraulique

Bibliothèque de la Division du génie aéronautique et mécanique
Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du Centre canadien des eaux intérieures
Ministère de l'Environnement
Burlington, Ontario

Bibliothèque du ministère de l'Environnement (y compris la bibliothèque de la régie des eaux)
Hull, Québec

Génie mécanique (y compris les recherches sur les automobiles, les moteurs, etc.)

Bibliothèque de la Division du génie aéronautique et mécanique
Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du Centre de recherches sur les communications
Ministère des Communications
Ottawa, Ontario

Bibliothèque Massey. Royal Military College of Canada
Ministère de la Défense nationale
Kingston, Ontario

Bibliothèque du laboratoire nucléaire de Chalk River
L'Énergie atomique du Canada Limitée
Chalk River, Ontario

Bibliothèque du ministère des Transports
Ottawa, Ontario

Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario

Génie militaire et naval (y compris l'architecture navale)

Bibliothèque de la Division du génie aéronautique et mécanique
Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du Centre de recherches pour la défense Atlantique (architecture navale, hydronautique)
Conseil de recherches pour la défense
Ministère de la Défense nationale
Halifax, Nouvelle-Écosse

Bibliothèque Massey
Royal Military College of Canada
Ministère de la Défense nationale
Kingston, Ontario

Bibliothèque du ministère de la Défense nationale
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère des Transports
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du Musée de guerre du Canada
Musées nationaux du Canada
Ottawa, Ontario

Génie minier et métallurgique

Bibliothèque de la Commission géologique du Canada
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Direction des ressources minérales
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Direction des mines
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du laboratoire nucléaire de Chalk River
L'Énergie atomique du Canada Limitée
Chalk River, Ontario

Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario

Génie nucléaire

Bibliothèque du laboratoire nucléaire de Chalk River
L'Énergie atomique du Canada Limitée
Chalk River, Ontario

Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario

Génie rural

Bibliothèque du ministère de l'Agriculture
Ottawa, Ontario

Ingéniérie (y compris la mécanique, l'équipement des ingénieurs, la mécanique des sols, etc.)

Bibliothèque de la Direction des mines
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Division du génie aéronautique et mécanique
Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Division des recherches sur le bâtiment
Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du laboratoire nucléaire de Chalk River
L'Énergie atomique du Canada Limitée
Chalk River, Ontario

Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario

Techniques aérospatiales

Bibliothèque de la Division du génie aéronautique et mécanique
Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario
(tous les aspects de l'aéronautique et de l'astronautique, en particulier l'aérodynamique)

Bibliothèque du Centre de recherches sur les communications
Ministère des Communications
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère des Transports
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du Musée national des sciences et de la technologie
Ottawa, Ontario
(histoire de l'aéronautique)

Techniques des transports

Bibliothèque de la Commission canadienne des transports
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Division du génie aéronautique et mécanique
Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère de la Défense nationale
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère des Transports
Ottawa, Ontario

Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario

D. Technologie

Brevets d'invention

Bibliothèque du Bureau des brevets et du droit d'auteur
Ministère de la Consommation et des Corporations
Hull, Québec

Industries et produits manufacturés (y compris les matériaux utilisés)

Bibliothèque de la Direction des mines
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Division du génie aéronautique et mécanique
Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Division des recherches sur le bâtiment
Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario

Photographie

Bibliothèque de la Direction des levés et de la cartographie (photographie aérienne)
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de référence de l'Office national du film
Montréal, Québec

Technologie alimentaire

Bibliothèque de la Direction générale de la protection de la santé
Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Station biologique
Office des recherches sur les pêcheries
Ministère de l'Environnement
St. John's, Terre-Neuve

Bibliothèque régionale des Maritimes (protection du poisson)
Service des pêches
Ministère de l'Environnement
Halifax, Nouvelle-Écosse

Bibliothèque du laboratoire de recherches technologiques
Office des recherches sur les pêcheries
Ministère de l'Environnement
Vancouver, Colombie-Britannique

Bibliothèque du ministère de l'Agriculture
Ottawa, Ontario

Bibliothèque régionale
Direction générale de la protection de la santé
Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Vancouver, Colombie-Britannique

Centre de recherches pour le développement international
Ottawa, Ontario
(particulièrement en ce qui concerne les pays en voie de développement)

Technologie de la chimie

Bibliothèque de la Direction des mines
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa, Ontario
(y compris la métallurgie, la technologie des combustibles et les produits céramiques)

Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario

IV SCIENCES DE LA VIE

Bibliothèque de la Direction générale de la protection de la santé
Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Station biologique
Office des recherches sur les pêcheries
Ministère de l'Environnement
St. John's, Terre-Neuve

Bibliothèque de la Station de recherches
Ministère de l'Agriculture
Ste-Foy, Québec

Bibliothèque de la Station de recherches
Ministère de l'Agriculture
Vancouver, B.C.

Bibliothèque de la Station de recherches
Ministère de l'Agriculture
Winnipeg, Manitoba

Bibliothèque de l'Institut de recherches entomologiques
Ministère de l'Agriculture
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de l'Institut de recherches sur les végétaux
Ministère de l'Agriculture
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de l'Institut de recherches vétérinaires
Ministère de l'Agriculture
Hull, Québec

Bibliothèque de l'Institut des eaux douces
Office des recherches sur les pêcheries
Ministère de l'Environnement
Winnipeg, Manitoba

Bibliothèque des Musées nationaux du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du bureau régional des Maritimes
Service des pêches
Ministère de l'Environnement
Halifax, Nouvelle-Écosse

Bibliothèque du Centre de recherches forestières des Laurentides
Ministère de l'Environnement
Ste-Foy, Québec

Bibliothèque du Centre de recherches pour le développement international
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du centre de recherches forestières du Nord
Ministère de l'Environnement
Edmonton, Alberta

Bibliothèque du Centre de recherches forestières du Pacifique
Ministère de l'Environnement
Victoria, Colombie-Britannique

Bibliothèque du Centre de recherches forestières de Terre-Neuve
Ministère de l'Environnement
St. John's, Terre-Neuve

Bibliothèque du laboratoire des produits forestiers de l'Ouest
Ministère de l'Environnement
Vancouver, Colombie-Britannique

Bibliothèque du laboratoire de recherches technologiques
Office de recherches sur les pêcheries
Ministère de l'Environnement
Halifax, Nouvelle-Écosse

Bibliothèque du laboratoire de recherches technologiques
Office des recherches sur les pêcheries
Ministère de l'Environnement
Vancouver, Colombie-Britannique

Bibliothèque du laboratoire nucléaire de Chalk River
L'Énergie atomique du Canada Limitée
Chalk River, Ontario

Bibliothèque du laboratoire régional de l'Atlantique
Conseil national de recherches du Canada
Halifax, Nouvelle-Écosse

Bibliothèque du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère de l'Agriculture
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère de l'Environnement
Hull, Québec

Bibliothèque du ministère des Anciens combattants
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du bureau régional de l'Ouest
Service canadien de la faune
Ministère de l'Environnement
Edmonton, Alberta

Bibliothèque régionale de Terre-Neuve
Service des pêches
Ministère de l'Environnement
St. John's, Terre-Neuve

Bibliothèque régionale
Direction de la protection de la santé
Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Vancouver, Colombie-Britannique

Bibliothèque régionale du Pacifique
Service des pêches
Ministère de l'Environnement
Vancouver, Colombie-Britannique

Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario

Section de l'information scientifique et technique
Service d'information scientifique pour la défense
Conseil de recherches pour la défense
Ministère de la Défense nationale
Ottawa, Ontario

A. Sciences de la santé (l'homme)

Médecine

Bibliothèque de la Direction générale de la protection de la santé
Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Ottawa, Ontario — (surtout la biomédecine)

Bibliothèque du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Ottawa, Ontario

Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario — (Une collection de soutien, particulièrement riche en publications en série et comptes rendus de conférence; une collection spécialisée dans les publications peu courantes, peu consultées et dispendieuses.)

Nutrition

Bibliothèque du Centre de recherches pour le développement international
Ottawa, Ontario — (une collection petite, très spécialisée, sur les pays en voie de développement.)

Bibliothèque du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère de l'Agriculture
Ottawa, Ontario — (et certaines de ses succursales)

Pharmacie

Bibliothèque de la Direction générale de la protection de la santé
Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Ottawa, Ontario — (y compris les médicaments, l'abus des drogues et la réglementation des drogues, etc)

Bibliothèque régionale
Direction générale de la protection de la santé
Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Vancouver, Colombie-Britannique

Santé publique

Bibliothèque de la Direction générale de la protection de la santé
Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Ottawa, Ontario

Sciences médicales de base (comprenant l'anatomie, la bactériologie, la biochimie, la physiologie, la pathologie, la pharmacologie, la toxicologie, l'immunologie, la virologie, la cytologie, etc.)

Bibliothèque de la Direction générale de la protection de la santé
Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de l'Institut de recherches vétérinaires
Ministère de l'Agriculture
Hull, Québec

Bibliothèque régionale des maritimes
Services des pêches
Ministère de l'Environnement
Halifax, Nouvelle-Ecosse

Bibliothèque du laboratoire de recherches technologiques
Office des recherches sur les pêcheries
Ministère de l'Environnement
Halifax, Nouvelle-Ecosse

Bibliothèque du laboratoire de recherches technologiques
Office des recherches sur les pêcheries
Ministère de l'Environnement
Vancouver, Colombie-Britannique

Bibliothèque du laboratoire nucléaire de Chalk River (surtout les sujets se rapportant aux radiations)
L'Energie atomique du Canada Limitée
Chalk River, Ontario

Bibliothèque du laboratoire régional de l'Atlantique
Conseil national de recherches du Canada
Halifax, Nouvelle-Ecosse

Bibliothèque du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Ottawa, Ontario

Bibliothèque régionale
Direction générale de la protection de la santé
Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Vancouver, Colombie-Britannique

Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario

B. Sciences biologiques

Biologie

Bibliothèque du laboratoire régional de l'Atlantique
Conseil national de recherches
Halifax, Nouvelle-Ecosse

Bibliothèque du ministère de l'Agriculture
Ottawa, Ontario

Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario

Botanique

Bibliothèque de la Station de recherches
Ministère de l'Agriculture
Ste-Foy, Québec

Bibliothèque de la Station de recherches
Ministère de l'Agriculture
Vancouver, Colombie-Britannique

Bibliothèque de la Station de recherches
Ministère de l'Agriculture
Winnipeg, Manitoba

Bibliothèque de l'Institut de recherches sur les végétaux
Ministère de l'Agriculture
Ottawa, Ontario

Bibliothèque des Musées nationaux du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du Centre de recherches forestières des Laurentides
Ministère de l'Environnement
Ste-Foy, Québec

Bibliothèque du Centre de recherches forestières du Nord
Ministère de l'Environnement
Edmonton, Alberta

Bibliothèque du Centre de recherches forestières de Terre-Neuve
Ministère de l'Environnement
St. John's, Terre-Neuve

Bibliothèque du laboratoire régional de l'Atlantique
Conseil national de recherches
Halifax, Nouvelle-Ecosse

Bibliothèque du ministère de l'Agriculture (tout ce qui a trait à l'étude des végétaux)
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère de l'Environnement
Hull, Québec

Entomologie

Bibliothèque de la Station de recherches
Ministère de l'Agriculture
Vancouver, Colombie-Britannique

Bibliothèque de l'Institut de recherches entomologiques (collection petite mais fondamentale sur la taxonomie et la morphologie de l'entomologie)
Ministère de l'Agriculture
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du Centre de recherches forestières des Laurentides (en particulier l'entomologie forestière)
Ministère de l'Environnement
Ste-Foy, Québec

Bibliothèque du Centre de recherches forestières du Nord
Ministère de l'Environnement
Edmonton, Alberta

Bibliothèque du Centre de recherches forestières du Pacifique (en ce qui a trait en particulier aux forêts et à la foresterie)
Ministère de l'Environnement
Victoria, Colombie-Britannique

Bibliothèque du ministère de l'Agriculture (surtout l'économie de l'entomologie)
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère de l'Environnement
Hull, Québec

Forêts et sylviculture

Bibliothèque du Centre de recherches forestières des Laurentides (en ce qui a trait à la pathologie et à la sylviculture)
Ministère de l'Environnement
Ste-Foy, Québec

Bibliothèque du Centre de recherches forestières du Nord
Ministère de l'Environnement
Edmonton, Alberta

Bibliothèque du Centre de recherches forestières du Pacifique
Ministère de l'Environnement
Victoria, Colombie-Britannique

Bibliothèque du Centre de recherches forestières de Terre-Neuve
Ministère de l'Environnement
St. John's, Terre-Neuve

Bibliothèque du laboratoire des produits forestiers de l'Ouest
Ministère de l'Environnement
Vancouver, Colombie-Britannique

Bibliothèque du ministère de l'Environnement (comprend les produits forestiers
Hull, Québec et l'utilisation de la forêt)

Médecine vétérinaire

Bibliothèque de l'Institut de recherches vétérinaires
Ministère de l'Agriculture
Hull, Québec

Bibliothèque du ministère de l'Agriculture
Ottawa, Ontario

Pêche commerciale et pisciculture

Bibliothèque de la station biologique
Office des recherches sur les pêcheries
Ministère de l'Environnement
St. John's, Terre-Neuve

Bibliothèque de l'Institut des eaux douces
Office des recherches sur les pêcheries
Ministère de l'Environnement
Winnipeg, Manitoba

Bibliothèque régionale des Maritimes
Service des pêches
Ministère de l'Environnement
Halifax, Nouvelle-Ecosse

Bibliothèque du laboratoire de recherches technologiques
Office des recherches sur les pêcheries
Ministère de l'Environnement
Halifax, Nouvelle-Ecosse

Bibliothèque du laboratoire de recherches technologiques
Office des recherches sur les pêcheries
Ministère de l'Environnement
Vancouver, Colombie-Britannique

Bibliothèque du ministère de l'Environnement
Hull, Québec

Bibliothèque régionale du Pacifique
Service des pêches
Ministère de l'Environnement
Vancouver, Colombie-Britannique

Sciences agricoles

Bibliothèque de la Direction générale de la protection de la santé
Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du laboratoire régional de l'Atlantique
Conseil national de recherches du Canada
Halifax, Nouvelle-Ecosse

Bibliothèque du ministère de l'Agriculture (et la plupart de ses succursales)
Ottawa, Ontario

Zoologie

Bibliothèque de la Station biologique (zoologie marine)
Office des recherches sur les pêcheries
Ministère de l'Environnement
St. John's, Terre-Neuve

Bibliothèque de l'Institut de recherches vétérinaires
Ministère de l'Agriculture
Hull, Québec

Bibliothèque des Musées nationaux du Canada (ichthyologie, ornithologie, malacologie, zoologie des invertébrés)
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du Centre de recherches forestières des Laurentides (en ce qui a trait à l'industrie forestière)
Ministère de l'Environnement
Ste-Foy, Québec

Bibliothèque du Centre de recherches forestières du Nord (en ce qui concerne l'ornithologie)
Ministère de l'Environnement
Edmonton, Alberta

Bibliothèque du Centre de recherches forestières de Terre-Neuve
Ministère de l'Environnement
St. John's, Terre-Neuve

Bibliothèque du ministère de l'Agriculture
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
Ottawa, Ontario

Appendice E

BIBLIOTHÈQUES NON VISITÉES PAR L'ÉQUIPE DES COLLECTIONS ET REGROUPÉES PAR MATIÈRE

I SCIENCES SOCIALES

Bibliothèque Campbell Innes Memorial
Direction des lieux et des parcs historiques nationaux
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
Battleford, Saskatchewan

Bibliothèque de référence des Services d'information
Ministère de la Défense nationale
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Commission de l'assurance-chômage
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Commission des relations de travail de la Fonction publique
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Forteresse de Louisbourg
Direction des lieux et des parcs historiques nationaux
Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien
Louisbourg, Nouvelle-Écosse

Bibliothèque de la Gendarmerie royale du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la direction de la prévention des accidents et de l'indemnisation
Ministère du Travail
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Société pour l'expansion des exportations
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de l'impôt
Ministère du Revenu national
Ottawa, Ontario

Bibliothèque des douanes et accise
Ministère du Revenu national
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du Bureau régional de l'Atlantique
Ministère de la Justice
Halifax, Nouvelle-Écosse

Bibliothèque du Bureau régional de Montréal
Ministère de la Justice
Montréal, Québec

Bibliothèque du Bureau régional de l'Ontario
Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration
Toronto, Ontario

Bibliothèque du Bureau régional du Pacifique
Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration
Vancouver, Colombie-Britannique

Bibliothèque du Bureau régional de Toronto
Ministère de la Justice
Toronto, Ontario

Bibliothèque du Bureau régional de Vancouver
Ministère de la Justice
Vancouver, Colombie-Britannique

Bibliothèque du Bureau régional de Winnipeg
Ministère de la Justice
Winnipeg, Manitoba

Bibliothèque du Bureau du Service historique
Ministère de la Défense nationale
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du Centre linguistique d'Ottawa
Commission de la Fonction publique
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du Collège de la Garde côtière du Canada
Ministère des Transports
Sydney, Nouvelle-Écosse

Bibliothèque du Collège d'état-major des Forces canadiennes
Keith Hodson Memorial
Ministère de la Défense nationale
Toronto, Ontario

Bibliothèque de Royal Roads Military College
Ministère de la Défense nationale
Victoria, Colombie-Britannique

Bibliothèque du Conseil de la radio-télévision canadienne
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du Bureau du Juge-avocat général
Ministère de la Défense nationale
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du Musée national de l'homme
Musées nationaux du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque Keith Hodson Memorial
Collège des Forces canadiennes
Ministère de la Défense nationale
Toronto, Ontario

Bibliothèque sur le commerce et la commercialisation
Corporation Polymer Limitée
Sarnia, Ontario

Bibliothèque du Laboratoire de recherches d'Inuvik
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
Inuvik, Territoires du Nord-Ouest

Bibliothèque du Service des sources d'information
Ministère d'État aux Affaires urbaines
Ottawa, Ontario

III SCIENCES ET TECHNOLOGIE

Bibliothèque de la Corporation Polymer Limitée
Sarnia, Ontario

Bibliothèque de la Division de chimie
Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Division de physique
Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque technique de la Direction de l'habillement, l'équipement général et maintenance
Ministère de la Défense nationale
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Division des services multilingues
Bureau des traductions
Secrétariat d'État
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Division de radiotechnique et de génie électrique
Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de l'administration centrale
Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies
Ministère de l'Expansion économique régionale
Régina, Saskatchewan

Bibliothèque de l'Agence de traitement de l'information
Ministère de la Défense nationale
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du Centre de recherches pour la défense Ottawa
Conseil de recherches pour la défense
Ministère de la Défense nationale
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du Centre de recherches pour la défense Suffield
Conseil de recherches pour la défense
Ministère de la Défense nationale
Ralston, Alberta

Bibliothèque de l'Établissement de recherche nucléaire Whiteshell
L'Énergie atomique du Canada Limitée
Pinawa, Manitoba

Bibliothèque de l'Observatoire fédéral d'astrophysique
Conseil national de recherches du Canada
Victoria, Colombie-Britannique

Bibliothèque de l'Office national de l'énergie
Ottawa, Ontario

Bibliothèque des Laboratoires de recherche et de développement
Ministère des Travaux publics
Ottawa, Ontario

Bibliothèque des produits commercieux
L'Énergie atomique du Canada Limitée
Ottawa, Ontario

Bibliothèque des services techniques
Ministère de la Défense nationale
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du Département des assurances
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du programme électro-nucléaire
L'Énergie atomique du Canada Limitée
Sheridan Park, Ontario

Bibliothèque du Service de la cartographie
Ministère de la Défense nationale
Ottawa, Ontario

Bibliothèque Neatby
Ministère de l'Agriculture
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de l'Eldorado nucléaire Limitée
Ottawa, Ontario

Bibliothèque régionale
Direction générale de la protection de la santé
Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Montréal, Québec

Bibliothèque technique, Chef construction et immeubles
Ministère de la Défense nationale
Ottawa, Ontario

Bibliothèque technique, Chef génie et maintenance
Ministère de la Défense nationale
Ottawa, Ontario

Bibliothèque d'Uplands
Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario

Commissaire fédéral des incendies, Centre de consultation
Ministère des Travaux publics
Ottawa, Ontario

IV SCIENCES DE LA VIE

Bibliothèque de la Division biologique
Bibliothèque scientifique nationale du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Station biologique du Pacifique
Office des recherches sur les pêcheries
Ministère de l'Environnement
Nanaïmo, Colombie-Britannique

Bibliothèque de la Station de foresterie expérimentale de Petawawa
Service canadien des forêts
Ministère de l'Environnement
Chalk River, Ontario

Bibliothèque de la Station de recherches
Ministère de l'Agriculture
Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard

Bibliothèque de la Station de recherches
Ministère de l'Agriculture
Fredericton, Nouveau-Brunswick

Bibliothèque de la Station de recherches
Ministère de l'Agriculture
Harrow, Ontario

Bibliothèque de la Station de recherches
Ministère de l'Agriculture
Kentville, Nouvelle-Écosse

Bibliothèque de la Station de recherches
Ministère de l'Agriculture
Lethbridge, Alberta

Bibliothèque de la Station de recherches
Ministère de l'Agriculture
Ottawa, Ontario

Bibliothèque de la Station de recherches
Ministère de l'Agriculture
Saskatoon, Saskatchewan

Bibliothèque de la Station de recherches
Ministère de l'Agriculture
Sidney, Colombie-Britannique

Bibliothèque de la Station de recherches
Ministère de l'Agriculture
Summerland, Colombie-Britannique

Bibliothèque de la Station de recherches
Ministère de l'Agriculture
Swift Current, Saskatchewan

Bibliothèque de la Station de recherches
Ministère de l'Agriculture
Vineland Station, Ontario

Bibliothèque de l'Institut militaire et civil de médecine de l'Environnement
Centre d'information scientifique
Conseil de recherches pour la défense
Ministère de la Défense nationale
Downsview, Ontario

Bibliothèque de l'Institut de recherches
Ministère de l'Agriculture
London, Ontario

Bibliothèque du bureau régional de l'Est du Service canadien de la faune
Ministère de l'Environnement
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du Centre de contrôle des lamproies de mer
Service des pêches
Ministère de l'Environnement
Sault-Sainte-Marie, Ontario

Bibliothèque du Centre de recherches forestières des Grands Lacs
Ministère de l'Environnement
Sault-Sainte-Marie, Ontario

Bibliothèque du Centre de recherches forestières des Maritimes
Ministère de l'Environnement
Fredericton, Nouveau-Brunswick

Bibliothèque du Centre de recherches sur les oiseaux migrateurs des Prairies
Service canadien de la faune
Ministère de l'Environnement
Saskatoon, Saskatchewan

Bibliothèque du Laboratoire de produits forestiers de l'Est
Ministère de l'Environnement
Ottawa, Ontario

Bibliothèque du Laboratoire régional des Prairies
Conseil national de recherches du Canada
Saskatoon, Saskatchewan

Bibliothèque du Parc national Point Pelée
Direction générale des lieux et des parcs historiques nationaux
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
Leamington, Ontario

APPENDICE F

BIBLIOTHÈQUES VISITÉES ET NON VISITÉES PAR L'ÉQUIPE DES COLLECTIONS ET REGROUPÉES PAR MATIÈRE ET PAR RÉGION

Nota: le nombre total des bibliothèques sur les listes régionales (225) ne correspond pas au nombre total des bibliothèques de l'administration fédérale (199), certaines bibliothèques figurant sous plus d'un sujet.

	Bibliothèques visitées	Bibliothèques non visitées
PROVINCES DE L'ATLANTIQUE		
HUMANITÉS	aucune	aucune
SCIENCES SOCIALES (y compris l'histoire)	Bureau régional de l'Atlantique, ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, Halifax	Bureau régional de l'Atlantique Ministère de la Justice, Halifax Collège de la Garde côtière du Canada Ministère des Transports, Sydney Forteresse de Louisbourg Direction des lieux et des parcs historiques Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Louisbourg
SCIENCES ET TECHNOLOGIE	Bibliothèque de la Station biologique de l'Office des recherches sur les pêcheries, Ministère de l'Environnement St. John's Bibliothèque du Centre de recherches pour la défense, Atlantique Conseil de recherches pour la défense Ministère de la Défense nationale, Halifax Bibliothèque régionale des Maritimes, Service des pêches Ministère de l'Environnement, Halifax Bibliothèque du Centre de recherches forestières de Terre-Neuve, Ministère de l'Environnement, St. John's	aucune

	Bibliothèques visitées	Bibliothèques non visitées
PROVINCES DE L'ATLANTIQUE (Suite)		
SCIENCES ET TECHNOLOGIE	Bibliothèque du laboratoire régional de l'Atlantique Conseil national de recherches du Canada, Halifax Bibliothèque de l'Institut océanographique de Bedford, Ministère de l'Environnement Dartmouth	
SCIENCES DE LA VIE	Bibliothèque de la Station biologique de l'Office des recherches sur les pêcheries, Ministère de l'Environnement, St. John's Bibliothèque régionale des Maritimes, Service des pêches, Ministère de l'Environnement, Halifax, Centre de recherches forestières de Terre-Neuve, Ministère de l'Environnement St. John's Laboratoire de recherches technologiques, Office des recherches sur les pêcheries, Ministère de l'Environnement, Halifax Laboratoire régional de l'Atlantique, Conseil national de recherches, du Canada, Halifax Service des pêches, Bibliothèque régionale de Terre-Neuve, Ministère de l'Environnement, St. John's	Bibliothèque de la Station biologique de St-Andrews, Office des recherches sur les pêcheries, Ministère de l'Environnement, St-Andrews Centre de recherches forestières des Maritimes, Ministère de l'Environnement, Fredericton Station de recherches, Ministère de l'Agriculture, Fredericton Station de recherches, Ministère de l'Agriculture, Charlottetown Station de recherches, Ministère de l'Agriculture, Kentville
QUÉBEC		
HUMANITÉS	Bibliothèque de référence de l'Office national du film, Montréal Bibliothèque de la Société Radio-Canada Montréal	aucune
SCIENCES SOCIALES (y compris l'histoire)	Bibliothèque de référence de l'Office national du film, Montréal Bibliothèque de la Société Radio-Canada Montréal	Bureau régional de Montréal Ministère de la Justice, Montréal Collège militaire royal de Saint-Jean Ministère de la Défense nationale, Saint-Jean

	Bibliothèques visitées	Bibliothèques non visitées
QUÉBEC (Suite)		
SCIENCES SOCIALES (y compris l'histoire)	Bibliothèque du Centre de développement des transports, Ministère des Transports, Montréal Bibliothèque du Bureau régional du Québec, Ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, Montréal	
SCIENCES ET TECHNOLOGIE	Bibliothèque de référence de l'Office national du film, Montréal Centre de recherches pour la défense Valcartier, Conseil de recherches pour la défense, ministère de la Défense nationale, Courcelette Voie navigable du St-Laurent, Ministère des Transports, Montréal	Bibliothèque régionale Direction générale de la protection de la santé, Ministère de la Santé et du Bien-être social, Montréal
SCIENCES DE LA VIE	Centre de recherches forestières des Laurentides, Ministère de l'Environnement, Ste-Foy Station de recherches, ministère de l'Agriculture, Ste-Foy	aucune
ONTARIO		
HUMANITÉS	Bibliothèque de consultation Société Radio-Canada Toronto Royal Military College of Canada Ministère de la Défense nationale, Kingston	aucune
SCIENCES SOCIALES (y compris l'histoire)	Bibliothèque de consultation Société Radio-Canada, Toronto Royal Military College of Canada Ministère de la Défense nationale, Kingston Bibliothèque Fort Frontenac, Ministère de la Défense nationale, Kingston	Bureau régional de Toronto, Ministère de la Justice, Toronto Bureau régional de l'Ontario, Ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, Toronto Bibliothèque sur le Commerce et la commercialisation, Corporation Polymer Limitée, Sarnia Corporation Polymer Limitée, Sarnia Keith Hodson Memorial, Collège des Forces canadiennes, Ministère de la Défense nationale, Toronto

	Bibliothèques visitées	Bibliothèques non visitées
ONTARIO (Suite)		
SCIENCES SOCIALES (y compris l'histoire)		Collège d'état-major des Forces canadiennes, Keith Hodson Memorial, Ministère de la Défense nationale, Toronto
SCIENCES ET TECHNOLOGIE	Centre canadien des eaux intérieures, Ministère de l'Environnement, Burlington Royal Military College of Canada Ministère de la Défense nationale, Kingston Laboratoire nucléaire de Chalk River L'Énergie atomique du Canada Limitée, Chalk River Service de l'environnement atmosphérique, Ministère de l'Environnement, Downsview	Corporation Polymer Limitée Sarnia Programme électro-nucléaire, L'Énergie atomique du Canada Limitée, Sheridan Park
SCIENCES DE LA VIE	Laboratoire nucléaire de Chalk River, L'Énergie atomique du Canada Limitée, Chalk River	Centre de recherches forestières des Grands Lacs, Ministère de l'Environnement, Sault-Sainte-Marie Conseil de recherches pour la défense Institut militaire et civil de médecine de l'Environnement Centre d'information scientifique Ministère de la Défense nationale, Downsview Direction des lieux et des parc historiques nationaux, Parc national Point Pelée, Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Leamington Institut de recherches, Ministère de l'Agriculture, London Service des pêches, Centre de contrôle des lamproies de mer, Ministère de l'Environnement, Sault-Sainte-Marie Service canadien des forêts Station de foresteries expérimentale de Petawawa, Ministère de l'Environnement, Chalk River Station de recherches, Ministère de l'Agriculture, Harrow Station de recherches, Ministère de l'Agriculture, Vineland Station

	Bibliothèques visitées	Bibliothèques non visitées
PROVINCES DES PRAIRIES		
HUMANITÉS	aucune	aucune
SCIENCES SOCIALES (y compris l'histoire)	Bureau régional des Prairies, Ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, Winnipeg	Bibliothèque Campbell Innes Memorial de la Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien, Battleford Bureau régional de Winnipeg, Ministère de la Justice, Winnipeg Laboratoire de recherches d'Inuvik, Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Inuvik
SCIENCES ET TECHNOLOGIE	Centre de recherches forestières du Nord Ministère de l'Environnement, Edmonton Institut de géologie sédimentaire et pétrolière, Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Calgary Office des recherches sur les pêcheries, Institut des eaux douces Ministère de l'Environnement, Winnipeg	Administration du rétablissement agricole des Prairies, Ministère de l'Expansion économique régionale, Regina Établissement de recherche nucléaire Whiteshell, L'Énergie atomique du Canada Limitée, Pinawa Conseil de recherches pour la défense, Centre de recherches pour la défense Suffield Ministère de la Défense nationale, Ralston
SCIENCES DE LA VIE	Centre de recherches forestières du Nord, Ministère de l'Environnement, Edmonton Bureau régional de l'Ouest du Service canadien de la faune, Ministère de l'Environnement, Edmonton Office des recherches sur les pêcheries, Institut des eaux douces, Ministère de l'Environnement, Winnipeg Station de recherches, Ministère de l'Agriculture, Winnipeg	Centre de recherches sur les oiseaux migrateurs des Prairies, Service canadien de la faune, Ministère de l'Environnement, Saskatoon Laboratoire régional des Prairies, Conseil national de recherches du Canada, Saskatoon Station de recherches, Ministère de l'Agriculture, Lethbridge Station de recherches, Ministère de l'Agriculture, Saskatoon Station de recherches, Ministère de l'Agriculture, Swift Current
COLOMBIE BRITANNIQUE		
HUMANITÉS	aucune	aucune
SCIENCES SOCIALES (y compris l'histoire)	aucune	Bureau régional de Vancouver, Ministère de la Justice, Vancouver Bureau régional du Pacifique Ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, Vancouver Royal Roads Military College Ministère de la Défense nationale, Victoria

	Bibliothèques visitées	Bibliothèques non visitées
COLOMBIE BRITANNIQUE (Suite)		
SCIENCES ET TECHNOLOGIE	Bibliothèque régionale, Direction générale de la protection de la santé, Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, Vancouver Conseil de recherches pour la défense, Centre de recherches pour la défense Pacifique, Ministère de la Défense nationale, Victoria Office des recherches sur les pêcheries, laboratoire de recherches technologiques, Ministère de l'Environnement, Vancouver	Bibliothèque de l'Observatoire fédéral d'astrophysique, Direction de l'astrophysique, Conseil national de recherches du Canada, Victoria
SCIENCES DE LA VIE	Bibliothèque régionale, Direction générale de la protection de la santé, Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, Vancouver Centre de recherches forestières du Pacifique, Ministère de l'Environnement, Victoria Office des recherches sur les pêcheries, laboratoire de recherches technologiques, Ministère de l'Environnement, Vancouver Laboratoire des produits forestiers de l'Ouest, Ministère de l'Environnement, Vancouver Service des pêches, bibliothèque régionale du Pacifique Ministère de l'Environnement, Vancouver Station de recherches, Ministère de l'Agriculture, Vancouver	Bibliothèque de la Station biologique du Pacifique, Office des recherches sur les pêcheries Ministère de l'Environnement, Nanaïmo Station de recherches, Ministère de l'Agriculture, Summerland Station de recherches, Ministère de l'Agriculture, Sidney
OTTAWA-HULL		
HUMANITÉS	Bibliothèque de la Division des recherches sur le bâtiment, Bibliothèque scientifique nationale du Canada Conseil national de recherches du Canada Bibliothèque de recherche Société Radio-Canada Bibliothèque du Parlement	aucune

	Bibliothèques visitées	Bibliothèques non visitées
OTTAWA-HULL (Suite)		
HUMANITÉS	Bibliothèque nationale du Canada Commission de la capitale nationale Dessins et estampes, Galerie nationale du Canada, Musées nationaux du Canada Galerie nationale du Canada, Musées nationaux du Canada Institut canadien de la conservation, Musées nationaux du Canada Ministère des Affaires extérieures Ministère des Travaux publics Musée de guerre du Canada, Musées nationaux du Canada Musées nationaux du Canada	
SCIENCES SOCIALES (y compris l'histoire)	Agence canadienne de développement international Archives publiques du Canada Banque du Canada Bibliothèque de la Division des recherches sur le bâtiment, Bibliothèque scientifique nationale du Canada Conseil national de recherches du Canada Bibliothèque du Parlement Bibliothèque nationale du Canada Bibliothèque scientifique nationale du Canada Conseil national de recherches du Canada Bibliothèque sur la gestion, Bureau des conseillers en gestion, Ministère des Approvisionnements et Services Centre de recherches pour le développement international Commission canadienne des transports Commission de la capitale nationale Commission de la Fonction publique Commission géologique du Canada, Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources Conseil économique du Canada Cour suprême du Canada	Agence de traitement de l'information, Ministère de la Défense nationale Bibliothèque de la Gendarmerie royale du Canada Bibliothèque de l'impôt Ministère du Revenu national Bibliothèque des douanes et accise, Ministère du Revenu national Bibliothèque du Juge-avocat général, Ministère de la Défense nationale Bibliothèque du Musée national de l'homme Musées nationaux du Canada Bureau du service historique, Ministère de la Défense nationale Centre linguistique d'Ottawa, Commission de la Fonction publique Commission de l'assurance-chômage Commission des relations de travail de la Fonction publique Conseil de la radio-télévision canadienne Conseil privé Département des assurances Direction de la prévention des accidents et de l'indemnisation, Ministère du Travail Service des sources d'information, Ministère d'État aux Affaires urbaines Société pour l'expansion des exportations

	Bibliothèques visitées	Bibliothèques non visitées
OTTAWA-HULL (Suite)		
SCIENCES SOCIALES (y compris l'histoire)	Direction des levés et de la cartographie, Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources Bibliothèque des affaires juridiques, Ministère des Affaires extérieures Direction des ressources minérales Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources Direction des services de recherche documentaire, Ministère des Communications Information Canada Ministère de la Consommation et des Corporations Ministère de la Défense nationale Ministère de la Justice Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social Ministère de l'Agriculture Ministère de l'Environnement Ministère de l'Expansion économique régionale Ministère de l'Industrie et du Commerce Ministère des Affaires extérieures Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Ministère des Approvisionnements et Services Ministère des Finances Ministère des Postes Ministère du Solliciteur général Ministère du Travail Musée de guerre du Canada, Musées nationaux du Canada Musées nationaux du Canada Secrétariat d'État Société centrale d'hypothèques et de logement Statistique Canada	

	Bibliothèques visitées	Bibliothèques non visitées
OTTAWA-HULL (Suite)		
SCIENCES ET TECHNOLOGIE	Bibliothèque de la Division des recherches sur le bâtiment, Bibliothèque scientifique nationale du Canada, Conseil national de recherches Canada	Bibliothèque de référence, Services d'information Ministère de la Défense nationale
	Bibliothèque scientifique nationale, Conseil national de recherches du Canada	Bibliothèque d'information de l'Agence de traitement de l'information, Ministère de la Défense nationale
	Conseil de recherches pour la défense, Services d'information scientifique pour la défense Ministère de la Défense nationale	Bibliothèque de la Division de chimie, Bibliothèque scientifique nationale du Canada Conseil national de recherches du Canada
	Conseil de recherches pour la défense, Services d'information scientifique pour la défense, Section de l'information scientifique et technique, Ministère de la Défense nationale	Bibliothèque de la Division de physique, Bibliothèque scientifique nationale du Canada Conseil national de recherches du Canada
	Bureau des brevets et du droit d'auteur, Ministère de la Consommation et des Corporations	Bibliothèque de la Division des services multilingues, Bureau des traductions, Secrétariat d'État
	Cartothèque, Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources	Bibliothèque de la Division radio-technique et de génie électrique, Bibliothèque scientifique nationale du Canada Conseil national de recherches du Canada
	Centre de recherches pour le développement international	Bibliothèque de l'administration centrale, Bibliothèque scientifique nationale du Canada Conseil national de recherches du Canada
	Centre de recherches sur les communications, Ministère des Communications	
	Commission canadienne des transports	Bibliothèque des laboratoires de recherches, Ministère des Travaux publics
	Commission géologique du Canada, Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources	Bibliothèque des produits commerciaux L'Énergie atomique du Canada Limitée
	Direction de la physique du globe, Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources	Bibliothèque de l'Eldorado nucléaire limitée
	Direction des levés et de la cartographie, Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources	Bibliothèque du Service de la cartographie Ministère de la Défense nationale
	Direction des ressources minérales, Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources	Bibliothèque d'Uplands, Bibliothèque scientifique nationale du Canada Conseil national de recherches du Canada

	Bibliothèques visitées	Bibliothèques non visitées
OTTAWA-HULL (Suite)		
SCIENCES ET TECHNOLOGIE	Division du génie aéronautique et mécanique, Bibliothèque scientifique nationale du Canada Conseil national de recherches du Canada Direction générale de la protection de la santé, Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social Ministère de la Défense nationale Ministère de l'Agriculture Ministère de l'Environnement Ministère des Transports Ministère des Travaux publics Musée de guerre du Canada, Musées nationaux du Canada Musée national des sciences et de la technologie, Musées nationaux du Canada Musées nationaux du Canada	Bibliothèque Neatby, Ministère de l'Agriculture Bibliothèque technique, Chef construction et immeubles Ministère de la Défense nationale Bibliothèque de la Direction de l'habillement, l'équipement général et maintenance Ministère de la Défense nationale Bibliothèque technique, chef génie et maintenance, Ministère de la Défense nationale Conseil de recherches pour la défense Bibliothèque du Centre de recherches pour la défense Ottawa, Ministère de la Défense nationale Conseil des sciences du Canada Commissaire fédéral des incendies, Centre de consultation, Ministère des Travaux publics Ministère d'État aux Sciences et à la Technologie Office national de l'énergie
SCIENCES DE LA VIE	Bibliothèque scientifique nationale du Canada, Conseil national de recherches du Canada Centre de recherches pour le développement international Direction générale de la protection de la santé, Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social Institut de recherches entomologiques, Ministère de l'Agriculture Institut de recherches sur les végétaux, Ministère de l'Agriculture Institut de recherches vétérinaires, Ministère de l'Agriculture Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social Ministère de l'Agriculture Ministère de l'Environnement Ministère des Anciens combattants Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Musées nationaux du Canada	Bibliothèque de la Division des sciences biologiques, Bibliothèque scientifique nationale du Canada Conseil national de recherches du Canada Bibliothèque du laboratoire des produits forestiers de l'Est, Ministère de l'Environnement Bureau régional de l'Est du Service canadien de la faune, Ministère de l'Environnement Laboratoire de lutte contre la maladie, Direction générale de la protection de la santé, Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social Station de recherches, Ministère de l'Agriculture

Appendice G

COLLECTIONS SPÉCIALISÉES ET UNIQUES DE PUBLICATIONS OFFICIELLES ET DE RAPPORTS TECHNIQUES

Cette liste fournit une brève description des plus importantes collections de publications officielles disponibles dans les bibliothèques visitées.

Des renseignements supplémentaires sur les matières de ces collections et leur accessibilité peuvent être obtenus en communiquant avec la Section des publications officielles étrangères et internationales ou avec la Division de l'inventaire des ressources de la Bibliothèque nationale du Canada.

Les collections de publications officielles ont été mesurées en pieds linéaires aussi souvent que possible. Le chapitre consacré aux ressources matérielles, dans le rapport préparé par l'équipe des services et systèmes, présente une table de conversion donnant l'équivalence en nombre de volumes, des ouvrages ou documents non-imprimés, brochures, cartes, etc. Ces données aideront le lecteur à mieux comprendre la mesure en pieds linéaires. Une étagère type mesurant 7 pieds et demi de haut par 3 pieds de large et comptant 7 rayons, a une capacité de 125 volumes. La table de conversion indique que 1,000 documents équivalent à 125 volumes, ce qui donne 48 documents par pied linéaire. Pour obtenir le nombre approximatif de documents dans une collection, il suffit donc de multiplier par 48 la longueur en pieds.

1. Bibliothèque du ministère de l'Agriculture, Ottawa, Ontario

Cette bibliothèque possède une vaste collection de publications officielles dans le domaine de l'agriculture. En plus des publications des ministères de l'Agriculture des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada, des États-Unis et de quelques autres pays, elle garde en dépôt celles des organisations suivantes:

1. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
2. Association européenne de libre échange (EFTA)
3. Institut international d'agriculture (IIA)
4. Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (EPPO)

Depuis 1880, la bibliothèque a rassemblé une collection de publications des stations d'expérimentation agricole aux États-Unis.

2. Bibliothèque du laboratoire nucléaire de Chalk River, L'Énergie atomique du Canada Ltée, Chalk River, Ontario

La bibliothèque détient une riche collection de rapports techniques sur l'énergie atomique. Elle a conclu des ententes d'échange avec plusieurs pays. Elle reçoit en dépôt les publications de la United States Atomic Energy Commission, de la United Kingdom Atomic Energy Authority et celles de nombreuses organisations internationales telles que:

1. Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM).
2. Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).
3. Agence européenne pour l'énergie nucléaire (ENEA) de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).
4. Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN)

Étendue de la collection (rapports techniques) 6,349 pieds linéaires

3. Bibliothèque de la Commission géologique du Canada, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa, Ontario

Depuis sa création en 1845, cette bibliothèque a rassemblé une collection quasi-complète de publications canadiennes dans le domaine de la géologie. En plus d'être bibliothèque dépositaire des publications de la United States Geological Survey, elle a signé des accords d'échange avec divers autres pays.

4. Bibliothèque de la Direction des mines, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa, Ontario.

Cette collection comprend surtout des publications se rapportant au domaine des mines. Elles ont été acquises grâce à des échanges avec plusieurs pays étrangers, tels que la Grande-Bretagne, l'Australie, la France et surtout les États-Unis par l'intermédiaire du U.S. Bureau of Mines.

5. Bibliothèque du Service de l'environnement atmosphérique, ministère de l'Environnement, Ottawa, Ontario.

On trouve dans cette collection la plupart des publications nationales et étrangères dans les domaines de la météorologie et de la climatologie. En tant que bibliothèque de dépôt, cette bibliothèque reçoit les publications de l'Association internationale de météorologie et de physique de l'atmosphère (AIMPA) et celles de l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

6. Bibliothèque du ministère des Affaires extérieures, Ottawa, Ontario.

Outre les publications officielles canadiennes, la bibliothèque collectionne des traités, lois et autres documents se rattachant à la politique étrangère de quelques pays tels que les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France. Par suite de la participation du Canada à diverses organisations internationales, la bibliothèque est dépositaire de documents de travail (certains sont confidentiels) de quelques organisations comme:

1. Fonds monétaire international (FMI).
2. Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).
3. Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD).
4. Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).
5. Société financière internationale (SFI).
6. Banque africaine de développement (ADB).
7. Association internationale de développement (AID).

En plus d'être dépositaire des documents de travail des Nations Unies (1945-), la bibliothèque possède plusieurs périodiques et monographies publiés par des organisations telles que l'UNESCO, le Conseil de l'Europe, et les Communautés Européennes.

Étendue de la collection (traités, lois, publications internationales) 5,226 pieds linéaires

7. Bibliothèque des affaires juridiques, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, Ontario.

Cette bibliothèque possède une remarquable collection de documents se rattachant au droit international, surtout des actes authentiques intéressant le Canada, les États-Unis, l'Organisation des Nations Unies, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, et la Cour internationale de justice.

8. Bibliothèque du ministère de l'Industrie et du Commerce.

La participation du Canada à diverses organisations internationales autorise le ministère à obtenir certains des documents de travail d'organismes comme:

1. Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)
2. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (UNCTAD).
3. Association internationale de développement (AID)
4. Société financière internationale (SFI)
5. Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)
6. Fonds monétaire international (FMI)
7. Banque asiatique de développement (ADB)
8. Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (IMCO)

Ces documents sont conservés à la bibliothèque. Les rapports statistiques sur le commerce et l'industrie sont conservés pendant une période variant de quatre à dix ans, puis ils sont retournés à la Bibliothèque nationale. La bibliothèque du ministère reçoit aussi les publications de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

9. Bibliothèque du ministère du Travail, Ottawa, Ontario.

La bibliothèque possède les publications officielles de pays tels que la Belgique, la France, la République fédérale d'Allemagne et la Suède dont les progrès en matière de législation du travail se comparent à ceux du Canada et des États-Unis. Depuis 1919, cette bibliothèque est dépositaire des publications de l'Organisation internationale du travail.

La collection courante et rétrospective de documents américains portant sur le monde du travail constitue, dans ce domaine, la plus importante collection de toutes les bibliothèques du gouvernement fédéral.

10. Bibliothèque du Parlement, Ottawa, Ontario.

Cette bibliothèque possède une collection unique de comptes rendus des débats, de journaux, gazettes et autres documents parlementaires des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada, ceux des gouvernements de la Grande-Bretagne et des États-Unis, portant sur les dix-neuvième et vingtième siècles. Une collection complète des publications de l'ONU à compter de 1945 s'ajoute à ce fonds. Étendue de cette collection (certaines publications officielles qui sont inscrites dans le catalogue et intégrées à la collection principale ne sont pas incluses.) 8,394 pieds linéaires

11. Bibliothèque du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Bien qu'elle ne soit pas dépositaire attitrée de l'Organisation mondiale de la santé, la bibliothèque reçoit de cette organisme plusieurs périodiques par voie de don ou d'abonnement, et possède une collection presque complète de ses monographies.

12. Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa, Ontario

La bibliothèque nationale reçoit grâce au dépôt légal toutes les publications (1953-) publiées en anglais et en français par le gouvernement fédéral canadien. Elle s'efforce de rassembler une collection aussi complète que possible des publications provenant des gouvernements provinciaux sans être pour autant leur dépositaire légal.

Par suite d'accords signés avec certains états, pays et organismes, la bibliothèque est censée recevoir les publications officielles des états de l'Alaska et de New York (1970-), de la Belgique (1969-), de la République fédérale d'Allemagne (1970-), de la Grande-Bretagne (publications non parlementaires, 1970-), de l'Inde (1969-) et de l'UNESCO (1971- en français et en anglais).

Afin de compléter ses collections, la bibliothèque s'est abonnée à des périodiques comme le *Journal officiel de la République française* (1968-) et les publications parlementaires de la Grande-Bretagne (1971-).

La Bibliothèque du Parlement a fait don à la Bibliothèque nationale d'une collection presque complète des publications de la Société des Nations.

Les collections de publications officielles sur microforme disponibles à la Bibliothèque nationale sont les suivantes:

1. Documents ERIC sur microfiche, Novembre 1966-
2. U.S. Congressional hearings on microfiche 1839 - 1954
3. U.S. Government publications (depository) Readex microprint January 1971 -
4. U.S. Government publications (non-depository) Readex microprint January 1953 -
5. Great Britain. Parliament. House of Commons British Sessional Papers 1731 - 1900 Readex microprint + indexes 1696 - 1900 on Readex microprint
6. Great Britain, Parliament. House of Commons Journals v 1-155 Nov. 8 1547 - Dec. 15 1900 Readex microprint
7. Great Britain. Parliament. House of Commons Parliamentary Debates 1803 - 1854 Readex microprint
8. France. Journal officiel. Débats parlementaires. Chambre des Députés 1890 - 1940 sur microcartes

9. Canada. Débats parlementaires et Documents parlementaires 1884-1970
10. ProFile. Documents provinciaux et municipaux essentiels sur microfiche.

Étendue de la collection

1. Canada	
Publications du gouvernement fédéral	6197 pieds linéaires
Publications des gouvernements provinciaux	3990 pieds linéaires
2. États-Unis	
Publications du gouvernement fédéral	3045 pieds linéaires
Publications des gouvernements des états américains	969 pieds linéaires
3. Grande-Bretagne	2235 pieds linéaires
4. Publications des gouvernements étrangers (La Grande-Bretagne et les États-Unis exceptés)	8041 pieds linéaires
5. Publications d'organisations intergouvernementales	2057 pieds linéaires

13. Bibliothèque scientifique nationale du Canada—Conseil national de recherches du Canada, Ottawa, Ontario

La Bibliothèque scientifique nationale fournit les publications du Conseil national de recherches à cinquante pays environ. Elle reçoit en échange celles publiées par les académies, les associations scientifiques et, quand c'est possible, les organismes de recherches de ces pays. Des ministères, facultés universitaires et sociétés y sont aussi représentés.

Voici la liste des organisations ayant conclu des ententes d'échange avec la Bibliothèque:

1. Commonwealth Scientific and Industrial Research Organization, en Australie
2. Sociétés royales des différents états autrichiens
3. Oesterreichische Akademie der Wissenschaften, à Vienne
4. Académie royale des sciences, à Bruxelles, en Belgique
5. Royal Society of London
6. Diverses associations scientifiques de Grande-Bretagne
7. Ministères et bureaux scientifiques du gouvernement britannique
8. Ceskolovenska Akademie Ved, à Prague, en Tchécoslovaquie
9. Academia Sinica, à Pékin, en Chine
10. Centre national de la recherche scientifique, en France
11. Académie des sciences, en France
12. Deutsche Akademie der Wissenschaften, à Berlin
13. Magyar Tudomanyos Akademia Konyvtara, en Hongrie
14. Agence internationale de l'énergie atomique
15. Indian National Sciences Academy, à New Delhi
16. Consiglio Nazionale delle Ricerche, à Rome
17. Conseil scientifique du Japon
18. Facultés des sciences de plusieurs universités japonaises
19. Centre d'informations scientifiques et techniques de Corée, à Séoul
20. Nederlandsche Akademie van Wetenschappen, à Amsterdam
21. Ministère de la recherche scientifique et industrielle, en Nouvelle-Zélande
22. Polska Akademia Nauk, à Varsovie, en Pologne
23. Academie Republicii Ropulare Romine, à Bucarest, en Roumanie
24. South African Council for Scientific and Industrial Research
25. Consejo Superior de Investigaciones Cientificas, à Madrid, en Espagne
26. Centre national de documentation de Thaïlande
27. Académie serbe des sciences, en Yougoslavie
28. Akademia Nauk, en URSS
29. Diverses académies, universités, sociétés et ministères du gouvernement des États-Unis
30. Échanges avec des instituts associés à des universités d'Amérique latine
31. Plusieurs universités danoises
32. Société royale norvégienne des sciences et diverses universités norvégiennes
33. Societas Scientiarum Fennica, en Finlande
34. Akureyri Musuem d'histoire naturelle, en Islande
35. Académie royale suédoise des sciences et diverses universités suédoises

14. Bibliothèque de la Division de génie aéronautique et mécanique, Bibliothèque scientifique nationale du Canada—Conseil national de recherches du Canada, Ottawa, Ontario

La bibliothèque possède une vaste collection de rapports techniques provenant de plusieurs pays, y compris la Grande-Bretagne, les États-Unis, l'Australie, l'Allemagne, la France, le Japon et le Canada. Cette collection augmente aussi grâce aux contributions des universités comme le Massachusetts Institute of Technology, le Cornell Aeronautical Laboratories et Stanford University, ainsi que des associations répartie à travers le monde qui s'intéressent à l'aéronautique.

Les publications du Royal Aeronautical Establishment de la Grande-Bretagne et de la National Aeronautics and Space Administration des États-Unis sont conservées sous forme de microfiche.

Étendue de la collection (rapports techniques) 3138 pieds linéaires

15. Bibliothèque du ministère des Postes, Ottawa, Ontario

La bibliothèque a une collection complète, à compter de 1853, de plusieurs périodiques du ministère des Postes. Elle garde en dépôt deux exemplaires des publications de l'Union postale universelle (1874-), du Congrès universel de Paris (1878-) et de l'Union postale des Amériques et de l'Espagne (1921-), dont le Canada est membre.

16. Bibliothèque des Archives publiques, Ottawa, Ontario

L'histoire du Canada l'intéressant d'une façon particulière, cette bibliothèque conserve plusieurs collections importantes de documents parlementaires des gouvernements fédéral et provinciaux.

17. Bibliothèque de Statistique Canada, Ottawa, Ontario

Cette bibliothèque possède, depuis 1871, une collection complète des publications de Statistique Canada. Grâce à des échanges, elle obtient aussi les rapports statistiques et les recensements émis par des gouvernements étrangers tels que les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Australie, la France, la Suède, la Norvège, l'Afrique du Sud et la Russie.

Étendue de la collection (publications de Statistique Canada, et de gouvernements étrangers) 4708 pieds linéaires

18. Bibliothèque de la Cour suprême du Canada, Ottawa, Ontario

On y trouve une vaste collection d'ouvrages portant sur le droit civil français, de même qu'une importante collection de lois et recueils de jurisprudence canadiens, britanniques et américians.

Étendue de la collection (loi, débats, journaux officiels, recueils de jurisprudence) 10,111 pieds linéaires

Appendice H

MESURE DES COLLECTIONS: FORMULES POUR LA TRANSMISSION DE DONNÉES STATISTIQUES SUR LES FONDS

DIRECTIVES POUR MESURER LES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Ces formules sont conçues à l'intention de toutes les bibliothèques du gouvernement fédéral qui désirent amasser des données sur les dimensions de leurs collections, déterminer leur importance par type de documents et mesurer leur taux d'accroissement.

La formule «A» est destinée à fournir des renseignements sur l'étendue des collections disponibles à une certaine date, par pied linéaire ou par nombre d'articles, selon le cas. Toutes les formes de documents sont incluses. Bien que toutes les bibliothèques ne possèdent pas tous les types de documents, chacune doit fournir autant de renseignements que possible. La formule «A» doit être envoyée au Bureau de liaison des bibliothèques gouvernementales et un exemplaire doit être conservé par la bibliothèque pour fins de consultation.

La formule «B» veut donner des informations sur l'importance des nouvelles acquisitions et sur la quantité de documents retirés de la collection à la fin de chaque année financière. On demande aux bibliothèques d'envoyer la formule dûment remplie au Bureau de liaison des bibliothèques gouvernementales à la fin de chaque année financière et d'en conserver un exemplaire.

Le Bureau de liaison des bibliothèques gouvernementales constituera un dossier de données statistiques sur les bibliothèques du gouvernement fédéral qui pourra servir de source centrale de données pour toutes les bibliothèques du gouvernement fédéral.

DÉFINITIONS ET MÉTHODES DE MESURE DES FORMES DE DOCUMENTS DE BIBLIOTHÈQUE

Les définitions suivantes et leurs interprétations sont tirées du livre de Joel William, éd., *Library Statistics: A Handbook of Concepts, Definitions and Terminology,* (Chicago, American Library Association, 1966), à l'exception des définitions de cartes qui sont tirées de l'ouvrage de Elizabeth H. Thompson, éd., *A.L.A. Glossary of Library Terms,* (Chicago, American Library Association, 1943).
(N.B. La traduction est du Bureau des Traductions)

Monographie: traité portant sur un sujet particulier, dont l'étude est habituellement détaillée, mais d'envergure relativement restreinte. Elle se présente généralement sous forme de livre, mais n'est pas nécessairement une entité bibliographique. Les monographies englobent les brochures et, aux fins des données statistiques, les catalogues commerciaux. Mesurer les monographies en pieds linéaires et mesurer les boîtes, pour ce qui est des brochures conservées dans des boîtes.

Publication en série: ouvrage publié en parties successives, habituellement à intervalles réguliers et, en règle générale, destiné à se prolonger indéfiniment. Les publications en série comprennent les périodiques, les journaux, les publications annuelles (rapports, annuaires, etc.), les mémoires, les actes et procès-verbaux des sociétés, mais non les collections d'éditeur et de monographies qui sont traitées comme des monographies. Les publications en série doivent être mesurées comme les monographies. Les publications non reliées doivent être tassées le plus possible et mesurées comme si elles étaient reliées. Si les publications non reliées sont conservées dans des boîtes, il faut mesurer ces boîtes.

Publications officielles: toute publication sous forme de livre, de publication en série ou de «non-livre» portant l'adresse bibliographique d'un gouvernement; par exemple, les publications des gouvernements fédéral, provinciaux et étrangers et des organismes internationaux tels que les

Nations Unies, le Marché commun, etc. Ne pas relever de statistitques distinctes pour les publications officielles faisant partie de la collection principale. Si ces publications font partie d'une collection indépendante, les mesurer en pieds linéaires et si elles sont regroupées dans des boîtes, mesurer les boîtes.

Rapports techniques: rapport présentant les données et les résultats d'une enquête spécifique dans les domaines des sciences ou de la technologie. Ne pas relever de statistiques distinctes sur les rapports faisant partie de la collection principale. Pour ce qui est des rapports compris dans une collection indépendante et rassemblés dans des boîtes, mesurer ces boîtes; sinon, mesurer la longueur des documents en pieds linéaires.

Manuscrits: copie écrite à la main ou à la machine d'une œuvre d'un auteur avant son impression. Les manuscrits comprennent tous les documents «archivistiques», c'est-à-dire les journaux personnels, la correspondance, etc. S'ils sont rassemblés dans des boîtes, mesurer ces boîtes et s'ils sont placés horizontalement sur les rayons, mesurer l'épaisseur verticale en pieds linéaires.

Brevet d'invention: document officiel publié par le gouvernement canadien ou par tout autre gouvernement, assurant à un inventeur, pour un certain nombre d'années, le droit exclusif de réaliser, d'utiliser et de vendre son invention. Si ces documents sont rassemblés dans des boîtes, mesurer ces boîtes; sinon, mesurer la longueur des documents.

Documents classés verticalement: à cause de leur forme et de leur nature souvent éphémère, les articles tels que brochures, coupures, illustrations, etc. sont classés verticalement dans des tiroirs pour en faciliter l'accès. La longueur des documents classés dans chaque tiroir doit être mesurée en pieds linéaires.

Microforme: tout document dont la dimension a été réduite par la photographie pour des fins d'emmagasinage et de conservation, et dont la lecture nécessite un appareil grossissant. Les microformes se mesurent de la façon suivante: 1) Microfilm en bobine: compter le nombre de bobines. 2) Microcartes: mesurer la longueur des cartes rassemblées. 3) Microfiches: mesurer la longueur des fiches rassemblées, dans leurs enveloppes.

Documents audio-visuels: «Non-livres» tels que disques, diapositives grand format, bandes, diapositives, films et films fixes, dont la lecture ou l'audition exige un matériel spécial. Compter les *articles*.

Cartes: représentation de la surface totale ou partielle du globe terrestre ou d'un objet céleste sur une surface plane dont chaque point correspond à une position géographique ou céleste. Les cartes n'englobent que les feuilles ne faisant pas partie d'un livre. Compter les *articles*.

Catalogues commercieux: publication d'un fabricant, marchand ou groupe de fabricants décrivant (illustrant parfois) leurs produits et quelquefois accompagnée d'une liste de prix. Il faut les mesurer comme les monographies et ajouter le résultat aux données statistiques sur les monographies.

Formule «A»: remplir selon les instructions suivantes

Les bibliothèques fourniront une mesure linéaire ou un compte détaillé selon les définitions et instructions reçues.
Seul l'espace utilisé sur les rayons est à mesurer et non pas l'espace disponible mais non occupé.

1. Inscrire la mesure en pieds linéaires de chaque catégorie de la collection (à l'exception des documents audio-visuels, des cartes et microfilms); faire le total.
2. Si la documentation est classée dans des boîtes à brochures, que ce soit avec des monographies, des publications en série, des publications officielles ou des rapports techniques, mesurer ces boîtes, complètement remplies ou non.
3. La documentation rangée de façon ordinaire sur les rayons doit être mesurée horizontalement. Toutefois, si à cause de sa hauteur, elle ne peut être rangée qu'à l'horizontale, laissant ainsi un espace inutilisable au-dessus, mesurer en pieds linéaires l'épaisseur verticale des documents.
4. Inscrire un compte détaillé des documents audio-visuels, cartes et microfilms; faire le total. Ne pas les mesurer en pieds linéaires.
5. Signaler toute catégorie de documents qui ne peut pas être mesurée comme il est indiqué. Employer les signes suivants dans la formule:
   — renseignement non disponible
   S/A sans objet
   x approximatif

ÉTENDUE DE LA COLLECTION PRINCIPALE DES BIBLIOTHÈQUES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

FORMULE A

Nom de la bibliothèque	Adresse postale
Année de fondation	Date du rapport
Nom du fonctionnaire autorisant ce rapport	Titre du poste

FONDS DE LA BIBLIOTHÈQUE	Pieds linéaires
1. Monographies (brochures et catalogues commerciaux compris)	
2. Publications en série	
3. Publications officielles (formant une collection distincte)	
4. Rapports techniques (formant une collection distincte)	
5. Manuscrits	
6. Brevets d'invention	
7. Documentation éphémère non comprise parmi les articles 1 à 6	
8. Microformes (à l'exception des microfilms)	
9. Autres documents imprimés (spécifier)	
TOTAL DES FONDS MESURÉS EN PIEDS LINÉAIRES*	
	Articles
10. Documents audio-visuels	
11. Autres "non-livres" (spécifier)	
12. Cartes	
13. Microfilms	
TOTAL DES FONDS PAR NOMBRE D'ARTICLES*	

*ne pas additionner ces totaux.

Bureau de liaison des bibliothèques gouvernementales
Bibliothèque nationale
395, rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

6. Ajouter toute explication utile. Faute d'espace, utiliser une feuille supplémentaire.
7. Ne pas additionner les totaux obtenus aux numéros 1 et 4.
8. Ne pas oublier d'inscrire la date en remplissant la section de la formule portant sur les renseignements généraux.

Comment mesurer la documentation prêtée

Il est suggéré aux bibliothèques d'adopter la formule habituelle afin de déterminer le nombre de prêts effectués et d'évaluer la quantité de documents en circulation.

1. Déterminer le nombre de cartes par pouce dans le fichier de prêt. En se servant de cette unité de mesure, déterminer la longueur du fichier et donner autant que possible les informations suivantes:

Nombre de cartes par pouce	cartes
Nombre total de pouces du fichier	pouces
Nombre de pouces pour les monographies	pouces
Nombre de pouces pour les publications en série	pouces
Nombre de pouces pour les publications officielles	pouces
Autres	pouces

2. Si les informations précédentes ne peuvent être fournies, donner en pourcentage la proportion de la documentation prêtée.

%

Comment mesurer la documentation non encore préparée

1. Si la documentation a été déballée et rangée sur les rayons:
   Donner sa mesure en pieds linéaires — pieds
2. Si la documentation est encore en boîte:
   Dénombrer les boîtes — boîtes
3. Pour ce qui est de tout arriéré (par *arriéré,* il faut entendre la documentation ne pouvant être traitée durant l'année en cours):
   Fournir une mesure complète de la documentation, sans tenir compte de sa forme — pieds
   Dénombrer les boîtes si la documentation est encore emballée. — boîtes

Formule «B»: remplir selon les instructions suivantes

Les bibliothèques sont priées de donner la mesure totale des nouvelles acquisitions ajoutées chaque année à leur collection. Il est important que la période visée par la mesure linéaire et le compte détaillé des nouvelles acquisitions coïncide avec celle de l'évaluation de l'étendue de la collection principale (Formule «A»), pour éviter tout écart entre les données. Cette réserve mise à part, les bibliothèques présentant les rapports sont libres de choisir le moment et la méthode le plus propice afin de mesurer le taux d'accroissement de leur collection. Selon la quantité de la documentation et les procédures en usages dans une bibliothèque donnée, le calcul de ce taux pourra être effectué quotidiennement ou chaque semaine, au moment du déballage. La mesure des acquisitions à toute autre période peut se révéler difficile. Les données devraient être recueillies mensuellement et soumises au Bureau de liaison des bibliothèques gouvernementales à la fin de l'année financière. On peut indiquer dans la Formule «B» abrégée les renseignements sur l'étendue de la collection au complet, y compris les acquisitions et les retraits.

1. Inscrire la mesure en pieds linéaires de chaque catégorie de la collection (à l'exception des documents audio-visuels, des cartes et microfilms); faire le total.
2. Si la documentation est classée dans des boîtes à brochures, que ce soit avec des monographies, des publications en série, des publications officielles ou des rapports techniques, mesurer ces boîtes, complètement remplies ou non.
3. La documentation rangée de façon ordinaire sur les rayons doit être mesurée horizontalement. Toutefois, si à cause de sa hauteur, elle ne peut être rangée qu'à l'horizontale, laissant ainsi un espace inutilisable au-dessus, mesurer en pieds linéaires l'épaisseur verticale des documents.

4. Inscrire un compte détaillé des documents audio-visuels, cartes et microfilms; faire le total. Ne pas mesurer en pieds linéaires.
5. Signaler toute catégorie de documents qui ne peut être mesurée comme indiqué. Employer les signes suivants dans la formule:
   — renseignement non disponible
   S/A sans objet
   x approximatif
6. Ajouter toute explication utile. Faute d'espace, utiliser une feuille supplémentaire.
7. Ne pas additionner les totaux obtenus aux numéros 1 et 4.
8. Ne pas oublier d'inscrire la date en remplissant la section de la formule portant sur les renseignements généraux.

FORMULE B

ACCROISSEMENT ANNUEL DU FONDS DES BIBLIOTHÈQUES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Nom de la bibliothèque	Adresse postale
Année de fondation	Date du rapport
Nom du fonctionnaire autorisant ce rapport	Titre du poste

FONDS DE LA BIBLIOTHÈQUE	Acquisitions ajoutées à la collection durant l'année	Retraits de la collection durant l'année
	Mesure en pieds linéaires	Mesure en pieds linéaires
1. Monographies		
2. Publications en série		
3. Publications officielles (formant une collection distincte)		
4. Rapports techniques (formant une collection distincte)		
5. Manuscrits		
6. Brevets d'invention		
7. Documentation éphémère non comprise parmi les articles 1 à 6		
8. Microformes (à l'exception des microfilms)		
9. Autres documents imprimés (spécifier)		
TOTAL*	TOTAL*	

	Nombre d'articles	Nombre d'articles
10. Documents audio-visuels		
11. Autres documents imprimés (spécifier)		
12. Cartes		
13. Microfilms		
	TOTAL*	TOTAL*

Pour l'année financière _____

*Ne pas additionner ces totaux.

Bureau de liaison des bibliothèques gouvernementales
Bibliothèque nationale
395, rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

ÉTENDUE DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL PENDANT L'ANNÉE 1974

FORMULE B ABRÉGÉE

1) Mesure linéaire de base indiquée dans la formule «A» — Total _____ pieds linéaires; Total _____ articles

2) Soustraire les documents enlevés lors de l'émondage — Total _____ pieds linéaires; Total _____ articles

3) Additionner les totaux 1) et 2) — Total _____ pieds linéaires; Total _____ articles

Appendice I

PRINCIPES ET DIRECTIVES INTÉRESSANT LES PUBLICATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA,

CONSEIL DU TRÉSOR,

LE 6 AVRIL 1967.

Classification, liste de vérification et catalogues

63. L'Imprimeur de la Reine classifiera et affectera des numéros de catalogue à toutes les publications officielles, à l'exception des publications des ministères qui ont déjà ou désirent mettre en œuvre leur propre système de catalogage de publications.

64. L'Imprimeur de la Reine fera parvenir une liste quotidienne de toutes les publications, sauf les périodiques, aux personnes et aux organisations mentionnées dans les articles 66 et 67, sous réserve de toutes restrictions stipulées à la Section II, article 32(i). (La distribution de la liste quotidienne n'est pas nécessairement limitée aux destinataires mentionnés aux articles 66 et 67.) Il publiera également des catalogues mensuels et annuels des publications officielles.

65. A la demande et aux frais du ministère requérant, l'Imprimeur de la Reine publiera les catalogues des publications de ce ministère séparément de la liste quotidienne. Les ministères pourront publier des listes supplémentaires de leurs publications si la mise en œuvre d'un programme le justifie.

Liste automatique

66. L'Imprimeur de la Reine distribuera gratuitement les exemplaires suivants de chacune des publications figurant à la liste quotidienne:

a) cinq exemplaires à la Bibliothèque du Parlement;

b) deux exemplaires à la Bibliothèque nationale; et

c) un exemplaire en anglais ou en français ou les deux, au choix, aux bibliothèques au Canada ou à l'étranger qui sont désignées comme «bibliothèques de dépôt» par l'Imprimeur de la Reine, sur le conseil du directeur général de la Bibliothèque nationale.

Liste sélective

67. L'Imprimeur de la Reine enverra gratuitement un exemplaire de chaque publication énumérée dans la liste quotidienne aux personnes et institutions suivantes, pourvu que les demandes de documents figurant sur la liste quotidienne soient envoyées dans les 30 jours qui suivent leur parution:

a) le gouverneur général;

b) les lieutenants-gouverneurs des provinces;

c) les sénateurs et députés du Parlement du Canada;

d) les ministres du gouvernement du Canada et leurs secrétaires parlementaires;

e) les ministres des cabinets provinciaux;

f) les bibliothèques ministérielles du gouvernement du Canada;

g) les bibliothèques centrales des parlements provinciaux;

h) les bibliothèques municipales du Canada;

i) les bibliothèques des pays étrangers recommandées par le bibliothécaire de la Bibliothèque du Parlement, le directeur général de la Bibliothèque nationale et le ministère des Affaires extérieures;

j) les bibliothèques des institutions de haut savoir de niveau collégial et universitaire;

k) les administrations centrales des partis politiques ayant des représentants à la Chambre des communes, à Ottawa, les chefs fédéraux et provinciaux des oppositions officielles et les représentants désignés des caucus des partis des parlements provinciaux;

l) les chefs de mission des pays étrangers au Canada;

m) la presse, à la Chambre des communes à Ottawa, les quotidiens et une liste d'hebdomadaires choisis et de stations de radio et de télévision privées;

n) les organismes éducatifs, sociaux ou politiques d'envergure internationale ou d'autres institutions publiques dans des pays étrangers, sur la recommandation du ministère des Affaires extérieures; et

o) les membres du Comité consultatif interministériel sur les publications officielles au Canada.

Appendice J

DÉPÔT DE PUBLICATIONS À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. DIRECTIVE DU CONSEIL DU TRÉSOR, LE 18 FÉVRIER 1970, À TOUS LES SOUS-MINISTRES ET CHEFS DE DÉPARTEMENTS ET AUX DIRECTEURS DES SERVICES DE RENSEIGNEMENTS

Afin que la Bibliothèque nationale soit tenue à jour et qu'elle ait en dépôt toutes les publications du gouvernement, on demande que dès maintenant, deux exemplaires de toutes les publications des ministères et des départements qui ne sont pas distribuées par l'Imprimeur de la Reine soient envoyés à la Bibliothèque nationale lors de la publication.

Appendice K

EXIGENCES CONCERNANT LES BIBLIOTHÈQUES DÉPOSITAIRES

U.S. CODE, 1964 EDITION, TITLE 44, PARAGRAPH 86.

86. Exigences des bibliothèques de dépôt; rapports sur les conditions existantes; étude par le Surintendant des documents (Superintendent of Documents); retrait du statut de bibliothèque de dépôt; désignation d'une bibliothèque en remplacement.

Toute bibliothèque qui peut dorénavant être désignée par les Sénateurs, les Représentants, le Commissaire résident de Porto-Rico, la Commission du district de Columbia (Board of Commissioners of the District of Columbia) ou les Gouverneurs de Guam, des Samoa américaines, ou des Îles vierges comme dépositaire des publications officielles, devrait être en mesure d'emmagasiner et de traiter les documents confiés en dépôt et être située dans une région où elle peut desservir le public et où il n'existe pas déjà de bibliothèque dépositaire. Le Surintendant des documents recevra les rapports des bibliothèques dépositaires désignées au moins tous les deux ans; ces rapports traiteront des conditions existantes dans chacune d'entre elles. Il fera enquête chaque fois que les conditions le justifieront et les conclusions de ces enquêtes feront partie de son rapport annuel. Dès qu'il constatera que le nombre de livres dans toute bibliothèque est inférieur à 10,000, à l'exclusion des publications officielles, ou que la bibliothèque a cessé de les rendre accessibles à la population, ou que les publications officielles envoyées à cette bibliothèque n'ont pas été convenablement traitées, il rayera cette bibliothèque de la liste des bibliothèques dépositaires si la bibliothèque ne remédie pas à la situation dans les six mois . . .

N.B. La traduction est du Bureau des Traductions.

Appendice L

DIRECTIVES À L'INTENTION DES BIBLIOTHÈQUES DÉPOSITAIRES DES DOCUMENTS ET PUBLICATIONS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

I. TRAITEMENT DES DOCUMENTS DÉPOSÉS (27 MARS 1964, ST/LIB/13)

ANNEXE B: PRINCIPES RELATIFS AUX BIBLIOTHÈQUES DÉPOSITAIRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (13 DÉCEMBRE 1967, ST/PB/4 REV. 2)

I. TRAITEMENT DES DOCUMENTS DÉPOSÉS

1. Toutes les bibliothèques dépositaires désignées devront s'engager à classer et à conserver comme il convient la documentation reçue et à permettre au public de la consulter gratuitement à des heures normales. (Voir Annexe B: *Principes relatifs aux bibliothèques dépositaires de l'Organisation des Nations Unies*, document ST/PB/4/ Rev. 2, paragraphe 7).

II. DOCUMENTS FAISANT L'OBJET DU DÉPÔT

Documents imprimés

2. Une bibliothèque dépositaire désignée conformément aux *Principes relatifs aux bibliothèques dépositaires de l'Organisation des Nations Unies* (Annexe B: document ST/PB/4/ Rev 2, 1967), est habilitée à recevoir gratuitement les documents imprimés suivants: un exemplaire dans la langue choisie par le dépositaire (anglais, français ou espagnol) de *toutes les publications* de l'ONU, y compris *les publications mises en vente* et *les abonnements à des périodiques*, les *Compte rendus officiels* et le *Recueil des traités*; la distribution de ces documents est automatique. (La Section de l'enregistrement de la Cour internationale de justice à La Haye décide seule des dispositions concernant le dépôt des publications de la Cour, qui ne paraissent qu'en anglais et en français. En règle générale, toutefois, les bibliothèques dépositaires des publications de la Cour comprennent les bibliothèques dépositaires des documents des Nations Unies.) Les publications (y compris les publications en série) publiées dans une (par exemple, l'anglais) ou deux (par exemple, anglais et espagnol) des trois langues officielles, ne sont pas automatiquement envoyées aux bibliothèques dépositaires qui les reçoivent dans une autre langue, mais elles peuvent leur être envoyées si la bibliothèque dépositaire en fait la demande. (*L'Annuaire des Nations Unies*, toutefois, *est distribué gratuitement* seulement aux bibliothèques dépositaires des documents en langue anglaise, mais les bibliothèques dépositaires des documents dans les autres langues peuvent l'acheter.)

3. Une bibliothèque dépositaire dans un État dont la langue nationale est le chinois ou le russe (les deux autres langues officielles des Nations Unies) recevront automatiquement un exemplaire gratuit de chaque publication dans cette langue. Puisqu'une faible quantité de publications paraissent en chinois ou en russe, on s'attend qu'une telle bibliothèque choisisse également l'une des trois autres langues officielles, soit l'anglais, le français ou l'espagnol, comme langue de dépôt.

4. Les documents imprimés qu'une bibliothèque est habilitée à recevoir gratuitement en dépôt *ne comprennent pas*: (a) *les publications mises en vente avant l'année où la bibliothèque a été désignée dépositaire*; (b) *des exemplaires supplémentaires de publications mises en vente et déposées*; et (c) *les publications mises en vente qui ne font pas l'objet de dépôts réguliers et que la bibliothèque dépositaire n'a pas réclamées durant le délai de deux ans après la date de publication*. On s'attend qu'une bibliothèque dépositaire achète les publications susmentionnées, mises en vente, qu'elle désire se procurer.

Documents miméographiés

5. Les bibliothèques ayant le plein statut de bibliothèque de dépôt reçoivent les documents miméographiés suivants: un exemplaire dans la langue de leur choix des documents appartenant à la catégorie «générale» de distribution, comme le détermine le Service des publications. *Ne font pas l'objet du dépôt*, toutefois, *les textes «provisoires» qui seront réimprimés dans les Compte rendus officiels ou les délibérations des séances*; les documents distribués aux participants seulement (spécialement dans le cas d'ateliers et d'enquêtes sur place); les documents mis en circulation par le personnel du Secrétariat pour usage interne seulement; les documents d'intérêt passager pendant les sessions (par exemple, ordres du jour, revues); et les documents publiés à l'intention de la presse (communiqués).

6. Les bibliothèques dépositaires ne reçoivent pas automatiquement les documents miméographiés publiés plus d'un an avant la date limite de réclamation. Les documents miméographiés sont détruits: (a) sur réimpression dans *les Compte rendus officiels*, ou (b) environ un an après leur publication, afin de dégager les rayons pour l'emmagasinage des documents d'actualité.

Documents réservés

7. Les documents réservés (confidentiels), qu'ils soient imprimés ou miméographiés, ne sont pas confiés en dépôt; il en est ainsi pour tout autre document éventuellement affecté de la simple cote «diffusion restreinte». Ces documents déclassifiés pourront être consultés dans les bibliothèques officielles des Nations Unies, mais le faible stock original de ces documents ne permet pas de les confier pour dépôt, réclamation ou achat, après leur déclassification.

Organismes intergouvernementaux rattachés au Nations Unies

8. Les Nations Unies ne sont pas responsables de la distribution des documents publiés par les institutions internationales qui leur sont rattachées. Chaque institution est individuellement chargée de la distribution de ses propres publications et les demandes de renseignements concernant le dépôt, les échanges et les abonnements devraient être adressées à l'institution intéressée. Il s'agit, en l'occurrence, de:

Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies, FAO, Rome
Secrétariat des Parties à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, GATT, Genève
Agence internationale de l'énergie atomique, AIEA, Vienne
Banque internationale pour la reconstruction et le développement, BIRD, Washington
Organisation de l'aviation civile internationale, OACI, Montréal
International Development Association, IDA, Washington
Société internationale de financement, SIF, Washington
Organisation internationale du travail, OIT, Genève
Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime, OMCI, Londres
Fonds monétaire international, FMI, Washington
Union internationale des télécommunications, IUT, Genève
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, UNESCO, Paris
Union postale universelle, UPU, Berne
Organisation mondiale de la santé, OMS, Genève
Organisation mondiale de la météorologie, OMM, Genève

N.B. La traduction est du Bureau des Traductions.

ANNEXE B:

PRINCIPES RELATIFS AUX BIBLIOTHÈQUES DÉPOSITAIRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Afin que le public puisse avoir librement accès dans le monde entier aux documents et publications de l'Organisation des Nations Unies, il est établi un réseau de bibliothèques dépositaires auxquelles les documents et publications seront envoyés gratuitement dans les conditions de dépôt indiquées ci-après à la section IV.

II. RESPONSABILITÉS

2. Le Comité des publications est chargé de désigner les bibliothèques dépositaires, en se fondant sur l'avis du Directeur de la Bibliothèque Dag Hammarskjold au Siège de l'Organisation. Les décisions du Comité doivent tenir compte des vues exprimées par le pays en cause et par les départements ou services compétents du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

3. Le Directeur de la Bibliothèque Dag Hammarskjold au Siège de l'Organisation est chargé d'assurer toute la correspondance avec les bibliothèques dépositaires. Il incombe également au Directeur de porter cette correspondance à la connaissance du Comité des publications, de la Bibliothèque de l'Office des Nations Unies à Genève ainsi que des autres départements et services du Secrétariat que cette correspondance peut intéresser.

III. CONDITIONS À REMPLIR

4. Chaque État Membre a le droit de faire désigner une bibliothèque dépositaire. Des bibliothèques dépositaires peuvent aussi être désignées dans les États non membres, ainsi que dans les territoires sous tutelle ou les territoires non autonomes.

5. D'autres bibliothèques dépositaires pourront être désignées. Pour choisir ces autres bibliothèques dépositaires, on tiendra compte de l'usage qui paraît devoir être fait des documents et publications, d'après l'intérêt manifesté et les besoins constatés, et du niveau de développement des établissements d'enseignement supérieur et des bibliothèques dans les pays en cause. Pour désigner ces autres bibliothèques dépositaires, on tiendra compte en outre de la superficie et de la population, ainsi que de la répartition géographique globale de ces bibliothèques.

6. Les bibliothèques des parlements nationaux pourront également, à la demande des gouvernements intéressés, être désignées comme bibliothèques dépositaires, sous réserve qu'elles acceptent les conditions de dépôt énoncées au paragraphe 7. Les bibliothèques de parlement qui ne sont pas ouvertes au public pourront, à la demande des gouvernements intéressés, conclure des arrangements spéciaux en vue de recevoir la documentation de l'Organisation des Nations Unies, mais elles ne seront pas inscrites sur la liste des bibliothèques dépositaires des documents et publications de l'Organisation.

IV. CONDITIONS DE DÉPÔT

7. Toutes les bibliothèques dépositaires désignées devront s'engager à classer et à conserver comme il convient la documentation reçue et à permettre au public de la consulter gratuitement à des heures normales. L'ONU pourra s'assurer, au moyen de questionnaires ou de visites d'inspection, que les conditions de dépôt sont observées et pourra transmettre les plaintes reçues aux bibliothèques dépositaires intéressées. Les bibliothèques dépositaires devront en outre s'engager à fournir à la Bibliothèque Dag Hammarskjold au Siège de l'ONU, à sa demande, les publications que, normalement, elles distribuent gratuitement ou à titre d'échange, ainsi qu'une assistance en matière bibliographique et d'autres services spéciaux analogues dans les limites de leurs possibilités.

8. Le Comité des publications se réserve le droit, lorsqu'il est établi qu'une bibliothèque dépositaire ne remplit pas ses obligations d'une manière satisfaisante, de lui retirer son statut de bibliothèque dépositaire ou de transférer ce statut à une autre bibliothèque située dans la même région.

V. IMPORTANCE DU DÉPÔT

9. Toutes les bibliothèques dépositaires recevront régulièrement, suivant leurs besoins, toutes les publications mises en vente et toute la documentation d'information distribuée gratuitement, selon qu'elles existent dans la langue officielle de leur choix.

10. Les bibliothèques dépositaires qui, de l'avis du Comité des publications, sont en mesure d'absorber un volume plus important de documentation recevront, en outre, tous les autres documents et publications de l'ONU à distribution générale, imprimés ou reproduits par d'autres procédés, selon qu'ils existent dans la langue officielle de leur choix.

11. Les documents destinés à toutes les bibliothèques dépositaires seront expédiés sans retard : au Siège par la Section de la distribution (Service des publications), et à l'Office des Nations Unies à Genève par la Section de la distribution et des ventes. Les commissions économiques régionales assureront la distribution de leurs propres documents aux bibliothèques dépositaires situées dans la région de leur ressort. Le Service de l'information prendra les dispositions nécessaires pour que la documentation publiée par les centres d'information parvienne aux bibliothèques dépositaires situées dans les régions qui sont de leur ressort.

12. Pour signaler que de la documentation n'a pas été reçue en temps voulu, les bibliothèques dépositaires devront se conformer aux règles énoncées dans les Instructions à l'intention des bibliothèques dépositaires des documents et publications de l'Organisation des Nations Unies (ST/LIB/13 et revisions), et employer les formules fournies par l'ONU.

APPENDICE M

LISTE DES BIBLIOTHÈQUES CANADIENNES DÉPOSITAIRES DES DOCUMENTS ET PUBLICATIONS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES. (ST/LIB/12/REV.5)

CANADA

Alberta

University of Alberta
Rutherford Library
Edmonton
Documents imprimés et miméographiés en anglais
DL-118 [avril 1957]

Colombie-Britannique

University of British Columbia Library
Vancouver 8
Documents imprimés et miméographiés en anglais
DL-43 [octobre 1947]

Manitoba

Provincial Library of Manitoba
Winnipeg 1
Documents imprimés en anglais
DL-101 [janvier 1949]

Nouveau-Brunswick

University of New Brunswick
Fredericton
Documents imprimés en anglais
DL-141 [mai 1957]

Nouvelle-Ecosse

Dalhousie University Library
Halifax
Documents imprimés en anglais
DL-42 [octobre 1947]

Ontario

Canadian Institute of International Affairs
Toronto
Documents imprimés ou miméographiés en anglais
DL-193 [janvier 1952]

Queens University
Douglas Library
Kingston
Documents imprimés et miméographiés en anglais
DL-107 [mars 1963]

Université d'Ottawa
Institut de Coopération internationale
Ottawa 2
Documents imprimés et miméographiés en anglais et en français
DL-258 [mai 1968]

University of Toronto Library
Toronto 5
Documents imprimés et miméographiés en anglais
DL-40 [août 1947]

Québec

McGill University
McLennan Library
Montréal 3
Documents imprimés et miméographiés en anglais
DL-38 [août 1947]

Université de Montréal
Bibliothèque générale
Montréal 3
Documents imprimés et miméographiés en français
DL-112 [mars 1950]

Université Laval
Québec 10
Documents imprimés en français
DL-105 [février 1949]

Saskatchewan

University of Saskatchewan
Murray Memorial Library
Saskatoon
Documents imprimés et miméographiés en anglais
DL-245 [novembre 1967]

APPENDICE N

PROJET DE RECOMMANDATION CONCERNANT LA NORMALISATION INTERNATIONALE DES STATISTIQUES RELATIVES AUX BIBLIOTHÈQUES. UNESCO. CONFÉRENCE GÉNÉRALE, SEIZIÈME SESSION, PARIS, 1970, POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE, 16C/18

1. La Conférence générale a adopté lors de sa quinzième session la résolution suivante:

   4.512 La Conférence générale,

   Tenant compte des dispositions du Règlement relatif aux recommandations aux Etats membres et aux conventions internationales prévues par l'article IV, paragraphe 4, de l'Acte constitutif,

   Ayant examiné l'étude préliminaire du Directeur général sur la normalisation internationale des statistiques relatives aux bibliothèques (document 15 C/16),

   1. *Considère* qu'il est souhaitable d'élaborer un instrument international pour la normalisation des statistiques relatives aux bibliothèques;
   2. *Décide* que cet instrument international prendra la forme d'une recommandation aux Etats membres au sens qu'a ce terme à l'article IV, paragraphe 4, de l'Acte constitutif;
   3. *Autorise* le Directeur général à convoquer le Comité spécial prévu au paragraphe 4, de l'article 10 dudit règlement, afin qu'il élabore un projet de recommandation en la matière, qui sera soumis à la Conférence générale à sa seizième session.

2. En exécution de cette résolution et conformément aux dispositions de l'article 10, paragraphe 1, du «Règlement relatif aux recommandations aux Etats membres et aux conventions internationales prévues par l'article IV, paragraphe 4, de l'Acte constitutif», le Directeur général a établi un rapport préliminaire contenant un avant-projet de recommandation (document COM/MD/6 du 6 juillet 1969) qui a été communiqué aux Etats membres par lettre circulaire du 16 juillet 1969 les invitant à présenter leurs commentaires et observations sur cet avant-projet.

3. A la lumière des commentaires et observations parvenus au Secrétariat au 31 décembre 1969, le Directeur général a rédigé un projet révisé de recommandation qui fait l'objet de l'Annexe III du rapport définitif (document COM/MD/14 du 26 février 1970).

4. Les deux documents précités (COM/MD/6 et COM/MD/14) ont été soumis à un Comité spécial d'experts gouvernementaux, prévu par la résolution 4.512 de la Conférence générale et chargé de rédiger un projet de recommandation à soumettre pour adoption à la Conférence générale lors de sa seizième session. Ce comité s'est réuni au Siège de l'Unesco, du 19 au 28 mai 1970.

5. Le Comité a établi et adopté à l'unanimité, en version anglaise, espagnole, française et russe, le projet de recommandation concernant la normalisation internationale des statistiques relatives aux bibliothèques qui figure à l'Annexe I au présent document. Il a, en outre, adopté le rapport qui est reproduit à l'Annexe II.

6. En application de l'article 11 du «Règlement relatif aux recommandations aux Etats membres et aux conventions internationales prévues par l'article IV, paragraphe 4, de l'Acte constitutif», ce projet de recommandation (cf. Annexe I) est soumis à la Conférence générale pour adoption, conformément aux dispositions de l'article IV, paragraphe 4, de l'Acte constitutif.

ANNEXE 1

PROJET DE RECOMMANDATION CONCERNANT LA NORMALISATION INTERNATIONALE DES STATISTIQUES RELATIVES AUX BIBLIOTHÈQUES

La Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, réunie à Paris du 12 octobre au 14 novembre 1970 en sa seizième session,

Considérant qu'en vertu de l'article IV, paragraphe 4, de l'Acte constitutif, il appartient à l'Organisation d'élaborer et d'adopter des instruments destinés à réglementer internationalement des questions relevant de sa compétence,

Considérant que l'article VIII de l'Acte constitutif de l'Organisation dispose que «chaque Etat membre adresse à l'Organisation un rapport périodique, sous la forme que déterminera la Conférence générale, sur les lois, règlements et statistiques relatifs à ses institutions et à son activité dans l'ordre de l'éducation, de la science et de la culture, ainsi que sur la suite donnée aux recommandations et conventions visées à l'article IV, paragraphe 4»,

Convaincue que les statistiques relatives aux bibliothèques apportent des indications essentielles sur le rayonnement de chaque type de bibliothèque et facilitent ainsi la planification du développement des bibliothèques,

Convaincue qu'il est très souhaitable que les autorités nationales chargées de recueillir et de communiquer les données statistiques relatives aux bibliothèques soient guidées par certaines normes en matière de définition, de classification et de présentation, afin d'améliorer la comparabilité internationale de ces données,

Etant saisie de propositions concernant la normalisation internationale des statistiques relatives aux bibliothèques, question qui constitue le point de l'ordre du jour de la session,

Après avoir décidé, à sa quinzième session, que ces propositions feraient l'objet d'une réglementation internationale par voie de recommandation aux Etats membres,

Adopté ce jour de 1970 la présente recommandation:

La Conférence générale recommande aux Etats membres d'appliquer, en vue de l'établissement de statistiques internationales, les dispositions ci-après en ce qui concerne les définitions, la classification et la présentation des données statistiques relatives aux bibliothèques, en adoptant sous forme de loi nationale ou autrement, des mesures en vue de donner effet, dans les territoires sous leur juridiction, aux normes et principes formulés dans la présente recommandation.

La Conférence générale recommande aux Etats membres de porter la présente recommandation à la connaissance des autorités et organismes chargés de recueillir et de communiquer les statistiques relatives aux bibliothèques.

La Conférence générale recommande aux Etats membres de lui présenter, aux dates et sous la forme qu'elle déterminera, des rapports concernant la suite donnée par eux à la présente recommandation.

I. PORTÉE ET DÉFINITIONS

Portée

1. Les statistiques visées par la présente recommandation devraient porter sur les bibliothèques situées dans le pays telles qu'elles sont définies au paragraphe 2, alinéa (a) ci-après.

Définitions

2. Les définitions ci-après devraient être utilisées dans l'établissement des statistiques visées par la présente recommandation:

   (a) Est considérée comme *bibliothèque*, quelle que soit sa dénomination, toute collection organisée de livres et de périodiques imprimés ou de tous autres documents, notamment

graphiques et audio-visuels, ainsi que les services du personnel chargé de faciliter l'utilisation de ces documents, par les usagers à des fins d'information, de recherche, d'éducation ou de récréation.

(b) Est considérée comme:

(i) une *unité administrative* toute bibliothèque indépendante ou un groupe de bibliothèques ayant un directeur ou une administration uniques;

(ii) un *point de desserte* toute bibliothèque desservant les usagers dans un local séparé, qu'elle soit indépendante ou fasse partie d'un groupe de bibliothèques constituant une unité administrative. Sont considérées comme «point de desserte» les bibliothèques indépendantes, les bibliothèques centrales, les succursales (qu'elles soient fixes ou mobiles: bibliobus, bibliothèques-navires, bibliothèques-trains), à condition que le service direct aux usagers y soit pratiqué. Les haltes de bibliobus ne sont pas des points de desserte.

(c) Est considéré comme *collection* d'une bibliothèque l'ensemble des documents mis à la disposition des usagers.

(d) Est considéré comme *acquisitions annuelles* l'ensemble des documents qui sont venus enrichir les collections au cours de l'année, soit par voie d'achat, de don, d'échange ou de toute autre manière.

(e) Le terme *imprimé* recouvre tous les divers procédés d'impression quels qu'ils soient, à l'exception de la microcopie imprimée (microprinting).

(f) Sont considérés comme *périodiques* les publications qui paraissent en série continue sous un même titre, à intervalles réguliers ou irréguliers pendant une période indéterminée, les différents numéros de la série étant numérotés consécutivement ou chaque numéro étant daté. Sont compris dans cette définition les journaux ainsi que les publications annuelles ou à périodicité plus espacée.

(g) Un *titre* est un terme utilisé pour désigner un document imprimé constituant un tout distinct, qu'il soit en un ou en plusieurs volumes.

(h) Un *volume* est une unité matérielle de documents imprimés ou manuscrits contenus dans une reliure ou un carton.

(i) Un *usager de bibliothèque* est une personne qui utilise les services de la bibliothèque.

(j) Un *emprunteur inscrit* est une personne inscrite à une bibliothèque pour y emprunter des documents de la collection et en faire usage au dehors.

(k) Sont considérées comme *dépenses ordinaires* toutes dépenses qui résultent du fonctionnement de la bibliothèque. On distingue seulement à cet égard:

(i) *les dépenses pour le personnel*: montant des dépenses pour les salaires, les indemnités et les charges diverses du même type;

(ii) *les dépenses pour les acquisitions*: montant des dépenses pour tous les documents (imprimés, manuscrits et audio-visuels) acquis par la bibliothèque.

(l) *Dépenses en capital*: les dépenses qui résultent de l'acquisition ou de l'accroissement des biens d'investissement, c'est-à-dire terrain, nouveaux bâtiments et agrandissement, équipement (y compris le fonds initial de livres et l'ameublement des bâtiments nouveaux ou agrandis). On distingue à cet égard:

(i) *Dépenses pour terrains et bâtiments*: dépenses afférentes à l'acquisition ou à l'extension du terrain, aux bâtiments nouveaux et aux agrandissements;

(ii) *Autres dépenses en capital.*

(m) Est considérée comme *bibliothécaire professionnel* toute personne employée dans une bibliothèque ayant reçu une formation générale en bibliothéconomie ou en science de l'information. Cette formation peut consister en un enseignement théorique ou en un stage prolongé sous contrôle dans une bibliothèque.

II. CLASSIFICATION DES BIBLIOTHÈQUES

3. Les bibliothèques répondant à la définition donnée au paragraphe 2 (a) ci-dessus devraient être classées dans les catégories et sous-catégories suivantes:

(a) *Bibliothèques nationales:* bibliothèques, quelle que soit leur appellation, qui sont responsables de l'acquisition et de la conservation d'exemplaires de toutes les publications éditées

dans le pays et fonctionnant comme bibliothèques de «dépôt» soit en vertu d'une loi, soit en vertu d'accords particuliers. Elles peuvent aussi normalement remplir certaines des fonctions suivantes: établir une bibliographie nationale; tenir à jour une collection étendue et représentative de la production étrangère, comprenant aussi des ouvrages concernant le pays où est située la bibliothèque; tenir le rôle de centre national d'information bibliographique; établir des catalogues collectifs; publier la bibliographie nationale rétrospective. Les bibliothèques appelées «nationales» mais ne répondant pas à la définition ci-dessus ne devraient pas être classées dans la catégorie des bibliothèques nationales.

(b) *Bibliothèques d'établissements d'enseignement supérieur*: bibliothèques qui sont, en premier lieu, au service des étudiants et du personnel enseignant des universités et autres établissements d'enseignement du troisième degré. Elles peuvent aussi être ouvertes au public. Une distinction devrait être faite entre:

(i) La bibliothèque universitaire principale, ou centrale, ou encore un groupe de bibliothèques pouvant avoir des localisations distinctes, mais placées sous la responsabilité d'un directeur unique.

(ii) Les bibliothèques d'instituts ou de départements universitaires qui ne sont ni dirigées ni administrées par la bibliothèque universitaire principale ou centrale;

(iii) Les bibliothèques d'établissements d'enseignement supérieur ne faisant pas partie d'une université.

(c) *Autres bibliothèques importantes non spécialisées*: bibliothèques non spécialisées, de caractère savant, qui ne sont ni des bibliothèques d'établissements d'enseignement supérieur, ni des bibliothèques nationales, même si certaines remplissent les fonctions d'une bibliothèque nationale pour une aire géographique déterminée.

(d) *Bibliothèques scolaires*: bibliothèques qui dépendent d'établissements d'enseignement de n'importe quel type au-dessous du niveau de l'enseignement du troisième degré et qui doivent avant tout être au service des élèves et des professeurs de ces établissements même si elles sont, par ailleurs, ouvertes au public. Les collections séparées des classes d'une même école devront être considérées comme constituant une seule bibliothèque, qui sera comptée comme une unité administrative et un point de desserte.

(e) *Bibliothèques spécialisées:* bibliothèques qui relèvent d'une association, d'un service gouvernemental, d'un parlement, d'une institution de recherche (à l'exclusion des instituts d'université), d'une société savante, d'une association professionnelle, d'un musée, d'une entreprise commerciale ou industrielle, d'une chambre de commerce, etc., ou d'un autre organisme, la plus grande partie de leurs collections concernant une discipline ou un domaine particulier, par exemple: sciences naturelles, sciences sociales, agriculture, chimie, médecine, sciences économiques, sciences de l'ingénieur, droit, histoire. Une distinction devrait être faite entre:

(i) les bibliothèques qui fournissent documentation et services à toute personne faisant appel à elles; et

(ii) les bibliothèques dont les collections et les services sont essentiellement prévus pour répondre aux besoins d'information de leur clientèle particulière même si dans certains cas elles sont utilisées par des spécialistes n'appartenant pas à l'organisme dont elles relèvent.

(f) *Bibliothèques publiques (ou populaires) :* bibliothèques servant gratuitement ou contre une cotisation de principe une collectivité et notamment une collectivité locale ou régionale et s'adressant soit à l'ensemble du public soit à certaines catégories d'usagers, telles que les enfants, les membres des forces armées, les malades des hôpitaux, les prisonniers, les ouvriers et les employés. Une distinction devrait être faite entre:

(i) les bibliothèques publiques proprement dites, c'est-à-dire les bibliothèques financées en totalité ou en majeure partie par les pouvoirs publics (bibliothèques municipales ou régionales), et

(ii) les bibliothèques financées par des fonds privés.

4. Chaque bibliothèque ne devrait figurer que dans une seule des catégories citées au paragraphe 3, compte tenu de sa fonction principale.

5. Les bibliothèques scolaires et publiques, considérées comme «unités administratives», devraient en outre être classées selon l'importance de leurs collections (en ce qui concerne uniquement les documents imprimés et manuscrits) entre les groupes suivants:

(a) Bibliothèques publiques:

(i) ayant jusqu'à 2.000 volumes;
(ii) ayant de 2.001 à 5.000 volumes;
(iii) ayant de 5.001 à 10.000 volumes;
(iv) ayant plus de 10.000 volumes.

(b) Bibliothèques scolaires:

(i) ayant jusqu'à 2.000 volumes;
(ii) ayant de 2.001 à 5.000 volumes;
(iii) ayant plus de 5.000 volumes.

III. PRÉSENTATION DES DONNÉES STATISTIQUES

6. Les statistiques visées par la présente recommandation devraient être établies à intervalles réguliers de trois ans. Les renseignements fournis devraient être présentés conformément aux dispositions mentionnées aux paragraphes 2 à 5. Les différences éventuelles entre les définitions et classifications de la présente recommandation et celles qui sont en usage sur le plan national devraient être signalées.

7. Les statistiques de bibliothèques devraient, sauf indication contraire, porter sur les données mentionnées ci-après. Les données se référant à une période devraient se rapporter à l'année considérée et non à l'intervalle entre deux enquêtes successives.

(a) *Nombre de bibliothèques*

(i) unités administratives;
(ii) points de desserte:
fixes,
mobiles.

(b) *Population desservie*

(i) par les bibliothèques publiques telles qu'elles sont définies au paragraphe 3 (f) (i), c'est-à-dire le nombre total d'habitants des localités desservies par les bibliothèques publiques;

(ii) par les bibliothèques scolaires, c'est-à-dire le nombre total d'élèves et de professeurs des écoles du premier et second degré (écoles primaires et secondaires) desservis par les bibliothèques scolaires;

(iii) par les bibliothèques des établissements d'enseignement supérieur, c'est-à-dire le nombre total d'étudiants et du personnel autorisés à utiliser les services des bibliothèques universitaires et des bibliothèques d'autres établissements d'enseignement supérieur.

(c) *Collections:* les renseignements concernant les collections des bibliothèques ne devraient porter que sur les documents suivants mis à la disposition des usagers (y compris les documents prêtés au-dehors):

(i) livres et périodiques, comptés par mètres de rayonnages occupés et par volumes;

(ii) manuscrits, comptés par mètres de rayonnages occupés et par volumes;

(iii) microcopies des livres, périodiques et manuscrits:
(a) microfilms: comptés par nombre de bobines,
(b) autres microcopies: comptées par nombre d'unités matérielles.

(d) *Acquisitions:* les statistiques sur les acquisitions de collections ne devraient tenir compte que des documents suivants:

(i) livres, comptés par titres et par volumes;

(ii) manuscrits, comptés par numéro d'entrée;

(iii) microcopies:
(a) microfilms comptés par nombre de bobines,
(b) autres microcopies, comptées par nombre d'unités matérielles.

(e) *Nombre de titres des périodiques en cours*, c'est-à-dire, le nombre de titres reçus par la bibliothèque au cours de l'année.

(f) *Nombre d'emprunteurs inscrits*. Ne devraient être comptés que les emprunteurs dont l'inscription est valable pour l'année considérée. Cette donnée ne devrait pas être établie pour les bibliothèques spécialisées.

(g) *Nombre de documents prêtés au-dehors et copies fournies en remplacement du prêt:*

(i) livres, périodiques et manuscrits, comptés par volumes;

(ii) copies fournies à la place de documents originaux, comptées d'après le nombre de volumes envoyés à la copie.

(h) *Prêts entre bibliothèques dans le pays*. Seuls les prêts entre unités administratives séparées devraient être comptés:

Documents prêtés

(i) livres, périodiques et manuscrits, comptés par volumes;

(ii) copies fournies à la place de documents originaux, comptées d'après le nombre de volumes envoyés à la copie.

(i) *Prêts internationaux entre bibliothèques*

(a) *Documents prêtés à d'autres pays*

(i) livres, périodiques et manuscrits, comptés par volumes;

(ii) copies fournies à la place de documents originaux, comptées d'après le nombre de volumes envoyés à la copie.

(b) *Documents reçus d'autres pays*

(i) livres, périodiques et manuscrits, comptés par volume;

(ii) copies reçues à la place de documents originaux, comptés d'après le nombre de volumes envoyés à la copie.

(j) *Photocopies et autres copies:* les copies exécutées par les bibliothèques pour leurs usagers (à l'exception de celles que produisent les machines à copier installées dans la bibliothèque et fonctionnant avec des pièces de monnaie), ainsi que celles qui sont destinées à remplacer les documents originaux dans le prêt inter-bibliothèques devraient être comptées comme suit:

(i) les copies sur papier par nombre de feuilles;

(ii) les microfilms par nombre d'images;

(iii) les microfiches par nombre d'unités matérielles.

(k) *Dépenses ordinaires*

(i) dépenses totales;

(ii) dépenses pour le personnel;

(iii) dépenses pour les acquisitions.

(l) *Dépenses en capital*

(i) dépenses totales;

(ii) dépenses pour terrains et bâtiments;

(iii) autres dépenses en capital.

(m) *Personnel des bibliothèques*

(i) Total du personnel:
- à plein temps;
- à temps partiel, calculé en équivalence à plein temps.

(ii) Bibliothécaires professionnels titulaires d'un diplôme officiel de bibliothéconomie:
- à plein temps;
- à temps partiel, calculé en équivalence à plein temps.

(iii) Bibliothécaires professionnels ayant reçu leur formation sous forme d'un stage prolongé sous contrôle dans une bibliothèque:
- à plein temps;
- à temps partiel, calculé en équivalence à plein temps.

ANNEXE II

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX CHARGÉS D'EXAMINER LE PROJET DE RECOMMANDATION CONCERNANT LA NORMALISATION INTERNATIONALE DES STATISTIQUES RELATIVES AUX BIBLIOTHÈQUES

(Maison de l'Unesco, 19-28 mai 1970)

1. Le Comité spécial d'experts gouvernementaux s'est réuni pour mettre au point un projet de recommandation sur la normalisation internationale des statistiques relatives aux bibliothèques, conformément à la résolution 4.512 adoptée par la Conférence générale à sa quinzième session; cette réunion a eu lieu à la Maison de l'Unesco à Paris, du 19 au 28 mai 1970.

2. Les experts venaient des États membres suivants: République fédérale d'Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Birmanie, Bolivie, Cameroun, Canada, République populaire du Congo, Côte-d'Ivoire, Danemark, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Guatemala, Honduras, Hongrie, Inde, Iran, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Laos, Liban, Libéria, Maroc, Mexique, Nicaragua, Nigeria, Pays-Bas, Pologne, République arabe unie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Thaïlande, RSS d'Ukraine, URSS, Venezuela, République du Viêt-nam et Yougoslavie.

3. Le Saint-Siège avait envoyé un observateur.

4. L'Organisation mondiale de la santé et la Ligue des États arabes étaient également représentées.

5. Enfin, les organisations non gouvernementales ci-après avaient envoyé des observateurs: Fédération internationale de documentation, Fédération internationale des associations de bibliothécaires, Institut international de statistique, Organisation internationale de normalisation.

6. Le Comité spécial intergouvernemental a tenu 12 séances plénières pour examiner et adopter le projet de recommandation qui sera soumis pour approbation à la Conférence générale de l'Unesco lors de sa seizième session.

7. A la séance d'ouverture, M. Malcolm S. Adiseshiah, directeur général adjoint, a prononcé une allocution dans laquelle, après avoir souhaité la bienvenue aux délégués, il a souligné l'intérêt que portent tous les pays à la question dont est saisi le Comité, et exprimé l'espoir que les travaux des experts seraient couronnés de succès étant donné l'importance que présente le fait de pouvoir disposer de statistiques sûres pour le progrès des activités culturelles de toutes les nations.

8. Le Comité a élu le Bureau suivant:

Président:	M. F. L. Schick (États-Unis d'Amérique)
Vice-présidents:	M. P. Poindron (France)
	M. S. B. Aje (Nigeria)
	M. El Sayed Mahmoud El Sheniti (République arabe unie)
Rapporteur:	M. K. A. Mallaber (Royaume-Uni)

9. Le Comité a constitué un groupe de rédaction composé du président, du rapporteur et de MM. P. Poindron (France), E. Fenelonov (URSS) et L. Garcia Ejarque (Espagne).

10. Le Président a demandé au Comité de se prononcer sur le règlement intérieur et l'ordre du jour provisoire; les deux textes ont été adoptés.

11. M. Brolin, directeur de l'Office des statistiques de l'Unesco, a souligné l'importance de la normalisation internationale des statistiques relatives aux bibliothèques et a fait un bref historique de la question.

12. M. Babic, chef de la division des statistiques relatives à la culture et à l'information (Office des statistiques) a présenté le document COM/MD/14 contenant l'avant-projet de recommandation, élaboré par le Secrétariat. Il a expliqué que le Secrétariat s'était efforcé de rédiger un texte qui soit acceptable pour la plupart des pays et qui permette en outre d'obtenir un tableau aussi complet que possible de l'importance des bibliothèques et de leur zone d'influence. Enfin, M. Babic a attiré

l'attention du Comité sur les problèmes les plus importants abordés dans le texte du projet de recommandation: définition des bibliothèques et des unités statistiques; méthode de recensement des collections; éléments pouvant être pris en considération pour illustrer les activités de bibliothèque et leurs dépenses.

13. Après un débat général sur le projet de recommandation, le Comité a examiné ce texte paragraphe par paragraphe.

Caractère général des modifications apportées à l'avant-projet

14. Plus de 150 amendements ont été examinés et un certain nombre d'entre eux ont été adoptés. Le projet de recommandation élaboré par le Comité a été approuvé à l'unanimité.

15. Les modifications apportées à l'avant-projet de recommandation obéissaient généralement à l'un des motifs suivants: (a) éclaircir et préciser la signification du texte; (b) ménager une certaine souplesse sans mettre en cause la comparabilité fondamentale, afin de répondre à la diversité considérable des situations des bibliothèques des différents pays; (c) élargir la base du rassemblement des données pour tenir compte de l'acquisition de nouveaux types de documents par les bibliothèques, dans la mesure où, de l'avis du Comité, il existe une expérience spécialisée et un accord suffisant pour ce faire.

Préambule et Section I (Portée et définition)

16. Un paragraphe a été ajouté au Préambule afin d'insister sur l'importance que le Comité attache à l'intérêt des statistiques pour la planification du développement des bibliothèques.

17. Cette section a fait l'objet d'un certain nombre de précisions, et dans le texte préliminaire des définitions, plusieurs points ont été supprimés, ayant été jugés inutiles. La définition du «point de desserte» a été examinée soigneusement et des précisions y ont été apportées.

Section II — Classification des bibliothèques

18. Dans cette section, un petit nombre de précisions et quelques additions ont été apportées au texte initial. On a jugé que la définition de la «bibliothèque nationale» était insuffisamment explicite, et l'on a ajouté certaines descriptions supplémentaires. La classification des «bibliothèques universitaires» a été modifiée et une troisième sous-catégorie a été créée. Une autre grande catégorie de bibliothèques a été établie, celle des «Autres bibliothèques importantes non spécialisées».

19. Au sujet de la subdivision des bibliothèques selon l'importance de leurs collections, le Comité a été d'avis que les variations entre bibliothèques étaient si grandes d'un pays à l'autre qu'il n'y avait guère d'intérêt à retenir une quelconque classification selon l'importance des collections pour les bibliothèques autres que les bibliothèques publiques et les bibliothèques scolaires. Il a été décidé que la subdivision devrait reposer uniquement sur le nombre de volumes, et non sur la longueur en mètres des rayonnages occupés.

Section III — Présentation des données statistiques

20. Le Comité a décidé que les statistiques internationales devraient être recueillies tous les trois ans, et que les données requises devraient porter sur la période d'un an la plus récente avant la date de présentation.

21. Il a été décidé que, dans le cas des bibliothèques publiques, les données relatives à la population desservie ne devraient porter que sur les bibliothèques financées par les autorités publiques.

22. La définition des collections a été précisée, et les catégories de documents pour lesquels il faut rassembler des données ont été élargies. Outre le rassemblement de données sur les livres, les périodiques et les documents manuscrits, il a été décidé qu'il faudrait recueillir séparément des données sur les microformats de livres, périodiques et documents manuscrits. Une modification analogue a été apportée à la présentation de données sur les accroissements de collections.

23. Le Comité a prêté une grande attention aux unités à retenir pour le décompte des collections, accroissements, documents prêtés au dehors, photocopies et autres copies; des décisions appropriées ont été prises pour les diverses catégories en cause, compte tenu de la pratique suivie dans différents pays et de la nécessité d'obtenir l'homogénéité entre les données fournies par différents pays.

24. On a jugé important de rassembler des statistiques sur la mesure dans laquelle le volume des prêts de documents de bibliothèque est influencé par la possibilité d'obtenir des copies des documents désirés. On a donc fait des recommandations pour pouvoir suivre l'évolution de cette influence, en ce qui concerne non seulement les prêts directs des bibliothèques aux usagers, mais aussi les prêts entre bibliothèques, aux niveaux national et international.

25. Le Comité a examiné le degré de subdivision détaillée qu'il serait utile d'avoir dans les statistiques internationales relatives aux dépenses ordinaires et aux dépenses d'équipement en matière de bibliothèques. Il a été décidé de limiter le rassemblement de statistiques sur les dépenses ordinaires à trois catégories seulement: dépenses de personnel, dépenses pour les acquisitions et dépenses totales. Quant aux autres éléments des dépenses totales, tels que les dépenses d'entretien des bâtiments et de l'équipement, il a été décidé qu'ils dépendaient dans une telle mesure des conditions propres à chaque État membre que des comparaisons internationales ne présenteraient guère d'utilité.

26. Le Comité a admis que des difficultés pratiques et théoriques rendent malaisé le recensement de bibliothécaires professionnels. Le fait que nombre de bibliothécaires sont formés grâce à un stage prolongé sous contrôle dans une bibliothèque, et les modalités différentes appliquées dans les États membres pour la reconnaissance officielle des qualifications professionnelles font qu'il est difficile de recommander des définitions et des méthodes de recensement uniformes et applicables dans tous les cas. Il a donc été décidé d'adopter une définition et une méthode de recensement qui assureraient une comparabilité internationale maximale dans les circonstances actuelles.

Observations d'ordre général et recommandations

27. Selon une suggestion présentée au Comité, la collecte des statistiques relatives aux bibliothèques devrait être coordonnée avec d'autres travaux statistiques dans le cadre de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) et du Système de comptabilité nationale (SCN). Le Comité a estimé que le moment d'une telle extension n'était pas encore venu. Il a recommandé que l'Unesco, en consultation avec les autres organisations internationales intéressées, ne perde pas de vue la question générale de la détermination des méthodes les plus utiles d'analyse des données statistiques concernant les bibliothèques.

28. Le Comité considère qu'en raison de la grande variété et du nombre croissant des types de documents audio-visuels actuellement mis au point et intégrés aux collections des bibliothèques, il faudra procéder à de nouvelles études avant de pouvoir suggérer des méthodes qui conviennent pour le recensement de ces documents. Le Comité est convaincu que l'inclusion des documents audio-visuels dans les statistiques internationales relatives aux bibliothèques est d'une très grande importance. Il exprime par conséquent le vœu:

(a) que l'Unesco recommande aux États membres de rassembler dorénavant des statistiques des documents audio-visuels, à l'échelon national, afin que des méthodes de recensement de ces documents soient mises à l'essai, ce qui faciliterait l'élaboration dans ce domaine de normes internationales permettant de compléter la présente recommandation;
(b) que le Directeur général s'efforce de coopérer dans le proche avenir avec les comités compétents de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et de l'Organisation internationale de normalisation à la réalisation d'études permettant de formuler des recommandations concernant le recensement des documents audio-visuels—importance quantitative des collections et usage fait des documents—aux fins d'inclusion de ces données dans les statistiques internationales relatives aux bibliothèques.

29. Le Comité a estimé que le projet de recommandation ne couvre qu'une partie de l'ensemble du domaine d'activité des bibliothèques. D'autres secteurs très importants ne peuvent encore faire l'objet d'analyses statistiques parce qu'on n'a pas jusqu'ici suffisamment étudié les méthodes de recensement et la mise au point des définitions nécessaires. Parmi ces secteurs qui appellent une étude plus poussée figurent les statistiques relatives à l'utilisation des collections et les questions concernant le recensement et l'évaluation des collections des bibliothèques par matière. Le Comité a recommandé que l'Unesco, en consultation avec d'autres organisations internationales intéressées, notamment la Fédération internationale des associations de bibliothécaires, l'Organisation internationale de normalisation et la Fédération internationale de documentation, patronne l'urgence de plus amples études dans ces secteurs et dans d'autres secteurs connexes.

30. Le Comité a exprimé sa satisfaction pour le travail accompli par le Secrétariat et, en particulier, pour le concours qu'il lui a apporté pendant cette réunion.

APPENDICE O

DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTION DE LA BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE NATIONALE

POLITIQUE D'ACQUISITION

L'une des principales attributions de la Bibliothèque scientifique nationale est de veiller à ce que la documentation scientifique et technique mondiale soit facilement accessible aux savants, chercheurs, ingénieurs, techniciens, gestionnaires et autres personnes ayant besoin de renseignements scientifiques et techniques au Canada. Afin de s'acquitter de son obligation, la Bibliothèque scientifique nationale collectionne un nombre considérable d'ouvrages dans tous les domaines des sciences et de la technologie. Toutefois, pour éviter la répétition inutile des collections, les concepts et réserves suivants sont observés:

1. Les collections de la bibliothèque sont destinées à compléter et renforcer les collections locales et sont en conséquence développées en coopération étroite avec les principales bibliothèques du Canada.
2. Les documents ressortissant aux spécialités d'autres bibliothèques ministérielles à Ottawa sont acquis de façon sélective.
3. Les tirages anciens de revues et de publications en série ressortissant aux spécialités d'autres bibliothèques ministérielles à Ottawa ne sont pas conservés par la Bibliothèque scientifique nationale.
4. La bibliothèque ne conserve pas les publications qui figurent dans les collections d'un grand nombre de bibliothèques canadiennes et que l'on peut facilement se procurer dans le cadre d'un service national.
5. En corollaire à l'article précédent, la bibliothèque conserve les publications qui figurent dans les collections d'un grand nombre de bibliothèques mais qui sont d'accès difficile, afin d'appuyer son service d'information et de voir à ce que ces publications soient disponibles à titre de service national.
6. La bibliothèque acquiert spécialement les publications que ne conservent ou n'achètent pas les autres bibliothèques, en raison de leur prix élevé, de l'utilisation peu fréquente qu'on en fait ou de leur rareté.
7. Les revues et autres publications faisant partie des bases de données CAN/SDI font normalement partie de la collection de la Bibliothèque scientifique nationale.

APPENDICE P

PRINCIPES DIRECTEURS EN VIGUEUR À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE SUR LE TRAITEMENT DES DOCUMENTS RARES ET SPÉCIAUX

Projet de révision 1970
Révision prévue pour 1974

Catégories de documents conservés dans la salle des livres rares

1. Manuscrits; livres comportant des additions manuscrites importantes; feuilles volantes.
2. Tous les livres imprimés avant 1700.
3. Toutes publications antérieures à 1821 publiées en Amérique du Nord et traitant du Canada; tous les imprimés canadiens publiés avant 1841; tous les imprimés canadiens publiés à l'ouest de Toronto avant 1890.
4. Toutes les brochures publiées avant 1800.
5. Toutes les œuvres musicales publiées avant 1800 et toutes les œuvres musicales canadiennes publiées avant 1900.
6. Tous les périodiques canadiens ayant paru ou cessé de paraître avant 1867; tous les périodiques canadiens dont l'édition complète compte six numéros ou moins.
7. Les éditions à tirage limité comptant 100 exemplaires ou moins; les exemplaires uniques; les exemplaires spécialement illustrés.
8. Tous les documents dont la valeur est estimée à $300 ou plus.
9. Les documents fragiles, y compris les livres, les brochures, les partitions musicales et autres.
10. Les livres érotiques illustrés.

Livres qui seront marqués de trois astérisques

1. Les exemplaires autographiés.
2. Les livres exigeant un traitement spécial en raison de leur dimension ou format.
3. Les livres comportant: a) des planches coûteuses et de grandes dimensions; b) des dépliants, des cartes, etc.
4. Livres auxquels sont jointes des lettres ou des coupures; livres comportant certaines additions manuscrites.
5. Éditions de luxe; éditions à tirage limité de 1,000 exemplaires ou moins, à moins qu'elles ne soient destinées à la salle des livres rares.
6. Tous les imprimés canadiens publiés entre 1841 et 1868; toutes les brochures canadiennes publiées avant 1900, à l'exception de celles qui sont réservées à la salle des livres rares.
7. Tous les documents sur le *Canada* publiés avant 1800, à l'exception de ceux qui sont réservés à la salle des livres rares.
8. Tous les documents dont la valeur ne dépasse pas $300, mais excède $150.